mxp
Z
1007
B54
v5

LE

Bibliophile

BELGE

BULLETIN TRIMESTRIEL

PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

Cinquième année

BRUXELLES
CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE
11, *Rue des Paroissiens*
M.D.CCC.LXX

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/lebibliophilebel5187unse

LE

BIBLIOPHILE

BELGE

5e an.

1870

Bruxelles, Imprimerie de Toint-Scohier, rue de la Commune, 11

LE

Bibliophile

BELGE

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ

DES

BIBLIOPHILES DE BELGIQUE

CINQUIÈME ANNÉE

BRUXELLES

CHEZ FR.-J. OLIVIER, LIBRAIRE

11, *Rue des Paroissiens*

M.D.CCC.LXX

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÉCLE

INTRODUCTION

L'eau-forte, mot magique qu'il suffit de prononcer pour réveiller dans l'esprit de l'artiste comme dans celui du collectionneur un monde d'idées charmantes.

Ce seul mot fait passer successivement devant vos yeux, ces premiers maîtres aujourd'hui rarissimes, les Durer, les Schœngauer, les Rembrandt, les Waterloo, les Ostade, les Everdingen, les Van de Velde et les Berchem! Noms illustres dont les œuvres aujourd'hui se couvrent d'or et néanmoins sont introuvables.

Serait-ce la rareté ou bien l'art qui l'emporte? On ne saurait le dire; mais le mérite capital de l'eau-forte, c'est la spontanéité. Elle vous transporte d'un coup dans l'intimité du maître.

Adam Bartsch, dans un ouvrage devenu classique, a le premier décrit et inventorié les eaux-fortes anciennes; son ouvrage a été la large base sur laquelle se sont édifiés tous les développements modernes.

La série d'études qui va suivre s'efforcera de continuer son œuvre. Elle embrassera dans l'ordre alphabétique le catalogue aussi complet que possible des maîtres qui, depuis 1800 environ jusqu'à nos jours, ont continué dans les Pays-Bas la tradition du peintre-graveur. Si les écoles néerlandaise et belge ont brillé autrefois d'un si vif éclat, de dignes continuateurs ont soutenu avec fermeté et distinction la gloire déjà acquise.

Ce travail doit son origine à des efforts divers, les rédacteurs se sont partagé la besogne, persuadés que la division du travail diminuerait son imperfection.

Isolées d'abord, leurs recherches se sont groupées en un seul faisceau ; ils espèrent que cette union fera leur force.

M. Siret, bien connu du public lettré par de remarquables travaux artistiques, qui le premier avait publié un essai sur les aqua-fortistes belges, a consenti à augmenter la somme de nos efforts de toute l'autorité de son talent. Sa collection d'estampes offrait également de précieux éléments de recherche.

M. Guioth s'occupait depuis longtemps spécialement des biographies artistiques, il les appuyait d'une nombreuse collection d'eaux-fortes, de gravures au burin et de lithographies.

M. Jos. Linnig, peintre graveur lui-même, s'est formé pendant un espace de plus de vingt-cinq ans la plus belle collection d'eaux-fortes modernes que possède la Belgique. Elle a été la base du travail qui paraîtra sucessivement dans le *Bulletin*.

Ses précieuses connaissances, sa pratique de l'art, ses souvenirs et ses nombreuses relations dans le monde artistique ont considérablement facilité notre travail.

Le soussigné, plus récemment entré dans la carrière de la curiosité a mis en œuvre ces divers matériaux. Il s'est chargé plus spécialement de la description détaillée des différentes pièces.

Il a été guidé dans son travail par le principe de l'impartialité la plus complète. Il a supprimé les jugements et les critiques sur le mérite des œuvres décrites.

Il laisse à l'amateur le soin de classer les œuvres sous ce rapport.

Il s'est borné à rattacher avec soin les feuillets épars de la tradition artistique de notre âge.

Il espère que quelque incomplète que puisse être l'œuvre commune elle ouvrira d'une manière définitive la voie déja tracée par la *Gazette des beaux-arts*, par M. Ad. Siret et des monographies diverses.

HIPPERT.

Bruxelles, décembre 1869.

ACHARD

ACHARD, *Alexis Jean.* Peintre français, né à Voreppe (Isère), en 1807, vint en 1831 à Paris. Il y étudia la peinture ; puis se perfectionna par un voyage en Egypte, après lequel il exposa en 1839 une vue prise aux environs du Caire ; après 1848 il se réfugia en Belgique et y publia diverses eaux-fortes d'une facture fort aisée.

1. Le Buisson.

L. 0,126. H. 0,093.
Marge de 6 millimètres.

Cette planche très-rare est probablement la première gravée par Achard.

Elle représente à droite un groupe d'arbres assez touffu. Un autre arbre élancé et aux branches flexibles s'étend vers la gauche. Ciel léger : beaucoup de barbes.

2. La Petite Mare.

L. 0,214. H. 0,139.
Trait carré. L. 0,192 H. 0,122.

Au milieu de la planche, au pied d'un groupe d'arbres, une petite source surmontée d'un groupe d'arbres élevés dont le pied est caché par un plus petit. Planche lumineuse et d'un très-harmonieux effet.

Signée dans la marge sous le coin de gauche. *J. Achard f^t.* 1848.

3. La Grande Source.

L. 0,328. H. 0,230.
T. c. L. 0,260. H. 0,195.
2e état. L. 0280. H. 0,225.

La planche représente au 1er plan un cours d'eau qui s'étend depuis le milieu jusque vers le coin de droite, en bordant une côte légèrement inclinée : vers le milieu, une fissure indique la source du cours d'eau. Le fonds est occupé par des groupes d'arbres qui vont en s'éloignant vers la gauche.

Il y a deux états. Le 1er avant la planche coupée, avant le ciel, avant toute lettre et avant la reprise des ombres.

2e état. La planche coupée, avec le ciel, les ombres reprises lui donnent plus de dureté. Elle est signée au bas de la planche dans la marge : *J. Achard.* 1850.

4. Le Paysage au clocher pointu.

L. 0,157. H. 0,104.
Marge de 1 centimètre environ.

Un pays stérile, vers la droite derrière une touffe d'arbres, on aperçoit un clocher pointu.

Vers la gauche des groupes d'arbres au 3e plan.

Signé sous le trait carré : *J. Achard* 1851, et au pointillé vers la droite *Brux. imp. F. Segers et Bouwens*. Au dessus du coin de droite on distingue le chiffre 1.

Cette planche est la 1re d'une série publiée sous le titre suivant, formant couverture imprimée sur papier rosé :

Six paysages gravés à l'eau forte par J. Achard (1851) Bruxelles chez B. Vander Kolk, 3, Galerie du roi.

5. La Touffe d'arbres au milieu de la planche.

L. 0,157. H. 0,111.

Pays désert au milieu duquel se trouve un groupe de 4 ou 5 arbres fort touffus portant ombre vers la droite, un personnage semble s'avancer de ce côté.

Signé au bas de la gauche *J. Achard* 1851, et marqué au-dessus du coin de droite 2.

6. Le Paysage aux deux passants.

L. 0,157. H. 0,115.

Dans un vaste paysage parsemé d'arbres et de rochers, on voit deux personnes qui semblent se diriger vers le fond. A gauche, il y a une mare d'eau avec quelques pierres au bord.

Signé sous le trait carré, *J. Achard* 1851, et marqué au coin de droite en haut, 3.

7. La Source en largeur.

L. 0,142. H. 0,091.

Au pied d'un groupe d'arbres énergiquement tracé qui est voisin d'une côte s'élevant en pente douce vers la droite, se trouve une source qui s'étend vers le devant de la planche.

Signé au bas J. *Achard* 1851. Marqué au coin de droite du n° 4. Sans ciel.

8. La Source en hauteur.

L. 0,111. H. 0,140.

Un chêne et un bouleau sont au milieu de la planche et forment la lisière d'un bois ; à leur pied une grosse pierre surplombant une source qui va en s'épanchant vers la gauche.

Signé au bas de la gauche en marge : *J. Achard* 1851, et au-dessus du coin de gauche marqué du n° 5.

9. Le Vallon ombragé.

Pièce en hauteur. L. 0,114. H. 0,158.

Au milieu de la planche deux grands arbres à travers lesquels on aperçoit une chaumière bâtie sur le haut de la côte. Le ruisseau coule vers la droite; le premier plan est tenu par son lit desséché, et à gauche on voit le chemin qui passe auprès de la chaumière.

Signé dans la marge *J. Achard*, 1851.

Ces six planches forment la publication de Vander Kolk.

10. Environs de Saint-Egrève (Dauphiné).

L. 0,250. H. 0,180.
T. c. L. 0,223. H. 0,155.

Cette planche, reproduction d'un tableau exécuté par l'artiste pour la fête artistique du 5 janvier 1850, et qui forme le n° 3 de l'Album de cette fête, représente un vaste paysage borné par une chaîne de montagnes. A la droite, une source sort en bouillonnant de dessous un rocher ; un dessinateur assis sous un grand arbre, qui surmonte la colline d'où sort cette source, semble dessiner le paysage.

Signé au bas de la gauche dans la marge *J. Achard pinx^t et*

sculpt. 1er état, avant la lettre et avant que les bords de la planche aient été nettoyés.

2e état, avec la lettre.

11. Vue prise dans le parc du Raincy.

L. 0,160. H. 0,126.

Une lisière de bois avec quelques arbres élancés, au 2e plan un arbre ayant des branches pendantes, presque jusqu'au pied du tronc.

Signé au milieu du bas *J. Achard* 1850 ; n° 21 de la fête artistique.

12. Le Banc de rochers boisés.

T. c. L. 0,158. H. 0,128.

A droite, on voit un banc de rochers dans les fissures duquel croissent des arbres. Une fente plus large au tiers de la planche a donné issue à un grand arbre. A sa gauche, un groupe d'arbres touffus terminé par un arbre dont la cîme est dépouillée. Dans le lointain on voit encore un bouquet d'arbres. Le ciel est léger, la planche un peu plus lourde que d'habitude se rapproche du faire des petites pièces de Bléry.

13. Les deux Arbres.

T. c. L. 0,128. H,093.

Au tiers de la planche, vers la droite, il y a deux arbres élancés et peu touffus dont le pied est entouré de buissons. Au fond, à gauche, un groupe d'arbres. Ciel léger. Effet un peu lourd.

14. L'Arbre penché à droite.

L. 0,160. H. 0,128.
Marge, 7 millimètres.

De la gauche vers la droite, un groupe d'arbres formant clai-

rière à droite ; l'arbre le plus rapproché à droite est penché obliquement.

1er état, avant le ciel, avant que la planche ne soit nettoyée et la ligne de l'horizon éclaircie, et avant le bouquet d'arbres du fond à droite.

2e état, la planche nettoyée, avec le ciel, les clairs des arbres nettoyés, et le groupe d'arbres à l'horizon. — Pièce anonyme.

15. La Source au dehors du bois.

L. 0,150. H. 0,105.
Marge de 3 à 4 millimètres.

Au centre de la planche, un groupe d'arbres formant bois et allant en s'écartant à droite et à gauche. Au devant, un banc de rochers caverneux avec une source qui va s'épanchant vers la gauche.

1er état, avant le ciel, nombre de travaux sur le premier plan et l'eau particulièrement à droite.

La partie de droite au fond manque. Le groupe d'arbres se termine par un arbre penché vers la droite et dont la cime très-légère est très-éclairée.

2e état, la planche terminée avec le ciel et la partie du bois fuyant vers la droite.

16. Le petit Paysage au clocher pointu dans le lointain.

L. 0,140. H. 0,090.
T. c. L. 0,077. H. 0,045.

Petite planche de beaucoup d'effet; vers le plan moyen on voit un groupe d'arbres touffus se continuant plus vers le fond, à droite.

A gauche il y a une éclaircie et au milieu de celle-ci un clocher pointu fort éloigné, puis deux ou trois arbres tout à gauche.

Sans nom ni date.

17. Arbres au bord d'un étang.

L. 0,195. H. 0,150.
T. c. L. H. 0,172. L. H. 0,121.

A gauche, au bord de la planche, une mare avec de grands joncs; au 1er plan sur toute la planche, un terrain parsemé de roches détachées ; vers le centre un groupe d'arbres. Pièce vigoureusement mordue.

On lit dans la marge *Achard pinx. et sculp.* sous le coin de gauche et au milieu : *Arbres au bord d'un étang.*

Plus bas : *Gazette des Beaux-Arts.* Il en existe des épreuves avant la lettre.

(*Gazette des Beaux-Arts*, t. XVII, 1864, p. 14.)

18. Souvenir de Cernay.

L. 0,125. H. 0,158.
Une marge de six centimètres

Un bout de ruisseau dans une clairière et sur ses bords une touffe d'arbustes que dominent deux ormes sveltes. Nulle part de traces d'hommes ou d'animaux, mais non plus rien de mystérieux ni d'étrange. Un joli coin de bois

Où le grillon courtise la cigale.

Au loin derrière l'horizon, le mouvement et la vie.

Signé dans la marge au bas à gauche *J. Achard*, à droite : *Imp. Delâtre.* Paris.

(*Musée universel*, publié par Edouard Lièvre, 1869.)

ANTHONISSEN

ANTHONISSEN, *Henri Joseph.* Peintre paysagiste, né à Anvers en 1737, y est mort en 1794. Il fut le maître d'Ommeganck et eut plusieurs autres élèves de mérite.

Il a été directeur de l'Académie d'Anvers.

Il a gravé deux pièces.

1. Le Troupeau d'après A. Cuyp.

L. 0,360. H. 0,285.
T. c. L. 0,340. H. 0,250.

Le paysage représente un cours d'eau, à gauche au 1er plan ; on voit cinq vaches dont quatre forment groupe, tandis que la cinquième, vue presque de face, a la tête tournée vers la droite et semble boire. A droite, au second plan, le rivage est couvert d'arbres ; dans le fond on voit cinq barques.

1er état. Avant toute lettre.

2e état. Avec l'inscription : *Gravé à l'eau-forte d'après A. Cuyp par H. J. Antonissen, peintre d'Anvers* A° 1767.

2. Le Pêcheur à la ligne.

L. 0,230. H. 0,194.
T. c. L. 0,220. H. 0,170.

Le 1er plan est coupé par un cours d'eau qui finit vers la droite. La rive gauche présente deux maisons de paysans entourées d'arbres ; à l'extrême gauche, le pêcheur à la ligne se trouve dans une barque : un homme avec une hotte sur le dos est debout auprès de lui ; vers la droite, devant l'autre maison, on aperçoit un homme qui semble s'éloigner de la rive en manœuvrant son canot avec une perche.

Cette pièce porte sous le coin de gauche : HA. F : A° 1767 (HA. formant monogramme) et sous celui de droite, n° 1.

Il y a dans la marge quelques essais de pointe.

ARTAN

ARTAN, *Louis*. Peintre de marine et aquafortiste, né à La Haye en 1837, d'un père belge.

Il a gravé la pièce suivante :

Ulenspiegel et le Chien blessé ou Plaintive biestelette que fais-tu là si tard?

L. 0,160. H. 0,239.
T. c. L. 0,135. H. 0,198.

Dans une allée d'arbres dépouillés de leur feuillage, on aperçoit le jeune Ulenspiegel ramassant un petit chien blessé.

1er état. L'épreuve inachevée, la partie gauche seule est tracée. Unique.

2e état. Eau-forte pure avec peu de travaux ; rarissime.

3e état. La planche telle que nous venons de la décrire, avec l'inscription ci-dessus et plus bas : *Imp. Delâtre, Paris. Louis Artan del. et aqua forti sculps.* — Dans la première édition de la *Légende d'Ulenspiegel*, par De Coster.

4e état. Les inscriptions de la planche précédente enlevées sont remplacées par les suivantes : *Artan del. et sculps.* — *J. Bouwens imp. Brux. Ulenspiegel et le chien blessé.* — Cet état se trouve à la p. 80 de la 2e édition de la *Légende d'Ulenspiegel.*

(*A continuer.*)

ADMISSION D'UN IMPRIMEUR ANVERSOIS

1572

En consultant dernièrement une liasse de vieux papiers du ci-devant conseil souverain de Brabant, nous y avons trouvé une requête adressée au roi Philippe II par un jeune homme d'Anvers nommé Gérard Smits.

Smits expose dans cette requête qu'il a appris avec zèle et probité l'état d'imprimeur et de libraire; qu'il ne connaît que celui-là pour gagner honorablement son pain, qu'il est bon citoyen et bon catholique, à l'abri de tout soupçon d'hérésie. Il termine en demandant, conformément aux édits de l'empereur Charles-Quint, renouvelés depuis peu, des lettres patentes d'octroi pour pouvoir exercer sadite profession.

A l'appui de sa demande, Smits avait joint :

1° Une attestation d'orthodoxie et d'aptitude de sire François Doncker, chanoine de l'église de Notre-Dame et vicaire-général de l'évêché d'Anvers ;

2° Un certificat d'examen de Christophe Plantin, juge compétent, s'il en fut, de toutes choses relatives à la typographie.

Cependant telle était, dans ce temps de troubles et d'absolutisme, la rigueur du gouvernement lorsqu'il s'agissait de l'admission d'imprimeurs et de vente de livres, que les deux déclarations si favorables d'ailleurs, fournies par Smits, lui parurent insuffisantes, peut-être à cause de la grande jeunesse du pétitionnaire, et qu'il en exigea une de l'évêque d'Anvers même. C'était, on le sait, le célèbre docteur en droit canon Sonnius, le premier qui occupa le siége épiscopal d'Anvers de création récente.

Par un bonheur auquel il ne fallait guère s'attendre, la réponse

du prélat à la lettre que lui écrivit le conseil privé (5 janvier 1571-1572) était encore jointe avec les deux pièces ci-dessus, au dossier, bien que celui-ci eût été relégué pendant un demi siècle environ, au fond d'un grenier, avec une immense quantité de papiers condamnés désormais au pilon. La lettre de Sonnius, qui contenait un nouvel avis favorable, leva les scrupules de MM. les membres du conseil privé de Sa Majesté catholique et les décida à faire délivrer par le canal du conseil de Brabant (1) l'octroi sollicité par Gérard Smits (apostille du 24 janvier 1571-1572).

Ce dernier en fit-il un bon usage, ses presses mirent-elles au jour de beaux livres ? Pour notre part, nous serions bien embarrassé de répondre à cette question, la bibliographie n'étant pas précisément notre fait. Mais, quelle qu'ait été l'habileté de Smits dans l'art de l'imprimerie (soit dit en passant il ne possédait que la langue flamande), sachons lui gré d'avoir fourni l'occasion d'insérer dans le *Bibliophile belge* une lettre autographe de l'évêque Sonnius (2) et une attestation d'un typographe aussi remarquable et aussi connu que Christophe Plantin. Nous sommes persuadé que nous ferons chose agréable aux lecteurs du *Bulletin* en mettant également sous leurs yeux le certificat du vicaire général Doncker. Voici donc ces trois pièces reproduites intégralement dans l'ordre de leur date respective.

Déclaration du vicaire général Doncker.

6 Février 1571 (style de la Chancellerie romaine).

Notum facimus omnibus et singulis coram nobis comparuisse Gerardum Smits, quondam Leonardi Smidts filium, qui jam aliquandiu rei typogra-

---

(1) Pour le duché de Brabant, les lettres patentes et ordonnances devaient être scellées par le chancelier de Brabant.

(2) Voy. quant à sa correspondance les *Bulletins de la commission d'histoire*, t. I et suiv. de la première série.

phicæ ac novis typis fundendis operam dedit, de cujus fide et catholica religione nobis ex bonorum ac fide dignorum hominum testimoniis tum etiam ex literis sui pastoris satis est cognitum et perspectum, declararunt enim eumdem esse adolescentem catholicum et nullis alienis sectis aut pravorum dogmatum corruptelis aliquo modo contaminatum aut perversum ; hinc est quod talium hominum dignitate tum etiam pastoris sui literis freti, declaramus et pro certo affirmamus eumdem merito atque optimo jure in typographorum familiam esse admittendum, nisi aliud aliquod impedimentum ipsi constet prototypographo.

In quorum fidem præsentes literas mea manu subscripsi. Datum et actum vigesima sexta die mensis februarii anno D^i 1571, stilo Romano.

Fracisc^s Doncker, vicarius Rem^i.

Déclaration de Christophe Plantin.

4 octobre 1571.

Ce jourd'hui, quatriesme du moys d'octobre l'an de la nativité XV^c septante ung, est comparu personnellement par devant l'honnorable homme, Christophle Plantin, prototypographe ou chief imprimeur juré du Roy, nostre sire, et de moy, Jehan van den Driessche, notaire publicq ad cè appellé par ledict chief imprimeur, Gérard Smits, bourgeoys de la citté d'Anvers, eaigé de vingt deux ans ou environ, lequel, ayant exhibé audict chief imprimeur certaines lettres d'attestation de sire Franchoys Doncker, vicaire du Révérendissime monseigneur l'évêcque d'Anvers, de sa bonne fame, renommée et vie catholique romaine, datées le vingt sixiesme jour du moys de febvrier dernier passé, plus semblables lettres d'attestation expédiées soubz le scel de ceste dicte citté d'Anvers, en date le vingt-septiesme dudict moys de febvrier (1), et, estant ledict Gérard diligentement et souffissamment examiné par ledict chief imprimeur sur le faict et l'art de l'imprimerie, a ledict chief imprimeur icelluy Gérard Smits trouvé de faict estre entendu et expert en la manière et l'art de composer et imprimer en tous ses pointz et parties, et entendant son langaige maternel et aulcunement le franchoys, comme de ladicte examination plus amplement appert au registre dudict chief imprimeur. Ayant le dict chief imprimeur enchargé audict Gérard s'adresser avec ceste

(1) Ces lettres manquent.

présente acte au conseil du Roy nostre sire, pour obtenir lettres à ce requises et convenables.

Ce fust faict et passé en Anvers à la mayson dudict chief imprimeur, en la présence comme dessus.

In testimonium et fidem omnium praemissorum, ego notarius superius nominatus, ad hoc requisitus et rogatus præsens instrumentum publicavi signoque meo manuali solito signavi.

J. Vanden Driesche, norius puus.

Au dos :

A Monseigneur
Monsieur le chancellier de
Brabant, en Bruxelles.

Lettre de l'évêque Sonnius.

Clarissimi Domini,

.....a (1) janvier 1572 (style de la Chancellerie romaine).

Accepimus litteras has sub nomĩne Regiae Matis cum reliquis adjunctis, et omnibus diligenter lustratis, et praeterea auditis quinque aut sex personis fide dignis super vita, fide et conversatione Gerardi Smit supplicantis, et prorsus nihil invenimus quod offenderet aut impediret dictum supplicantem a consecutione artis impressoriae exercendae pro qua supplicat.

Clarissimi Domini precamur R. V. Chrum in omnibus prop... (2) atq. propitium. Ex Antwerpia... a januarii 1572, stilo Romano.

Cla. D. V. deditissimus.

Fr. Sonnius.

Cette lettre porte pour adresse : Clarissimo et consultissimo Dño D. praesidi secreti concilii Regiæ Matis.... concilio secreto, etc.,

Bruxellæ.

L. G.

---

(1) La lettre est trouée en cet endroit.

(2) Même observation.

Addition à l'article de M. AUG. LADRAGUE : « *Senac de Meilhan et ses rapports avec la Russie* ».

(*Bibliophile belge*, t, III, pp. 343-358.)

Dans la lettre de Senac de Meilhan au comte de Zouboff, adressée de Hambourg, sans date, il est vraisemblablement question de son ouvrage publié à Hambourg en 1795 et intitulé : *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution*. Hambourg, cité par ERSCH, t. II, p. 368 (sans date), et par *Quérard*, t. IX, p. 48, Hamb., Gottlob (Benjam. Hoffmann, 1795). On imprima en la même année, à Paris, sous le nom de l'auteur, le second volume des *Œuvres philosophiques et littéraires de M. de Meilhan, ci-devant intendant du pays d'Aunis, de Provence, Avignon, et du Haynault, et intendant général de la guerre et des armées du roi de France, etc.* A Hambourg, chez B. G. Hoffmann, 1795 (imprimé à Brunswick chez E. Gu. G. Kircher), pet. in-8°. Il contient aux pages 107-151 : *Lettres sur la Russie, à Madame de **;* on y trouve une pièce très-curieuse : *Comparaison de Saint- Pierre de Rome* (c'est-à-dire le superbe temple) *avec Catherine!!* De Meilhan dit par exemple ceci : « Saint-Pierre surpasse les plus beaux monumens de l'antiquité; Catherine est égale aux plus grands hommes, et supérieure à toutes les femmes qui ont régné, etc... Un voyageur qui auroit fait mille lieues pour venir à Rome, et qui seroit obligé de partir sans avoir vu autre chose que Saint-Pierre, ne devroit pas avoir du regret à ses peines ; il en seroit de même, s'il étoit venu dans le vaste Empire de Russie, et qu'il n'eût pu contempler que Catherine II. »

F.-L. HOFFMANN.

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Varia, concernant l'ancienne Université de Louvain.
4 vol. in-f°.

Ce recueil formé par M. G. Leunckens, professeur de droit canon, en 1748, renferme une foule de pièces intéressantes, mémoires de procès, documents relatifs aux fondations, ordonnances, règlements, discours, pièces de vers, etc. C'est une source très-précieuse pour le futur historien de l'*Alma mater*. Il y trouvera infiniment d'érudition et de science juridique sinon de l'orthographe. De plus, le collecteur y a inséré, comme annexes et documents, un grand nombre de pièces imprimées en placard ou autrement et qui sont probablement peu communes. En voici une qui nous semble assez curieuse : la rédaction de ce récit a été faite, sans doute, par quelque disciple d'Antoine F. de Pratel qui enseignait quelque temps auparavant, à Louvain, la langue française sous le nom de langue bourguignonne.

Solemnité de la Promotion Doctoral es Droits de Mrs Van Buggenhout et Hony Profesrs Royal, en l'Université de Louvain, au mois d'octobre 1722.

« Cette solemnité commença le 12. à 8. heure de matin par une tres magnifique invitation, qui ne finit qu'avec le soir.

» Cette invitation commençoit par une riche bande de timbals, et trompettes, des Huissiers et Messagers de l'Université, des Bedaux de 5. Facultés, portant leurs masses d'or et d'argent avec les differentes écharpes des Compagnies, tous à cheval, des

carosse à 6. et 2. chevaux. Un autre bande de Haubois, cornes de chasse et autres instrumens, preceda les trois Docteurs Candidats, suivis de 3 Compagnies de tres belles Calvacades de Mrs. les Baccheliers en Droits, chaque precedée d'autres timbals et trompettes et aussi chaque d'un Prince magnifiquement equipé avec plusieurs pages, couriers, palefreniers, chevaux de mains etc.

» Tour ce cortege à l'heure susdite vinrent prendre les deux Docteurs et Antecesseurs Primaires en Droits, Presidens audit acte en leur demeure Mr. BRENART Chlr Seigr. de Corbeeck Overloo, et en la Ville de Louvain etc. et Mr. BAUWENS Chanoine de la Collegiale de S. Pierre, et President du College de S. Donas etc. qui étant revetus de leurs habits et ornemens doctoraux, avec laquais et chevaux de mains, se mirent à la tête desdits trois Candidats, marcherent vers la grande place, et les principaux endroits de la Ville, invitant dans les formes Academiques les Corps de l'Université, et des Magistrats, et autres personnes distinguées, au son de la grande cloche et carillon.

» Tous ces invitans furent tres gratieusement reçus, avec profusion de confitures, sucades, toute sorte de vins, et autres liqueurs et furent aussi pareillement honorés par son Excellence Madame la Marquise de Prié, des princes et princesses de la Tour et Tassis, Monseigneur l'Internonce de sa Sainteté, et autres Noblesse, qui s'étoient rendus dans cette Ville à l'occasion de cette fête, et ainsi cette invitation à continué tout long le jour jusqu'au soir.

» Le jour suivant toute la susditte Compagnie, la Baguette à la main allerent à pied prendre derechef lesdits Presidens de l'Acte Doctoral à leurs maisons, et rangée dans le même ordre et maniere comme dessus, monterent aux Halles, ou les Docteurs Candidats après avoir soutenu leurs Theses contre les Licentiés oppugnans, et rentrés ensuitte au scrutin de tous les Docteurs

de Droits, furent présentés par Mr. le Docteur WIRIX Prieur du College étroit des Facultes, à Mr. le Chancellier, de qui ayant reçu la benediction, il monterent en chaire et se placerent aux deux côtés desdits Presidens, lesquels apres les haranges desdits Candidats, harangerent à leur tour sur la dignité du degré Doctoral, des hommes illustres leurs Predecesseurs, et de signalés services, rendus par eux à l'Eglise, à l'Etat et au publique dans les premiers Ministeres et affaires les plus importantes, de leurs souverains.

» Et recurent, ensuite les Candidats audit Degré Doctoral, avec les ceremonies accoûtumées, en leur donnant en mains les livres de Loix, clos et ouvers, et furent revetus par le premier President des ornemens Doctoraux, sçavoir, de robe trainante de velour, de bonnet pourpre, de Bague d'or, d'epomide pourpre bordée d'hermines, et de chaine d'or, avec explications de ces ornemens, et des embrassemens de paix et felicitation.

» Ensuite ils descendirent tous en même ordre par la grande place à l'Eglise Collegiale de S. Piere, au son de la grande cloche comme dessus, ou ayant fait les homages et offrandes ordinaires rentrerent à la grande sale desdits Halles, ou l'on avoit préparé des couverts pour six cens personnes tous graduez ou qualifiées, qui furent regalées fort splendidement avec toute sorte de viandes, gibiers, et abondance de meilleurs vins, chaque personne ayant son plat de sucade au desert.

» Et pendant le repas l'on ne cessoit pas de boire à la santé de sa Sainteté et de sa Majesté Imperiale et Catholique sous de fanfares continnelles de trompettes, des haubois, cornes de chasse, et d'une tres belle Musique.

» Le même traitement recommença le jour suivant pour les Dames de cette et autres Villes voisines, et finit avec un bal solemnele, le tout avec ordre et contentement parfait. »

C. R.

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE

III. — Des Erreurs et de la vérité, ou les Hommes rappellés (sic) *au principe universel de la science. Ouvrage dans lequel, en faisant remarquer aux observateurs l'incertitude de leurs recherches, et leurs méprises continuelles, on leur indique la route qu'ils auroient dû suivre, pour acquérir l'évidence physique sur l'origine du bien et du mal, sur l'homme, sur la nature matérielle, la nature immatérielle et la nature sacrée, sur la base des gouvernemens politiques, sur l'autorité des souverains, sur la justice civile et criminelle, sur les sciences, les langues et les arts ; par un Ph... In... (philosophe inconnu, Louis Claude de Saint-Martin).* Édimbourg, 1782, 2 vol. ou parties in-8° de 230 et 236 pp.

« C'est à Lyon que j'ai écrit ce livre. Je l'ai écrit par désœu-
» vrement et par colère contre les philosophes. Je fus indigné
» de lire dans Boulanger, que les religions n'avoient pris nais-
» sance que dans la frayeur occasionnée par les catastrophes de
» la Nature. Je composai cet ouvrage vers l'année 1774, en
» quatre mois de temps et auprès du feu de la cuisine, n'ayant
» pas de chambre où je pusse me chauffer. » (SAINT MARTIN : *Œuvres posthumes*).

La 1re édit. est d'Édimbourg (Lyon), 1775, in-8° de VIII-546 pp. Réimprimée sous les mêmes titre, lieu et date, 2 vol. in-8°, avec une table des matières où l'on a négligé de changer la pagination faite pour une autre édition (Matter).

IIe édit. retouchée par le frère CIRCONSPECT. *Salomonopolis*

chez Androphile, à la Colonne inébranlable, 1781. in-8° de XII-546 pp.

Autre édit. Édimbourg, 1782. 2 vol. in-8°, la nôtre.

Autre édit. Édimbourg (Lyon), s. adr., 1782. 2 vol. in-12.

Autre édit. Édimbourg, 1782. 2 tomes in-8° de XVI-407, et 440 pp. (Édition citée par Klosz, n° 3893).

Autre édit. *Salomonopolis chez Androphile,...* 1784. 2 vol. in-8° et 3 vol. en y joignant la *Suite des Erreurs...* publiée en même temps.

Cette dernière édit. a été représentée sous le titre : *Les Hommes rappelés au principe universel de la science.....* (avec la *Suite des Erreurs...)* et forme alors les tomes I-III des *Œuvres philosophiques de St.-Martin*. Londres, de l'impr. de la société philosophique, 1808. 6 vol. in-8°. Les autres volumes de cette collection factice sont : *L'Homme de désir*, t. IV, et *Tableau naturel*, t. V et VI.

Total, sept éditions différentes, vues par moi presque toutes, Cet ouvrage a été traduit en allemand par Matthias Clodius, avec une bonne préface : Breslau, 1782; voy. Klosz, n° 3894.

Le livre de Saint-Martin a été frappé par l'Inquisition d'Espagne; voici ce que dit de cette sentence, l'auteur lui-même : « Le 18 janvier 1798, jour où j'ai atteint ma cinquante-cinquième » année, j'ai appris que mon livre *des Erreurs et de la Vérité* » avait été condamné en Espagne par l'Inquisition, comme étant » attentatoire à la Divinité et au repos des gouvernements » (Matter, 305-07).

« L'impératrice Catherine II chargea Platon, évêque de Mos- » cou, de lui rendre compte du livre des *Erreurs...* qui était » pour elle une pierre d'achoppement. Il lui en rendit le compte » le plus avantageux et le plus tranquillisant. » (*Saint-Martin*, dans Matter, p. 138.)

Ayant eu l'occasion de procurer cet ouvrage, ainsi que les

principaux écrits de Saint-Martin, à un grec orthodoxe adonné à la lecture des écrivains mystiques, cette personne ne voulut pas en prendre connaissance avant d'avoir l'assentiment de mgr. Philarète, métropolitain de Moscou, mort tout récemment. Ce successeur de mgr. Platon fut également de l'avis de son prédécesseur. Nous prendrons de là l'occasion de faire observer combien l'église d'Orient diffère de celle d'Occident, lorsqu'elle pense qu'un livre écrit par un dissident peut servir à l'édification des fidèles.

Suite des Erreurs et de la vérité, ou développement du livre des Hommes rappellés (sic) *au principe universel de la science ; par un Ph... In...* (*le chevalier Charles de Suze*). *A Salomonopolis, chez Androphile, à la Colonne inébranlable* MMMMM, DCC, LXXXIV, in-8° de IV-435 pp.

Saint-Martin a fortement désavoué cet ouvrage. Tout me porte à croire que cette *Suite* est du chevalier Ch. de Suze, l'auteur de la *Clef* (voy. le n° suiv.). Voici ce qu'il dit en se plaignant de la critique de la *Suite*, faite par l'*Examen impartial du livre intitulé : des Erreurs...; par un frère laïque en fait de science (J. Joachim Christoph Bode)*. S. l., 1782, in-8° de 118 pp. « A travers le barbouillage moitié français, moitié tudes-
» que de ce nouveau Don Quichote, on découvre.... qu'il cherche
» à jeter du ridicule sur l'auteur de la *Suite des Erreurs et de la*
» *Vérité ;* ouvrage capable de servir de contrepoison aux idées
» alambiquées qu'on trouve dans l'autre, et composé sur les
» notions d'une physique guidée par l'expérience, et une philo-
» sophie raisonnable ; si tant est qu'une œuvre raisonnable
» puisse sortir de la main des hommes. » (*Clef*, p. 26). Puis dans la *Suite des Erreurs*, on lit : « L'homme se trompant sans cesse
» sur les moyens qu'il emploie pour trouver la vérité, j'ai attribué
» ce penchant à se tromper, moins à l'ignorance de toute vérité,
» qu'à la faute de la méthode dont il fait usage... Pour décou-

» vrir cet état (la vérité), il faut encore se servir du ternaire » sacré, vérité dans nos opinions,... vérité dans nos actes,.... » vérité dans nos discours (ibid. p. 2-3). » Ce sont les *trois grands marteaux* du *Serrurier connu.*

Clef des Erreurs et de la Vérité (de Saint-Martin), *ou les Hommes rappelés au principe universel de la raison; par un serrurier connu* (*Ch. de Suze*). Hersalaïm, s. adr. (Paris), 1789, in-8° de 128 pp.

Pamphlet violent contre l'ouvrage de Saint-Martin et un peu contre Nic. de Bonneville, contre lequel Suze se propose d'écrire pour rectifier ses écrits contre les Francs-Maçons. Ch. de Suze ne manque ni de logique ni d'énergie : « Nous désirions que cette » clef (une clef d'acier poli) pût ouvrir les coffres où les hommes » ont sûrement enfermés (*sic*) leur bon sens, depuis que des fri- » pons hypocrites ont publié mille et un systèmes ridicules pour » se les assujettir; mais le mal est si enraciné, l'espèce humaine » si crédule, l'erreur si douce, que nous serons forcés de faire » retentir souvent notre enclume sous les trois grands marteaux » qui ouvrent et ferment le temple de vérité. » Certes il y a du vrai pour tous les temps et pour tous les pays, dans cet aphorisme du *Serrurier connu.*

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — La Société des Bibliophiles a perdu récemment un des ses membres effectifs les plus distingués, M. le comte Maurice DE ROBIANO, décédé à Bruxelles, dans un âge peu avancé. M. de Robiano était un amateur éclairé et faisait partie de plusieurs sociétés savantes.

— Il vient de paraître en Angleterre, sous le titre de : *Marques d'anciens imprimeurs flamands, allemands et anglais, par J. Ph. Berjeau*, un ouvrage essentiellement utile pour la bibliographie nationale des trois pays ici représentés : on sai , en effet, combien Brunet est insuffisant pour tout ce qui sort de la librairie française et de l'italienne ; Sylvestre n'a pas continué ses *Marques typographiques*, la plupart aussi appartenant d'ailleurs à des imprimeurs français ; la typographie du Nord est moins connue que celle du Midi. Le livre de M. Berjeau ne suit aucun ordre, mais une table méthodique permet de s'y retrouver aisément. Il eût été désirable que l'auteur complétât sa compilation par une table des ouvrages auxquels il en avait emprunté les éléments. Il y a aussi une liste des emblèmes et des devises qui ne sera pas inutile aux chercheurs : on ne trouve rien de ce genre dans Rothscholz, Gessner ni Dibdin. Cette liste mentionne simplement la devise, le nom de l'imprimeur qui s'en servait et les années qu'il commença et finit d'imprimer ; on pourra de la sorte restituer déjà à leurs éditeurs un grand nombre de livres sans date.

— On vient de retrouver dans le précieux ms. Vernon de la Bodléienne, un fragment de 800 vers d'une ancienne version rimée du roman du St-Graal ; c'est une partie de la description du merveilleux bouclier forgé par Evalas pour son petit neveu.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

BAGELAAR (2)

BAGELAAR, *Ernest-Guillaume-Isaac.* Né à Eindhoven, le 16 septembre 1775, est décédé à Zon, près de cette localité, le 8 février 1837.

Il était major dans l'armée, et a gravé comme amateur un œuvre considérable.

1. Portrait de Bagelaar gravé d'après le tableau de Pieneman.

L. 0,040. H. 0,051.

Le buste de l'auteur enveloppé d'un manteau d'ordonnance; pointillé.

1er état. La tête seule ébauchée avec beaucoup de barbes le col et la cravate sont seulement indiqués.

---

(1) *Suite.* Voy. pp. 5-15.

(2) Nous adressons nos plus vifs remercîments à M. le Chev. Camberlyn et au colonel Vander Netten qui ont bien voulu nous prêter deux œuvres de Bragelaar des plus remarquables.

2e état. La tête ébarbée et terminée ; sur fond blanc, le manteau ébauché au trait.

3e état. La planche est poussée au noir, il y a dans les cheveux divers reflets de lumière enlevés au brunissoir.

4e état. Le fond et le manteau sont pointillés, l'aspect est clair et argentin. Les reflets dans les cheveux ont disparu.

2. Portrait de H. Van Brussel, d'après le tableau de Hendriks (ovale).

L. 0,085. H. 0,115.

Van Brussel est vu des 3/4 vers la droite; gravure au pointillé.

1er état. Avant le fond et la tête seulement esquissée sans ombres.

2e état. Terminé avec le fond et le trait circulaire entourant l'ovale, avant toute lettre.

3e état. Avec la lettre. *Hendriks pinx. Bagelaar f.* n° 2 ; autour du bas de l'ovale et dans la marge *H. van Brussel, pictor.*

3. Portrait de Van der Chys.

L. 0,031. H. 0,036.

Il est en buste et vu de profil vers la droite.

1er état. Avant le fond.

2e état. Avec celui-ci.

4. Portrait de Hagedorn, l'hôte de Bagelaar à Brême.

L. 0,026. H. 0,033.

Il est vu presque de profil vers la droite et a la tête recouverte d'une calotte.

5. Portrait de madame Van der Chys, sœur de Bagelaar.

L. 0,950. H. 0,122.

Elle est vue des trois-quarts vers la droite, en buste dans un ovale entouré d'une petite bordure.

6. Portrait de Marcus.

L. 0,093. H. 0,121.
T. c. L. 0,067. H. 0,077.

L'artiste est vu des 3/4 vers la droite. Il porte son chapeau sur la tête.

1er état. Avant toute lettre, le fond blanc.

2e état. Avant toute lettre, le fond noir.

3e état. Avec la lettre. *Bagelaar f.*, sous le coin de droite et dans la marge *J. E. Marcus.*

Dans cet état le chapeau est recouvert de tailles ainsi que les vêtements.

7. Portrait de W. de Nooy.

L. 0,087. H. 0,107.

Il a le chapeau sur la tête et est vu presque de face, légèrement incliné vers la droite.

1er état. Eau-forte pure, la morsure a donné des teintes étoilées ; les ombres de la figure sont des tailles.

2e état. Les ombres sont raccordées, le travail du pointillé est venu adoucir les traits, l'ombre portée à droite est étendue et renforcée.

Dans ces deux états on lit au bas de la droite : *Bagelaar f.*

3e état. La planche coupée n'a plus que les dimensions suivantes : L. 0,065. H. 0,074. Le fond est entièrement couvert de traits croisés.

8. Richard, jeune Javanais, domestique de Bagelaar.

L. 0,057. H. 0,074.
T. c. L. 0,053. H. 0,056 1/2.

Il est vu de face, le corps légèrement tourné vers la gauche.

1er état. L'habit est clair, le gilet et la cravate n'ont pas d'ombres.

2e état. Les teintes renforcées, l'habit est poussé au noir, le gilet et le linge sont ombrés au pointillé.

9. L'empereur Alexandre I.

L. 0,100. H. 0,121.

Il est en buste des trois quarts, vers la gauche, dans un médaillon de forme ronde.

1er état. Simple esquisse. Avant le fond et les ombres du buste. Le médaillon n'est indiqué que par un cercle pointillé. L'espace de l'inscription est indiqué par un rectangle pointillé.

2e état. Avec le fond, la planche terminée et les inscriptions autour du médaillon :

Geneendune del. Bagelaar fecit, et dans la marge : *Alexander I.*

10. Jean Second, d'après Jean van Schoreel.

L. 0,139. H. 0,238.

Le personnage coiffé d'un béret ou toque, est vu de face. La tête est dans un médaillon circulaire.

1er état. Esquisse. Le fond est très-légèrement traité en pointillé. On aperçoit sur le bord à gauche deux taches.

2e état. Le fond est renforcé, la robe est teintée fortement et les demi-teintes sont indiquées au visage.

3e état. Il y a une bordure autour du médaillon et à environ 2 millim. de celui-ci. Ces 3 états sont avant toute lettre.

4e état. Avec la lettre et l'inscription ; la planche a paru en cet état dans le *Messager des sciences.*

On lit sous le médaillon : *Joan. van Schorl pinx. Bagelaar sculp* ; puis, 8 vers commençant par les mots suivants : *O patriæ lux clara tuæ! quam misit Olympo*, etc. Signé *P. B.*

11. Portrait de Jean Stafford.

L. 0,105. H. 0,135.

Le personnage est dans un médaillon ovale, presque de face, le bréviaire à la main, debout à côté d'une table supportant un crucifix.

Dans la marge on lit l'inscription suivante : *Ervd. ac Ampl. Dom. Joannes Stafford Obiit* 5 *martii* 1816 *ætatis* 87.

Tout au bas de la planche, vers la droite, on lit d'une manière peu distincte : *planche par Meiller* n° 1.

Il y a aussi une épreuve tirée avec un cache lettres, qui n'a que les dimensions suivantes : L. 0,040. H. 0,039.

12. Portrait de Swanevelt.

L. 0,66. H. 0,078.

Il est représenté des 3/4 vers la gauche, la tête couverte du tricorne.

1er état. Avec le fond blanc.

2e état. Avec le fond teinté.

13. Portrait de A. Cuyp.

L. 0,096. H. 0,125.
T. c. L. 0,092 1/2. H. 0,106.

Il est vu des trois-quarts vers la gauche, a la tête nue et porte un rabat.

1er état. Eau-forte pure. La figure simplement esquissée et le manteau seulement couvert de tailles parallèles.

Il n'y en a que 4 épreuves, selon *Bagelaar*.

2e état. Avec fond blanc. La figure est ombrée, le manteau couvert de tailles croisées.

3e état. Avec le fond couvert de tailles.

14. Portrait anonyme.

L. 0,105. H. 0,116.
T. c. L. 0,098. H. 0,107.

Le personnage a la tête couverte d'un chapeau noir, il est vu des 3/4 vers la gauche. La pièce est en manière de crayon.

1er état. Eau-forte pure, avant le trait carré.

2e état. La pièce terminée, avec le trait carré.

Tout nous fait présumer que c'est un portrait de *Bagelaar* lui-même.

15. Silhouette.

L. 0,095. H. 0,125.

Un personnage portant perruque à marteau est vu de profil vers la droite. Cette pièce est traitée en manière de silhouette et signée au bas de la droite : *Bagelaar f.*

16. L'adoration des bergers.

L. 0,212. H. 0,154.
T. c. L. 173. H. 0,115.

La vierge et saint Joseph sont à droite, au pied d'une crèche formée dans un bâtiment ruiné. Une vache et un âne se voyent au 1er plan de ce même côté..

A gauche, on voit les bergers, deux hommes et deux femmes : le plus avancé s'agenouille devant la crèche. Au trait.

1er état. La planche telle qu'elle est décrite avec les dimensions ci-dessus.

2e état. La planche coupée n'a plus que L. 0,177. H. 0,126.

17. Jeune mère donnant le sein à son enfant.

L. 0,071. H. 0,075.

Elle a l'épaule et le sein droits découverts ; au trait. Signé au coin de gauche en haut : *Bagelaar f.*

1er. état. Avant la que la planche n'ait été nettoyée (sanguine).

2e état. La planche avec un fond en manière de crayon vers la gauche.

3e état. La planche nettoyée.

18. Ruth et Booz, d'après J. Luyken.

L. 0, 069. H. 0,119.

Ruth est au milieu de la planche ramassant des épis ; Booz est à la droite. Pièce au simple trait, librement traitée.

Signée au bas de la droite : *Bagelaar sculp.*; au haut de la droite on lit : *Ruth 2 vers.* 5.

19. Daniel en prière, d'après J. Luyken.

L. 0,070. H. 0,120.

Cette pièce forme le pendant de la précédente : elle représente Daniel agenouillé vers la gauche devant une fenêtre ouverte, tandis que des personnages l'examinent en soulevant une draperie.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar sculps.*, et marqué au haut du même côté : *Daniel.* 6. 11.

20. Paysanne (genre de Luyken).

L. 0,077. H. 0,117.

Fac-simile d'un dessin au bistre représentant une femme, les mains dans les poches et regardant au haut de la droite.

21. Paysan vu de dos (genre de Luyken).

L. 0,078. H. 0,116.

Un homme vu de dos montre quelque chose de la main gauche, en s'appuyant de la droite sur un bâton. — Pièce traitée dans le style de la précédente et imprimée comme celle-ci, en bistre.

22. Le supplice sur l'échafaud.

L. 0, 132. H. 0, 110.
T. c. L. 0,129. H. 0,106.

Cette pièce représente une place publique remplie de monde, sur laquelle est dressé un échafaud où se trouvent deux malfaiteurs attachés à des poteaux. Dans le fond, on voit une tour. Signée au bas de la gauche : *Bagelaar f.* 1805.

1er état. Au simple trait en bistre.

2e état. Lavé d'aqua-tinta.

23. Les décapitations, d'après J. Luyken.

L. ?. H. ?.
T. c. L. 0,139. H. 0,110.

Composition analogue à la précédente, sauf que le lieu du supplice est le 1er plan ; on y décapite un homme, et une femme à moitié dépouillée est exhortée par une autre. Des édifices variés entourent la place.

Signé au bas de la gauche : *Bagelaar f.* 1805.

1er état. Au simple trait en bistre.

2e état. Lavé d'aqua-tinta.

Il est probable que ces deux sujets auront été gravés sur le même cuivre.

24. Le Christ et un disciple.

L. ?. H. ?.
T. c. L. 0,084. H. 0,054.

Le Christ est à droite il regarde un de ses disciples, vieille tête barbue située à gauche et entourée d'une auréole.

Au haut de la gauche on lit : *Bagelaar f.*

25. Le Christ et la Madeleine.

L. 0,048. H. 0,053.
T. c. 0,042. H. 0,046 1/2.

Le Christ, la tête entourée d'une auréole, s'avance vers la Madeleine qui est agenouillée à la gauche de la planche.

26. Saint faisant jaillir une source, d'après J. Luyken.

L. 0,047. H. 0,056 1/2.
T. c. L. 0,041 1/2. H. 0,046 1/2.

Un saint agenouillé au milieu de la planche et tourné vers la droite fait jaillir une source. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*, de la gauche *L. L.*

1er état. Au simple trait.

2e état. Avec les ombres sur les vêtements et dans le fond.

27. Deux têtes d'orientaux.

L. 0,092. H. 0,072.
T. c. L. 0,082. H. 0,052 1/2.

Ils sont coiffés de turbans, l'un d'eux porte une pelisse. Signé au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

Planche au simple trait.

28. La sorcière, d'après J. Luyken.

L. 0,075. H. 0,085.

Une femme accroupie devant le feu, qui se trouve à droite,

tient une lampe d'une main et semble verser de l'autre quelque chose sur la flamme. Un chat se trouve à gauche devant elle. Signé au haut de la gauche : *Cap. Bagelaar f.* et au bas : *I. L.*

29. La prière, d'après J. Luyken.

L. 0,073. H. 0,084.

Une assemblée d'hommes assis autour d'une table, ayant des livres ouverts devant eux ; dans le ciel on voit des têtes d'anges. Signé au bas de la gauche : *Bagelaar f.*

30. Le dormeur.

L. 0,125. H. 0,105.

Un homme accoudé au coin d'une table, la tête recouverte d'un chapeau, sommeille : manière de crayon.

1er état. Avant toute lettre, et imprimée d'une seule teinte.

2e état. La figure et les mains sont imprimées en sanguine.

31. Le Juif dormant, d'après Rembrandt.

L. 0,051. H. 0,043.

Petite pièce aux angles coupés représentant un juif la tête couverte et ayant une longue barbe, mais peu de moustache.

1er état. Avant le nom.

2e état. Avec le nom au bas de la droite : *Bagelaar f.*

32. Tête de vieillard.

L. 0. 048. H. 0,056.

Tête de vieillard barbu des 3/4 vers la droite, avec un fond très-coloré de ce côté. Marqué au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

33. Autre tête de vieillard (sur cuivre octogone).

L. 0,042. H. 0,052.

Il est pareillement dirigé vers la droite, mais plus de profil ; la barbe est plus allongée et le front plus découvert. Signé vers le haut à gauche, mais à rebours et d'une manière presque indéchiffrable.

34. Portrait de Rembrandt à la casquette.

L. 0,043. H. 0,050.

Cette pièce est artistement gravée. C'est une copie de l'œuvre de Rembrandt ; elle est signée au bas de la droite : *Bagelaar.*

35. Buste d'homme revêtu d'une calotte noire et d'une fourrure.

L. 0,054. H. 0,073 1/2.

Cette pièce est une copie de Rembrandt. Elle est signée au haut de la droite : *Bagelaar sculps.*

1er état. Avant les ombres sur le cou et la chemise.

2e état. Avec celles-ci et le nom.

3e état. Le nom effacé.

36. La femme au bonnet noir, d'après Rembrandt.

L. 0,056. H. 0,071 1/2.

Cette pièce est la copie de Rembrandt.

1er état. La planche non coupée, le cuivre a les dimensions suivantes : L. 0,074. H. 0,079 et il y a un trait carré. L. 0,067. H. 0,070 1/2 ; on lit au haut de la droite : *Bagelaar f. na. R.*

2e état. La planche renforcée dans les ombres, est réduite aux dimensions données plus haut.

37. La femme faisant la moue, d'après Rembrandt.

L. 0,052 1/2. H. 0,060.

Copie de Rembrandt. Le nom de Rembrandt se lit au haut de la gauche et celui de *Bagelaar sculps.*, au bas.

38. La femme sommeillant la tête appuyée sur sa main, d'après Rembrandt.

L. 0,051, H. 0,060.

Cette copie de Rembrandt, est signée au bas de la gauche : *Bagelaar sculps.*

39. Docteur Juif lisant.

T. c. L. 0,067. H. 0,070.

Il est tourné de profil vers la gauche et lit un papier qu'il a entre les mains. La pièce est signée au bas de la gauche, dans la planche : *Bagelaar f.*

1er état. La planche non coupée. Le cuivre en cet état a L. 0,094. H. 0,128.

2e état. La planche est coupée sur le trait carré.

40. Tête de Mercure (pièce ronde).

Diam. 0,062

La tête est vue de profil vers la droite, de manière à ne présenter que le nez et la bouche recouverts d'une calotte ailée. Imprimé en sanguine.

41. L'enfant prodigue (genre de Rembrandt).

L. 0,124. H. 0,158.

Le père est à la porte de sa maison et serre l'enfant prodigue dans ses bras.

Signé au haut de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Avec le nom.

2e état. Le nom effacé.

42. La mère et son nourrisson (même genre).

L. 0,120, H. 0,160.

Une femme assise sur une pierre, est tournée de profil vers la gauche; elle tient un enfant qui semble se plaindre.

Signé au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

43. Le sosie.

L. 0,115. H. 0,094.
T. c. L. 0,106. H. 0,084 1/2.

Un homme à cheval tend la main vers un autre personnage exactement semblable à lui et posé de même. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.* — Imprimé en sanguine. Rarissime.

44. Paysage. Les deux hommes contre le rocher blanc.

L. 0,047. H. 0,057 1/2.
T. c. L. 0,040. H. 0,043.

A droite, trois pins élancés. A gauche, un rocher au dessus duquel on voit quelques arbustes et auprès duquel il y a deux hommes. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel et la planche non coupée.

2e état. Avec le ciel ; la planche coupée est réduite à L. 0,045. H. 0,049.

45. Monument funèbre.

L. 0,043. H. 0,050.
T. c. L. 0,039. H. 0,044 1/2.

Au milieu de la planche on voit un obélisque recouvert en

partie par un saule pleureur. A droite et à gauche quelques arbres. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

46. Les deux promeneurs.

L. 0,043. H. 0,046.
T. c. L. 0,046. H. 0,042.

A gauche, une colline surmontée de deux arbres ; au fond, un clocher entre des arbres ; vers le milieu de la planche, dans une plaine, deux petits personnages. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Le ciel est très-léger. Il y a beaucoup de lumière au premier plan.

2e état. Le ciel et le premier plan sont retravaillés ; celui-ci est uniformément couvert d'ombres.

47. L'homme et la femme dans le paysage au champ de blé.

L. 0,043. H. 0,048.
T. c. L. 0,038. H. 0,043.

A gauche, un champ de blé en arrière duquel on aperçoit une maison entourée d'arbres. A droite, un bouquet d'arbres, en avant duquel se promènent l'homme et la femme.

Signé sous le coin de droite : *Bagelaar f.*

48. Le monument funèbre derrière le grand arbre.

T. c. L. 0.042. H. 0,046.

A droite, un grand arbre ; en arrière, un obélisque recouvert par deux saules pleureurs. Signé sous le coin de droite : *Bagelaar inv. et fecit.*

49. Le pêcheur à la ligne.

L. 0,051. H. 0,044.

Un cours d'eau venant du fond, prend sur le devant toute la

largeur de la planche. Il y a à droite un groupe de quatre ou cinq arbres. Au fond une île ; à gauche deux arbres, entre ceux-ci et le bord on aperçoit une barque. En avant de ces deux arbres se trouve le pêcheur à la ligne.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

50. Le paysage au chemin creux.

L. 0,051. H. 0,045.

A gauche et à droite, des collines couvertes d'arbres. La droite est entièrement dans l'ombre. Signé au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

51. Le paysage à la vache.

L. 0,052. H. 0,045.

Au premier plan de l'eau et quelques herbes. A gauche, un arbre ; au fond quelques arbres, un village, et vers le milieu de la planche la vache.

52. L'arbre élancé au milieu du devant.

L. 0,050. H. 0,045.

Une sorte d'ilot, au devant d'un cours d'eau sur l'autre rive duquel on aperçoit trois arbres. Sur l'ilot, on voit un grand arbre très-élancé.

53. Marine à la barque montée de 3 personnes.

T. c. L. 0,065. H. 0,043.

Un cours d'eau sur lequel on voit trois voiles et une barquette

montée de 3 personnes, un rameur, un homme debout et un autre assis. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f. v. Goyen. i.*

1er état. Avant le ciel, la planche non coupée L. 0,078. H. 0,052.

2e état. La planche coupée, avec le ciel.

54. La marine au cavalier.

L. 0,078. H. 0.052.
T. c. L. 0,065. H. 0,042 1/2.

La planche représente une plage unie sur laquelle sont échouées deux barques. A l'horizon on voit deux autres voiles. Vers le milieu de la planche, on voit le cavalier entouré de quatre personnes dont deux enfants ; il y a à droite deux personnes et trois à gauche. Signé sous le coin de droite : *Bagelaar fecit.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel. Le nom presque effacé.

55. La Marine au signal.

L. 0,071. H. 0,051 1/2.
T. c. L. 0,064. H. 0,043.

Sur une mer tranquille on aperçoit 7 batiments divers. Au premier plan, à gauche, il y a un signal et deux cygnes. Sous le coin de gauche on lit : *Bagelaar inv. et fecit.*

1er état. Avant le ciel et de nombreux travaux.

2e état. Avec le ciel.

(*A continuer.*)

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE

DE

L'ŒUVRE DES FRÈRES WIERIX

PAR M. ALVIN

Depuis quatre ans que j'ai publié le catalogue de l'œuvre des frères Wierix, j'ai eu l'occasion de rencontrer quelques estampes qui m'obligent à apporter certaines modifications et additions à mon texte. Je rappellerai les numéros du catalogue auxquels ces changements doivent s'appliquer.

L. ALVIN.

34. PORTRAIT DE N. S. J. CHRIST.

J'ai cité d'après Nagler la mention de cette estampe que je n'avais jamais rencontrée.

On la trouve avec un encadrement. En voici l'inscription. *Imago Christi Salvatoris ad imitationem ejus quam misit Abagaro quae Romae habetur in monasterio Sancti Silvestri*; et dans la marge en bas : *Speciosus forma, etc.* Signatures : *Hieronimus Wierinx sculpsit Michel Snyders excudit.* Aux deux côtés de la figure sont des caractères byzantins.

390 à 401. MIRACLES DE JÉSUS.

On trouve quelquefois ces pièces ou des reproductions de ces pièces sans numéro.

524. SAINTE FAMILLE.

Il y a un état de cette estampe où les mots *Franciscus*

Floris inventor sont en italiques. Il est antérieur à celui décrit au n° 524, puisque, sous l'inscription en petites capitales, on voit encore la trace de celle qui a été grattée et qui était en italiques.

526 VIERGE SUR LE CROISSANT.

Il y a un état postérieur pour lequel les mots *Adrianus Huberti* ont été remplacés par ceux-ci : *Adri : de S. Huberto* ; on voit la trace du grattage. On aperçoit encore le point de l'*i* final qui a été changé en *o*.

550 bis VIERGE MIRACULEUSE.

J'ai vu à Rome, dans la collection du palais Corsini, une estampe de Wierix (Jean) qui devrait prendre place dans le catalogue après le n° 550. C'est une vierge miraculeuse que je suppose devoir être N. D. de Wavre. Elle est vue dans le ciel, au-dessus d'un paysage dans lequel on voit une ville. Légende dans la marge : PROEMIUM VIRTUTUM INFERENS. Signatures. *M. de Vos inventor. Joannes Wierix fecit Jean-Baptiste Vrints excud.* A° 1584.

600 bis IDEM.

Dans la même collection, avec la même légende : PROEMIUM VIRTUTUM INFERENS, une pièce qui devrait être classée après le n° 600. La Vierge tenant l'enfant Jésus est assise sur les nuages (c'est la copie de l'eau-forte du Barrochi (*Bartsch* n° 2). En bas, un paysage d'une grande étendue, rivière et pont sur le devant, montagnes dans le fond. Un homme à cheval au premier plan. — *M. de Vos inventor Johannes Wierix fecit. Jean-Baptiste Vrints excu.* An. 1584.

Haut. 0,234 ; larg. 0,170.

848 TENTATION DE SAINT ANTOINE.

J'ai vu au palais Corsini, à Rome une épreuve de la pièce

signalée par Nagler, sous le n° 70 du catalogue de l'œuvre d'Antoine. La légende est : *Qui non est tentatus quid fecit.* Elle est signée P. H., IW ce qui permettrait d'en attribuer l'invention à Pierre Huys et la gravure à Jérôme Wierix. Mais il est plus probable que c'est une copie faite par le graveur Pierre Huys, d'après une estampe de Wierix, ce dont on trouve plus d'un exemple.

1207 L'EUCHARISTIE.

L'exemplaire que j'ai eu sous les yeux n'ayant point de signature, j'en ai attribué la gravure à Jérôme. M. le chanoine Henroz, de Liége, m'assure avoir une épreuve de la pièce dans laquelle les anges sont de trois-quarts, où l'on lit les signatures suivantes : *Antoni Wierix fe. Eduuaet Hoesuninkel excu.* (probablement *Van Hoeswinckel*).

1821 à 1829 LE PATER NOSTER EN 8 PIÈCES.

Au palais Corsini, à Rome, j'ai vu une pièce de cette suite ; c'est celle qui, dans le catalogue, devrait porter le n° 1827. Elle est signée. *Hemskerke inventor* IW.

Haut. 0,320 ; l. 0,425.

Nagler (167) a donc raison de l'attribuer à Jérôme.

1860 PORTRAIT DE HENRIETTE DE BALZAC D'ENTRAGUES.

Il y a un état avec l'adresse : *Paul^s de la Houve excudit. Au pallais à Paris.* On en trouve aussi sans adresse.

1918 PORTRAIT D'HENRI III ROI DE FRANCE.

La pièce que j'ai eue sous les yeux, pour la description qui figure au n° 1918 du catalogue, n'est qu'une copie en contrepartie de l'original, qui est de Jean et bien supérieur à la reproduction de Jérôme. Il a beaucoup plus de lumière et partant plus de vigueur dans les ombres. Il porte les signatures suivantes dans la marge. *Ioan Wirix scul. Avec privilége du Roy. Au Pallais. Paul^s de la Houue ex.* De

plus, au dessus de l'épaule droite, on voit le monogramme IHW. C'est la seule pièce où j'ai rencontré le nom en toutes lettres et le monogramme : c'est une preuve irréfutable de la légitimité de la rectification que j'ai faite à la page XVIII de l'introduction.

Haut. 0,366 ; larg. 0,260.

Nagler donne ce portrait à Jérôme (n° 5) et il indique comme l'inventeur Paul de la Hove. C'est une double erreur. Cette pièce, qui est d'une grande rareté, a été vendue sous le n° 525 de la collection de portraits de M. le Dr R., le mardi 30 mars 1867, sous la direction de M. Visser, à La Haye.

2047 bis PORTRAIT DE VILLEJUS (André).

Pièce in-folio. Le personnage est vu de profil, à mi-corps, il est coiffé d'un bonnet de velours. Il est tourné à droite; vêtement doublé de fourrure. Sur l'archivolte cintrée qui encadre la tête, on lit en petites capitales : ANDREAS VILLEJUS ECCLESIAE CATHEDRALIS RIPENSIS DECANUS CANONICUS ET SENIOR. OBIIT RIPIS A° AETATIS 74 A° CHRISTI 1616 D. 13 FEBr.

Dans un cartouche, en bas, les vers suivants :

His oculis, hoc ore, suo venerabilis aevo
Villejus patrii lux rediviva sui
Priscorum historias, et semi sepulta Trionum
Gesta iterum seclo conspicienda dedit.

On voit, en partie sur le champ de l'estampe, en partie sur le cartouche, au milieu, un emblème triangulaire inscrit dans un cercle. A gauche, dans l'ombre, un peu au-dessus du cartouche. IH. W. Un peu au-dessous du cartouche, on lit : *Proavo sic pie instaurari fecit pronepos JL. A°* 1690. Je ne connais cette pièce que par une copie photographique que je dois à l'obligeance de M. A. Struntz,

conservateur adjoint du musée des antiquités du Nord et du cabinet des estampes de Copenhague, où l'épreuve originale est conservée. D'après la note ci-dessus rappelée elle doit appartenir à un tirage postérieur à la restauration que la planche a reçue par les soins du petit-neveu du chanoine. Une épreuve du temps des Wierix serait bien précieuse.

La planche originale a les dimensions suivantes : H. 0,316; larg. 0,214. La reproduction photographique a 26 millimètres de moins en hauteur et 20 en largeur.

1830 bis OFFICIVM B. MARIAE VIRGINIS nuper reformatum ET PII V. PONT. MAX. JVSSV EDITVM ANTVERPIAE. Ex officina Christophori Plantini M. DLXXIII.

Ce volume sorti des presses de Plantin et qui est mentionné dans les *Annales Plantiniennes* de MM. De Backer et Ruelens, est un in-8° de 496 pages, suivi d'un recueil d'hymnes : *Hymni per totum annum*, de 70 pages, sur deux colonnes. On lit en petites capitales sur le dernier feuillet, au recto : ANTVERPIAE EXCVDEBAT CHRISTOPHORVS PLANTINVS ARCHITYPOGRAPHVS REGIVS. ANNO MDLXXIII. IDIB. APRIL.

Les 495 premières pages sont encadrées d'une bordure gravée sur bois dont les dessins se reproduisent à chaque feuille d'impression ; il y a donc 16 encadrements différents. Ils ne portent ni signatures ni monogrammes. Le style du dessin indique un des artistes flamands qui, à cette époque, suivaient, avec Frans Floris, la trace de Michel-Ange, probablement le même Pierre Vander Borght, dont le monogramme se trouve avec celui de Wierix sur les gravures en taille-douce. Ces dernières, distribuées dans le texte, sont au nombre de vingt, savoir :

1 Le titre : ASSOMPTION DE LA S. VIERGE.

La Vierge est tournée à gauche. Deux anges la couronnent; quatre soutiennent son vol vers le ciel : deux font concert, celui de droite joue de la lyre, celui de gauche du luth. Au milieu; en bas P. B. IH. W.

Diam. 0,70.

2 L'ARBRE DE JESSÉ.

Cette estampe est à la page 31. L'arbre a six branches, le sommet s'épanouit en un calice de lis, où l'on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus. Il y a deux rois sur chaque branche. Le patriarche est couché. Au dessus de sa main, le mot IESSE.

Sur une pierre à droite IHW. P B.

Hauteur, 0,115; larg. 0,073.

3 L'ANNONCIATION.

Imprimée au revers de l'arbre de Jessé, par conséquent à la page 32.

L'ange vient de la gauche.

On lit au milieu d'en bas IHW.

Haut. 0,113; larg. 0,077.

4 LA VISITATION.

A la page 66. La Vierge et Ste Elisabeth se tiennent embrassées. Au fond, intérieur de ville. La Vierge vient de la droite. Cette pièce et toutes celles qui suivent ont les mêmes dimensions que la précédente.

5 LA NATIVITÉ.

A la page 90. S. Joseph, l'âne et le bœuf sont à gauche, la Vierge à droite, l'enfant au milieu. Par la porte entrebaillée on voit un berger et son chien.

En bas, à droite IHW. PB.

6 La Circoncision.

A la page 98. Le grand-prêtre opérateur est assis à droite. A gauche, en bas : IHW.

7 Adoration des Rois.

A la page 105. La Vierge vue de face est assise un peu à droite. Un des rois est à genoux devant elle. St Joseph, derrière, tient en main le vase qui vient d'être offert. Les deux autres rois debout tiennent encore leurs présents. En bas sous le pied de la Vierge : IHW.

Voir page 321 du catalogue, après le n° 1614, la description d'une *Adoration des mages* qui devrait avoir le n° 1614bis. C'est la même pièce, mais d'un état différent, puisqu'elle porte la signature PB.

8 La Présentation au temple.

A la page 112. St Siméon tenant l'enfant est au milieu, au fond, devant une table ronde. St Joseph qui présente les deux colombes, est sur le devant, de l'autre côté de la table.

A gauche en bas PB. IHW.

9. La Fuite en Égypte.

A la page 119. C'est la pièce qui est décrite sous le n° 168 de ce catalogue, et aussi rappelée après le n° 1614.

10 L'Assomption de la Vierge.

A la page 133. C'est la même disposition que dans la pièce ronde du titre. Celle-ci est rectangulaire. Le mouvement de la Vierge est un peu changé, elle est vue de face. En haut, à gauche : PB. à droite : IHW.

11 La Résurrection de Lazare.

A la page 189. C'est la pièce décrite au n° 180 du catalogue, sauf que la signature de Crispin Van den Broeck est remplacée par P. B.

12 DAVID PRIANT.

A la page 278. Il est à genoux à gauche, tourné vers la droite. L'ange qui tient le glaive est à droite au-dessus du palais. Sur une pierre, en bas, à gauche : IHW ; à droite, PB.

13 JÉSUS EN CROIX.

A la page 313. C'est l'estampe qui se trouve décrite dans le catalogue à la page 323 sous le n° 1630 (il y a par erreur 1930), dans la suite qui sert d'illustration à l'ouvrage intitulé : *Humanae salutis monumenta.*

Cette pièce porte dans *l'Officium B. Mariae* la date de 1572 comme dans le livre d'Arias Montanus. Elle prouve, contrairement à l'assertion de Van Hulthem, que la petite édition de *Humanae salutis monumenta*, à laquelle il attribue la date de 1571, est nécessairement postérieure. Par la comparaison des deux épreuves, il est facile de voir que celle de l'*Officium* est antérieure à l'autre. Il faudrait donc reporter au-delà de 1573 l'impression de la petite édition de *Humanae salutis monumenta.*

C'est dans une note autographe, inscrite sur le feuillet de garde, que M. Van Hulthem a indiqué la date de 1571. Il lui aurait été facile de se convaincre de son erreur en examinant la gravure de la feuille I. première page. Une gravure exécutée en 1572 ne peut trouver place dans une édition de 1571.

14 DESCENTE DU SAINT-ESPRIT.

A la page 323. C'est la pièce décrite au n° 1636 du catalogue.

15 SAINT MATHIEU.

A la page 394. Cette suite des quatre évangélistes a été décrite sommairement sous le n° 663, qui renvoie à la IXe classe où se trouve analysé l'ouvrage d'Arias Montanus

Humanae salutis monumenta. n°s 1605-1638. Mais comme, dans ce livre, les estampes représentant saint Mathieu et saint Marc ne portent point la signature du graveur, celles-ci n'ont été rappelées que pour mémoire. Dans l'*Officium B. Mariae*, le monogramme IHW est au milieu, en bas, et PB, à droite.

16 SAINT MARC.

A la page 412. Au milieu, en bas, sont les monogrammes IHW. PB.

17 SAINT LUC.

A la page 427. C'est la pièce décrite sous le n° 1613.

18 SAINT JEAN.

A la page 442. C'est la pièce décrite à la suite du n° 1613 sans n°.

19 LA RÉSURRECTION DE JÉSUS CHRIST.

A la page 454. C'est la pièce décrite au n° 1633. La marque du graveur est IHW et non pas HI. W. comme on l'a imprimé par erreur, dans le catalogue.

20 LE JUGEMENT DERNIER.

Après l'*Index*, sur le feuillet qui précède *Hymni per totum annum*. Pagination nouvelle. — Au milieu, en bas on lit : *Petrus Van der Borcht invent*, 1572. La description de cette même estampe, qui se trouve sous le n° 1638 du catalogue, indique le monogramme de Jean Wierix sur une pierre dans l'angle gauche en bas. Il se trouve effacé dans l'épreuve du volume ci-dessus décrit.

N. B. Je ne suis pas bien sûr que les planches de la petite édition de *Humanae salutis monumenta* soient des gravures originales de Wierix; je croirais plutôt que ce sont des copies de Pierre Huys.

(*Reproduction interdite.*)

ANALECTA-BIBLION

VII

REDVCTION
DE LA VILLE
DE BONE,
PAR MESSIRE CHARLES, DVC
DE CROY ET D'ARSCHOT,
Prince de Chimay, &c. en l'an 1588.

Et autres siens faits mémorables, meslangés du succinct/ recit de plusieurs choses notables, aduenuës depuis/ ledit an jusques à ce jour, dont le sommaire est à la/ page suyvante./

Le tout descript par Iean Bosquet Montois.

(Marque de Nutius, les deux cigognes dans un cartouche, avec la devise en exergue : *Pietas. Homini. tutissima. Virtus.*)

A Anvers, de l'imprimerie de Martin Nutius, aux deux Cigoignes, MD. XCIX.

Auec Priuilege.

Un volume in-4°.

Le titre, la dédicace, les sonnets, le portrait de l'auteur (qui

s'est modestement placé en avant) et celui de Charles de Croy, l'un et l'autre gravés par Antoine Wierix et accompagnés de quatrains à la louange de Bosquet, occupent les 10 premiers feuillets, suivis du poëme proprement dit, comprenant les signatures A-T, chacune de 8 pages et non chiffrées.

Le verso du titre annonce les matières principales du poëme, mais celui-ci se termine à la signature R^2 et le restant du livre se compose de pièces diverses, quelques-unes du même Bosquet. C'est d'abord, de celui-ci, une *Ode à M. Jean de Halle, chevalier, s^r. de Heurnes Coolebrant, grand maitre d'hostel de Mgr. le duc de Croy*, etc. — *Plusieurs poëmes tant latins que françois de divers autheurs*, à l'honneur du même duc de Croy : *Anagrammatisme de* PHILIPPE SPEYAERT, du collége des jésuites de Valenciennes, *Souhait du collége des Rhétoriciens* de Douai, *Ode* sur l'arrivée du duc à Paris, commençant par cette strophe, qui n'est pas la plus mauvaise de tout le volume :

Nymfes au chant de Sereine,
Qui baignez dedans la Seine
Vostre chevelure d'or,
Sus poussez, belles navondes,
Hors de l'eau vos faces blondes
Et sautez dessus le bor.

Puis un *Sonnet*, signé HÉVIN, tout en rimes féminines, sauf deux vers, et un anagramme latin de FRANÇOIS GODIN du collége des jésuites de Valenciennes. Enfin, un dixain latin *in laudem autoris* de M. DE MAULDE de Valenciennes et un *Carmen ad authorem* de P. SAINGENOIS. Le feuillet signé A offre un plan de Bonn avec l'emplacement des assiégeants ; la 8e page de la feuille B, une gravure, le *Secours de Paris*, avec l'indication des corps ; la 7e page de la feuille H représente l'entrée du prince de Chimay à Mons ; la page L^5 l'*hostage des seigneurs en France pour la paix*.

Avant la *Préface*, on lit ce quatrain : *Alexandre Bosquet frère de l'autheur au lecteur :*

> Amy, quiconque sois, qui ces vers daignes voir,
> Que la Thitonienne en vingt matins veit naître,
> Ne Rhinocerontise, et ne volle à leur maître
> Digne du Laurier verd, l'honneur de son sçavoir.

Ce qui veut dire en langage plus humain que le poëme fut composé en vingt jours, ce dont on s'aperçoit assez, et que la *Biographie nationale* mériterait d'être légèrement *Rhinocérontisée* pour avoir fait d'Alexandre Bosquet le petit-fils de Jean, si quelqu'un pouvait s'étonner encore des bévues de la *Biographie* ; à cela près, elle a donné de ce versificateur une notice suffisante.

On pourrait reprocher aux Montois d'avoir au moins un des deux petits travers que Lebrun reproche à madame de Beauharnais dans un distique resté célèbre : ils aiment à se faire peindre et ils font eux-mêmes leurs vers. L'*Iconographie montoise* est un recueil qu'on feuillète sans ennui ; quant aux poëtes... que la presse qu'ils ont tant fait gémir leur soit légère ! Jean Bosquet, montois et poëte, devait bien à la postérité de lui transmettre son effigie avec ses vers ; n'en déplaise à l'auteur du quatrain gravé sous le portrait, le *traict de l'artisan* a surmonté l'esprit du poëte et il faut tout le talent de Wierix pour donner quelque valeur à la figure niaisement suffisante du Narcisse de la Trouille ; pour son talent poétique, je ne puis l'apprécier avec plus d'impartialité que lui-même, lorsqu'il dit :

> Ma veine tarissoit, ma languissante verve
> Battoit des vers à froid en dépit de Minerve.

L'ouvrage roule sur les hauts faits — et autres — du duc d'Arschot, comme l'indique le titre. — L'auteur appartient plutôt à l'école de du Bartas qu'à celle de Ronsard ; il a un faible pour le genre descriptif... l'ennuyeux surtout.

Voulez-vous des aurores ; en voici une agrémentée d'un départ :

..... Tandis en sa carosse
Diane clair-luisoit, ceinte de mille feux,
Qui sa pleine rondeur illustroient à nos yeux,
Jà l'aurore paroit en jaune verdugade,
Du guide-jour Phœbus. matineuse ambassade ;
Quand l'airain fanfarrant et le bruyant tambour
Vont semondre au partir par chasque carrefour,
Un bruit se fait partout : le palfrenier s'esveille,
Qui pour tromper le som' ne couche sur l'aureille ;
Le muletier encor' d'un cry aigre-confus
Charge à poids balancé les voyageurs bahus.

Et celle-ci ?

..... L'aube saffranée
Commençoit à chasser la nuit encourtinée.

Préférez-vous un *coucher de soleil :* en voici un dans le faire de du Bartas :

Tandis Phœbus suant. d'avoir couru le monde,
S'abaissoit pour laver sa chevelure blonde
Dans l'Océan ....

Voici encore un pastiche de ce dernier poëte :

L'alouette déjà d'un tire-lire-doux
L'œil clair-serain du ciel importune pour vous.

L'écrivain montois a d'ailleurs un vocabulaire à lui et des mots d'étrange facture : il dit en parlant de chevaux :

Ou le fier albanois qui brusquement s'esveille
Au bruit du creux airin taratantarisant.

Ou bien :

Pour à si grand besoin se désalbérouter.

J'ai cité plus haut quelques vers du départ de Croy quittant Mons, escorté par la garde civique du temps : en voici d'autres du même acabit :

Aux portes seulement une bande s'est mise
De bourgeois qui paroit aux armes bien apprise
. . . . . .
Par les rangs tapissez, harquebusans sans fin.
. . . . . .
Le compliment fini chascun se remet sus
Le sonne-pied cheval dont on s'estoit mis jus.

L'*Arschotide bourgeon*, comme le nomme Bosquet, souffre d'un mal — mal essentiellement montois — qui inspire au poëte une imprécation effroyable :

O maladie extrême ! ô douleur quy n'a plainte !
D'autant qu'il semble au sain n'estre que douleur fainte.
Douleur, quy plus souvent attache les seigneurs,
Que le troupeau chétif des pauvres laboureurs.
Douleur, que des douleurs on peut dire la pire.
Telle que pâtit cil dont le cœur se deschire
Du carnacier oiseau, sur le roc attaché,
Pour condigne loyer de son sale péché.
Va Goute : puisses-tu de cent cadènes fortes
Estre joincte au poteau des infernales portes.
Ou puisse t'hériter l'ennemy de vertu,
L'ingrat, le mesdisant et tout monstre tétu,
Quy pour se faire grand par dix mille pratiques
Trouble l'heureux repos des bonnes républiques.
Te puisse possesser tout homme fauce-foy,
L'ennemy des chrétiens, le barbare sans loy,
Et te soint pour geinner des ames sy perverses,
Compagnes de douleurs mille fièvres diverses.

Il y a même deux goutteux dans le poëme, comme nous l'apprennent les vers harmonieux qui suivent :

Le conte de Boussu dans Abb'-ville arriva
Qui des goutes le mal comme Charles gouta.
La chambre fut commune à leur affliction
Et chascun d'eux reçoit à consolation
D'avoir en son mal-heur parent et camerade,
L'un goutteux, l'autre aussy de la goutte malade.

Ce Boussu est le même que nous retrouvons plus loin avec sa femme :

Heureux aussy Boussu, qui sens brûler ton âme
D'un brandon qui si tôt est rallumé qu'esteint,
Par le nymphal pouvoir qui doucement t'estreint.

Mais je m'aperçois un peu tard que j'abuse de la patience du lecteur. J'aurais pu citer davantage ; cependant il faut se borner et à tout prendre vous n'auriez rien perdu si je m'étais contenté de vous présenter l'œuvre de Jean Bosquet sans commentaire : *Ecce iterum Crispinus !* Encore un poëte montois et un livre qui n'a d'autre mérite que son excessive rareté.

CHRONIQUE

Le catalogue des autographes de Schulz, de Leipzig (n° IX, 1869), annonce la vente d'une curiosité de haut goût : La *Bible* que le fameux baron de Trenck reçut dans sa prison de Magdebourg, et sur les feuillets blancs de laquelle il écrivit avec son sang des lettres, des poésies, des mémoires, des dessins même au nombre de 140 : il y a 404 pages de son écriture, entre autres ses lettres à son amie la princesse Amélie (sœur du grand Frédéric); on vendra avec cette *Bible* un de ces gobelets d'étain ciselés par Trenck au moyen d'un vieux clou, genre de travail dans lequel il avait acquis une véritable célébrité et dont on se disputait déjà de son temps les rares spécimens. Ajoutons que les autographes de Trenck sont d'une insigne rareté, les Français ayant anéanti tout ce qui lui avait appartenu après son exécution en 1794 : on ne trouvera pas exageré le prix de 500 thalers auquel ces reliques sont cotées.

— Le *Nederlandsche Spectator* de La Haye publie en ce moment une série d'articles sur la question Costérienne, pleins de logique et d'érudition et dus à la plume de M. A. Vander Linde. L'auteur y étudie avec calme et perspicacité les origines de la légende et les arguments sur lesquels on s'est appuyé pour lui donner un corps historique : nous n'avons pas besoin d'ajouter que le travail du consciencieux écrivain n'est pas favorable aux prétentions de son pays. Tout esprit non prévenu, tout investigateur de la seule vérité doit arriver au même résultat.

Nous reviendrons sur ces remarquables articles qui feront sensation dans le monde de la bibliographie.

C. R.

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE

Nous ne croyons pas nous avancer trop, en disant que le travail dont le *Bibliophile belge* commence aujourd'hui la publication, est un évènement dans le monde de la bibliologie. C'est une étude complète, rigoureuse, impartiale du système historique qui attribue à Laurent Coster de Haarlem la gloire inestimable d'être l'inventeur de la typographie, étude faite en Hollande, par un homme d'une érudition profonde, connaissant parfaitement les annales de son pays, ayant publié même une Bibliographie de la ville de Haarlem, berceau présumé de la grande découverte, un homme que ses travaux antérieurs, littéraires, philosophiques et d'investigation, désignaient tout naturellement pour faire cette enquête sérieuse et loyale sur les faits de la cause en litige.

Que cette enquête, entreprise uniquement dans l'intérêt de la vérité ne réponde pas aux désirs de ceux qui demandent au patriotisme seul les éléments de leur Credo, cela ne doit étonner personne : il y a longtemps que la cause est jugée pour tous ceux qui ont pris connaissance entière des faits du procès et ne se sont pas laissés fourvoyer par les lueurs brillantes quelque-

fois, mais fallacieuses des conjectures et des assertions non fondées du parti pris.

L'auteur a eu le courage d'arracher une perle du riche écrin de gloire des Pays-Bas. Mais il a trouvé que cette perle était fausse, et son patriotisme éclairé n'a pas voulu que son pays portât un joyau qui ne fût pas authentique. S'il s'expose à d'inévitables récriminations, s'il doit s'attendre à des ennuis et à des chicanes, il aura du moins l'approbation de tous ceux qui sont désintéressés dans le débat et doivent applaudir à ses consciencieux efforts.

Grâces à la bienveillance de M. Vosmaer, nous avons obtenu l'autorisation de traduire les remarquables articles de M. A. van der Linde et nous avons la certitude qu'ils ne passeront pas inaperçus dans la science.

(N. d. l. R.)

INTRODUCTION (1).

« *Le temps des décisions arbitraires est passé.* » CONSTANTER.

« Les recherches faites, il y a des années, par Koning, dans les archives de Harlem, doivent être recommencées avec une probité à toute épreuve et une entière impartialité, depuis qu'on s'est posé la question, si, par hasard il n'aurait pas communiqué seulement ce qu'il lui convenait d'affirmer, en ayant soin de

---

(1) *Monuments typographiques des Pays-Bas au* XVe *siècle. Collection de fac-simile d'après les originaux conservés à la bibliothèque royale de*

passer le reste sous silence? Un tel doute ne peut durer. » Cette dernière observation du professeur R. Fruin est juste de tout point : en effet, le doute ne peut durer. Mais à l'égard des recherches faites par Koning, l'incertitude peut cesser sans qu'il soit nécessaire de recommencer ses investigations. Ses recherches dans les archives, afin de rassembler des matériaux pour son livre, ont eu lieu avec « une probité à toute épreuve et une entière impartialité. » Cette assertion, si importante pour l'étude que nous allons entreprendre, je dois *avant tout* en prouver l'évidence au risque d'être accusé de minutie.

Qu'il n'y ait plus guère de curieuses découvertes à faire dans les *registres* de St-Bavon, c'est ce que savent tous ceux qui se souviennent de l'examen auquel ils ont été soumis en 1765, au profit de Meerman, par l'échevin de Harlem J. F. Parvé et, plus tard, par Meerman lui-même (ce qui donna lieu à la dé-

---

la Haye et ailleurs. Publiés par J. W. Holtrop, bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale. La Haye, M. Nyhoff, 1868, f°.

Kritiesch onderzoek naar de uitvinding der boekdrukkunst. Geschiedenis der vinding, waardeering van den daarover gevoerden strijd, een en ander voorgesteld uit minder en meer bekende bronnen en opgemaakt uit al het daarover heen en weder geschrevene, oorspronkelijk in het fransch bewerkt door den heer Ch. Paeile, *archivaris van Ryssel, nu, ter afdoende inlichting der landgenooten van Lourens Janssen Coster, in het nederlandsch overgebracht door* J. H. Rutjes. *Vermeerderd met aanteekeningen.* Amsterdam, C. L. van Langenhuizen, 1867, in-8°.

Lorenzo Coster notizia intorno alla sua vita ed alla invenzione della tipografia in Olanda, per Domenico Carutti. Torino, stamperia reale, 1868, in-4°.

Who was the first printer? (Saint Pauls. A magazine edited by Anthony Trollope.) London, 1868. pp. 706 et. suiv.

(C. Ruelens) : *L'Odyssée de Laurent Coster en Hollande.* (Extrait du *Bibliophile belge*, tome III) 1868.

De Navorscher, VI p. 41; XVI. p. 129; XVII p. 257 ; XVIII. p. 80, 131, 497, 593 ; XIX. p. 1.

couverte d'un fragment de Donat), ensuite par Koning, puis par la commission de la quatrième fête séculaire (1823), plus tard encore, par le Dr. A. de Vries, et enfin, dernièrement par M. A. J. Enschedé, l'archiviste de Harlem. Le résumé, d'ailleurs fort peu détaillé de ces petits mémoriaux, peut donc être considéré comme étant connu dans tout ce qui offre quelque importance pour le fameux « différend » entre Harlem et Mayence.

Notre source la plus importante est dans les livres des comptes communaux de l'hôtel de ville. Je m'étais proposé d'aller fouiller là ces notes des trésoriers de Harlem au XVe siècle. Sans rien connaître de nos projets respectifs, l'archiviste M. Enschedé, avait en même temps et pour lui-même extrait tout ce qui pouvait de près ou de loin se rapporter au nom de Laurent Janszoon Coster, jusqu'à la fin du quinzième siècle. Instruit par M. Holtrop du projet que j'avais conçu de soumettre la question Coster à un nouvel examen, il eut dans l'été de 1868, l'obligeance de me laisser prendre copie de ses annotations. J'avais donc l'occasion de pouvoir confronter les résultats de deux investigations semblables et il me sembla bientôt parfaitement démontré, qu'à Harlem, il n'y avait plus guère qu'à battre de la paille, occupation que je pris bientôt en dégoût. Le fait suivant en fournit un témoignage. Jacques Koning, l'auteur couronné du *Mémoire sur l'origine, l'invention, le progrès et le perfectionnement de l'imprimerie*, (Harlem 1816), nous a laissé un curieux manuscrit. C'est un in-folio de 352 pages, écrit entièrement de sa main, d'une écriture nette et fine, pourvu d'une table de 14 pages, et ayant pour titre sur le dos en parchemin : *Comptes des trésoriers de la ville de Harlem*. Cet ouvrage nous démontre que Koning a fait une étude approfondie et méticuleuse de la comptabilité de Harlem, depuis 1417 jusqu'à 1475 ; qu'il a lu chaque article, épluché chaque page,

compté les lettres, compulsé les points et les virgules et interrogé les marques du papier. Pour être compris littéralement et afin de montrer de suite le but de ces patientes recherches, je copie la note qu'on trouve page 115 (année 1448 :)

« En parcourant ce volume mon attention a pour la première fois été éveillée par le fait que la lettre (ı) était surmontée non pas d'un point (i), mais d'un petit trait oblique (í). Peut-être le même cas se présente-t-il dans des comptes antérieurs. C'est un fait à vérifier dans ceux de ces comptes qui existeraient encore. Dans la reproduction du *Spiegel* (*Speculum*) de Meerman, on voit sur un grand nombre d'ı un trait semblable, au lieu de points : ceci démontre encore une fois, que l'auteur du *Spiegel* a imité les manuscrits de son époque et cette observation jointe à toutes les autres, établit la supposition que cet ouvrage a vu le jour à Harlem. »

On voit quel était le but de ces investigations faites par Koning et qu'il n'a point méprisé des arguments aussi légers que ces traits sur les ı, aussi déliés et aussi solides qu'une toile d'araignée. En attendant il a copié dans ces registres des trésoriers tout ce qui lui semblait avoir la plus minime importance, sans que ses notes eussent parfois le moindre rapport à la question posée au concours déjà en 1805 par la Société Néerlandaise des sciences à Harlem; j'en cite deux exemples :

« 1429 (1) Item pour deux carrosses avec lesquels nos bons mes-

---

(1) 1429. Item van twe waghens dair onse goede lude mede voeren van brugghe tot ghent, also onse genadige hē van van bourgogne eñ onse genadige vrouwe alle die wagens op dede houden tot hoirre behoeff eñ men an gheen waghens comē en conde dan om den meesten peñinc te samen geg. VI l. VIII ſt.

Item optē XXIII ste dach in meye so hier tijdinghe gecomē was dat die zerouers die die schepe op zuderzee ghenomē haddē weder becrafticht

sieurs se rendirent de Bruges à Gand, alors que notre gracieux seigneur le duc de Bourgogne et la gracieuse Madame la duchesse, ayant retenu tous les carrosses à leur usage, l'on n'en put obtenir qu'à force d'argent... VI livres VIII s.

» Item au XXIIIe jour de mai, quand arriva la nouvelle que ceux d'Enckhuyzen avaient battu les pirates qui avaient capturé les vaisseaux dans le Zuiderzee, on envoya de la part de la ville, à Enckhuysen Pierre Symonsz, pour recueillir le véritable récit de l'évènement.

» 1433 Item à Claes, l'écrivain des chroniques qui pendent dans l'hôtel de ville, pour son travail d'écriture, donné VII fl., ce qui fait VI liv. X s. VIII d. Item à Albert, le menuisier, pour le cadre desdites chroniques, III écus. Item à Zweder le peintre, pour avoir peint ledit cadre et doré les lettres, ensemble IIII écus philippus. Pour le drap du rideau qui pend devant, pour la teinture des franges et la façon, etc.

» 1439. Item au petit Jacques, messager de la ville, pour porter les lettres de la ville au commandant et au magistrat de la ville de Dunkerque. »

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

---

warẽ van die van enchusen so wordt pieter symonsz. van der stede weghen tot enchusen gesent om twaer dair aff te vernemẽ....

1433. Item claes scriver van die croniken die opter stede huys hanghen te scriuẽ geg. VII gulden facit VI l. X ft. VIII d. It. aelbrecht scryẽmaker geg. van tbort te makẽ daer die selue croniken in staen drie scilde It. zweder den schilder van tbort voorscr. te verwen ende die verghuldẽ letterẽ te makẽ te samẽ IIII phs. scilde. Van laken dair dat gordyn dat dair an hangt aff ghemaict is vã verwẽ van frangen ende van maken te samẽ, etc.

1439. Item copken der stede messelgier gesent metter stede brievẽ an den capiteyn ende stede van duynkerken, etc.

UNE ROMANCE INÉDITE DE FLORIAN

A la vente du célèbre éditeur et bibliophile A. A. Renouard, en 1854, j'achetai un exemplaire des *Œuvres de Florian*, le nº 2456 je crois. En tête du premier volume se trouvait une note manuscrite du propriétaire ainsi conçue : « *j'ai ajouté à cet exemplaire une Romance inédite et autographe de Florian.* » Je n'ai plus l'ouvrage, mais j'ai conservé la note et le texte de la romance, que voici :

O nuit ! que tu me semblois belle
Lorsque sous tes voiles épais
Jallois jurer d'être à jamais
Plus amoureux et plus fidelle.
Combien je redoutois le jour
Quand celle que mon âme adore
Me permettoit jusqu'à l'aurore
De lui parler de mon amour.
Plus timide alors, moins sévère
Elle osoit dire sans rougir
Ce qu'à peine elle osoit sentir
Dès qu'elle voyoit la lumière.
Ton silence mystérieux
Augmentoit mon bonheur suprême
Mon cœur se disoit à lui même :
Tout dort et je suis seul heureux.
Maintenant ô nuit ! nuit obscure,
Tes ténèbres me font frémir !
Je me crois le seul à souffrir
Dans le calme de la nature.

Je sais que le temps des romances est passé ! Lecteur, excusez cette vieillerie. C'est un document, non un à propos.

T.

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE

Additions & Rectifications à Quérard (1).

CZERNICHEW (le comte G. de).

Théâtre de l'arsenal de Gatchina, ou Recueil de pièces de société contenant quatre comédies, deux proverbes dramatiques, une tragédie burlesque et un vaudeville; composé et respectueusement présenté à S. M. I. l'impératrice Marie, par le comte G. de CZERNICHEW. St-Pétersbourg, impr. du Dépt. de l'instruction publique, 1821, in-8° de 344 pp., contient :

Une heure de voyage, comédie en un acte et en vers.

L'Homme aux principes, comédie en un acte et en vers.

Le Testament, comédie en un acte et en vers.

L'Heureuse méprise, comédie en un acte et en prose.

L'Amour tiré par les cheveux, proverbe dramat. en 1 a. et en vers.

L'Amour dans l'imagination, ou Tout ce qui reluit n'est pas toujours de l'or, proverbe dramat. en un acte et en vers.

Didon, tragédie burlesque, en un acte et en vers, trad. de russe, avec quelques variantes.

Le Bureau de la diligence, vaudeville à scènes, à tiroirs et à trois acteurs, en 1 acte et en pr.

DINOCOUR (A). Maître de langue française au corps des mines et dans d'autres établissements de St.-Pétersbourg.

---

(1) Les titres des ouvrages anonymes sont précédés d'un *.

* *Alphabet français contenant tous les principes nécessaires pour acquérir une bonne prononciation, et de plus différens exercices pour mettre à même de parler en peu de temps cette langue (le tout terminé par des contes et des fables, et par un vocabulaire), publié par A. D.* (DINOCOUR). En russe et en français. St.-Pétersbourg, Jean Zaikin, 1831, in-8° de XII-173 pp.

Le nom de l'auteur se trouve sur le titre en russe. Si les renseignements qui m'ont été donnés sont exacts, A. Dinocour, malgré la légère différence d'orthographe de son nom, serait le frère du romancier.

FASMER (*Georges*) né à Moscou, vers 1820, d'un père saxon et d'une mère française d'origine, sœur de M. Charles Urbain, libraire à Moscou. M. Fasmer, lors de son voyage, était employé dans la chancellerie du général gouverneur du gouvernement de Cherson, à Odessa.

* *Impressions de voyage d'un Russe* (G. FASMER) *en Europe.* Paris, Ch. Reinwald, 1859, gr. in-18 de IV-179 pp.

Ce voyage d'Odessa à Paris, par la mer Noire et la Méditerranée, ne peut rien apprendre de nouveau sur les contrées visitées par le voyageur, mais il est écrit avec esprit et surtout beaucoup d'humour.

FORTUNÉ, coiffeur français à Moscou.

Le Mérite du coiffeur de femmes dédié aux dames, par FORTUNÉ, (c'est-à-dire de la composition de l'avocat S.-N.-H. LINGUET). Moscou, impr. A. Semen, 1838, in-8° de 15 pp.

Cette plaisante brochure qui amusa le public de Moscou, lors de son apparition, fut attribuée à un M. Charles Bricon, dont je parlerai un jour, mais il est à peu près certain qu'elle émane d'un M. de Gerando, ancien capitaine d'artillerie de l'armée française devenu précepteur à Moscou.

Du reste il n'y a du prétendu auteur que les mauvais vers et les passages du commencement et de la fin, utiles à la réclame

de Fortuné. *Le Mérite du coiffeur* n'est rien autre que l'*Eloge de l'art du coiffeur de femmes*, dont je ne connais pas la 1ere édition, car Quérard n'en parle pas, mais qui se trouve réimprimé avec la signature de Linguet, dans l'*Almanach des prosateurs* rédigé par Fr. N. (Noël) et P. B. Lamare. Tome I (an X-1801), pp. 170-,76.

GODON (*Marguerite* GOULARD, dame); née à Pontarlier (Doubs), morte à l'hospice de Ste-Darie de Moscou, le 16 février 1849, à l'âge de 65 ans, cette dame fut alternativement marchande de modes et préceptrice.

* *Éducation domestique, ou Instructions morales de la première enfance des deux sexes, dédiées à toutes les mères et aux personnes destinées à les remplacer* (par mad. GODON). Moscou, impr. de l'Université impr. 1836, in-16 de IV-206 pp.

Le même, non anonyme, sous ce titre : *Éducation domestique dédiée aux mères et aux personnes appelées à les remplacer, ou Réponse aux académies qui demandent des ouvrages utiles aux mœurs; par Mad.*, GODON. IIe édit. Paris, Hachette, 1839, in-8° de IV-XVI-96 pp.

Cette IIe édition a été dédiée par l'auteur à M. Villemain, alors ministre de l'instruction publique; la dédicace a été supprimée dans les exemplaires envoyés en Russie.

Cette dame retourna en France en 1837; elle n'avait pas revu son pays depuis l'époque qu'elle l'avait quitté, étant encore fort jeune; je me trouvai avec elle sur le bateau à vapeur. Madame Godon avait gardé toutes ses illusions de jeunesse; je lui prédis qu'elle ne pourrait se faire aux mœurs nouvelles: effectivement elle était de retour à Moscou, à la fin de 1839.

Pendant son séjour en France, en 1838, madame Godon fut appelée à l'ambassade de Russie, où on lui remit une somme de 3,000 fr. qui lui était envoyée par une personne qui s'était permise de traduire son ouvrage en russe, sans son autorisation.

Cet acte de loyauté est assez méritoire pour être cité et le nom de la personne livré à la publicité. Les catalogues de librairie russe nous indiquent l'ouvrage de Mad. Godon (pas anonyme comme l'original), traduit par un M. *Alexandre* VOLKOFF. Moscou, 1837, in-8°.

(*A continuer.*)

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHEQUE ROYALE

—

NOUVELLES ACQUISITIONS

Dans tous les temps, on a été très-avide de connaître l'avenir et un grand nombre d'individus — surtout des poëtes, *vates* — se sont exercés en l'art de lire dans le livre du destin. Je signale à l'érudition contemporaine le recueil à faire des prophéties anciennes et modernes, avec variantes et commentaires, bien entendu. Et, bien entendu encore, qu'il ne s'agit pas ici des prophètes de l'Ancien Testament, mais bien de cette foule de prévoyants qui, dans tous les siècles, ont eu la bonté de dire à leurs concitoyens, en prose ou en vers, les évènements du lendemain et qui, parfois ont eu la chance de dire juste.

Voici une de ces prophéties qui, pour être prise, comme dit le poëte, « hors du neufiesme chapitre d'Ezechiel » n'en rentre pas moins dans la catégorie des prédictions « pour le temps présent. » Elle est tirée d'un mss. intitulé : *Cy. comenche ung petit traictié des eaues artificielles et des vertus dicelles* (1),

---

(1) Vente Van Alstein, 2e partie, n° 7883 (octobre 1863).

« lequel traictié j'ay voulu escripre, dit l'auteur, à la requeste de ma très-noble dame madame la contesse de Bouloigne. » En tête, on lit : *Livre comenché en lan mil chincq cens et* LXII.

La prophétie est intercalée entre deux remèdes. Elle y est assez à sa place. Nous la donnons sans commentaires.

Prophetie prinse hors du neufiesme Chapitre Dezechiel.

Si le chapitre IXe Dezechiel bien regardés
Moult de merveilles y trouuerés,
Quy doibuent aduenir sur clergies
Et sur le peuple baptisé.
Et ne pensés mie, doulces gens,
Que sur clergie tout seullement
Doit tourner cette hasquie
Car chacun aura sa partie
Et veuil bien que vous le sçachiés
Que tant de maulx et de mesquiés
Ainsi que nous alont lisant
De lan LXX et quatre vingt ans
Sur ceulx qui sont en Dieu croyants
Aduiendront tous ces mesquiers
Que nul ne le poulvoit croyre
Tant ayt grand sens et grande mémoire
Premierement les vers de terre
Qui sont legiers à cognerre
Prendront telle force et hardiment
Qui deuorront cruellement
Les grans lyons et les petits
Dont grandement on gemira
Et le peuple lamentera
Les petiz oiseaus s'esmouueront
Comme on diroit les aloettes
Et les merles et les fauuettes
Assailleront les oiseaux de proye
Et déuorront à grande joye
Les espriuiers et les faulcons
Et les ostours et les grifons
Et coura si grande traison
Quon ne sçaura en quy fier
Ne l'un à l'aultre conseillier
Et tout ce en signifiance
Sans en faire nulle doubtance

Car dedens ces V. ans nommés
Le peuple qui sera tant toullé
Tout ensemble se dreschera
Et les seigneurs occira
Et mettera tout à lespée
Qui qui en poise ne qui agree
Et leurs rauiront leurs biens
Sans nulle pitie comme des chiens
Que voulés vous que puise dire
Ils mourront tous à grans martyres
Nul ne pourroit penser ne dire
Ne racompter en celle grande yre
Les maulx et persecutions
Qui aduiendront en celuy temps
Sur princes et sur gentilz gens
Encor voires en ces V. ans
De soixante quinze à IIII^{xx} ans.
Grande pestilence par tout le monde,
Et plus qu'on ne pourroit penser
Premierement vous veuil nommer
Mortalité en grande famine,
Dont ce sera dueil et dommaige
Pareillement si grande oraige
Et si grande tempeste voirrés
Qu'il n'est homme de mère né
Quelle personne quel soit regnante
Qui oncques l'a veu plus grande
Et puis vous dict certainement
Que si horrible esmouvement
De terre serat en ces V. ans
Que oncques ne furent plus grans.
Car villes chasteaux et citez
Jusques en abisme renuerseront
En aulcun lieu de par le monde
Encor vous dictie en vérité
Que les franchois auront grande guerre
Encontre tous leurs aduersaires
Et apres que le Roy sera prins
Seront les guerres doresnauant
Asses plus grandes que deuant
Mais au pays de double franche
Je ne sçauroy sans meschanche
Jamais descripres ceste ruine.
Mais si le chapitre XVIIe
Dezechiel voulés lire
Vous y voirés le grand martyre

Quil doibt sur franche aduenir
Dedens ces ans sans faillir
Et puis apres ce temps passera
Et le sainct Pere ordonera
Ainsi que jadis fu piécha
Que les euesques seront clis
Des colleges où ilz seront mis
Et ainsi auront leur franchise.
Leur liberté les gens deglise
Anciennement soloient auoir
D'eslire euesques à leur voloir
Sans envoyer à court de Romme
Nul ne pourroit ce est la somme
Recorder la grande saincteté
Le bien ni la grande charité
De ce sainct pere dont je vous nomme
Qui sera en ce temps Pape de Romme
Et sera de lordre des cordeliers,
Encor sçachés jeusne et vieulx
Que en ce temps aura en franche
Un roy de moult grande puissance
A qui Jhesus voulut donner
Tous le monde à gouverner
Orient Midy Occident
Et le monde généralement
Et schacez de verité
Qu'il sera de telle potesté
Que au monde neust oncques si puissant
Roy ni empereur ne si vaillant
Ja courone ne portera
Sur son chief ni asserra
En l'honneur du nom de Jhesus
Qui d'une espine couroné fu
Et doibt moult la saincte Église ayder,
Eslever et exaucer
Il sera du tout executeurs
Des commendemens que le sainct Père
Luy voudra faire et commander
Tant en doibt son corps pener.
Par ces deux cy sera reparé
Tout le monde et renouvellé
Cest à sçavoir par ce sainct Pere
Et par ce puissant roy sans per
Qu'en ce temps sera roy de Franche
Car il mettra à délivrance

Son pays et à sureté
Tout le peuple de la chrestienté
Qui aura esté si greués
Par guerres et mortalité
Et destruiront la gent haye
De ceulx de la Mahommenie
Qui ne sont point en Dieu croyant
Mais silz estoient repentant
Et quilz vaulissent relinguer
Leur faulse loy et deguepir (sic)
Il les prendra a merchy
Moult volontiers sans contredy
Et moult de ceulx trouuera on
Qui laisseront la loy Mahon
Et rechepveront baptisement
Et tant que tous généralement
Par tout le monde sera une loy
Une creanche et une foy
En dedens lan mil IIII^{xx} et dix
Sera tout le monde restablis
Baptisés et renouvellés
Et sçachés bien très-fermement
Que pays sera generalement
Par le monde mille ans entiers.
Adonc ne sera point mestiers
Qu'on soit garnis de haubergons
Ne de glaues ne de bastons
Ni d'armures car le sainct père
Que j'ay cy devant nommés
Feront ensemble un tel degré
Et une si belle ordonnance
Que nul ne portera picque ne lance
Ne nul armure quy puisse greuer
De quoy on puisse aultruy tuer.
Encor feront aultres decretz
Quand le monde sera reparés
Pour tousiours estre en concorde
Sans mal pays et sans discorde
Et doibt encor instituer
Ce sainct père et ordonner
En Cecile un puissant roy
Qui moult exaulcera ñr foy
Et sera de tressaincte vie
Et de moult grande baronie
Car par espée et par armes
Tout le pays et les royaulmes

De Jhus-Christ doibt conquester
Et la saincte terre doultre mer
Mais apres ce qu'il aura conquis
Tout les royaulmes et le pays
De Jhūs tout autour
Et se mettra lors au retour
Et se mettra en religion
Et prendra par dévotion
L'ordre et lhabit des cordeliers
Et si veuil bien que vous sçachiés
Que la sa vie finera
Et moult de miracles fera
En son dernier trespassement.
Un fils aura qui sagement
La terre et le pays tiendra
Et les royaulmes gouvernera
Mais longuement ne sera mie
Car il debura finir sa vie
De laquelle mort moult grevera
Saincte eglise et lamentera
Mais encor plus que de sa mort
Les deux seigneurs devant nommez
Qui doibuent le monde reparer
Restablir et renouveler
Cest à sçavoir du sainct père
Et de ce puissant Roy sans per
Qui en ce temps sera roy de Franche
Car ce sainct pere sans doubtance
Regnera vingt ans je vous asseure
Et ce hault Roy que je vous nomme
A la volonté de Dieu regnera
Et puis à son bon Dieu ira.

C. R.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

56. Marine au château à deux tourelles.

L. 0,071. H. 0,052.
T. c. L. 0,065. H. 0,043.

Au milieu du devant un navire aux voiles déployées, à droite deux autres bâtiments; à gauche, sur la rive, on voit le château à deux tourelles. Signé au bas de la gauche : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec un ciel de tempête et de la pluie.

57. L'homme et son chien. Paysage.

L. 0,064. H. 0,032.

Dans un paysage parsemé de petits bouquets de deux à trois arbres, on voit vers le milieu de la planche un homme et son chien.

58. Le cours d'eau bordé d'arbres.

L. 0,063. H. 0,032.

Dans un paysage également parsemé de bouquets d'arbres, on

(1) *Suite*. Voy. pp. 5-15, 29-44.

voit un large cours d'eau très-tranquille; au fond, on aperçoit une dame.

1er état. Avant le ciel et les ombres sur l'eau.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux.

59. L'homme assis au milieu de l'allée du bois.

L. 0,064. H. 0,031.

Un bois où l'on voit une allée : dans celle-ci, vers le milieu de la planche, un homme est assis et tourne le dos au spectateur.

1er état. Avant le ciel et les ombres dans les arbres et sur le dos du personnage assis.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux.

60. Le pêcheur dans le cours d'eau bordé de Joncs.

L. 0,064. H. 0,031.

Un cours d'eau bordé de joncs occupe le milieu de la planche ; la rive du fond présente des bouquets d'arbres. Le pêcheur est assis sur la rive du côté droit.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et de nombreuses ombres dans les arbres, etc.

61. Les vaches debout auprès de la vache couchée.

L. 0,092. H. 0,035 1/2.

A gauche une mare, derrière celle-ci des arbres; le reste de la planche représente une prairie découverte sur laquelle on aperçoit une vache debout, de profil vers la droite et une vache couchée tournée vers la gauche.

Signé au haut de la droite : *Bagelaar f.*

62. Les deux vaches couchées au milieu du devant.

L. 0,094. H. 0,037 1/2.

A droite un arbre coupé par le bord de la planche et un saule, en arrière d'eux un cours d'eau avec des voiles. Au fond sept arbres formant groupe auprès d'une petite éminence ; en avant de ce groupe d'arbres les deux vaches. Signé au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

63. Le pont naturel.

L. 0,091 1/2. H. 0,036 1/2.

A gauche des rochers et des arbres ; les rochers se continuent vers la droite en formant un pont naturel couvert d'arbres. Un chariot à trois chevaux va passer sous celui-ci.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

64. La caverne de Saint-Pierre près de Maestricht.

L. 0,091. H. 0,036.

Cette planche représente l'entrée des cavernes de Saint-Pierre, vue de l'intérieur vers l'extérieur, deux personnages semblent les examiner.

1er état. Avant le eiel.

2e état. Avec le ciel.

65. Le promeneur et son chien dans l'allée devant la maison.

L. 0,056 1/2. H. 0,062.

A gauche une maison à pignon élevé. A partir de celle-ci jusque vers le fond une allée d'arbres dont on voit seulement le 1er de l'autre côté : auprès de ce dernier le promeneur et son chien Signé au haut de la gauche : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel et les travaux du fond.

2e état. Avec le ciel et les travaux sur le fond et le 1er plan.

66. La caverne ou l'arche de pierre.

L. 0,066. H. 0,076.
T. c. L. 0,062. H. 0,067.

La planche représente une caverne ou arche profondément creusée dans la pierre. A l'entrée trois personnages. Dans le fond on aperçoit un mur de jardin et une sorte de pavillon.

67. Paysage d'après Spoor.

L. 0,077 1/2. H. 0,058.
T. c. L. 0,071. H. 0,049.

A gauche un cours d'eau. Sur la rive du fond on aperçoit le toit d'une chaumière entourée d'arbres. Sur la rive à droite de la planche on voit un arbre et le troupeau composé de deux vaches, d'une chèvre et d'un monton. Signé sous le coin de gauche : *Spoor delin* et sous celui de droite *Lieut. Bagelaar sculps.* 1802.

La planche est fort griffée et salie.

68. Les deux fermes au toit de chaume sous les arbres.

L. 0,115. H. 0,073.
T. c. L. 0,102 H. 0,061.

Deux fermes couvertes en chaume se trouvent à la gauche de la planche entourées d'arbres limités par des palissades. En avant de ces fermes il y a cinq arbres. Au pied de l'un de ceux-ci est assis un homme tenant un bâton et ayant auprès de lui un panier.

(Manière de *Van Brussel* et de *Herman Focke*).

69. Les deux promeneurs au pied du monticule à gauche.

L. 0,129. H. 0,073 1/2.
T. c. L. 0,125 H. 0,067.

Cette pièce représente un paysage ondulé, dans le fond duquel on aperçoit une église et un village... A gauche se trouve un monticule fortement ombré; au pied de celui-ci on voit les deux promeneurs se dirigeant vers la gauche.

Signé sous le coin de droite : *Bagelaar Del. f.*

70. Le pêcheur à la ligne vu de dos et assis.

L. 0,129. H. 0,073.
T. c. L. 0,125. H. 0,068.

Une mare ou pièce d'eau se trouve à la droite de la planche. La gauche est occupée par trois arbres, le fonds par un bois. Un pêcheur est assis tournant le dos au spectateur, vers le milieu du premier plan.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar Del. f.*

1er état. Avant le ciel et le travail des eaux.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux.

71. Le vacher et ses trois bêtes.

L. 0,128. H. 0,072.
T. c. L. 0,124. H. 0,066.

A gauche un coin de jardin enclos d'une haie, plus au fond quelques chaumières, trois arbres et des collines devant lesquelles il pleut. Vers le milieu de la planche le vacher et ses trois bêtes marchent à la file. Signé au haut de la droite : *Bagelaar inv. et f.*

72. Le cavalier au-delà du pont.

L. 0,133. H. 0,073.
T. c. 0,129. H. 0.068.

Paysage plat au milieu de la planche on remarque un cours

d'eau, vers le milieu duquel on aperçoit un pont rustique que vient de passer un cavalier qui se dirige vers la droite où l'on voit un groupe de cinq arbres. A gauche dans le lointain on aperçoit une ferme.

Signé au haut de la droite dans la planche : *Bagelaar inv. et f.*

Sans ciel.

73. Les trois vaches derrière les cinq arbres au bord de l'eau.

L. 0,070. H. 0,072.
T. c. L. 0,065. H. 0,067.

A gauche un groupe d'arbres forme le fond. En avant de celui-ci trois vaches, plus à droite cinq arbres placés au bord de l'eau qui serpente en s'enfonçant vers le fond de la planche. A droite quelques arbres. Signé au bas de la droite : *Bagelaar.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

74. Les deux hommes aux longs bâtons sous l'arbre.

L. 0,072. H. 0,073.
T. c. L. 0,064. H. 0,067.

A gauche un poteau indicateur puis sur une colline, un saule et un autre arbre. Dans le fond une ferme entourée d'arbres. A droite au premier plan un grand arbre et un buisson. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

75. L'homme et son chien sous le groupe de trois arbres.

L. 0,070. H. 0,073.
T. c. L. 0,064. H. 0,065.

A gauche sous un groupe de trois arbres en avant d'une petite

colline qui se prolonge à droite jusque vers un cours d'eau où elle se termine par un arbre isolé, on aperçoit un homme accompagné de son chien.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel

2e état. Avec le ciel.

76. Les deux hommes conduisant leurs chiens en laisse.

L. 0,070. H. 0,075.
T. c. L. 0,065. H. 0,068.

Au milieu d'un bois de haute futaie, largement éclairé on voit deux hommes menant en laisse des chiens terriers et se dirigeant vers la gauche. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

77. Pan et Syrinx.

L. 0,071. H. 0,074.
T. c. L. 0,065. H. 0,068.

A gauche des roseaux dans lesquelles on voit fuir Syrinx poursuivi de près par Pan.

A droite un taillis élevé.

Signé au bas de la gauche *M. Ovid. lib. I.* et sous la droite *Bagelaar f.*

78. L'allée de Delft près du moulin (De delfsche vaart bij het molentje).

L. 0,070. H. 0.072.
T. c. L. 0,065. H. 0,067.

Un canal tient le milieu de la planche il est bordé d'arbres des deux côtés et on y voit une barque à la voile. Signé au bas de la droite: *Bagelaar f.*

1er état. Eau forte pure avant l'effet de nuit.

2e état. Avec l'effet de nuit.

79. L'homme chargé d'un sac et sa fille.

L. 0,078. H. 0,060.

Cette pièce représente un hameau où l'on voit trois maisons entourées et entremêlées d'arbres. Au milieu de la planche dans une sorte de chemin creux il y a un homme portant un sac sur l'épaule, qui est suivi de sa petite fille.

80. La cabane en planches, d'après Schelfhout.

L. 0,103. H. 0,082 1/2.
T. c. L. 0,095. H. 0,074.

Un cours d'eau traverse la planche obliquement de la gauche vers le fond. Sur la rive à gauche il y a d'abord deux arbres puis une hutte en planches près de laquelle causent un homme et une femme, puis une ferme auprès de laquelle il y a différents arbres et un bâteau. Signé au bas de la gauche : *Schelfhout inv. Major Bagelaar f.*

1er état. Avant le ciel, le fonds et le travail à la pointe sèche.

2e état. Avec le ciel, les montagnes du fond et le travail à la pointe sèche.

81. Ehrenbreitstein.

L. 0,097. H. 0,073.
T. c. L. 0,090. H. 0,064.

Cette planche représente la forteresse d'Ehrenbreitstein. Au premier plan on aperçoit deux hommes qui l'examinent. Morsure rude.

1er état. Eau forte pure avant le ciel.

2e état. Le ciel est griffé à la pointe sèche et seulement esquissé.

3e état. Avec le ciel.

Ces deux derniers états portent sous le coin de droite la signature *Bagelaar fecit*. Cette pièce est du temps ou l'auteur était capitaine.

82. L'homme et la femme avec le chien, auprès du chemin creux.

L. 0,099. H. 0,073.
T. c. L. 0,095 1/2. H. 0,067 1/2.

A gauche un monticule couvert de quatre arbres au pied duquel il y a une branche cassée. Entre ce monticule et le second qui forme le chemin creux et s'arrête au milieu de la planche on voit l'homme et la femme avec son chien. A droite un cours d'eau au bord duquel il y a quatre arbres formant groupe. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

83. La barquette au devant du pont.

L. 0,103. H. 0,080.
T. c. L. 0,096. H. 0,074.

Au premier plan un cours d'eau sur lequel on voit un pont élevé et derrière lequel il y avait une tour. Sur la rive vers la gauche des arbres. Sur l'eau une barquette montée de deux hommes. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

84. Te Ubberge bij Nymegen.

T. c. L. 0,081. H. 0,058.

La planche représente une église entourée de verdure et située derrière un mur.

1er état. La planche non coupée et avant le nom. L. 0,920 H. 0,072 1/2.

2e état. La planche coupée et avec le nom sous la gauche : *Bagelaar f.* L. 0,870, H. 0,630.

85. De trekvaart en Koepel van Caan aan de Haagsche vaart.

L. ?. H. ?.

A gauche le chœur d'une église, au loin des arbres et le sommet de quelques édifices dont un clocher. Vers la droite un canal au bord duquel il y a trois moulins.

Cettte planche a servi de titre à la description de La Haye publiée en 1816 par *Bruining chez Maashamp.*

1er état. Avant le nom.

2e état. Avec le nom dans le ciel au haut sur la droite : *Bagelaar f.*

86. Lechause près d'Augsbourg.

L. 0,115. H. 0,075.
T. c. L. 0,105. H. 0,063.

A gauche un groupe de maisons. Au fond quelques arbres, à droite une maison entourée d'arbres et un passant.

Signé au bas de la gauche : *capt. Bagelaar fecit.*

87. Vue du Danube à Lintz.

L. 0,103. H. 0,070.
Marge, de 70 millimètres au bas.

Le fleuve très-calme coule entre deux rives escarpées ; à droite elle est surmontée de deux arbres.

Signé au bas de la gauche *Bagelaar f.*

88. Les deux enfants assis à l'entrée du bois.

L. 0,075. H. 0,108.

A droite se voit le bois à l'entrée duquel sont assis les deux enfants. Au fond des montagnes une maison et des parties d'arbres.

1er état. Les montagnes du fond et le terrain au devant du bois sont clairs.

2e état. Ils sont fortement ombrés

89. Le rocher percé.

L. 0,0121. H. 0,092.
T. c. L. 0,115. H. 0,081.

A droite un grand rocher coupé par le haut de la planche et percé d'une ouverture. Plus en arrière un autre rocher au pied duquel sont assis deux hommes qui semblent lire l'inscription : *Capitain. E. W. J. Bagelaar ad viv. Delin. et fecit.*

90. L'église au double chœur.

L. 0,115. H. 0,092.
T. c. L. 0,111. H. 0,084.

Une église est au milieu de la planche, en arrière du chœur il y en a un plus petit. A droite de la planche il y a un arbre dépouillé de feuillage.

Signé sous le coin de droite : *Bagelaar delin et sculp*

91. La femme portant un fagot.

L. 0,121. H. 0,091.
T. c. L. 0,114. H. 0,082.

Un chemin, au milieu de la planche une femme portant un

fagot, à gauche un paysan portant une pelle sur l'épaule et conduisant son enfant par la main.

A droite un grand arbre.

92. Le paysage aux trois lévriers.

L. 0,117. H. 0,090.
T. c. L. 0,113. H. 0,072 1/2.

La planche est occupée par un bois présentant diverses éclaircies. Vers la gauche on voit trois lévriers qui s'élancent du côté droit.

Signé au bas de la gauche : *Bagelaar f.*

93. L'église du n° 90 vue de l'autre côté.

L. 0,130. H. 0,094.
T. c. L. 0,110. H. 0,085.

L'église se voit au milieu de la planche le chœur est ici caché, on aperçoit le mur d'enceinte et la porte.

94. Les trois personnages au bord de l'étang.

L. 0,119. H. 0,086.
T. c. L. 0,114. H. 0,081.

Un vaste étang bordé d'arbres de presque tous les côtés. Au devant sous deux grands arbres on aperçoit deux hommes debout et un 3e assis. Signé dans le coin de gauche en haut : *Bagelaar f.*

1er état. Eau forte pure, avant l'effet de nuit.

2e état. Avec l'effet de nuit, la lune est entourée d'un nuage obcur puis de nuages très-clairs et d'un ton argentin.

3e état. Les nuages argentins sont couverts de tailles et la pièce est poussée au noir.

95. La tempête.

L. 0,123. H. 0,098.
T. c. L. 0,111. H. 0,084.

Un pays découvert on l'on aperçoit quelques groupes d'arbres par deux ou trois, battus par le vent ; à droite une partie d'eau.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*, et au bas de la gauche, n° 12.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel formant effet de tonnerre. Il y en a des épreuves postérieures usées et sans barbes.

96. Les deux vaches sous les deux saules.

L. 0,127 1/2. H. 0,094.
T. c. L. 0,117. H. 0.080.

Dans une prairie étendue bordée au fond et à droite par une haie d'arbustes on voit trois vaches dont deux sont sous les saules.

Signé au bas de la droite : *Kapitein Bagelaar f.*, et sous la gauche, n° 10.

97. Le troupeau de moutons.

L. 0,128. H. 0,091.
T. c. L. 0,119. H. 0,0801

A droite deux petits arbres élancés, à gauche un grand arbre. Au fond les montagnes et des arbres. Vers le devant un troupeau de moutons dont on distingue cinq. Signé au bas de la gauche : *Bagelaar fecit.*

98. Deutecom.

T. c. L. 0,096. H. 0,069.

En arrière d'un pont militaire et d'une porte cintrée on aperçoit les toits d'une ville et une église.

99. Naarden.

L. 0,125. H. 0,092.
T. c. L. 0,115. H. 0,080.

La ville est vue en dehors des fossés des remparts; deux hommes pêchent à la ligne deux autres sont dans une barquette.

Signée au bas de la droite : *Kapitein Bagelaar f.*, sous la gauche on lit n° 12.

100. Alkmaar.

L. 0,120. H. 0,086.
T. c. L. 0,115. H. 0,081.

Un pont à gauche sur un cours d'eau bordé d'arbres. On lit au haut de la gauche dans le ciel: *Bagelaar f.*, sous le coin de droite, n° 3.

101. La pierre avec l'inscription.

L. 0,123. H. 0,095.
T. c. L. 0,120. H. 0.088.

A gauche un bois, à droite entre deux groupes l'un de quatre et l'autre de trois arbres se trouve une grosse pierre.

1er état. Avant l'inscription et le ciel.

2e état. Avec le ciel et l'inscription suivante : sur la pierre 12 *Landtschapjes getekend en geetst door E. W. J. Bagelaar* 1819.

102. L'homme et la femme se promenant dans le bois.

L. 0,122 1/2. H. 0,093.
T. c. L. 0,118. H. 0.087.

Un chemin se voit au milieu d'un taillis de haute futaie. Sur ce chemin un homme donnant le bras à une femme se dirige vers la droite. Signé au bas de la droite : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Avant le fonds, le ciel et l'ombre portée au côté gauche.

2e état. Avec le ciel, le fonds et les travaux ajoutés.

103. By Bloemendael.

L. 0,119. H. 0,087.
T. c. L. 0,114. H. 0,081.

Au fond un bois, à gauche des collines sablonneuses à droite des arbres ; sur le chemin on voit Bagelaar qui se rend au devant du jeune Berg qui s'avance vers lui monté sur un âne.

Signé au haut de la gauche : *Bagelaar d. et f.*

104. Le chasseur aux canards sauvages.

L. 0,120. H. 0,085.
T. c. L. 0,115. H. 0.080.

A droite une partie d'eau, au bord intérieur de laquelle on voit quatre arbres, à gauche un groupe de six arbres sous les quels se trouve le chasseur qui tire sur un groupe de canards nageant dans la mare. Signé au coin de droite en haut dans le ciel : *Bagelaar f.*

(*A continuer.*)

CHRONIQUE

NÉCROLOGIE. — M. Jean-Guillaume HOLTROP.

Les Pays-Bas viennent de faire une grande perte en la personne de M. Holtrop, le savant directeur du Museum Westreenianum et précédemment Bibliothécaire en chef de la bibliothèque royale de la Haye. Né à Amsterdam le 20 juillet 1806, Holtrop, après d'excellentes études, entra en 1828 à la biblio-

thèque susdite, comme attaché à la confection du catalogue, en même temps que notre regretté compatriote Schayes, et de grade en grade, parvint à la direction de cet important dépôt littéraire, en 1838. Trente ans après, en 1868, il demanda sa retraite honorable pour cause de santé et il vient de mourir, le 13 février dernier après trois années de maladie.

Il fit paraître en 1832 une traduction du petit chef-d'œuvre de F. A. Ebert : *die Bildung des Bibliothecars.*

En 1856, il publia l'excellent *Catalogus librorum saeculo* XV° *impressorum quotquot in bibliotheca regia Hagana asservantur.*

De 1858 à 1868, il acheva les *Monuments typographiques des Pays-Bas du* XVe siècle, en 20 livraisons in-folio.

En 1858, il donna au public : *Thierry Martens d'Alost. Étude bibliographique*, travail très-ingénieux et plein de science. Il écrivit en outre de nombreux articles dans plusieurs journaux de son pays.

Esprit large et cultivé, grand travailleur, administrateur zélé, Holtrop a marqué fortement sa trace à la bibliothèque dont la direction lui était confiée, et dans la science des livres. Il vivra longtemps aussi dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu. On ne recourait jamais en vain à son vaste savoir et à sa complaisance inépuisable. Ses grandes qualités de bibliothécaire et ses connaissances profondes ont heureusement passé, comme un legs, à M. F. A. G. Campbell, son beau-frère et son successeur depuis 1868, au poste éminent de Conservateur du premier dépôt littéraire des Pays-Bas.

C. R.

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

Ceci démontre suffisamment la grande étendue des extraits faits par Koning. Après sa mort, le manuscrit devint la propriété du Dr. A. de Vries, à la succession duquel j'en devins acquéreur en 1864. Après avoir terminé cette étude critique, je me propose de lui réserver une place inamovible dans la Bibliothèque Royale de cette ville, ce qui permettra à tout le monde de se faire juge de mon travail.

Il me parut bientôt prouvé que, jusqu'en 1475, Koning n'a omis aucun des détails que M. Enschedé a jugé dignes d'être relevés, y compris les articles ayant rapport au fabricant de chandelles Laurent Janszoon Coster et qui ont été utilisés avec une inconcevable légèreté par M. J. A. Alberdingk Thijm. J'en suis arrivé, d'ailleurs, à ce résultat, assez peu téméraire au fond, que les archives de la trésorerie de Harlem ne contiennent plus aucun article dont l'importance puisse faire jaillir quelque lumière sur l'intéressante question qui, depuis une couple d'années, vient d'être soulevée de nouveau en Hollande comme au

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66.

dehors. Je possède donc chez moi les archives indispensables.

Que l'on veuille ne pas perdre de vue que je n'ai rien, au préalable, à démêler avec Jacques Koning, auteur du traité couronné, mais bien avec Jacques Koning, l'auteur du manuscrit en question. Car, autre chose est la collection trop complète des matériaux qu'il a recueillis pour son œuvre, et autre chose l'usage incomplet qu'il en a fait dans son plaidoyer imprimé. Désormais ce plaidoyer ne peut plus inspirer aucune confiance à celui qui désire, non pas de voir se confirmer une opinion préconçue à l'ombre de quelque trompeuse apparence, mais uniquement de découvrir la vérité au fond d'une question purement historique. J'en dirai autant de la dissertation de M. de Vries, quelque supérieure qu'elle soit d'ailleurs à tous égards à celle de Koning. L'infatigable avocat des droits de Harlem en a imposé à plus d'un et à moi-même, par sa persévérance, sa perspicacité, l'incomparable habileté avec laquelle il découvrait les défauts de cuirasse de son adversaire tout en sachant cacher les siens. Pendant un demi siècle il avait médité le système harlemois, il se l'était identifié, et lorsqu'au succès obtenu, lorsqu'au talent incontesté, vint se joindre l'autorité naturelle d'une vieillesse extraordinaire pendant laquelle l'homme n'avait rien perdu de la lucidité de son intelligence, alors disparut jusqu'à l'ombre même du doute.

Peu de temps avant sa mort, j'eus avec lui une conversation au sujet des Donats et des différentes éditions du *Speculum*. M. Fock, alors bourgmestre de Harlem, ainsi que le Dr. van der Willigen, se rappelleront sans doute encore de quel feu il s'animait par moments dans cette occasion lorsqu'on en vint à traiter la question de la véracité de Junius. Avec un pied dans la tombe, il avait peine à réprimer sa vivacité, et je dus le tenir en vue, lorsqu'au milieu de son exaltation, il allait, s'approchant toujours de moi, au risque de tomber dangereusement. Il y avait, en

effet, dans tout cela quelque chose qui commandait le respect et qui tenait en bride, surtout chez un enfant de Harlem, la témérité de l'hétérodoxie. Mais la vie et la science sont choses sérieuses, devant lesquelles s'effacent de plus grandes autorités que la sienne. Le charme est rompu.

I

MÉTHODE DE RECHERCHE

En ce qui concerne les recherches faites au sujet de l'histoire de l'imprimerie, on a commis et on commet encore des erreurs de méthode qu'on a depuis longtemps cessé de commettre dans tout autre ordre de recherches scientifiques. Obligé toutefois de ne point perdre de vue l'espace limité dont dispose un journal hebdomadaire, je ne puis que les signaler en passant.

L'erreur principale est le raisonnement à priori, un savant assemblage d'hypothèses, de possibilités et de préjugés, qui au lieu de faire parler l'histoire avec une probité incorruptible, s'en sert comme d'un ornement pour enguirlander le sujet et pour le façonner ensuite tout à son aise.

Le dogmatisme qui existe en fait de théologie et de philosophie, règne aussi en fait d'histoire. S'efforçant de soustraire à la critique les questions qui en ont le plus besoin, il tient en réserve quelque dogme sacré et inattaquable (dans notre question c'est l'infaillibilité de Junius), auquel il sacrifie toute impartialité, toute logique, toute explication de circonstances embarrassantes. C'est ainsi que les témoignages des écrivains du XVIme siècle, concernant l'origine de la typographie, ont été dénaturés au point d'être devenus des textes inspirés, dont chaque syllabe peut servir de thème à une instruction, pourvu que le

texte soit conforme et non pas opposé à la doctrine préférée. Dans ce dernier cas, le texte, ici comme ailleurs, est remué et gâché jusqu'à ce qu'enseveli sous une montagne de sophismes, il dise le contraire de ce que la véritable exégèse en doit tirer.

Il y aurait par exemple plus de matière qu'il n'en faut pour décrire, dans quelque émouvant article, les tortures qu'on a fait subir aux paroles de Mariangelo Accorso (prononcées vers 1530, mais imprimées seulement en 1591) relativement aux Donats xylographiques exécutés en Hollande, paroles dont la haute importance ou la complète nullité ont été tour à tour soutenues, selon qu'il y avait interêt à les tenir pour hérétiques ou pour orthodoxes.

Avec une pareille méthode, la partialité devient inévitable. Aussi s'est-on servi, avec la plus parfaite assurance, de deux poids et de deux mesures ; les preuves abondent à l'appui de cette assertion. Quelques exemples suffiront. 1° Le caractère des différents écrivains est exalté ou rabaissé, suivant qu'ils favorisent ou embarrassent les prétentions de Harlem. Érasme, par exemple, malgré ses rapports avec Talesius, l'un des témoins de Junius, ne sait rien d'une invention de l'imprimerie faite à Harlem, mais en attribue par deux fois l'honneur à Mayence. Pour expliquer cette circonstance particulièrement embarrassante, on insinue tout simplement qu'Érasme, le plus grand savant de son époque, un homme que les princes même ont comblé de gloire, a été porté à rendre ce témoignage (en opposition avec une conviction tout autre) à cause d'une coupe en argent qu'il aurait reçue de l'électeur de Mayence, et par considération pour l'imprimeur Froben ! (1) C'est ainsi que toute réfutation est inva-

(1) Le premier témoignage d'Érasme date de 1519; mais à l'époque du deuxième, en 1530, la coupe d'argent devait avoir déjà produit tout son effet, et Froben était mort depuis trois ans.

riablement traitée de « méchante chicane, » ou bien, s'il s'agit de quelque preuve apportée par un partisan de Gutenberg, elle est qualifiée de ruse, d'artifice, d'impudence, on dit qu'elle est basée sur une « *pia fraus* ». Par contre, pour la remarque la plus maigre, mais favorable au système, l'écrivain le plus insignifiant reçoit les épithètes les plus flatteuses : c'est le savant, le judicieux, le docte, le probe, le loyal, le véridique M. X. Or, tous ces défauts et toutes ces qualités sont psychologiquement admissibles, mais les qualités ne sauraient être le privilège exclusif des partisans de Coster. Si Schöpflin, dans son zèle pour Strasbourg, s'est rendu coupable d'une « *pia fraus* », de même Scriverius, le champion fanatique de Harlem, ne saurait en être absolument exempté. Si Érasme est sujet à subir l'influence d'un cadeau, par contre, Junius, médecin de la ville et curateur de l'école latine à Harlem, de plus marié à une harlemoise et historiographe salarié de l'État, ne saurait être considéré comme n'étant accessible qu'à des influences intègres. L'autorité de Trithemius peut-elle être ébranlée par la raison qu'il partage la superstition de son époque et de son état, quoiqu'il tienne son récit de Pierre Schöffer (1484) ? Alors la même règle doit être appliquée à Junius. L'homme qui abdique son intelligence jusqu'à solliciter d'un théologien l'autorisation de lire des livres de magie défendus, qui est assez de son siècle pour faire mention de la sirène d'Edam, ajoutant qu'il n'en veut point rejeter la tradition, parce que le souvenir en est encore trop récent, et qu'il se transmet de main en main par les commères (*a mulierculis de manu ad manum tradita*;), qui n'épargne même pas à ses lecteurs le miracle stupide de « la femme de Loosduinen » donnant le jour à 364 enfants vivants, baptisés par l'évêque Guido qui, pour plus de facilité, les appela tous Jeannot et Jeannette, dont les petites âmes sont réunies avec la mère dans le sein de Dieu, et les petits corps « *sub hoc saxo requiescunt* », un Adrien Junius qui rap-

porte de pareils propos n'est pas plus au dessus de la critique que son coréligionnaire Trithemius.

Il est arrivé que le même individu a été dépouillé de son caractère, pour s'être rendu coupable d'hérésie à l'égard de Coster, je veux dire, des soi-disant portraits de Coster. Que l'on en juge : on avait agité, hors des Pays-Bas, la question de savoir si M. van Westreenen « *croyait* » réellement à Coster. La réponse à cette question fut celle-ci : « M. van Westreenen qui, dans son traité de 1809, a professé une foi (!) si respectueuse et si exactement conforme aux sentiments de son parent M. Meerman, ce possesseur renommé de tant d'incunables, ce savant tant de fois décoré, ne serait secrétement qu'un infidèle !... Qui donc pourrait croire à une chose aussi peu chevaleresque de la part d'un homme honoré de tant d'ordres, à un fait aussi contraire au caractère hollandais du vieux gentilhomme de Hollande qui s'est acquis tant de gloire en travaillant à celle de son pays ! » N'est-ce-pas ? L'érudit décoré, gentilhomme, non seulement par droit de naissance, mais encore par le cœur, a fait un bon livre et est digne de respect. Mais le baron, cet épouvantable radical, plusieurs années après, ose contester non pas l'authenticité de l'invention harlemoise, mais la ressemblance des prétendus portraits de Coster et voyez comme ces rubans d'ordre deviennent des arguments pour le mettre en pièces : « Si, dans ses voyages à l'étranger, M. van Westreenen n'avait pas eu recours à quelques petits expédients pour se rendre agréable aux yeux d'une foule de hauts personnages, comment se fait-il que lui, qui n'a jamais publié que de petites brochures, d'une importance et d'un mérite tout à fait secondaires, qui n'a jamais rendu quelque service reconnu et notoire à la patrie ou à la science, se soit vu néanmoins gratifié d'une façon aussi exceptionnelle de *treize décorations* et d'un aussi grand nombre de titres honorifiques de la part des cours étrangères et des sociétés

savantes ? » Une autre fois « l'homme qui s'acquit tant de gloire en travaillant à celle de son pays, » est traité de la manière suivante : « Veut-on savoir comment on jugeait l'homme à l'étranger, et comme on le tenait pour un *sot ridicule ?* Que l'on consulte, par exemple le *Bulletin du Bibliophile Belge* de de Reiffenberg. » Mais le *sot ridicule* qu'a-t-il besoin aussi de s'élever contre des images de Coster, dont la fraude est *prouvée ?* Un *fidèle* qu'a-t-il à se préoccuper de l'authenticité ou de la fausseté d'une relique ?

2° Les citations en faveur de Harlem sont estropiées et on leur coupe les ailes ; de celles qui favorisent Mayence on ne parle pas : toutes, de chaque espèce, sont pesées à faux poids. Depuis Scriverius (1628), on cite le très-important témoignage d'Ulric Zell, mais en lui enlevant sans cesse toute liaison, d'une façon telle qu'un concile ne pourrait pas faire mieux.

On a agi de même avec le passage de Guicciardini. Lorsque avec Dibdin, on va jusqu'à dire que les 70 témoignages écrits en faveur de Mayence ne valent pas une prise de tabac et qu'on peut les réduire à deux, alors il doit bien être permis de rabattre un peu du tas de Harlem. Cela peut se faire à l'instant même. On connait le passage qui se trouve dans la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi*, 1567, de Guicciardini. Dans la description de Harlem, il rapporte, d'après le dire des habitants, le témoignage de quelques écrivains et d'autres souvenirs, que l'imprimerie a été découverte en cette ville, mais il ne donne ni une date ni un nom.

L'inventeur mourut avant d'avoir mis la dernière main à son industrieuse conception ; son domestique, dit-on, alla s'établir à Mayence et y perfectionna la découverte ; ce qui fit naître la rumeur que ce fut là son berceau. Néanmoins, Guicciardini ne peut et ne veut pas juger de la vérité du fait, il lui suffit de le noter en deux mots, pour ne pas nuire à la Hollande et à Harlem. Ordinairement, la citation du passage s'arrête là. Cependant

Guicciardini poursuit immédiatement par un extrait du livre *de inventoribus rerum*, de Polydore Vergile (livre II. ch. 7.), où l'invention est attribuée à Mayence, et il reproche ensuite à Vergile de n'avoir pas fait mention d'Alde Manuce à Rome, dont il vante longuement les services rendus à la typographie. Est-ce là, vraiment, un témoignage sur lequel on puisse s'appuyer en bonne conscience? Il prouve seulement une chose; c'est que, de 1560 à 1570, dans cette période décennale où la tradition s'épanouit (van Zuren, Coornhert, Junius), il était arrivé à Anvers aussi, quelque rumeur vague de la croyance populaire de Harlem, peut-être par correspondance avec Junius qui avait reçu, en 1565 des états de Hollande, à la demande de Guillaume d'Orange, la charge de livrer un ouvrage du même genre que celui qu'avait terminé Guicciardini en 1566. Si l'on veut ensuite remarquer avec quel éloge celui-ci parle de Junius au très-court passage consacré à la ville de Hoorn : *dottore in medicina ma dottissimo ancora in tutte le altre scienze, gran Poeta, e veramente Philosopho chiaro et celebre*, on regardera Junius comme étant la source la plus probable où Guicciardini aura puisé sa notice indécise. A ce moment, rien n'avait été publié encore concernant les rapports de la ville de Harlem avec l'invention de la typographie, sinon les quelques mots de Coornhert en 1561. Toutefois, je n'ai pas le projet de m'armer en guerre en faveur de cette supposition, (1) car il y a d'autres traditions harlémoises que l'on a racontées à Guicciardini et dont il nomme les

---

(1) Peut-être trouverait-on quelque chose de relatif à une correspondance entre Guicciardini et Junius dans les deux centuries de lettres de Junius provenant de la succession de Burman et conservées à la bibliothèque académique d'Utrecht. Une comparaison minutieuse de la *Batavia* et de la *Descrittione* fournirait peut-être également quelque lumière sur les relations des deux écrivains. Mais cela n'en vaut pas la peine.

répondants. Naturellement, il parle, tout comme Junius, de la sirène pêchée en 1403 dans le Purmer et civilisée à Harlem.

Mais ce qui est plus remarquable encore, quarante ans auparavant, donc entre 1520 et 1530, « on disait à Harlem et les bourgeois tenaient pour certain » qu'on avait pêché dans la mer de Frise, un homme marin « tout à fait bâti comme nous, » qui vécut plusieurs années à Harlem et y mourut de la peste.

A l'appui de ce fait singulier, Guicciardini nous fournit une preuve irréfragable : « M. Nicolaus Nicolai (Claes Claesz), un homme loyal et digne de foi, m'a raconté, parmi beaucoup d'autres versions ayant rapport à ce fait, comme quoi M. Jaspar Lievenssoon, conseiller au Conseil de Hollande et M. Peeter, secrétaire audit Conseil, lui avaient déclaré avoir plus d'une fois vu l'homme marin et rapportaient à son sujet les faits les plus singuliers. » Et qui donc, demande l'auteur, s'étonnerait de choses aussi extraordinaires? Pline et d'autres écrivains dignes de crédit parlent de Tritons et d'autres monstres marins. Et même S^t^.-Jérome dans sa *Vie de Paul l'Hermite* fait mention de Satyres et de Faunes, comme de choses certaines et irrécusables (per cosa vera ed indubitata), auxquelles Chr. Kiliaen, le traducteur hollandais (Amst : 1648 p. 199), ajoute encore les *hommes des bois (Lutins, Kaboutermannen.)* Ce monstre marin est donc là comme une vérité?

En attendant, les traductions de la *Descritione di tutti i Paesi-Bassi*, en latin (1613), en français (1567), en anglais (1572), en allemand (1582), et en hollandais (1612), ont contribué puissamment à faire circuler le bruit d'une invention faite à Harlem.

Guicciardini fut copié par Braun (1575), par Eytzinger (1584), par Quade (1594), et par Noël Conti qui y ajoute le nom de Joh. Gutenberg (!) (1572). Ortelius (1574) nous dit simplement, que les habitants et les bourgeois de Harlem sont persuadés que l'invention de l'imprimerie a eu lieu en cette ville. Si nous y

ajoutons que van Meteren (1599) et Le Petit (1601) ont reproduit le récit de Junius (1), alors il devient difficile de méconnaître qu'avec toute cette série d'écrivains régnicoles et étrangers, on a jeté de la poudre aux yeux des bons habitants de cette ville. Un témoignage non demontré ne saurait pas plus gagner en autorité à force d'être copié qu'un propos de la rue ne peut devenir une vérité à force d'être rabâché par les bavards. Et cependant Koning et de Vries se sont servis de la citation de Guicciardini et du récit de Junius comme s'ils croyaient à la force probante de la transcription multiple. La répétition du *même fait*, par divers écrivains se consultant les uns les autres, devient en leurs mains une batterie d'autant de témoignages *nouveaux*. D'après ce système, l'invention de l'imprimerie a été faite dans une infinité de villes.

A côté du dogmatisme, il est une seconde erreur dont il faut affranchir les recherches au sujet de l'invention de la typographie : c'est de confondre la xylographie avec la typographie et d'appliquer, dans cette confusion, cette soi-disant « haute critique » qui s'élève au dessus des faits avec tout l'essor du poète. Sur ce terrain glissant de la haute critique, plus d'un écrivain s'est déjà, dans cette question, rompu le cou, ou a reçu de graves contusions : témoins Koning, Ebert, Sotzmann, Ottley, Sotheby et De Laborde. Cette « haute critique » joue dans la science le rôle que la « grâce » joue dans l'église : à défaut de preuves on a recours aux arrêts d'une faculté d'exception, morale ou surnaturelle, ou de quelque organe particulier dont de simples mortels sont

---

(1) Le Petit est compté parmi ceux qui ont écrit sur le sujet en faisant preuve de *critique* parce que... il envoie Coster en Chine sous prétexte d'y apprendre l'art d'imprimer. Mon prochain article prouvera néanmoins que Coster n'a pas du moins exécuté ce petit voyage aux frais de la ville de Harlem.

dépourvus. Tout en abandonnant aux esclaves de l'empirisme le labeur gigantesque d'arriver au vrai on laisse, moyennant quelques notions superficielles du sujet et un certain art d'agencement, libre carrière à la fantaisie, à la sympathie comme à l'antipathie, et surtout aux illusions de l'esthétique et de l'archéologie. Ce n'est point par la subtilité des raisons et la manœuvre habile de milliers d'hypothèses que notre question peut être résolue; comme toutes les autres, c'est uniquement à force de recherches dans le champ de l'histoire et à force de travail dans celui de la science.

L'œuvre magnifique de M. Holtrop est un éclatant exemple de ce qui reste à faire sur ce terrain; ses *Monuments* nous offrent les résultats d'investigations indispensables faites avec une exactitude qui commande le respect. Ce livre est une bibliothèque; mais une bibliothèque dans laquelle nous sommes guidés par un propriétaire qui en connaît à fond toutes les richesses et qui est non seulement un bibliophile, mais encore un bibliologue. Je refuse donc hardiment à quiconque n'a pas étudié sérieusement les *Monuments typographiques*, le droit de donner désormais sa voix dans la question débattue en ce moment.

Par suite de l'emploi du même mot, il existe, quant à la typographie, un malentendu continuel. On considère comme appartenant au domaine de l'imprimerie, tout ce qui se rapporte à la reproduction d'une figure, image ou mot, quelle qu'en soit la forme ou la matière. Un *livre* surtout, alors même qu'il a été exécuté au moyen de planches gravées en bois, on le considère sans hésiter comme une production de l'imprimerie. Et pourtant ce livre se trouve-t-il tout à fait en dehors de la question.

Lorsqu'on parle de la typographie et de l'invention qui en a été faite, il n'est question, ou plutôt il ne devrait être question, que de l'impression faite au moyen de caractères *détachés* ou mobiles qui, par conséquent, peuvent être disposés à volonté,

contrairement à ce qui se passe dans l'impression tabellaire. Lors même qu'on ferait la découverte d'un ouvrage in-folio, en plusieurs volumes, imprimé avec des planches en bois, cette découverte n'aurait aucune importance pour la typographie, mais elle appartiendrait à l'histoire de la xylographie.

La question de savoir jusqu'à quel point, dans la première moitié du XVme siècle, on est parvenu à appliquer la gravure sur bois à l'impression xylographique d'un livre, cette question ne saurait encore être résolue avec certitude. (1) Mais il est bien établi que celui-là qui n'a pas inventé l'impression faite au moyen de caractères détachés, n'a *rien inventé* typographiquement parlant. S'est-on

---

(1) Il est néanmoins tout à fait certain que la xylographie a servi à confectionner des livres d'écoles, tels que la grammaire latine abrégée d'après Donat et le *Doctrinale*. Il existe à Deventer un exemplaire complet d'un Donat, et à Paris des fragments, même des planches en bois. (Voy. les reproductions dans les *Monuments* de Holtrop.) Le registre de Jean le Robert, du xve siècle, découvert en 1742 à Cambrai, par Ghesquière, renferme ces deux passages remarquables :

« Item pour un Doctrinal *getté en molle* (moule) envoiet querre à Brug(es) par Marq (art) I escripuant de Valenc (iennes) au mois de jenvier XLV pour Jacqu (wet) XX s(ols) t (ournois). Sen heult sandrins (en eut Alexandrin) I pareil que l'église paya.

« Item envoiet à Arras I Doctrinal pour apprendre led. D. Gerard qui fut accatez (acheté) à Valenc. et estoit *jettez en molle* et cousta XXIV gr. Se me renvoia le dit doctrinal le jour de Toussaints l'an 51 disant qu'il ne valoit rien, et estoit tout faux. S'en avoit acaté LX pat. en papier. »

Quant à la signification des mots *getté en molle* je dois brièvement renvoyer à l'explication de Daunou : « Getez en molle, mis en molle, escripte en molle, mollés, mots employés dans plusieurs chroniques du xve siècle pour dire moulés, imprimés ; mais c'est à l'imprimerie tabellaire que toutes ces expressions ont été d'abord appliquées. »

L'imprimerie des Chinois, dont on a tant parlé, n'est pas de la typographie, mais de l'impression tabellaire.

servi d'abord de caractères en bois ou en métal, par quel procédé les poinçons en acier, les matrices en cuivre, les moules, l'encre, la presse et les formes se sont-ils successivement améliorés? Tout cela rentre dans la question secondaire de l'exécution technique de l'idée capitale, à savoir : multiplication des livres au moyen de la multiplication des caractères, multiplication de ceux-ci par l'emploi rendu possible de caractères ayant déjà été employés, c'est-à-dire par l'indépendance ou l'isolement de chaque caractère, ce qui constitue la mobilité.

Quelque élémentaires que soient ces principes, ils sont loin encore d'être passés à l'état d'axiomes et ils doivent, par conséquent, être rappelés de temps à autre. Un précieux échantillon de cette nécessité nous est offert par Bilderdijk, qui, avec la rudesse propre au génie, prétend (voir sa lettre publiée de nouveau par M. Tijdeman dans le *Navorscher* de 1867) que l'imprimerie n'avait pas besoin d'être inventée attendu qu'elle a existé de tout temps. Certes on a *imprimé* toujours (du moins de temps immémorial), car les marques à fer chaud, les sceaux, les empreintes de tuiles, les monnaies des anciens nous montrent des caractères artificiellement reproduits; mais *avant* le XVe siècle, il n'y a pas eu de livre imprimé à l'aide de caractères mobiles, soit taillés ou fondus.

Pour terminer, un mot encore au sujet de la science incomplète qui a fait sa proie aussi de cette question. Il n'arrive que trop souvent qu'un sujet scientifique est pris pour une question savante. Or, pour être savante ou docte, une question ne peut pas être encore qualifiée de scientifique. Le savoir n'est qu'une des conditions indispensables à la science; tandis que la science, c'est l'ensemble du savoir, le résultat de l'examen critique du sujet à l'étude. Le savoir, seul, est une affaire de mémoire et fonde un étalage littéraire; la science est une œuvre du jugement et élève une cathédrale; le savoir est le fruit du zèle et de la patience, la

science, le fruit de la passion et du caractère. En un mot, le savoir seul produit la confusion : la science crée l'ordre. Nous devons donc nous débarrasser d'abord d'une partie de ce lest nuisible, afin de pénétrer jusqu'au cœur de la question. Et quand nous aurons débarrassé la table de quelques châteaux de cartes, il y aura de l'espace pour y étendre l'histoire.

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

IMPRIMEURS LUXEMBOURGEOIS

A COLOGNE

I

MAMERANUS *(Henri)*, naquit à Mamer, près de Luxembourg, pendant la première moitié du XVIe siècle. Après avoir terminé ses études, il alla se fixer à Cologne et y exerça la profession d'imprimeur-libraire. Il mourut apparemment vers 1560.

Henri Mameranus était aussi poëte et philologue. On a de lui :

1. Tractatus de causa calamitatum hujus temporis. *Coloniæ*, 1546.

2. Priscæ monetæ ad hujus nostri temporis diversas aliquot nationum monetas supputatio per Mameranum collecta. *Coloniæ*, *H. Mameranus*, 1550.

Cet ouvrage a été réimprimé dans le recueil intitulé : *De*

monetis et re numaria, libri duo : quorum primus artem cudendæ monetæ, secundus vero quaestionum monetariarum decisiones continet, etc., auth. Renero Budelio Ruremundano, etc. Coloniæ Agrippinæ, apud Joannem Gymnicum. M. D. LXXXXI, in-4° (pp. 661-666).

Parmi les éditions de Mameranus nous mentionnerons :

1. Electio et coronatio Caroli. V. Imp. Avg. doctè et eleganter per Georgium Sabinum Brandeburgeñ. conscripta. Libellus Imperij dignitatem maiestatumq; complectens dignusque qui intercidere debeat nunquam. Ei accessit iam recens ad calcem gestorum eiusdem Caroli. V. Cæsaris ab initio Imperij, usq; huc compendiosa ac perstricta relatio, per Nicolavm Mameranvm Lucemburgensem. Cum gratia et Priuilegio Cæsareo ad decennium. *Coloniæ, Henricus Mameranus excudebat*, (1550).

Pet. in-12, de 104 ff. non chiffrés.

Le privilége, daté de Bruxelles, 17 mai 1550, se trouve au verso du titre.

Sabinus, secrétaire du marquis de Brandebourg, était présent à l'élection de Charles-Quint. Voy. l'ouvrage d'AMÉDÉE PICHOT : *Charles-Quint, chronique de sa vie intérieure et de sa politique, de son abdication et de sa retraite dans le cloître de Yuste.* Paris, Furne et Cie, 1854, in-8° (p. VI).

2. Catalogvs expeditionis rebellivm principvm ac Ciuitatum Germa. sub duobus potissimum generalib. Præfectis, Iohanne Friderico, Duce Electore Saxoniæ : Et Philippo Lantgrauio Hessiæ contra Carolvm. V. Rom. Imp. Avg. conscriptæ et productæ, Anno 1546, per Nic. Mameranvm Lucemburg. collectus, Cum Gratia et Priuilegio Caesareo. *Coloniæ, Typis et impensis Henrici Mamerani in Platea Iudaica prope Prætorium, Henricus Artopæus excudebat. Anno* 1550.

Pet. in-8°, de 23 ff. non chiffrés.

3. Catalogvs omnivm generalivm, Tribvnorvm. Ducum, Pri-

morumq; totius Exercitus Caroli V. Imp. Aug. et Ferdinandi Regis Roman. super Rebelleis et inobedienteis Germ. quosdam Principes ac ciuitates conscripti, Anno 1546. Authore Nicolao Mamerano Lucemburgensi. Cum gratia et Priuilegio Cæsareo. *Coloniæ, Typis et impensis Henrici Mamerani in platea Iudaica prope Prætorium, Henricus Artopœus excudebat. Anno* 1550.

Pet. in-8°, de 8 ff. limin. et 87 pp.

Ouvrage intéressant sous le rapport historique. L'auteur fait connaître les forces de Charles-Quint et celles de plusieurs seigneurs de l'empire d'Allemagne.

4. Catalogvs familiæ totivs avlae Caesaræ per expeditionem adversvs inobedientes, vsq; Augustam Rheticā : Omniumq; Imperij, et extra Imperium, cū suis Consiliarijs et nobilibus ibidem in Comitijs Anno 1547 et 1548. præsentium. Per Nicolaū Mameranū Lucemburgū collectus. Ad Serenissimvmqve Philippvm Hispan. Princ. directus. Cum gratia et priuilegio Caesareo. *Coloniæ apud Henricum Mameranum in platea Iudaica prope praetorium. Anno* 1550.

Pet. in-8°, de 10 ff. limin. (*Epistola nvncupatoria*) et 181 pp.

Les titres de ces quatre ouvrages portent des armoiries, avec la devise de Charles-Quint : PLVS VLTRA, et les mots : CA. V. RO. IMP. AVG. — SOBRIE, IVSTE ET PIE.

—

Voy. FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 456. — HARTZHEIM. *Bibliotheca Coloniensis*. — NEUMAN. *Notices biographiques sur les écrivains luxembourgeois (dans le Bulletin du Bibliophile Belge*, 1859). — NEYEN. *Biographie Luxembourgeoise*.

=

II

CHOLINUS (*Materne*), natif d'Arlon, s'établit comme imprimeur à Cologne vers le milieu du XVIe siècle. Il devint membre du sénat de cette ville, et parvint par ses talents et son industrie à acquérir une grande fortune. Les ouvrages sortis de ses presses sont remarquables par leur bonne exécution et leur correction. Il avait adopté pour marque typographique *une main sortant d'un nuage, et tenant une couronne,* avec la devise : BENEDICES CORONAE ANNI BENIGNITATIS TVAE. PSAL. 64. La date de sa mort n'est pas connue avec certitude : toutefois il imprimait encore en 1584.

Nous donnerons ici les titres de cinq ouvrages imprimés par Cholinus :

1. De optimo scriptvras interpretandi genere libri III. Siue, vndenā solida scripturarum sacrarum veritas, sensūsq; germanus ac verus nunc temporis sit pretendus : an ex Hebraica, quam dicunt, veritate : num fontibus Graecis hauriendus : an vulgata potiùs editione Latina quaerendus, vti in Concilio Tridentino dudum definiebatur? Avthore Reveren. D. Vuilhelmo Lindano Dordraceno, S. T. D. Regio Consiliario, Reuerendiss. Episcopi Traiecten. per Frisiam Commissario, et Archidiacon. Vicario. *Coloniæ, apud Maternum Cholinum. Anno* 1558.

In-12, de 151 ff.

2. Hegesippi scriptoris gravissimi de bello ivdaico, et vrbis Hierosolymitanæ excidio, libri quinq; Accesserunt nunc primùm annotationes, quibus ab innumeris mendis auctor uindicatur, obscuriora loca commodè explicantur, ac scholijs illustrantur, per Cornelium Gualtherum Gandauensem. *Coloniæ. Apud Maternum Cholinum, Anno* M. D. LIX.

Pet. in-8°, de 33 ff., 704 pp. et 86 ff.

Le titre porte la marque typographique de Cholinus.

Cet ouvrage rare a été traduit en français par Jean Millet de Sainct-Amour, *Paris*, 1561, in-4°.

3. Pavli Orosii Presbyteri Hispani, adversvs paganos historiarvm libri septem : vetustorum librorum auxilio à mendis vindicati, et annotationibus ex vtriusqꝫ linguae historicis illustrati, opera et studio Franc, Fabricii Marco Dvrani. Quibus nunc accessit eiusdem Orosij Apologeticus contra Pelagium de arbitrij libertate. *Coloniæ apud Maternum Cholinum* M. D. LXXII. *Cum gratia et priuilegio Caes. Maiest.*

Pet. in-8°, de 15 ff. limin. et 784 pp.

Marque de Cholinus sur le titre.

4. Declaratio cavssarvm, ob qvas Belgivm gravissimis premitur calamitatibus, cum demonstratione remedij aduersus easdem efficacissimi. Auctore V. P. F. Petro a S. Audomaro, alias de Wallon Cappelle, Religioso instituti D. Benedicti, ex monasterio montis sancti Winnocij. *(Avec cette épigraphe :* Ieremiæ 9. Quis annunciet, quare perierit terra? etc. Et dixit Dominus qui dereliquerunt legem meam quam dedi eis, et non audierunt vocem meam, et non ambulauerunt in ea, et abierunt post prauitatem cordis sui, et post Baalim). *Coloniæ apud Maternum Cholinum*. M. D. LXXXII. *Cum Gratia et Priuileg. Caes. Maiest.*

Pet. in-8°, de 7 ff. limin. et 299 pp.

Cet ouvrage a été traduit en français sous ce titre :

« Discours sur les causes et remedes des troubles et calamitez du Pays-Bas. Traduict du latin de D. Pierre de Vuallon-Cappelle, religieux de l'ordre de Saint-Benoist. Par Nicolas de l'Ardeur, prestre, licentié es droictz et secretaire au reverendiss. evesque de Namur. *A Liége, chez Gaultier Morberius, imprimeur juré*, 1585. *Avec permission des deputez de l'Altezze de Coloigne et de Liége*, in-8°. »

(Voy. le *Bulletin du Bibliophile belge*, III, p. 45).

5. Evclidis elementorum libri XV. graece et latine; quibus, cum ad omnem Mathematicæ scientiæ partem, tum ad quamlibet Geometriæ tractationem, facilis comparatur aditus. *Coloniæ. apud Matern. Cholinum*, 1564.

Pet. in-8°, avec des figg. sur bois dans le texte. Edition rare.

—

Voy. NEYEN. *Biographie Luxembourgeoise.*

=

III

MYLIUS *(Arnoul)*, de *Dudelange (1)*, dans le duché de Luxembourg, imprimait à Cologne à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe. Les habitants de cette ville lui avaient accordé le droit de bourgeoisie et l'avaient nommé conseiller de l'administration urbaine. Il y mourut le 17 novembre 1604, et fut inhumé dans l'église St-Paul. Hartzheim a recueilli son épitaphe. On lui doit :

1. Locorum geographicorum nomina antiqua et recentiora.

Dans le *Théâtre Géographique* d'Abraham Ortelius. *Antv.* 1573, in-fol.

2. Principum et Regum Polonorum effigies; cum Commentario. *Colon. Arn. Mylius*, 1594, in-fol.

3. Histoire des troubles que l'Hérésie avait suscités de son temps dans les Pays-Bas, et aux environs. *Ms.*

4. Recueil de lettres adressées à diverses personnes distinguées. *Ms.*

Le nom de Mylius se trouve sur les titres d'un grand nombre de livres. Voici deux de ses éditions :

---

(1) HARTZHEIM (*Bibliotheca Coloniensis*) fait naître Arnoul Mylius à Meurs : « *Arnoldus Mylius nascitur Moersae* 1540, 16 *octobris*...»

1. Iosephi à Costa, societatis Iesv. de Natvra Novi Orbis libri dvo. Et de promvlgatione Evangelii apvd barbaros, siue, de procvranda Indorvm salute, Libri sex. *Coloniæ Agrippinæ, in officina Birckmannica, sumptibus Arnoldi Mylij.* CIↃ. IↃ. XCVI. *Cum gratia et Priuilegio. S. Caes. Maiest.*

In-8°, de 8 ff limin. et 581 pp. vignette sur le titre.

Cet ouvrage est dédié à Philippe II.

2. Epitaphivs in serenissimvm Alexandrvm Farnesivm, Parmæ et Placentiæ Dvcem, avrei velleris eqvitem, svmmvmqve olim Belgicæ praefectum. Avctores recensentur pagina sequente. *Coloniæ Agrippinæ, sumptibus Arnoldi Mylij. Anno* CIↃ. IↃ XCVIII. *Cum gratia et priuilegio sacræ Caesar. Maiestatis.*

Pet. in-8°, de 129 ff. non chiffrés ; 2 figg.

Titre imprimé en rouge et noir, avec armoiries.

Le 2e f. est occupé par une épitre dédicatoire de Mylius : *Serenissimo Domino D. Ranvcio Farnesio Parmæ et Placentiæ dvci, Domino observandissimo.*

—

Voy. HARTZHEIM. *Bibliotheca Coloniensis.* — NEUMAN. *Notices biographiques sur les écrivains luxembourgeois* (dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* 1859). — NEYEN. *Biographie luxembourgeoise.* — PAQUOT. *Mémoires*, in-12, t. 9, pp. 181-83.

J.-B. DOURET.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

105. L'homme couché auprès de l'homme indiquant un objet au premier plan.

L. 0,121. H. 0,094.
T. c. L. 0,117. H. 0,087.

L'arrière plan est formé par un bois se terminant en clairière. Au devant de celui-ci un homme est couché par terre et à côté de lui, un autre s'appuyant sur son bâton désigne un objet. Signé au bas de la droite : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Avant le ciel et diverses ombres.

2e état. Avec le ciel.

106. L'homme allant vers la vache arrêtée auprès de la barrière.

L. 0,122. H. 0,096.
T. c. 0,119. H. 0,088 1/2.

Une barrière ferme l'entrée d'un bois dans lequel on voit une allée. En dehors de celui-ci on aperçoit une vache arrêtée auprès de la barrière ; près d'elle, il y a deux moutons.

---

(1) *Suite.* Voy. pp. 5-15, 29-44, 77-91.

Un homme portant un panier s'avance vers elle. Signé au bas de la droite *Bagelaar d. et f.* 1817.

1er état. Avant le ciel et divers travaux.

2e état. Avec le ciel.

107. La femme et son enfant portant des branchages.

L. 0,122 1/2. H. 0,094.
T. c. L. 0,119. H. 0,088.

Paysage couvert, à droite, d'un bois de haute futaie, à gauche et dans le restant de la planche, de petits groupes de deux à cinq arbres. La femme et l'enfant portant des branchages sont vus de dos et se dirigent vers la droite.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar d. et f.* 1819.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec celui-ci.

108. Le colporteur s'éloignant du paysan qui conduit sa vache.

L. 0,122. H. 0,094.
T. c. L. 0.118. H. 0,088.

Partie de bois de haute futaie traversé d'une allée. Sur celle-ci, vers la droite, le paysan conduisant sa vache et plus vers le milieu de la planche le colporteur, la balle au dos, se dirigeant vers la gauche.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec celui-ci et différents travaux.

109. La femme portant un panier au bras se dirigeant vers l'avenue.

L. 0,122 1/2. H. 0,095.
T. c. L. 0,118 1/2. H. 0,088 1/2.

A gauche un groupe d'arbres en avant duquel on voit l'ave-

nue. Une femme portant un panier au bras et tenant un petit garçon par la main se dirige vers celle-ci. La pièce est signée au bas de la droite : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

110. Le pêcheur au grand filet dans le canal.

L. 0.122. H. 0,095.
L. 0,117. H. 0,089.

La planche représente un canal bordé d'arbres des deux côtés. A travers ceux du fond on aperçoit une ligne de collines.

A droite il y a un pêcheur accompagné d'un petit garçon qui retire de l'eau un grand filet.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et divers travaux dans les eaux.

111. Le chasseur tenant son chien en laisse.

L. 0,123 1/2. H. 0,094.
T. c. L. 0,113. H. 0,082.

Vers la gauche on voit quatre arbres, à droite une petite partie d'eau ; entre les arbres et celle-ci il y a le chasseur.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar ad viv. delin. et fe.*

112. L'homme à la porte de la ferme.

L. 0,128. 1/2. H 0,094.
T. c. L. 0,114. H. 0,083.

Une ferme est au milieu de la planche. On aperçoit à droite son enclos et un arbre, puis un chemin sur lequel s'avance une charrette. Un homme est à la porte de la ferme. A gauche il y a un arbre à moitié desséché.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar inv. et fecit* 1802.

113. Le colporteur passant le gué, d'après Schelfhout.

L. 0,103 1/2. H. 0,140.
T. c. L. 0,098. H 0,132.

Un cours d'eau au milieu d'une haute futaie. Un colporteur le traverse le sac au dos et un paquet à la main.

Signé au bas de la gauche : *Schelfhout inv.*, et au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Avant les travaux à la pointe sèche sur les ombres des arbres.

2e état. Avec ceux-ci.

114. L'homme et son chien auprès du petit pont dans le bois.

L. 0,105. H. 0,140.
T. c. L. 0,098. H. 0,131.

Un cours d'eau au milieu d'un bois. A droite une porte et une palissade en planches, en arrière de deux grands arbres qui se croisent. Au fond le bois. Sur le bord du cours d'eau, se dirigeant vers un petit pont rustique, on voit un homme suivi de son chien.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

1er état. Eau-forte pure.

2e état. Avec les travaux dans les ombres et les fonds.

115. Le dessinateur dans le bois.

L. 0.108 1/2. H. 0,140.

Une partie de bois où un chemin se tire du devant vers le fond à droite. Sur ce chemin on voit deux personnages se promenant et un dessinateur assis au pied d'un arbre.

Signé au haut de la droite dans le ciel : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Eau-forte pure la planche est très-claire il y a sur le terrain un espace blanc derrière les deux promeneurs.

2e état. L'espace blanc derrière les deux promeneurs est couvert de tailles. Les ombres sont remordues et poussées au noir.

116. Le cerf au milieu du bois.

L. 0,103. H. 0,140.

Une clairière dans un bois de haute futaie. On y voit un cerf qui s'élance vers la droite. Signé au milieu du haut : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Eau-forte pure avant que le fonds n'ait pris une teinte uniforme.

2e état. La planche est remordue et a pris un ton uniforme.

117. Le cavalier auprès du piéton.

L. 0,104 H. 0,140.
T. c. L. 0,096. H. 0,129.

Dans un paysage parsemé d'arbres et de buissons on aperçoit un chemin allant du devant vers le fond. Sur celui-ci et au loin on voit un cavalier et un piéton marchant côte à côte.

Signé au bas de la droite dans la marge : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Avant le ciel et les travaux sur les arbres du 2e plan.

2e état. Avec le travail à la pointe sèche sur le fond et sur les arbres du second plan.

118. L'homme debout et l'homme assis auprès de l'eau.

L. 0,105. H. 0,139.
T. c. L. 0,097 1/2. H. 0,130.

Une pièce d'eau traversant la planche se divise vers la droite en deux branches. L'une est cachée par les arbres de ce côté. Au fond un bois, à gauche un grand arbre isolé. Au milieu du devant les deux personnages.

Signé au bas de la droite dans la marge : *Bagelaar d. et f.*

1er état. Eau-forte pure avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et le travail à la pointe sèche.

119. Vue de ville d'après Ter Himpel.

L. 0,169. H. 0,145.
T. c. L. 0,161. H. 0,125.

Le fond de la planche est occupé par une vue de ville ; à droite on aperçoit deux moulins. Au 1er plan, en avant d'un chemin creux, il y a deux personnages.

Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.* et au bas de la gauche : *Ter Himpel delin.*

120. L'homme appuyé sur son genou auprès de l'homme assis.

L. 0,167 1/2. H. 0,144.
T. c. L. 0,162. H. 0,127 1/2.

A droite deux arbres sur un tertre, à leur pied un homme est assis tandis qu'un autre debout s'appuye avec le coude sur son genou. A gauche un bouquet d'arbres. Signé au bas de la droite : *Major Bagelaar fecit* et de la gauche : *Ter Himpel delin.*

1er état. Avant le ciel et le fond.

2e état. Avec le fond, le ciel et le travail à la pointe sèche.

121. Le colporteur et son enfant.

L. 0,168. H. 0,142 1/2.
T. c. L. 0,161. H. 0,126.

Un cours d'eau vers le milieu de la planche. A droite un grand arbre. A gauche trois saules ; à droite sur la rive du fond un bois.

Vers la gauche au devant un colporteur accompagné de son enfant et se dirigeant vers la droite.

Signé au bas de la droite : *Major Bagelaar delin. et fecit.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel mais sans que celui-ci dépasse les arbres du bois à droite.

3e état. Le ciel achevé et couvrant tout le haut de la planche.

122. La marine avec la barque et le bâtiment de guerre.

L. 0,153. H. 0,103.
T. c. L. 0,141. H. 0,085.

Une eau tranquille à l'extrême bord de laquelle on aperçoit diverses langues de terre.

A gauche le bâtiment de guerre, entre celui-ci et la barque une chaloupe montée de 7 personnes, puis la barque vue par l'arrière; au fond six voiles.

Signé au bas de la gauche : *Bagelaar d. et fecit* 1817.

123. La tempête d'après Backhuyzen.

L. 0,156. H. 0,100.
T. c. L. 0,151. H. 0,085

Une barque assaillie par des vagues furieuses auprès d'une côte escarpée. Signé au bas de la gauche : *L. Backhuyzen del.* 1704 *out* (sic) 74 *jaar* et à droite : *Kapitein Bagelaar f.* 1814.

124. Les trois personnages à droite sous les deux arbres.

L. 0,158. H. 0,101.
T. c. L. 0,149. H. 0,085.

Vue d'un fleuve bordé de montagnes, sur lequel il y a deux voiles. A gauche un bois, puis un monticule chargé d'un groupe d'arbres; sur un chemin creux allant vers l'eau un homme et une femme, à droite un monticule surmonté de deux arbres; sous ceux-ci deux personnages debout et un 3e couché.

125. Sur l'Adriatique.

L. 0,154. H. 0,101.
T. c. L. 0,147. H. 0,098.

A gauche, au premier plan, une pointe de rocher couronnée de 4 pins parasols, des côtes rocheuses et couvertes de verdure.

Signé au bas de la droite dans la marge : *Bagelaar d. et fecit* 1817.

126. Vue du pont d'Arnheim en Gueldre, d'après Schelfhout.

L. 0,218. H. 0,145.
T. c. L. 0,155. H. 0,101.

La vue est prise hors de la ville qui se trouve à gauche et d'un pont dominant le pont de bateaux.

Signé au dessous de la planche, dans la marge à gauche : *A. Schelfhout ad viv. delin.*

1er état. Eau-forte pure avant la première maison du côté droit au-delà du pont.

On lit dans le terrain au coin de gauche en bas : *Bagelaar f.*

2e état. Avec le travail sous les bateaux du pont, avec les ombres sur la colline où se trouvent les deux personnages, mais avant la 1re maison à droite au-delà du pont.

3e état. Terminé avec la maison, avec les ombres renforcées du 1er plan et le noir recouvrant presque complétement la signature.

127. Le paysage aux 3 pins parasols au milieu du devant.

L. 0,070. H. 0,038.

Un cours d'eau sinueux, au fond un pont et quelques groupes d'arbres. Au 1er plan on voit les trois pins dont un dépasse les deux autres.

128. Le troupeau allant au bois.

L. 0,071. H. 0,036.

Un bois dont on aperçoit l'entrée; un homme y conduit un troupeau composé de deux vaches et de trois moutons.

129. Les moutons devant le champ de blé.

L. 0,121. H. 0,095.

A droite une ferme; puis un champ de blé; au loin des arbres et des habitations éparses. Devant le champ de blé il y a cinq moutons, auprès de la maison est assise la bergère accompagnée de son chien. Signé dans le ciel à droite, en haut : *Bagelaar f.* 1824.

1er état. L'eau-forte a mal mordu et l'épreuve est très-grise. Cet état se reconnaît aussi à ce que le bord de la ferme touchant le côté droit de la planche est blanc et ne présente qu'une porte.

2e état. La planche reprise; le côté de la ferme est couvert de travaux.

130. Le femme allant puiser de l'eau au devant de la ferme.

L. 0,123. H. 0,095.

A gauche est la ferme entourée d'arbres, en avant de celle-ci on voit la femme, un seau à la main, venir puiser de l'eau. A droite, derrière les arbres, on aperçoit une église.

Signé au haut de la gauche dans le ciel : *Bagelaar f.* 1824.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux.

131. L'homme et le petit garçon allant passer entre les 4 arbres.

L. 0,143. H. 0,104.

Un bois au milieu duquel il y a une clairière où se voient

deux arbres se croisant à gauche, et deux arbres s'écartant obliquement vers le haut à droite : entre ces deux-ci on voit l'homme et son fils.

1er état. Avant le ciel, les deux personnages sont au simple trait.

2e état. Avec le ciel, les personnages sont ombrés, les travaux sont poussés au noir.

3e état. Les personnages ou plutôt l'homme est effacé et remplacé par une jeune fille. Les arbres du devant sont éclaircis au brunissoir.

132. Le colporteur tenant son chien en laisse.

L. 0,144. H. 0,105.

Au fond, un bois divisé en deux parties ; au devant, à gauche, deux arbres, puis un espace libre, et le bois continuant à droite. Sur cet espace libre on voit le colporteur, la hotte au dos, et son chien en laisse allant vers la droite.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel, de nombreux travaux et le nom au haut de la droite : *Bagelaar*.

133. Les deux hommes dans le bois de chênes.

L. 0,166. H. 0,147.
T. c. L. 0,160. H. 0,126 1/2.

Un bois composé d'arbres très-forts et clair semés. A gauche deux arbres tout proche du bord de la planche. Vers le fond deux personnages sous d'autres arbres. Signé dans la marge au bas de la droite : *Major Bagelaar delin. et fecit.*

1er état. Avant le travail à la pointe sèche.

2e état. Avec celui-ci couvrant tout le fonds.

134. Le berger assis à l'ombre de l'arbre avec le troupeau de 7 moutons.

L. 0,189. H. 0,148.

A gauche un groupe d'arbres et de buissons, puis une clairière. Sous un des premiers arbres de celle-ci on voit le berger. Ses sept moutons paissent devant lui ; au fond, le bois.

1er état. Eau-forte pure. Le ciel ne porte que quelques légers nuages.

2e état. Le ciel est chargé de travaux à la pointe sèche, ainsi que le fond, sauf à la gauche du bouquet d'arbres et de buissons.

3e état. Le ciel est entièrement couvert; il y a particulièrement le travail contre le bord gauche de la planche.

135. Le cavalier et l'homme qui lui montre le chemin à l'entrée du bois.

L. 0,167. H. 0,136.

L'entrée d'un bois de forme irrégulière : vers la gauche, au 2e plan, on voit un cavalier auquel un piéton indique la route à suivre.

1er état. Le ciel est uniforme le fond du bois est clair. Eau-forte pure.

2e état. Les ombres reprises ; deux sortes de nuages se voient au ciel.

136. Le paysage à la barrière de planches.

L. 0,129. H. 0,145.

Cette pièce représente un paysage étendu ; on y voit à gauche une pièce d'eau, au milieu une barrière en planches fermant un chemin, à droite des broussailles ; au second plan, on voit un chemin légèrement encaissé sur lequel s'avancent trois vaches et un

paysan. Au fond on voit des arbres et un rideau de montagnes.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux à la pointe sèche.

137. Le paysage aux deux faisans.

L. 0,226. H. 0,129.

Une partie de bois s'étend à gauche. Au pied d'un des arbres est assis un pâtre dont le troupeau composé de trois vaches et de trois moutons, se trouve au milieu du devant. Plus vers le fond, il y a un vacher et deux vaches, à droite quelques arbres. Dans le ciel on voit deux faisans qui volent vers la droite.

1er état. Eau-forte pure avec un ciel très-léger et avant le nom.

2e état. Les ombres renforcées à la pointe sèche avec le nom au haut de la droite : *Bagelaar delin. et f.* 1821.

138. Le pâtre assis, tournant le dos à son troupeau.

L. 0,230, H. 0,143.

Un chemin se voit à gauche, en avant d'une pointe de bois; à droite, il y a une pièce d'eau et dans le fond des groupes d'arbres. A gauche, en avant des arbres, on aperçoit trois vaches et deux brebis et plus avant, leur tournant le dos, se trouve le pâtre.

Signé au haut de la gauche : *Major Bagelaar d. et f.* 1818.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

(*A continuer.*)

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

II

LOUWERIJS JANSZOEN

Divers arrêts rendus par les comtes, à l'occasion des luttes qui eurent lieu à Harlem en 1380 et 1408, entre les Hoeks et les Cabillauds, font mention de Jan Louwerijszoen (Jean, fils de Laurent) et de Laurens Jansse c'est à-dire Janszoon (fils de Jean.) Leurs affiliations de parti, l'intervalle de vingt-huit années qui les sépare, la vieille coutume nationale d'intervertir le nom du père au fils, etc., établissent la probabilité que les deux personnages cités étaient le père et le fils. Il est du moins historiquement démontré que, dans la première moitié du quinzième siècle, quelqu'un du nom de Louwerijs Janszoen a vécu à Harlem. D'après des pièces authentiques, il était marchand de vin (aubergiste), mais en même temps magistrat, échevin (peut-être trésorier), et maître d'hôpital. Il mourut en 1439. Son sceau avec ses armes,

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66 et 93-106.

ainsi que sa signature se trouvent à l'hôtel de ville de Harlem, où l'on conserve de l'échevin Louwerijs Janszoen les documents authentiques suivants : deux attestations (1422 et 1429); une quittance (1425), quatre citations (1422, 1428 et 1431), une pièce justificative (1431) et une déclaration signée L. J., comme directeur ou régent de l'hôpital Ste-Élisabeth (1).

Louwerijs Janszoen partit en qualité de magistrat pour Dordrecht en 1417, pour Gouda en 1418, et peut-être, comme trésorier, pour Leide en 1426. Il assista comme échevin à l'assemblée de Delft, où le 3 juillet de l'année 1428, se fit la réconciliation entre Philippe et Jacqueline. Cette absence dura 25 jours. Dans la même année, vers la fin du mois de juillet, il fit partie de l'assemblée qui eut lieu à Leide, pour y délibérer au sujet du grand subside *(bede)* demandé par Philippe. Il retourna à Harlem en qualité de co-négociateur et alla, en compagnie de quatre collègues, remettre une somme de 1500 écus au duc résidant à Leide. Le voyage dura en tout 21 jours. En 1430, six députés de Harlem firent le voyage de la Haye, afin de prendre part à la négociation concernant la prolongation du traité de paix entre la Hollande et la Frise. Parmi ces députés se trouve Louwerijs Janszoen (2).

Il semble également démontré qu'il possédait une rente à charge de la ville de Harlem, puisque de 1418 à 1435 on lui paie

---

(1) Décrites par le Dr. A. de Vries dans sa « Liste des documents concernant l'histoire de l'invention de l'imprimerie, conservés à l'hôtel de ville de Harlem. » Harlem, 1862. (*Lijst der stukken betrekkelijk de geschiedenis van de uitvinding der boekdrukkunst berustende op het raadhuis te Haarlem.* (Haarlem, 1862.)

(2) Tous ces extraits ont déjà été publiés *in extenso*, avec une paraphrase historique, dans la première partie des *Bijdragen* de Jac. Koning. Harlem, 1818.

« sur les rentes » (en 1418), xi livres xij sous et qu'en 1435 le montant se trouve diminué de onze à trois livres. Ces postes ont déjà été mentionnés séparément par Koning dans son Traité. Outre le poste relatif au vin qui fut cherché ou bu à son domicile, poste auquel nous reviendrons tout à l'heure, je ne trouve plus que deux articles où Louwerijs Janszoen reçoit un paiement de la ville, savoir : en 1417, « lorsqu'on se battit sous les murs de Gorcum, » il se trouva parmi 25 bourgeois armés, qui « furent absents pendant dix jours, » et dont « chaque homme reçut quatre sous par jour ; » ensuite, en 1429, quand le Bois de Harlem, ravagé pendant le siège de la ville par Jacqueline, en 1426, fut de nouveau labouré, ensemencé et planté d'arbres. On trouve, du moins, parmi les dépenses faites à cette occasion : « Item à Louwerijs Janssoen, pour iiij journées de travail dans le Bois, à 3 sous par jour : font xij sous (1). »

En 1434, de même qu'en 1420, 1421, 1426 et 1434, Louwerijs Janszoen est mentionné comme étant un « des six » (trésoriers ?). Les deux années suivantes son nom n'apparaît plus et le compte

---

(1) « Item Louwerijs Janssoen van iiij daghen loons die hi in den hout arbeide sdaghs geg. iij st. facit xij st. » Voilà fidèlement les termes de ce poste. Mais comme il s'emboîtait mal dans les fantaisies de Koning, celui-ci le commente ainsi de sang-froid (*Bijdragen* I. 32) : « Lorsque dans les registres de Harlem on rencontre une seule fois, par hasard, un nom qui peut, du reste, s'accorder de tous points ou en partie avec celui de notre Laurens Janszoon, nous avons distingué avec soin (!) cet individu de celui que nous avons en vue, à l'aide de quelque qualificatif ; » et comme preuve, on cite entre autres : « Louwerijs Janszoen, *journalier*. » (Compte de 1429) — Par le même procédé Laurens Janszoon est promu au grade d'officier de la garde communale, c'est-à-dire en passant sous silence le détail de la solde égale des « 25 bourgeois armés. » (*Verhandeling*, p. 149.) Le travail dans le bois aura sans doute été mis en rapport avec le nouveau plan qui pouvait être de la compétence d'un échevin ou d'un trésorier.

de 1438 n'existe plus qu'en fragment. Or, les comptes depuis 1425 n'ayant été examinés et approuvés qu'en 1445, il est, depuis cette époque, impossible de rien conclure des noms des signataires.

Cette rapide réminiscence des particularités déjà publiées suffira. Nous devons cependant nous étendre plus longuement sur ce qui concerne la qualité d'aubergiste de Louwerijs Janszoen ; car malgré les preuves qui nous ont été fournies sous ce rapport par Meerman, Koning et de Vries, ce fait a été nié systématiquement.

Nous allons examiner ces preuves dans l'ordre chronologique.

En 1422. « *Item*, le magistrat procède chez Louwerijs Janssoens, à la location du droit de mesurage de la ville. On y a dépensé en boissons xxviij sous. (1) » En 1426, le mercredi après la fête de Notre-Dame, il a été « dépensé *(verteert)* chez L. J. par le bourgmestre Jean van Bakenesse et quelques autres membres de la justice, avec les sieurs Guillaume d'Egmond et Henri van Wassenaer : iiij livres vi sous. »

Le mardi « après la Ste-Agathe » *(na sente aechten)*, on a payé à L. J. trois florins de Bavière à 22 1/2 sous pièce, qui « y ont été dépensés » (*alldair verteerden*) par quelques membres de la justice, en compagnie des sieurs G. van Egmond, Jeliis van Cralinghe et maître Joost van Steenhout. « *Item*. lors de l'adjudication du grillage pour les fonts baptismaux, il a été bu chez Louwerijs Janszoens pour vij sous iij deniers. (2) » On trouve pour l'année 1426 onze autres postes de ce genre. Tantôt les consommations sont faites à son domicile, tantôt l'on envoie cher-

---

(1) Item zat tgerecht tot Louwerijs Janszoens om der stede maten verhueren. Aldair verdroncken xxviij st.

(2) Item doe men die tralye van den vonte bestede te maken wort verdroncken tot Louwerijs Janszoens, etc.

cher le vin chez lui par le messager de la ville et, selon l'usage, il est bu à l'hôtel de ville par des membres de l'administration. Exemples : « cherché chez L. J. et bu à l'hôtel de ville, v pintes de vin. (1) » — « Cherché pour l'hôtel de ville par le messager Brandetge i pinte. » — « Cherché par Baudouin Koc et envoyé au sieur de Lichtervelde ij pots. » — « Cherché par le messager Thierri Janszoen, chez ledit Louwerijs et bu à l'hôtel de ville ; » — Cherché « par Jean Zeelander chez Louweriis Janszoen. » — C'est chez lui que furent faites des dépenses « quand le harnais fut déposé à l'hôtel de ville » *(toen ment harnasch opten huȝe brochte)*, et que les trésoriers payèrent « les ouvriers, les charpentiers, les forgerons et les portiers. » C'est ainsi que fut dépensé de l'argent chez lui, en 1428, par divers membres de la justice (probablement les *rakkers* ou sergents du bailli) « après qu'ils eurent fait leur tournée pour nuire au brasseur qui ne leur avait point payé leur pourboire. (2) »

Par deux fois même se trouve mentionnée formellement une somme payée à Louwerijs Janszoen, pour un écot (*ghelach*) « soldé chez lui en compagnie de quelques bons compagnons étrangers (*mit goeden mannen van buyten.*) » Et en 1429 les membres de la justice de la « Nouvelle Porte » sont régalés de deux pots de vin, qu'on chercha chez Louwerijs Janssoen (*tot Louwerijs Jansszoens*).

L'année suivante des membres de la justice font de la dépense chez Louwerijs Janszoen (*by Louwerh. Janszs.*), lorsque Claes Gerbrantsz. apporte secrètement des nouvelles au sujet de la bière d'Amerfoort : « *heymelike tydinghe brocht van den amers*

---

(1) Tot zinen huze ghehaelt en op den huze ghedronken zijn v menghelen wijns.

(2) Omme gheweest hadden omme den brouwer te beschadigen, die hoir drinke bier gelt niet betaalt hadde.

foirdsen bier (1). » Avec tout ceci s'accordent on ne peut mieux les fournitures de vin faites par Louwerijs Janszoen à l'église paroissiale de St-Bavon. En 1421, l'église reçut de lui vi pots de vin. En 1423, xxviij pots destinés aux choristes. En 1426, on trouve parmi les dépenses pour le vin de toute l'année (*Wtgheuen van alt jaer*), les articles suivants : « Lourens Jansz. xlv pintes d'un *oude Tuyn*, et xiij pintes d'un *cromstert*; » et pour le vin de Pâques : « *Item* Lourens Jansz. 54 1/2 pots. » Qu'il ne soit question ici que des dépenses faites pour l'église, cela se démontre non seulement par la quantité même du vin, mais aussi par les autres articles de ces comptes : « *Item* acheté de nouveau 43 livres de cire. » — « *It.* 4 cierges d'autel de 4 livres la pièce. » — « *It.* un cierge pascal à 16 livres de cire. » De même dans les années suivantes, on trouve : en 1428 : « Ceci est pour le vin qui a été cherché durant toute l'année à un *cromstert* la pinte. » — « *It.* Louris Jansz : 23 pintes et 4 chopines; » — « En 1431 payé à Louwerijs Jansz. : pour vin destiné aux choristes, vi *cromstert.* » — En 1432 : « *Item* payé à Louwerijs Janssoen pour vin cherché depuis les Rogations jusqu'à la Ste-Gertrude, quand on afferma les accises : cxlj 1/2 pintes. » En 1433 l'église reçoit de Louwe Janszoen LII *Johannestuijn.* « qu'il détenait depuis deux ans de la riche Marguerite; » *die hij onder* (hem) *ghehadt heeft II jaer lanc van die rike griet*) et il fournit encore 17 1/2 pintes de vin.

Moyennant toutes ces preuves, la qualité d'aubergiste de Louwerijs Janszoen doit être suffisamment démontrée. L'objection qui pourrait s'élever à l'égard de l'identité du Louwerijs Janszoen

---

(1) Les gens de Harlem faisaient de grands efforts pour empêcher le débit de la bière d'Amersfoort, à Amsterdam et ailleurs. Voir la note de Koning. *Bijlagen*, p. 79).

vendant du vin à l'église et à l'hôtel de ville, et chez qui on paie « l'écot, » avec le Louweris Janszoen se rendant à titre de magistrat ou d'échevin à Dordrecht, Gouda, Delft, Leide et la Haye, et faisant en qualité de trésorier ou magistrat des paiements communaux — cette objection doit tomber pour tous ceux qui savent, comme le dit M. A. J. Enschedé, « que nous avons eu assez de bourgmestres qui étaient en même temps brasseurs, tonneliers, ou autre chose. (1) »

---

(1) La raison pour laquelle Meerman ne sut pas déterminer la position sociale de Laurent Janszoen d'après ces articles relatifs au vin pour l'église, c'est qu'il voulait en faire absolument un bedeau (*Koster*) dont une des charges consistait à aller « chercher » le vin *(Laurentium aedituum ad inferiorem classem rejicere necessum erit.)* Koning continua à soutenir ce fantastique office de bedeau attribué à l'échevin de Harlem dans son manuscrit ; il feint de ne pas comprendre l'ancienne préposition *bij* (*per*), qui signifie *par* et il ajoute cette maladroite remarque : « N. B. Ce vin était cherché chez Baudouin Koc. — Ceci démontre, une fois pour toutes, que la livraison du vin n'était pas faite par L. J., mais que selon toute apparence il était bu à son domicile ou bien payé par lui en sa qualité de bedeau. Ne pas l'oublier par la suite. » Admirable ! Comme si le vin n'était pas cherché *par* le messager *chez* L. J. — Que de Vries, qui combattit carrément cette qualité de bedeau, n'en soit pas arrivé à une conclusion exacte, on peut mieux le comprendre. Dans son *Mémoire sur le nom de Coster et sur la prétendue charge de bedeau de L. J. Coster* (p. 13), il va jusqu'à dire : « Pour ce qui concerne ces annotations relativement au vin cherché, il est impossible (!) selon moi, de déterminer d'une manière certaine à quel titre Lourens Jansoen s'y trouve mentionné. » Voilà pourquoi il les a changés tout simplement en « dons » faits par l'église ! Que l'on en juge d'ailleurs par le compte suivant :

1426. « Distribution de vin pendant toute l'année : (*Wtgheuen van wijn van alt jaer*). »

« *It.* à Thierry Ghysbrechtz 56 pintes à 1 *oude tuyn* et 15 pintes à 1 *cromstert.* »

« *It.* à Coen 24 1/2 à 1 *oude tuyn* et 55 pintes à 1 *cromstert.* »

« *It.* à Dirk Spiker, 56 1/2 p. à 1 *oude tuyn* et 12 p. à 1 *cr.* »

On connait l'annotation concernant ses obsèques dans la grande église. Dans le livret de 1439, on trouve : « *Item* lou. Janss. breet 11 gra. (1) cloc en graf, » ce qui veut dire : « *Item* Laurent Jansz : largeur de 2 fosses, sonnerie et fosse. Nous avons toujours ici le même individu, car après 1439, Louwerijs Janszoen ne figure plus parmi les fournisseurs de vin à l'église, et après 1439 la rente de trois livres sur la ville est inscrite sur les registres de la trésorerie au nom de : Ymme, veuve de Louwerijs Janszoen

---

« *It.* Lourens Jansz. 45 p. à 1 *oude tuyn* et p. à 1 *cromster.* »

« *It.* à Jean van Berkenrode 40 p. etc. »

Trois des susdits livranciers reviennent ainsi sous l'article « vin de Pâques. »

« *It.* à Lourens Jansz. 54 1/2 pots (de) 5 *cr.* le pot. »

« *It.* Jean van Berkenroed, 26 pots. »

« *It.* à Coen sur le fossé, 24 1/2 pots. »

Les paiements communaux faits à L. J. pour du vin, se trouvent expliqués par des « assemblées et délibérations » du magistrat qui, au lieu de se réunir à l'hôtel de ville, se réunissait en la demeure de L. J. Le faux-fuyant ne vaut pas une réfutation, en présence de ce fait mentionné un instant après, que « l'administration de Harlem possédait sa propre cave » acquise des Dominicains en 1388, laquelle cave se trouvait sous l'hôtel de ville. Que ces paiements se fissent surtout en faveur des membres de l'administration, cela est tout naturel, puisque eux seuls pouvaient par ce moyen abuser des revenus de la ville. Un bourgeois n'avait pas la franchise du vin pour compte de la ville. Que surtout « ceux de la justice » aient fait de si fréquentes dépenses chez Louwerijs Janszoen, on peut l'expliquer par l'ordonnance de Maximilien d'Autriche rendue en 1480. Il y est arrêté que, dans les villes et villages, les baillis, les écoutètes, les intendants des digues ne rendront plus la justice que dans un tribunal public ou sur le grand chemin, ou dans un lieu où *l'on ne vend ni boissons ni comestibles.* Il est inexact de dire qu'il n'y avait pas encore chez nous des auberges au xve siècle.

(1) Par cette lecture tombent les raisonnements apportés dans les *Gedenkschriften* (Harlem 1823) p. 338 : il n'est pas question ici de 2 florins (*gl.*, *gulden*), mais de 2 tombes ou fosses (*gr.*, *graven*).

mentionnée depuis 1440 jusqu'en 1452. Cette date de 1439 se trouve être celle de l'année de la mort, indiquée avec une presque certitude, en 1567, dans la version de Junius, par cette périphrase : *Habitavit ante annos centum duodetriginta.* Nous nous trouvons, par conséquent, avec notre Louwerijs Janszoen, sur la terre ferme de l'histoire. Dans la première moitié du XVe siècle jusqu'à la fin de 1439, quelqu'un de ce nom ayant été aubergiste, magistrat, échevin, trésorier et directeur d'hôpital, a vécu à Harlem (1). Et c'est en l'honneur de cet homme que s'élève,

---

(1) Rien ne prouve que Laurent Janszoen ait été investi de la charge de bourgmestre et l'eût-il été, que l'on n'en pourrait tirer la moindre conclusion pour ce qui concerne son rang social. Dans les apologies de Junius, le poste honorifique de bourgmestre et l'office de sacristain ou bedeau sont élevés à une hauteur qu'ils n'atteignaient aucunement au xve siècle : faire partie *le moins longtemps possible* de la magistrature municipale était considéré comme un privilége. On regardait comme des corvées ces fonctions honorables, mais gratuites. Le faux éclat dont on les a entourées, doit avoir contribué à nourrir l'antipathie de Koning et de Vries pour un échevin-aubergiste : ils étaient à même pourtant de savoir ce qui en était, et le premier même n'a-t-il pas consigné dans son propre manuscrit la qualité d'aubergiste de Pierre Thomaszoon, bourgmestre de Harlem en 1472 et 1489 ? Ce brave homme qu'on suppose être le petit-fils de Lourens Janszoon fournit, tout comme son grand, père, du vin à la ville, en 1471 et 1473 ; il prend à loyer « la grue, » et afferme l'accise du vin et de la bière à houblon ; en 1474 et 1475. Sous l'année 1454, on trouve ce poste : « *Item* offert à Monsieur le Stadhouder un banquet chez Pierre Thomasz. où assistaient ceux de la justice et plusieurs autres ; il coûta, y compris le vin et la bière, et moyennant le don de quatre pots du vin de la ville fait à son auberge, la somme de 23 livres 5 sous 4 deniers. » — (Item *gheschenct mynen heer den stedehouder een maeltyd tot Pieter Thomassoens dair die van den gerechte en meer anderen by waren. Zou costen mit wyn ende bier ende mits vier stede kannen wyns die hem in syn herberghe gheschenct worden* xxiij l. 5 st. iiij d.) — En 1455 et 1457 des paiements semblables se font à la même personne. En 1473, on trouve : « *Item*, le jour de St-Marc, à la prestation du serment des nou-

sur le grand marché de Harlem, un monument en bronze, portant l'inscription suivante :

LOURENS JANSZOON COSTER.
HOMMAGE DU PEUPLE NÉERLANDAIS.
MDCCCLVI.

Inventeur de l'Imprimerie au moyen de caractères mobiles en métal.

III

LOURENS JANSZOON COSTER

Il est déjà démontré que l'aubergiste-échevin Louwerijs Janszoen, quoique se trouvant cité 76 fois au moins dans nos documents, n'est nommé nulle part Coster, circonstance d'autant plus digne d'attention, que ce nom figure à tout moment parmi ceux des habitants de Harlem, au quinzième siècle. Personne ne peut se considérer comme juge compétent dans la question que nous traitons, sans avoir préalablement interrogé cette page aride du problème : que l'on veuille donc bien accorder quelques instants de patiente attention aux détails suivants.

---

veaux bourgmestres, payé pour deux pintes de vin doux qu'on alla quérir chez Pierre Thomaszoen, à 3 sous la pinte, et pour un sou de pain ». — (*Item op sinte Marcus dach* (*doemen die nuwe borgemesters eede*) *zoe is betaalt van twee mengelen soet wijns die tot Pieter Thomaszoens gehaelt waren van elc mengel* iij *stuvers ende eenen stuver an broot.*) Naturellement, Koning ne s'occupe pas d'y trouver du mal. mais en citant le poste relatif au banquet offert au comte d'Ostrevant, dans la maison de Lourens Coster, en 1454, il fait cette remarque : « On pourrait en conclure que la maison de ce Lou Coster était une auberge. » Mais évidemment !

D'abord, pour ce qui concerne la prétendue rareté du nom de Lourens ou Laurent, signalée par van Oosten de Bruyn et Koning (*Bijdragen* I, 32) la liste suivante, tout incomplète qu'elle soit, ne tend pas précisément à la justifier. Nous rencontrons dans les registres communaux les mentions suivantes : « 1420. Jan Louwenszoen weduwe, Lourijs Jan nieuwe Janszoen ; — 1422, 1426 et 1427, Louwerijs Janszoen van Stryen ; — 1426, Jan Louwerijszoen ; —1427, Jan ouderzoen en Louwerijs sin soen, Kath. Louwers' die roden weduw ; — 1428, Louwerijs Jan Ouwensoen ; — 1430, Jan Louwensoen ; — 1433, 1434, Louwerijs Jan Ouden soens soen ; — 1434, Jan Louwerijssoen die cleyboer ; — 1439, Jan Louwensoen te Sparendam ; — 1440, Heer Jan, Pieter, Vrank en Willem lourijssoen (1) ; — 1448, Louwe, mandemaker ; Louwe Janssoen, Kistemaker ; — 1451, Lourijs Jan Oudensz, Louris wed. in de leest ; — 1453, Louwe Janssoen die scoemaker ; — 1470, Louris Jansz., timmerman ; — 1476, Jan Louriszoon ; —1481, Lauken den ondercoster ; —1483, Louris Janszoon Blankert ; — 1487, Louris Janszoon, metselaar ; — 1484, Pieter en Anthonis Louriszoon ; — 1492, Lou Jan Louwensoensz, Cornelis Louriszoon, Jan Lou scepem. ; — 1493, Louris Janszoon timmerman ; Louris, steenhouwer en Louis Janszoon, scoemaker. »

Dans les registres de l'église, nous recueillons : « —1422, Baue Lourens weduw., Willem Lourensz.,—1423, Grote Lourijs wed. — 1494. *It.* Jacop Jansz. van grote Louwijs sijn oems graff. geg. iiij phs. scild. — 1445. Louwerijs, die scrijnmaker ; — 1447, Pieter Louwerijs wed. — 1450, Louwerijs Janszoen bi die cleine

---

(1) Tous ces fils de Laurent qui apparaissent en 1440, (après la mort de Laurent Janszoen) à côté de la veuve Ymme, et remboursent à la vilie des sommes prêtées, sont peut-être des descendants de Laurent Janszoen ; du moins on les traite aussi d'héritiers.

houtpoort iij pont (pour la confection d'un testament); Louwen Janszoen kint cloc; — 1452, Pieter Louwerisz. xlij pinten zoetwyns, lxxviii p. malvezey, ix gl. iij gr., ij stuvers; cxxviii p. malvezey ellec pint 1 braspenninc; — 1453, Jan Louwesoen die timmerman siin zoen cloc; — 1455, Willem Louwerijssoens dochter cloc salvator; Kartrin Willem Louwerijssoens wijf id; Jan Louwerisz. die steenhouwer; — 1461, Loutgen, kistemaker, een legerstede, cloc salvator, testament ij nobel; — 1464, Louwerijs Jan Ouwenszoen; Jan Louwerijssoen die metselaers wijf cloc; Jan Lou die smit op die oude graft testament; — 1465, Gherit Lou wyff cloc salv. en graff. It Gheertruut Pieter Louwenszoens wijf, wonende tot Delf, heeft die kerc betaalt van hoer mans wegen vj stuvers. It. Aleyt Louwen dochter, Pieter Louwenszoens zuster, wonende op de bakenesser graft, met eylert woont sy daer, die is die kerc ooc sculdich vj st. — 1467, Ghertruut Lou Kistem. wed.; — 1473, Louwerijs Jansz., testament, Jan Louweszoon cloc salvator; — 1475, Lou op die burgwal; — 1478, Louwerijs de timmerman, id. de metselaar, id. de steenhouwer; — 1495, Pieter Louriszoon sceepmaker al de clocken en een opdoen van een graf tot 8 1/2 rns. gl. (1) »

L'on voit qu'en effet les Lourens étaient on ne peut plus rares à Harlem ! Mais ce qui est bien plus important à savoir, comment s'y comportaient les Coster? On a essayé de prouver qu'une famille du nom de Coster a résidé dans notre pays au XIVme siècle ; le *Necrologium Egmondanum*, entre autres, nous fait connaître qu'en 1302, le nommé Guillaume dit (*gezegd*, *dictus*)

---

(1) Nous reproduisons littéralement le texte original de cette longue suite de variantes du nom de Laurent; la traduction n'en eût offert aucun intérêt. Nous agirons quelquefois encore de la même manière, pour ne pas grossir inutilement le volume. (N. d. T.)

Coster, fut enterré dans l'église de cette abbaye. Faisons remarquer que sous cette forme aussi, le nom de Coster est mentionné à tout moment et que cette forme équivaut à la formule de Junius : *Laurentius Johannis cognomento Aedituus Custosve.*

Toutefois nous avons assez de matière au XVe siècle, pour démontrer qu'il y avait des Coster à Harlem. Koning (*Verhandeling* p. 142, notes) citait déjà sous 1418, 1420 et 1422 un Jean Coster. En 1426, Baertout Coster, Wouter Dirc Costerszoon, et Heinric Coster Galenszoon (1); mais cette nomenclature intentionnellement restreinte demande à être légèrement étendue.

En 1420, Jean Coster apparaît quatre fois à propos de l'accise du seigle. Il meurt en 1436. Sa veuve est probablement Marguerite Jan Costers, 1439. Plus tard nous rencontrons : 1447, Pauwels Costersz.; 1451 : « *Item* payé à Laurent Coster 2 pintes de vin, quand les bourgmestres furent installés pour un an. » — « *Item* quand le 8 octobre 1453, on offrit au comte d'Ostrevant un festin chez Laurent Coster, on resta redevable à celui-ci de 17 florins. » —1456. Un maître Koster et une Gertrude, fille de Jean Coster.— 1462. Ymme, femme de Pierre Coster. —1463. La sœur d'un Albert Coster.—1464. Pierre Coster. —1468. Laurent Coster et d'autres bourgeois sont envoyés à La Haye. — 1471. Pierre Jansz. Coster. — 1473. Agathe, fille de Pierre Coster ; — 1478. Pierre ; — 1487. Marguerite, veuve de Jean Coster ; Thierry et Pierre Jansz.

---

(1) Outre le Jacob Jansz. Coster, chevalier de Jérusalem, mentionné par Koning d'après son manuscrit, aujourd'hui à la bibl. royale, *Liber memoriarum domus hospitalis S. Joannis Hierosolimitani in Haarlem,* on trouve encore dans ce registre les noms suivants appartenant au même ordre de recherches : « Pieternel Lourijs Jans zoons wyf, soror, Lourys Jan zoon frater hoer man, Katrijn Willem Louwrijszoon wijf, Jan Louris zoon. » On n'y trouve non plus aucun *dit* Coster.

Coster : — 1492. Ymme et Mathilde Coster, Pierre Nicolas et Jacques Dircksz. Coster (1).

On voit qu'il ne manquait pas plus de Coster que de Lourens à Harlem. J'ai passé à dessein le fabricant de chandelles qui paraît de 1440 à 1450, afin de m'en occuper plus spécialement.

Appelé tour à tour Louwerijs Janszoen et Louwerijs Coster, son vrai nom au complet est Louwerijs Janszoen Coster. Dans sa préface à la traduction de l'*Essai historique et critique sur l'invention de l'Imprimerie*, par Paeile, M. Alb. Thijm a fait connaître au monde lettré cinq documents qui lui avaient été communiqués par M. Enschedé et qui concernent le fabricant de chandelles, L. J. Coster de Harlem. Ces documents nous apprennent, qu'en 1441, Louwerijs Janssoen reçut le paiement de 72 livres de chandelles consumées à l'hôtel de ville par les veilleurs ; qu'il reçut 3 livres, prix convenu, pour les cierges brûlés dans la tour en « l'honneur de Notre Dame ; » qu'en 1442, Lourijs Coster est payé pour avoir réparé la lanterne de N. D. dans la tour : que la même année L. C. reçoit le paiement de 6 livres de chandelles de suif brûlées par les veilleurs à l'hôtel de

---

(1) 1451. « *Item* bet'aelt *loue Coster* ii menghelen wyn, doe ou' (voor) een jair die burg' m eister ghesedt werden. »

1454. « Item den grave van Oostervant viij daighe in octobri anno LIII tot *lou Costers* een maeltyt gheschenct wert, so bleef men denselven lou Coster dair af sculdich xvij guld. »

1456 « *It.* meester Koster een legerste en testament 7 gl. Ghertruut Jan Costersdochter test. i. rijns gl. cloc salvator. »

1462. « Ymme Pieter Coster ter lied. — 1463. Aelbrecht Costers zuster. — 1464. Pieter Coster van der lied. — 1468. Louris Coster. — 1471. Pieter Jansz. Coster.— 1473. Aecht Pieter Costersdochter. — 1478. Pieter Coster. — 1487. Margriet Jan Costers wed., Dirick en Pieter Jansz. Coster. — 1492 Ymme en Machteld Coster, Pieter, Claes en Jacob Dircksz. Coster.

ville et en 1447, 5 livres brûlées dans la tour devant l'image de Notre-Dame. Cette communication prématurément publiée sans la moindre critique, a déjà, grâces à des traductions, acquis de la notoriété à l'étranger (1).

Elle doit être examinée plus attentivement. Et d'abord, les registres de l'église complètent cette fois encore fort heureusement les livres des comptes communaux. De cette façon, les révélations de M. Alb. Thijm peuvent aisément être allongées de quelques articles (2).

1441. « *It.* Le 13 au soir, fait le compte avec Laurent Koster de 15 et de 12 livres, 34 sous pour savon et chandelles de suif; total 22 florins et 3 sous. »

1442. « Payé à Laurent Coster pour huile et savon, 8 florins. »

« *It.* A Laurent Coster, pour savon, chandelles et autres articles : 15 sous. »

---

(1) Elle a été traduite en français par M. C. Ruelens (*Bibliophile Belge*, 1868), en allemand par le D. Émile Weller (*Serapeum*, *Intelligenz-Blatt*, 31 août 1869), sous cette périphrase ironique : « Précieux documents découverts par le professeur A. J. Enschedé de Harlem, et qui forment une preuve nouvelle par laquelle les Hollandais démontrent que le marchand de lumière L. Coster a inventé les caractères mobiles et que ce pauvre Guttenberg n'a été qu'un fieffé voleur. »

(2) 1441. « *It.* Opten 13 avont gherekent met *lou Koster* van 15 pont en 12 pont oly, elc pont een ouden buddrager en 34 stuvers van seep en van smeerkaersen te somme 22 guld. 3 stuvers. »

1442. « Tot *lou Coster* betaelt 8 guld. van oely ende seep. »

« *It.* « Van *lou Coster* van seep en van keersen en van ander dinc 15 st. »

1452. « *It.* Ghertrut *Kosters* gheg. van iiij tortsen... en van strunpe op caersen. »

1453. « *It.* Ghertrut gheven van waskaersen te maken van maecloen 5 1/2 gld. »

1452. « *It.* Payé à Gertrude Koster pour 4 torches et pour chandelles.... »

1453. « *It.* A Gertrude pour main d'œuvre de cierges en cire, 5 1/2 florins. »

Il me paraît évident que la première Gertrude est la veuve du Lourens Coster le fabricant de chandelles, et qu'elle continue le commerce après la mort de son mari. Quoi qu'il en soit, il me semble indubitablement démontré, du moment que l'huile, le savon et « autres articles » se mettent de la partie, que de 1440 à 1450, un fabricant de chandelles du nom de Lourens Janszoon Coster a résidé à Harlem.

Est-ce le même individu auquel sous ce nom on a élévé une statue? Impossible! L'homme qui se dresse en bronze au Grand-Marché de Harlem est le Lourens Janszoon mort en 1439 et il n'est pas permis de le confondre avec un autre à l'aide de quelques phrases. Quiconque est au courant de la littérature du « fameux différend » doit savoir que le fabricant de chandelles ne s'adapte point dans le système de Harlem par rapport à l'invention de l'imprimerie; mais la question de l'identité ayant été posée, tout ce que l'on allègue ici doit être prouvé d'une manière incontestable. Donc finissons-en d'abord avec les Coster.

Une circonstance ignorée jusqu'à cette heure, c'est que dans son manuscrit, Koning a reproduit avec tous les autres les extraits ayant rapport au fabricant de chandelles L. J. C; mais il comprit si bien que le personnage ne s'ajustait pas dans son appareil de démonstration, que dans tous ses écrits il garde à son égard le plus profond silence, évitant même de prononcer ce nom, ne fût-ce qu'une fois, parmi les Coster qu'il cite comme exemples. Je lis dans l'index du manuscrit : « 1441 : Louwerijs Janszoen, payé les chandelles qui ont été brûlées durant cette année. Comme c'est la seule fois (!) que nous *rencontrons* ce nom dans ce registre comme dans tous les comptes postérieurs à

1435, le présent Louwerijs Janszoen doit avoir été quelque fabricant ou quelque fournisseur de chandelles. » Tel est l'avis de l'homme qui, sous l'année 1442, une page plus loin, nous donne les communications suivantes : « Lourijs Coster répare les lanternes pour N. D. dans la tour (p. 150.) » — « Lourijs Coster fournit les chandelles brûlées à l'hôtel de ville par les veilleurs. » (p. 150 verso.)

Il n'est pas probable que le fabricant de chandelles vivait encore en 1474, mais il est certain que le livre des comptes communaux de cette année fait mention d'un homonyme au grand complet. Sous la rubrique, « Recettes des sommes recueillies dans la ville pour la solde des hommes d'armes envoyés à l'Écluse, par ordre de notre très-redouté Seigneur, » on lit : « Louris Janszoon Coster, 20 sous (1). » Et sur ce, je prends congé des archives de Harlem, après avoir extrait des comptes de 1483-1484 le remarquable article suivant (1483, avant le mois de septembre) : « *It.* Reçu de Louris Janszoon Coster pour droit d'issue sur ses biens quand il sortit de la ville et changea de résidence, 8 florins du Rhin » (2).

Ces recherches concernant les familles Coster à Harlem reçoivent d'une autre part quelques nouveaux éclaircissements : vers

---

(1) « Ontf. van den penningen die binnen der stede gegadert syn geweest tot hulpe van de betalinge van den mannen van wapenen, die van deser stede wegens onsen geduchten heer te dienste gesent syn voir Sluys. Louris Janszoon Coster xx st. »

(2) « *It.* Van Lauris Janszoon Coster van pondgelden van synen goeden dat hy wter stede mitter wone gevaren is viij Rgl. »

Sur ce droit de pondage, droit d'exue ou d'issue, comme on dit en Flandre, on peut consulter entre autres : Van Oosten de Bruyn, *De stad Harlem*, p. 291. En 1472, 1473 et 1475 les villes de Delft, Gouda et Dordrecht ont, à charge de réciprocité, exempté les bourgeois de Harlem du paiement de ce droit.

1350 fut fondée dans cette ville la Ste-Confrérie de Noël, une de ces associations établies, selon van Oosten de Bruyn, dans le noble but « de boire et de manger. » (*De stad Haarlem*, p. 107.) En 1606, cette corporation célébra sa troisième fête séculaire et publia à cette occasion une estampe représentant la naissance de Jésus-Christ, gravée sur cuivre par Jacq. Matham, avec l'inscription suivante, en vers boiteux : « En l'honneur de la bienheureuse naissance du Christ et en témoignage de réjouissance, 300 ans se sont écoulés, depuis l'époque où nos ancêtres fondèrent la Confrérie de Noël : afin de la maintenir longtemps en gloire et en honneur, ils réunissaient treize véritables indigents qu'ils rendaient joyeux et qu'ils servaient en public, avant de se mettre eux-mêmes à table; ils étaient en tout au nombre de 54 personnes. » — Dans leurs assemblées, chacun des 54 frères et sœurs composant cette confrérie de gastronomes possédait sa chaise personnelle, conformément aux décrets et aux statuts de la Ste Confrérie de Noël dans la ville de Harlem ; ces siéges, s'il n'en avait pas été disposé par testament, devaient échoir par succession « au plus âgé et plus proche parent dans la branche d'où ils sont sortis, bien entendu que le plus jeune des fils devait toujours passer avant la fille ainée et le jeune homme avant la femme plus âgée, s'ils étaient héritiers au même degré. » (Art. 10). La confrérie n'a cessé de subsister, du moins le droit de propriété des siéges fut conservé par transmission continue, jusque dans notre siècle.

Le n° 29 est particulièrement remarquable pour nous. En 1421 ce siége échut à Jean Coster ; en 1436, « par succession » (*by erfenis*) à Lourijs Coster ; en 1484 à Frans Thomas Thomaszoon ; en 1497 à Gerrit Thomas Pietersz., « comme héritage de son père ; » ensuite, en 1564, à Corneille Gerritsz. : et en 1589, à Anna Gerritsd (fille de Gérard), « ensuite d'un achat fait à son cousin. »

En 1820, le siége n° 29 est offert en cadeau à M. H. a Roy, lequel le cède de nouveau à la confrérie (1). Nous connaissons déjà par les archives un Jean Coster de Harlem, en 1418, 1420 et 1422, qui fait sans doute avec son homonyme de 1421 un seul et même individu. L'hôtel de ville et l'église nous font connaître en même temps un Lourys Coster, fils de Jean, existant entre 1441 et 1448, et que nous identifions, de la même manière, avec Lourijs Coster, fils de Jean Coster, lequel obtient un siége dans la confrérie en 1436. Mais un détail important pour mettre un peu d'ordre dans ce chaos, c'est que le siége des Coster devient, par droit de succession, la propriété des « Thomas » qui figurent également dans la version de Junius et en faveur desquels fut construit un arbre généalogique entre 1550 et 1560. Cette généalogie, dépourvue de toute base historique, se trouve à Harlem et a été décrite de cette manière par le D. A. de Vries : « Ancien tableau généalogique de L. J. C. écrit sur parchemin entre 1550 et 1560, provenant de la collection de l'imprimeur Rooman de Harlem et continué après 1660 (1560?) par une autre main. » Sur ce tableau les armes de L. J. Coster représentent une colombe sur une branche; celles de l'échevin Louwerijs Janszoen étaient au lion grimpant de Hollande, au bâton brochant en bande, au lambel sur la poitrine et la barre de bâtardise; sa femme est inscrite sous le nom de Catherine Andriesdochter (fille d'André). — Or la veuve de Louwerijs Janszoen se nommait réellement Ymme. — Enfin, la fille unique de Coster, mariée à Thomas Pietersz. est mentionnée sous le nom de Lucie. Heureusement, au milieu de cet imbroglio de noms nous entre-

---

(1) Je dois ces renseignements à l'obligeance du docteur Wap, qui m'en a procuré une copie tirée du *Livre des chaises de la confrérie* (*Kersmisgilts Stoelboeck*).

voyons une affinité de famille entre les Coster et les Thomas de Harlem, faible mais important indice qui peut nous être très-utile pour débrouiller cet écheveau de traditions.

Pour cette fois assez de noms. De tout ce qui précède, on peut établir avec certitude le résultat suivant :

1° Le débitant de vin et échevin Louwerijs Janszoen, mort en 1439, et qui est dans le système de Harlem, l'inventeur de l'imprimerie (Junius, Scriverius, Boxhorn, Seiz, Van Oosten de Bruyn, Meerman, Koning, Scheltema et de Vries), n'a jamais été appelé *Coster* par ses contemporains (1).

2° Il a résidé à Harlem un fabricant de chandelles *inconnu à Junius,* ignoré de Koning et de de Vries, dont le nom se trouve mentionné en 1436 (confrérie de Noël), qui vivait encore en 1448 (St-Bavon et hôtel de ville), dont la veuve probable est mentionnée en 1452, et qui s'est appelé en réalité Louwerijs Janszoen Coster. Or, que ce Coster ait eu quelque chose à démêler avec l'invention de l'imprimerie, l'histoire n'en fournit pas même l'ombre d'une apparence.

3° Il a résidé à Harlem un aubergiste appelé également Louw. Jansz. Coster, qui apparaît de 1451 à 1475 (où il paie une amende correctionnelle, *(correctie van dat tbuyten drincken)*, et au sujet duquel nous n'avons pour le reste absolument aucun détail.

4° En l'année 1483, à l'époque où fut fondée à Harlem, la premier imprimerie, un individu appelé encore du nom de Lou-

---

(1) L'objection que Laurent Janszoon peut néanmoins avoir été nommé Coster est arbitraire et doit être rejetée par la critique. Tous les Coster historiques sont chaque fois nommés par leur nom : « Willelmus *dictus* Coster, » à Egmond ; Jacob Jansz. Coster, le chevalier de Jérusalem, à Harlem ; le fabricant de chandelles, Laurent Jansz., dans les sept postes qui le concernent, est nommé cinq fois Coster. Notre Louwerijs Janszoen par contre est mentionné au moins 76 fois et *jamais* sous le nom de Coster.

rens Janszoon Coster partit de cette ville, lequel individu peut avoir été identique avec son homonyme n° 3, mais dont nous ne savons rien d'autre que.... son départ de Harlem.

5°. En raison de la similitude des noms il peut aisément y avoir eu confusion de personnes dans la tradition relative à une prétendue invention de l'imprimerie à Harlem.

Le moment est venu d'examiner cette tradition, après avoir au préalable jeté un dernier coup d'œil dans le domaine de l'histoire.

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

UNE ÉDITION DE BRUXELLES TRÈS-RARE

D'UNE

TRADUCTION FRANÇAISE DE DON QUICHOTTE

Peu de livres, aucun roman certainement, n'ont joui d'une popularité aussi étendue, aussi durable, que le chef-d'œuvre de Cervantes.

A peine publié, il fut traduit dans les principales langues de l'Europe et ces traductions, sans cesse renouvelées, ont eu pour la plupart des éditions nombreuses.

Les aventures de Don Quichotte ont donné lieu à une foule de proverbes, elles ont provoqué des imitations innombrables. Les graveurs se sont disputé l'honneur de les illustrer; les auteurs de comédies et d'opéras s'en sont emparés pour en faire le canevas de leurs pièces.

Et ce succès est encore loin d'être épuisé.

Comme les saints sont moins honorés dans leur propre pays, c'est aussi en Espagne peut-être, que le héros de la Manche est le moins en faveur. — Les aventuriers politiques qui sont aujourd'hui à la tête de ce malheureux pays ne semblent avoir jamais lu le Don Quichotte, ou paraissent l'avoir oublié. Ils auraient pu y voir, par exemple, qu'il n'est pas bon d'attaquer des moulins à vent. Ils auraient dû ensuite profiter des sages avis que le chevalier de la Manche donne à son écuyer, lorsque celui-ci part pour prendre possession de son gouvernement. L'honnête Sancho lui, n'a pas oublié ces bons conseils ; il a sagement gouverné son île de Barataria. Que n'a-t-on suivi son exemple !

Une bibliographie spéciale des nombreuses éditions, des innombrables traductions et imitations du Don Quichotte, serait une œuvre bien curieuse, et formerait un volume assez fort. Espérons que quelque bibliophile zélé et instruit y consacrera un jour ses loisirs.

Il ne sera question ici que d'une seule édition de la traduction française qui a eu le plus de succès et qui est celle de Filleau de Saint Martin.

Cette édition de Bruxelles, G. Fricx, 1806, in-12, n'est pas citée dans le *Manuel* et jusqu'à présent ne semble pas avoir attiré l'attention des amateurs. Cependant, un exemplaire en 2 vol. rel. en maroq. bleu par Daru, annoncé sous le n° 776, à la page 184, du catalogue du baron Pichon, vente d'avril 1869, a atteint le prix de fr. 215. — Prix élevé pour lequel la reliure, ce semble, ne peut entrer en compte que pour une assez faible partie.

On lit dans le catalogue cité la note suivante :

« Edition rare, contenant 51 figures d'Harrewyn, qui peuvent être mises au nombre des plus jolies qui aient été faites pour Don Quichotte,

« Cette édition, que Lenglet du Fresnoy, dans sa *Bibliothèque*

des romans, page 216, signale comme *bonne et belle*, est complète en 2 volumes. Elle renferme tout le Don Quichotte de Cervantes, mais ne donne qu'une partie de la suite. C'est tout ce qui a paru. »

Cette note n'est pas tout à fait exacte. Ce n'est pas *tout ce qui a paru*, car il faut joindre à ces deux volumes un troisième tome, que le même imprimeur fit paraître l'année suivante, 1707.

Une édition d'un ouvrage en trois volumes, dont les deux premiers seuls atteignent au prix de fr. 215, tandis que dans la même vente (n°775), l'édition du Don Quichotte dite Elzévirienne si recherchée, ne se vend en bel exemplaire que fr. 100. — mérite bien la peine d'une courte description. La voici :

PREMIER VOLUME.

Histoire de l'admirable Don Quixotte de la Manche. Revue, corrigée, et augmentée de quantité de figures A Bruxelles, chez Guillaume Fricx, Imprimeur, rue Bergh-straet, aux quatre Évangélistes, 1706. *Avec Privilége du Roi.* in-12, de 12 ff. prélim. pour le frontispice gravé, titre, dédicace du traducteur, avertissement, dédicace au chevalier de la Manche, pièce de vers et table, 648 pp. et un feuillet non chiffré pour l'errata, plus 24 gravures d'Harrewyn (soit 25 avec le frontispice).

Ce qu'il y a de plus curieux dans ces pièces liminaires, ce sont celles adressées par le typographe au héros de la Manche et qui prouvent que Guillaume Fricx n'était pas seulement un imprimeur habile et élégant, mais encore qu'il était littérateur et même quelque peu poëte.

Sa dédicace n'occupe pas moins de 8 pages ; elle est adressée : *A très-haut, très-preux et très-renommé Seigneur Don Quixotte de la Manche, chevalier de la Triste-figure et des Lions, gouverneur de l'Argamesille et proto-restaurateur de la chevalerie*

errante, etc. Elle est suivie de cet avis en vers du « *Libraire aux lecteurs :* »

Eh bien, que dites-vous de cette dédicace ?
Vous-a-telle, ennuyé comme une autre préface ?
Dans le choix de son style ai-je bien réussi ?
Est-il conforme à la matière ?
Le Héros de *Scarron*, celui de *Furetière*
L'emportent-ils sur celui-ci ?
Parlez donc, des censeurs la maligne cohorte,
C'est à vous que je m'en raporte :
Mais qu'avons-nous besoin de pareils avocats?
Mon dessein, chers lecteurs, ne butte qu'à vous plaire ;
Si vous êtes trop délicats,
Ma foi je n'y saurois que faire.
Les ignorans, les beaux Esprits
Peuvent tant qu'ils voudront exercer leur critique
Pourvu qu'ils vuident ma boutique,
Qu'importe si c'est à ce prix?

Second volume.

Même titre que pour le premier, sauf la mention *Tome second*, frontispice gravé, titre, 3 ff. de table, 708 pp. plus un feuillet d'errata, avec 26 gravures en tout. L'extrait du privilége du roi, daté de Bruxelles, 13 avril 1703, se trouve au verso de la page 708.

Le roman de Cervantes finit à la page 425. A la page 426 commence une *troisième partie*. C'est une suite aux aventures de Don Quichotte, fort médiocre et la même qui forme le tome V. de l'édition d'Amsterdam, Pierre Mortier 1696, pet. in-12. Elle me paraît être d'origine française et non pas traduite de l'espagnol. Elle n'a pas été achevée, ce qui n'est guère regrettable.

Troisième volume.

Nouvelles Aventures de l'admirable Don Quixotte de la Manche, composées par le licentié Alonso Fernandez Avellaneda : Et traduites de l'Espagnol en François. Première édition. A Bruxelles, chez Guillaume Fricx, etc. 1707. *Avec privilège du Roi*, 6 ff. non chiffrés, titre, préface, et table, 548 pp. plus un feuillet avec l'errata au recto et, au verso, l'approbation, datée de Paris 25 octobre 1702 et signée Fontenelle, plus l'extrait du privilége du roi du 13 avril 1703, le même que celui qui se trouve au tome second.

Ce troisième volume n'a pas de gravures. La mention : *première édition* est inexacte, car une ou plusieurs éditions avaient précédé celle-ci. Le privilége cité, de Paris, 1702, l'indique d'ailleurs.

Dès que l'imprimeur ne voulait pas se borner aux deux parties du Don Quichotte de Cervantes, il fallait nécessairement donner aussi la seconde partie publiée en premier lieu, sous le nom d'Avellaneda, qui paraît être le pseudonyme d'un auteur Arragonais. Certes, cette continuation ne vaut pas celle de Cervantes, il s'en faut ; mais elle l'a probablement provoquée et c'est là un titre à notre reconnaissance qui n'est pas à dédaigner.

Lorsque je lus la note du catalogue Pichon, il me revint immédiatement en mémoire que j'avais vu annoncer cette édition du Don Quichotte de Fricx en *trois* volumes. En effet, ces trois volumes sont indiqués dans le catalogue d'un bibliophile belge distingué, G. J. de Servais, Malines, 1808, p. 108, sous le n° 1394. L'exemplaire ne fut vendu que 2 francs.

Par un hazard singulier, ce même exemplaire, selon toute apparence, fit son apparition quelques mois après la vente Pichon, lors de la vente des livres du baron Michiels van Verduynen, à Maestricht. Il ne me fut guère disputé et je pus l'ac-

quérir pour la dixième partie environ du prix des 2 volumes vendus récemment à Paris. Il est vrai que mon exemplaire n'est revêtu que d'une simple reliure ancienne en veau brun. Une note indique qu'il provient de la vente Rymenans, qui fut faite à Gand en 1842. Or Rymenans, le rédacteur du catalogue de Servais avait acheté une bonne partie de ses livres à cette vente, restée mémorable dans les fastes bibliographiques de la Belgique.

H. HELBIG.

LE *MONTANUS* ILLUSTRÉ PAR LES WIERIX

Avant de déposer parmi les doubles de la bibliothèque de Gand quelques ouvrages anciens de la section des Belles-lettres dont le catalogue se fait en ce moment, j'ai cru de mon devoir de les comparer attentivement avec ceux qui devaient rester sur les rayons de la bibliothèque. Je connais plusieurs ouvrages du XVIe siècle portant à l'adresse le même millésime et qui sont des éditions différentes de la même année. Quelques-uns varient par le texte, d'autres par les planches, et le titre cependant n'en fait aucune mention. Nos anciens éditeurs ne tenaient guère, paraît-il, à se prévaloir de ce qu'on est convenu aujourd'hui d'appeler un succès de librairie.

Nous pensons donc qu'il est urgent d'examiner avec un soin scrupuleux les livres — et surtout les éditions anciennes — désignés pour être relégués dans le compartiment des doubles.

Parmi ceux qui étaient destinés à prendre ce chemin, se trouvait un exemplaire d'un livre justement apprécié pour les belles

planches qui l'ornent et qui est devenu, grâce aux descriptions savantes et aux renseignements si précieux au point de vue de l'histoire de l'art qu'en a donnés M. Alvin, d'une valeur assez considérable.

Il s'agit du recueil des poésies sacrées de Benoît Arias Montanus, illustré par les frères Wierix et dont voici le titre :

Hvmanæ Salvtis Monvmenta
B. Ariæ Montani Stvdio con
sTrucTa et DecanTaTa.
Antwerpiae,
Ex Officina Cristophori Plantini.

Il existe de cet ouvrage une édition datée de 1571, aussi imprimée par Christophe Plantin, et dont les planches ne sont pas les mêmes. Je ne m'occuperai que de l'édition sans date, celle dont il est question dans le *Catalogue raisonné de l'œuvre des frères Wierix*, par M. L. Alvin, p. 319, et dans les *Annales Plantiniennes*, de M. Ch. Ruelens, p. 121.

La bibliothèque de Gand possède deux exemplaires de cette édition sans date, et c'est au moment de placer l'un des deux parmi les doubles que j'ai pu constater de nombreuses différences entre eux. Il est résulté de mon examen que j'avais sous la main deux éditions bien distinctes.

Celle décrite par MM. Alvin et Ruelens est déposée à la bibliothèque de Gand, sous le n° 1654 [1], dans la section des Belles-lettres. L'autre, dont la description suit — pour ce qui concerne les différences à signaler — porte, dans la même section, le n° 1654. Je désignerai cette dernière par *a*, et la précédente par *b*. Le n° donné aux planches est celui des odes qui se trouvent en regard.

Planche VIII : l'échelle de Jacob est remplacée par un escalier : cette planche, une toute autre composition, est signée P. H. (Huys). Dans l'édition *b*, elle est de Wierix (Alvin, n° 1606).

Planches XXX et XXXI : monogrammes PB. IH. W. (Pierre van der Borcht, Jérôme Wierix). Dans l'édit. *b* ce sont des copies sans indication de graveur.

Planche XXXV : monogr. PB. ADB. (Abr. de Bruyn). Dans l'édit. *b*, copie assez médiocre non signée.

Pl. XXXVI et XXXVIII : monogr. ADB. et PB. Dans l'édit. *b*, elles portent PB. et P. H.

Pl. L : monogr. IH. W. IP. Non indiquée dans le *Catalogue des frères Wierix*. Dans l'édit. *b* : PB. et PH.

Pl. LIX et LX : monogr. PH et PB. Dans l'édit. *b*, ces planches sont signées IH. W. 1572 et IH. W. PB. Elles sont plus belles d'exécution (Alvin, 1628 et 1629).

Pl. LXVIII : monog. PB. ADB. Dans l'édit. *b*, PB. IH. W. (Alvin, 1636).

Pl. LXXI : porte *Petrvs Van der Borcht inventor*, 1570. Dans l'édit. *b* : *Petrvs Van der borcht invent.* 1572 (Alvin, 1638).

Les planches XXX, XXXI et XXXIX qui ne portent aucun monogramme dans l'édition *b* sont ici signées IH. W. Elles ne sont pas indiquées dans l'œuvre des frères Wierix. Celles numérotées XXXII, XXXIII, XXXIX et XL ne sont représentées dans l'édit *b* que par des copies médiocres ou des épreuves retouchées assez maladroitement. Celles numérotées LV, LXII, LXIII, LXIV et LXV présentent des différences dans les détails.

Les planches non citées ici sont les mêmes dans les deux éditions.

Les épreuves de l'édition *a* sont en général beaucoup plus belles, ce qui me fait supposer qu'elle est antérieure à l'autre.

Les notes à 2 col. et l'index qui suivent les odes d'Arias Montanus occupent 30 pages chiffrées dans l'édit. *a* ; dans l'autre elles en comprennent 39 (à lignes longues).

Il me reste encore un détail à signaler : Les planches VI à XXI, XXIV, et LXII à LXIX (25 planches) de l'édit. *a* sont entourées d'un

large encadrement avec fleurs, fruits, oiseaux, animaux, insectes et arabesques très-variés; aucun de ces encadrements, portant tous le monogramme IsD., ne se rencontre dans l'édition *b*.

V. D. H.

CHRONIQUE

A la vente de la bibliothèque de Monsieur James Dix, de Bristol, où se trouvait une réunion vraiment extraordinaire de Bibles et de Testaments en anciennes éditions sorties de presses anglaises, il y avait aussi quelques rares et précieux ouvrages attribués à Wycleff, uniques même pour la plupart, sans aucun doute : *Consolation for troubled consciences*, in-16, sans date, mais imprimé par Robert Redman vers 1527, 100 liv. st. — *Wycliffe Crede, Paternoster and Ave Maria*, in-16, caractères gothiques, « imprynted at London, in Flete street, next te saynte Dunstone's churche, at the sygne of the George, by Robert Redman, » sans date, probablement vers 1527, 100 l. st. — *Small Pagines to the Common people*, in-16, en caractères gothiques, sans date (1532?) imprimé par R. Redman, 100 l. st. — *Testament of Moyses, with prayers of holy fathers, patriarches, prophetes, pidges, kynges, men and women of holy conversacyon, of the apostles, also of eyther testament*, in-16, caractères gothiques, imprimé par Redman, sans date, (1532?) 102 l. st.

Ces quatre ouvrages, dont on ne connait dans aucune bibliothèque anglaise publique ou particulière d'autres exemplaires, ont été acquis par le libraire Addington; pour qui? That is the question!

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

---

139. La paysanne avec son troupeau, devant la mare aux canards.

L. 0,230. H. 0,143.

Au milieu du devant il y a deux arbres, au fond une mare, sur laquelle on voit deux canards. Sur le chemin qui passe derrière les deux arbres et devant la mare se trouve la paysanne avec son troupeau de deux vaches et trois moutons; le reste du paysage est boisé. Signé au haut de la droite : *Bagelaar d. et f.* 1807.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec celui-ci et le mot *Major* devant le nom. La paysanne est effacée et refaite en plus petit.

140. Les trois vaches se désaltèrant.

L. 0,225. H. 0.141 1/2.

A gauche et jusqu'au milieu de la planche, une mare; au fond, des arbres; vers la droite, au bord, trois vaches. Signé au bas de la droite : *Bagelaar d. et f.* 1812.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec celui-ci.

---

(1) *Suite.* Voy. pp. 5-15, 29-44, 77 91, 113 124.

141. Les deux pêcheurs à la ligne.

L. 0,215. H. 0,166.

Une pièce d'eau s'étend en avant d'un bois. A gauche, quelques bestiaux sont au bord de l'eau, à droite deux personnages sont montés sur une petite élévation.

1er état. Avant le ciel et le nom.

2e état. Avec le ciel et le nom au haut de la droite : *Major Bagelaar d. et f.* 1818.

142. L'homme portant du bois vient auprès du chien qui s'élance.

L. 0,213. H. 0,169.

Une lisière de bois, auprès de laquelle on voit à droite un espace d'eau bordé de roseaux. Au fond, une ferme derrière des arbres. A gauche il y a l'homme avec son fagot et son chien.

1er état. Avant le ciel et le nom.

2e état. Avec le ciel et le nom au haut de la droite : *Major Bagelaar d. et f.*

143. Les deux pêcheurs à la ligne dans la barquette.

L. 0,210. H. 0,170.

Une partie d'eau occupe toute la planche au devant de la droite, presque jusqu'à l'extrême gauche. Au fond de la planche des ravins boisés. Vers la gauche, les deux pêcheurs dans la barque, l'un debout et l'autre assis.

1er état. A l'eau-forte pure. Avant le ciel et le nom.

2e état. Avec le ciel et le nom au haut de la gauche : *Major Bagelaar d. et f.* 1818.

144. Le pêcheur au bonnet pointu.

L. 0,212. H. 0,169.

Une pièce d'eau entourée d'arbres avec une échappée de vue au milieu du fond. A gauche, sous les arbres, est assis le pêcheur qui est couvert d'un haut bonnet pointu.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et poussé à l'effet de nuit.

145. L'île au milieu du cours d'eau.

L. 0,250. H. 0,206.
T. c. L. 0,235. H. 0,180.

Un cours d'eau va se rétrécissant du devant de la planche vers le fond; il est bordé à gauche d'une allée d'arbres, et d'un bois à droite. Sous celui-ci on voit un berger avec un troupeau de cinq moutons et de trois vaches.

1er état. Eau-forte pure avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et les travaux.

146. Le berger avec le troupeau de moutons passant derrière les 4 grands arbres.

L. ?. H. ?.
T. c. L. 0,230. H. 0,177.

Le paysage est boisé. Au devant, il y a quatre grands arbres; derrière le premier d'entre eux, vers la droite, passe le troupeau de moutons conduit par le berger.

(*A continuer.*)

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

IV

HENNE GENFLEISCH *dit* GUTENBERG

Vers la fin du quatorzième, siècle naquit à Mayence Henne (Jean), second fils du patricien Friele zum Genszfleisch (Frédéric de Genszfleisch) et d'Else zu Gudenberg (Elise de Gudenberg). Sa famille quitta la ville en 1420, à la suite d'une des nombreuses querelles entre la noblesse et la bourgeoisie et se rendit probablement dans une de ses terres à Eltvill. Il ne profita point de l'amnistie décrétée en 1430 par l'archevêque Conrad III, et dans laquelle il se trouve mentionné. Personnellement nous ne le rencontrons pour la première fois qu'à Strasbourg, où le 12 mars 1434, il comparut devant le grand Conseil à l'intercession duquel il fit relâcher le greffier Nicolas de Mayence, qu'il avait fait arrêter pour avoir refusé de payer une rente due à lui, Gutenberg, par sa ville natale. Il renonça en cette circonstance à une

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66 et 93-106.

réclamation de 310 florins du Rhin. Deux ans après, il est mentionné dans les registres comme constable, c'est-à-dire qu'il est compté parmi les nobles. Une dame de son rang, Ennelin zu der isern Thüre (Anne de la Porte de fer) l'actionne en 1437, devant la justice épiscopale de Strasbourg, pour refus de ratifications d'une promesse de mariage : et une contribution étant payée plus tard par une certaine Ennel Gutenbergin (Anne de Gutenberg) il est probable que la plainte de cette dame a été suivie d'un mariage. Uun procès plus important est celui qui fut intenté à Gutenberg en 1439 par un certain George Dritzehn. Il résulte des dépositions des témoins que l'orfèvre Hans Dunne a gagné (ou reçu) de Gutenberg environ cent florins « pour des choses qui concernent l'imprimerie ; » 2° que, moyennant rétribution, Gutenberg a enseigné à André Dritzehn, frère du plaignant, l'art de polir les pierres ; 3° que Gutenberg s'était entendu avec Hans Riff pour la confection de miroirs en métal dont ils se proposent de faire trafic à l'époque du pélerinage d'Aix-la-Chapelle. Et 4° que Conrad Sahspach avait, pour ce travail, fabriqué une presse. Les mots *imprimer*, *presse*, *formes*, ont tout naturellement fait supposer que ce procès concerne l'imprimerie. » Cependant j'espère démontrer ailleurs qu'il n'en est rien (1) : ici je me

---

(1) Le procès de Strasbourg a été appliqué à la typographie, d'après les diverses manières de la comprendre, par Schöpflin qui a découvert et publié les documents en 1760, par Baer, Meerman, Heinecken, Oberlin, Fischer, Lambinet, Daunou, De la Serna Santander, Lichtenberger, Koning, Schaab, Falkenstein, Delaborde, Umbreit, Bernard ; d'autres, tels que Ottley et Dibdin, doutent ; Fournier, Scheltema, Wetter et De Vries sont d'avis qu'il n'y est nullement question d'impression de livres. Toutefois la plupart de ces auteurs, ont, selon leur parti-pris, embrouillé plutôt qu'ils n'ont éclairci le texte bas-allemand des pièces du procès. Berjeau reprend même la spirituelle idée de faire imprimer le *Speculum* (*Spiegel*) à Strasbourg, par Gutenberg.

borne à faire ressortir une seule chose, savoir : que depuis son départ, Jean Gutenberg s'était livré à l'industrie et y avait acquis assez d'habileté pour être capable d'instruire les autres. Dans ce procès, il est question de polissage, de presses, de plomb ; rien n'indique qu'il pratiqua la xylographie. En 1441, nous le rencontrons comme caution ; l'année suivante, il fait lui-même un emprunt ; en 1444, il paie l'impôt du vin et ce n'est qu'en 1448 qu'il se retrouve de fait à Mayence ; Arnaud Gelthuss s'y porte garant pour lui d'une somme de 150 florins d'or. A Mayence aussi, c'est un procès, dont l'acte dressé par le notaire Ulric Helmasberger subsiste encore, qui nous permet de suivre ses opérations pendant quelques années. Par ce procès suscité en 1455, les faits suivants ont été établis avec une certitude historique : 1° le 22 août 1450, Jean Fust, bourgeois de Mayence, et Jean Gutenberg font une convention en vertu de laquelle le premier prête au second 800 florins d'or au taux de 6 °/₀. Cette somme fut augmentée par la suite, et en 1435 Fust fait à Gutenberg une sommation judiciaire lui de payer 2020 florins. 2° Gutenberg a emprunté cet argent afin de se procurer des « outils, » de payer « le loyer de sa maison, et des salaires, d'acheter du parchemin, du papier, de l'encre etc. : » Le travail à exécuter était appelé *das Werk der Bücher*, le travail des livres. C'est ici d'ailleurs qu'il est pour la première fois question d'imprimerie, et le premier ouvrage auquel la nouvelle invention fut appliquée en grand est la célèbre Bible de 42 lignes. Gutenberg avait donné à Fust, en nantissement des avances faites, sa presse avec ses accessoires ; devenu incapable de s'acquitter de sa dette envers ce dernier, il laissa probablement le gage tout entier aux mains du prêteur. L'un des témoins fut Pierre (Schöffer) de Gernsheim, précédemment calligraphe à Paris et devenant le gendre de Fust peu de temps après le procès. Débarrassés de Gutenberg, Schöffer et Fust éditèrent en 1457 un superbe Psautier, le premier livre

où il soit fait mention du nom de la ville, de celui de l'imprimeur et de l'année où il a été publié. Gutenberg reprit son travail interrompu, avec les fonds que lui fournit cette fois le docteur Humery. Toutefois, ce fut seulement en 1460 qu'il édita un grand ouvrage connu sous le nom de *Catholicon*. Le 17 janvier 1467, l'électeur Adolphe II le nomma un des gentilshommes de sa cour et c'est peu de temps après, c'est-à-dire *avant* le 24 février 1468, qu'il mourut. Son imprimerie fut transportée à Eltvill et devint la propriété de Bechtermunze. Gutenberg, tout comme Louwerijs Janszoen, a été honoré d'un monument en bronze comme inventeur de l'imprimerie, à Mayence, sa ville natale.

Interrogeons d'abord le témoignage du siècle qui vit surgir la plus importante de toutes les inventions, à cette époque, où les rivalités des pays et des villes ne pouvaient pas encore exercer leur influence pour obscurcir la question.

Pour ce qui concerne l'*endroit* où l'invention fut faite, le quinzième siècle ne se borne point à le faire connaître par insinuation, ou par simple annonce : il a proclamé à son de trompe que la ville de Mayence fut le berceau de la typographie. Rappelons surtout la remarquable souscription de Gutenberg en 1460 : « Avec l'aide du Très-Haut, sur un signe de qui les langues des enfants deviennent éloquentes et qui révèle souvent aux faibles ce qu'il voile aux forts, aux humbles ce qu'il cache aux sages, ce beau livre du *Catholicon* a, dans l'an de grâce 1460, été imprimé et exécuté dans la noble ville de Mayence, qui fait partie de la glorieuse nation allemande que la clémence divine a daigné choisir entre toutes les nations de la terre pour lui accorder les prémices de cette sublime lumière de l'intelligence. Et ceci a été fait non pas à l'aide du roseau, du style ou de la plume, mais par l'étonnante combinaison, proportion et module des poinçons et des matrices. » Ainsi s'exprime, dans le langage théologique de l'humilité, quelqu'un qui ne s'estime rien moins que l'instru-

ment choisi par Dieu pour ajouter à la gloire de son pays. Pierre Schöffer insère l'éloge de Mayence dans plusieurs adresses de ses publications depuis 1465, et il l'appelle formellement le berceau de l'imprimerie dans des éditions de 1465 à 1474. Cet exemple fut suivi par un imprimeur de Bâle entre 1476 et 1486, par le typographe mayençais Jacques Meydenbach en 1491, et par un troisième à Vienne en 1497 (1). Jamais, pendant tout le cours du quinzième siècle, on ne contesta à la ville de Mayence l'honneur d'avoir été le berceau de l'imprimerie ; cette prétention est au contraire confirmée par toutes les chroniques qui font mention d'une ville et jusque en Angleterre à Londres en 1482, par William Caxton qui apprit son art à Cologne, probablement chez Ulric Zell. Dans l'édition du *Fasciculus temporum*, de Werner Rolevinck, de Laer, laquelle parut à Cologne chez H. Quentell en 1478 et 1481, on trouve ce passage : *Impressores librorum multiplicantur in terra, ortum suae artis habentes in Moguntia.* Ces derniers mots font encore défaut dans l'édition d'Arnold ter Hoerne imprimée à Cologne en 1474, et sur laquelle a été faite l'édition latine de Jean Veldener (Louvain, 1476) et l'édition hollandaise du même (Utrecht, 1480), où par conséquent, on ne lit que ces mots : *Ende die boeckprinters worden seer vermenicht in allen landen* (et les imprimeurs augmentent en nombre dans tous les pays.) Par un vrai tour de passe-passe, Koning s'est servi de cette courte phrase pour en tirer un argument contre Mayence : selon lui, cette phrase démontre que Veldener était trop bien renseigné pour admettre que l'invention

---

(1) En 1823, on découvrit chez nous le motif véritable de ces mentions de Mayence dans les premiers produits de l'imprimerie : elles ont simplement pour origine un sorte de maladie, probablement contagieuse, chez les typographes : « la fièvre du trafic. » Cette explication est, en effet, d'une admirable simplicité.

de l'imprimerie ait eu lieu à Mayence ; comme si, en 1476, Veldener eût pu contrefaire à Louvain un texte imprimé en 1478 à Cologne ! Du reste, le silence qu'observe, même en 1480, l'homme qui se servit en 1483 des gravures du *Spiegel der Behoudenis*, ne nous apprend pas davantage que Veldener en savait plus long sur l'origine de la typographie que Rolevinck ou son continuateur.

Le silence des imprimeurs néerlandais, c'est-à-dire leur confiance absolue dans les déclarations des typographes de Mayence, était d'ailleurs aussi général en Hollande que partout ailleurs. On imprime, à Harlem, de 1483 à 1486 : trois imprimeurs natifs de Harlem exercèrent leur art en Italie, savoir : Nicolas Pieterz, à Padoue, en 1476, et à Vicence, en 1477 ; Henri de Harlem, à Bologne, en 1482, à Venise en 1483, à Sienne en 1488, et à Lucques en 1491 ; enfin Gérard de Harlem, à Florence, en 1498 ; nulle part on n'aperçoit l'ombre d'une mention faite par ceux-ci à la gloire de leur ville. (1) Il faut vraiment être doué d'un genre de courage peu digne d'envie pour oser dire en présence de la taciturnité de ces enfants de Harlem : « Quel argument témoigne plus fort en faveur (! ?) de l'origine harlemoise de l'imprimerie ? »

Il n'existe non plus aucune incertitude réelle quant à la *personne* de l'inventeur. Nous connaissons par le procès de 1455 les rapports pleins d'hostilité qui existèrent entre Gutenberg et Fust,

---

(1) On a fait à Harlem une tentative pour apercevoir quelque chose dans ce vide : au sujet de la souscription « *Nicolaus Petri de Harlemo de Hollandia Almanus*, » expression analogue à celle de *Theodoricus de Rynsburg* et *Reinaldus de Noviomago Alamanni, Johannes Alamannus de Medemblick*, on trouve dans les *Gedenkschriften* (1824,) la réflexion suivante : « Cette mention si précise de Harlem comme lieu de naissance, a bien quelque apparence de servir là de titre de recommandation, ou d'exprimer le désir de s'honorer de ce nom glorieux. »

hostilité qui continua à subsister entre l'inventeur et Schöffer, le gendre de Fust. Le procès fait exclusivement mention de ce dernier comme bailleur de fonds de Gutenberg, et l'invention était pour ainsi dire entièrement achevée *avant* l'arrivée de Pierre Schöffer à Mayence. Les améliorations techniques introduites plus tard par Schöffer n'ont rien changé à l'état de la chose même, malgré les efforts que l'on fit évidemment pour en exagérer l'importance aux dépens de Gutenberg. Durant la vie de ce dernier, ni le père. ni le fils ne s'attribuèrent aucune espèce de gloire à ce sujet; mais immédiatement après sa mort, Schöffer, s'appuyant avec intention sur le passage de la résurrection dans l'Écriture (St-Jean, 20, v. 2-6) dit : « que Dieu a envoyé les maîtres souverains dans l'art de graver les lettres, savoir, les deux Jean natifs de Mayence (Gutenberg et Fust), les premiers et célèbres imprimeurs avec lesquels Pierre (Schöffer) marcha vers le tombeau bien-aimé, arrivé le dernier, il est vrai, mais y entrant le premier : inspiré comme il le fut par celui qui seul accorde la lumière et l'intelligence, il devint leur maître à tous dans l'art de tailler (les lettres). »

En 1483, Jean Gutenberg, chevalier à Mayence, est, sans réserve aucune, appelé l'inventeur de l'imprimerie par Matthias Palmer (né à Pise déjà en 1423), lequel continua la chronique d'Eusèbe jusqu'en 1481 ; et en 1484 par Pierre Schöffer lui-même dans sa communication à Trithemius. Dix ans après, Gutenberg est exalté en vers latins, comme inventeur de l'imprimerie, par deux professeurs de Heidelberg et, en 1499, il est signalé dans une épigramme de Wimpfeling, comme celui qui le premier imprima avec des caractères en métal. De la même année date l'épitaphe de Gutenberg : *artis impressoriae repertori, de omni natione et lingua optime merito, in nominis sui memoriam immortalem Adam Gelthus posuit.* Ce fut seulement en 1503 que, dans le premier livre qu'il imprima, Jean Schöffer, petit-fils de

Fust, eut l'impudence de glorifier celui-ci comme auteur de la grande découverte. De ce moment date la confusion. A ceci vint se joindre bientôt la prétention des Strasbourgeois et la question, dans le principe fort peu compliquée, fut pour trois siècles absolument gâtée. On fit des conjectures au lieu de constater des faits, on débita une foule d'histoires, des compilateurs sans critique se copièrent les uns les autres, les plaidoieries commencèrent leur cortège de stratagèmes et de sophismes et il en résulta, par rapport à l'invention de l'imprimerie, une littérature spéciale qui, tantôt désole, tantôt écœure, celui qui se met à la recherche de la vérité et souvent l'exaspère avant même qu'il ait touché le fond de la question (1).

Il résulte du moins une ample satisfaction de ce rude labeur de recherches, savoir que la seule étude des témoignages de l'histoire et l'emploi d'un peu de critique à la façon de Tubingue, suffisent pour faire jeter par dessus bord : 1° le rapport technique entre la xylographie et la typographie, cette dernière étant un art parfaitement distinct ; 2° l'usage primitif de caractères en bois, attendu que la conception des caractères en métal se lie immédiatement au principe même de l'invention ; 3° les diverses histoires de vols commis, histoires qui sont les fruits tardifs de prétentions sans fondement (Junius 1567, Specklin 1580, Atkyns 1640) ; 4° enfin, les renseignements copiés par les savants en chambre qui n'ont rien compris à la typographie, et qui, dans la recherche de ses origines n'ont fait aucun usage de critique.

Cependant je ne puis me livrer ici à cette *razzia*, sans poser des axiomes ; par conséquent je me borne à constater une seule

---

(1) On pourrait ramasser par boisseaux de la balayure de citations, dans les *Monumenta* de Wolf, les *Origines* de Meerman, et les histoires critiques ou pragmatiques de Schaab et de Wetter.

chose, savoir que les Pays-Bas ne font point exception dans les témoignages du XVe siècle. La tranquille indifférence du *Magnum Chronicon Belgicum* (1474), de *la Chronique* imprimée à Gouda (1478), des *Annales* d'Egidius de Roya (1479), de la *Diviziekroniek* (1517), et autres sources de ce genre, a déjà été commentée par Meerman.

Nous ne connaissons qu'un seul passage tiré du *Ratio querulosa contra Invasores Sacerdotum* ; il y est dit : « *Constat... nostris iam temporibus calchographium, hoc est impressoriam artem, in nobilissima Germaniae urbe Maguncia fuisse rep* (er) *tam.* » Ces mots se trouvent dans un petit ouvrage imprimé à « *Delft en Hollande* » par Chr. Snellaert vers 1495. Les découvertes faites en dernier lieu dans les chroniques manuscrites sont tout aussi défavorables. M. Charles Ruelens a communiqué au *Bulletin du Bibliophile Belge* (1855, p. 6), une note écrite probablement en 1467 et empruntée à une chronique d'un village limbourgeois appelé Beeck. « Elle s'exprime ainsi : » Les livres imprimés ou le premier art de l'imprimerie ont été inventés à Mayence en l'année 1440 ; mais plus tard ils se répandirent partout et dans plusieurs villes dans les années 1460, 1463, 1465, etc. Et cet art fut inventé pour la première fois dans la ville de Mayence. » Ensuite nous devons prendre en considération les paroles du continuateur de la Chronique de Jean Gerbrandsz. Elle ont été publiées par le professeur Kistor. dans le *Kerkhist Archief* (II, 83) et par le professeur de Hoop Scheffer dans le *Navorscher* de 1866 (XVI, 131) : « *Anno Domini* 1440 *ars imprimendi libros Maguncia ortum habuit et Joannes Fust eiusdem artis primus omnium indubitatus inventor fuit.* » La mention du nom de Fust offre la preuve directe que ces mots ont été écrits après 1503, et comme le manuscrit finit avec 1516, ils doivent être de la période comprise entre 1505 et 1515. Nous nous occuperons plus tard de leur importance pour la question.

Le quinzième siècle se prononce donc universellement en faveur de Mayence, et nulle part on n'y trouve d'opposition du côté de la Hollande. Nous ne prétendons rien décider, mais nous désirons qu'il soit reconnu que de puissants arguments sont nécessaires pour venir renverser, dans la *seconde* moitié du *seizième* siècle, l'invention allemande antérieure à l'année 1450. et l'attribuer à une ville néerlandaise que l'on cite seulement, depuis 1561, comme en ayant été le berceau. Avant cette époque, on ne rencontre pas la moindre trace d'un témoignage en sa faveur. — Halte-là ! la chronique dite *Cronica van der hilliger stat van Coellen*, imprimée à Cologne par Jean Koelhoff en 1499, attribue si clairement et si formellement l'invention de l'imprimerie à la *Hollande*, qu'on en est venu à proclamer à son de trompe qu'elle est le boulevard des prétentions de Harlem. Que l'on juge par quelques citations du crédit accordé de tous côtés au récit de cette chronique :

« Pour ce qui nous regarde, nous croyons pouvoir mentionner et considérer la version du chroniqueur de Cologne, telle qu'il la tient de la bouche même d'Ulric Zell et qu'il l'a communiquée au monde entier, comme étant le récit et le témoignage les plus *anciens*, les plus *authentiques* et les plus *certains* de la véritable origine d'une des plus utiles connaissances de l'homme. » (KONING.)

« Ce témoignage de Zell, cette attestation du disciple de Gutenberg, est de la plus haute et de la plus décisive importance. » (DE VRIES.)

« A Trittheim, nous joignons Ulric Zell dont le témoignage a toujours passé pour être l'un des plus concluants » (UMBREIT.)

« Les deux plus importantes sources du quinzième siècle sont la chronique de Cologne de l'année 1499, et le témoignage emprunté aux Annales du couvent de Hirschau, par l'abbé Trittheim. » (FALKENSTEIN.)

« Pour établir une opinion sur un point quelconque de l'histoire de l'origine de l'imprimerie, il faut remonter à la source de nos renseignements et s'arrêter au témoignage d'Ulrich Zell, qui m'a toujours paru le rapport le plus important, parce qu'il doit être le plus véridique de tous les documents sur lesquels on s'appuie. C'est en effet le seul émané d'un témoin qui, tout en étant initié à la marche de l'invention, n'a aucun intérêt dans les contestations auxquelles l'honneur de cette nouvelle conquête de l'adresse de l'homme donne lieu, n'ayant aucune prétention, ni pour lui, ni pour sa ville natale, ni pour les siens. C'est le premier qui se trouve conduit à discuter l'origine de l'imprimerie, et qui se croit obligé à revendiquer pour son véritable inventeur une reconnaissance qui tendait déjà à s'égarer au profit de ses imitateurs; c'est enfin le seul qui fût à la fois capable, par ses occupations, de comprendre les développements successifs du procédé. » (DE LA BORDE.)

Nous devons donc, *avant tout*, établir ce qu'Ulrich Zell, — qui d'après le témoignage direct de ses types fut un élève de l'imprimerie de Fust et de Schöffer, — a communiqué au choniqueur de Cologne.

V

ULRICH ZELL

En coupant en deux le premier verset des psaumes 14 et 53, on pourrait trouver dans la Bible la justification de l'athéisme. Le même procédé a été appliqué jusqu'ici au passage tiré de la Chronique de Cologne, pour prouver l'évidence de l'origine néerlandaise de la typographie. Afin de soumettre la justesse de cette appréciation à quiconque est capable de lire et de juger par lui-même, je vais, pour la première fois, reproduire tout le cha-

pitre concernant « l'imprimerie », car il en a été du témoignage d'Ulrich Zell, comme de mille autres citations célèbres. On lit beaucoup au sujet du témoignage, mais on se préoccupe peu du texte lui-même. Au lieu donc de fournir au lecteur un éclaircissement par voie d'autorité, je vais faire en sorte qu'il se fasse lui-même sa conviction. Je remplace le patois bas-allemand du texte par une traduction littérale, de manière que rien ne s'oppose à ce que l'on prenne connaissance du fameux chapitre. Il est d'ailleurs plein de coloris et de chaleur ; on y trouve un sentiment d'élévation qui finit par éveiller dans notre âme de la sympathie pour le chroniqueur. Afin de débarrasser le fait important de particularités plus secondaires, ces dernières seront reléguées dans les notes.

Nous lisons dans la Chronique de Cologne : « A quelle époque, dans quel lieu et par qui a été inventé l'art inexprimable d'imprimer des livres ? Il est bon de remarquer que, dans ces derniers temps, l'amour et l'ardeur des hommes ont considérablement diminué ou se sont entachés tantôt d'une vaine ambition de gloire, tantôt de cupidité ou de paresse, choses particulièrement condamnables dans le clergé, qui se soucie et s'occupe bien plus d'amasser des biens temporels et de rechercher les satisfactions de la chair que de travailler au salut des âmes, ce qui cause la perdition des masses ; car, à l'exemple de ceux qui les dirigent, ils convoitent les choses périssables comme s'il n'y en avait point d'éternelles et qu'il n'y eût point de vie après celle-ci. Mais pour que la négligence de ces bergers et le mauvais exemple des prédicateurs en général, qui souillent la parole divine, trahissant ainsi leurs indignes convoitises, ne soient plus un sujet d'offense ni de chute pour les bons chrétiens, et pour que personne ne puisse se croire justifiable, le Dieu éternel a, dans son impénétrable sagesse, créé un art glorieux, celui d'imprimer des livres, lesquels se multiplient maintenant en nombre

tel que chaque homme peut, par lui-même ou par autrui, apprendre à connaître le chemin du salut. Je ne tenterai point de dépeindre ni de raconter la gloire, l'utilité et la félicité qui résultent et qui sont déjà résultées de cet art, car elles sont inexprimables. J'en appelle à tous ceux qui aiment les lettres. Dieu accorde cet art à ses enfants laïques qui savent lire l'allemand, aux savants qui font usage de la langue latine, aux moines et aux nonnes, en un mot à tous. Oh! que de prières, quelle immense édification peuvent être puisés dans les livres imprimés! Que de précieux et de salutaires avertissements se font par les prédications! Et tout cela dérive de cet art sublime. Ah! que d'utilité et de bien peuvent produire, pour peu qu'ils le veuillent, ceux qui font ou qui aident à faire des livres imprimés! Que celui qui désire s'instruire à ce sujet, consulte le petit livre *De laude Scriptorum*, écrit par le grand et célèbre docteur Jean Gerson (1), ou bien le petit ouvrage édité par le père spirituel Jean de Trittenheim, abbé de Spanheim (2). Cet art éminent a tout d'abord été inventé à Mayence, sur le Rhin, en Allemagne. Et c'est pour la nation allemande un grand honneur qu'on y trouve des hommes aussi ingénieux. Ceci a eu lieu environ l'année de Notre-Seigneur 1440, et depuis ce temps jusqu'à l'année 1450, l'art et tout ce qui s'y rapporte fut livré aux recherches. Et dans l'année de grâce 1450, laquelle fut une année d'or (un jubilé), on commença

---

(1) Jean Koelhof, de Lubeck, chez qui parut, en 1499, la Chronique, imprima, à Cologne, de 1472 à 1500. De même que Zell, il édita des ouvrages de Gerson, et ce fut chez lui que parut le premier recueil des œuvres de ce dernier, en quatre vol. in-folio, en 1483-84. Un traité *De Laude Scriptorum*, par Gerson, semble jusqu'à présent être resté ignoré des bibliographes.

(2) L'écrit de Trithemius, dont il est question ici, est intitulé : *De Laude Scriptorum pulcherrimus tractatus*, imprimé in-4°, à Mayence, par Pierre Friedberg, dans l'année 1494.

à imprimer, et le premier livre qu'on imprima fut la Bible en latin. Elle fut imprimée en gros caractères (*schrifft*), pareils à ceux qui servent aujourd'hui à l'impression des missels (1). Quoique (ainsi qu'il a été dit précédemment) l'art, de la façon qu'il est aujourd'hui généralement pratiqué, ait été inventé à Mayence, la première conception (*die eyrste vurbyldung*) a été trouvée en Hollande, dans les Donats, imprimés avant cette époque. Et c'est d'eux et d'après eux que l'on prend le commencement dudit art. Et on inventa quelque chose de plus magistral et de plus subtil que n'était cette manière; par le temps, cela devint toujours plus ingénieux. Quelqu'un du nom d'Omnibonus, dit dans une préface au livre nommé *Quinctilianus*, ainsi que dans plusieurs autres livres, qu'un Français, nommé Nicolas Jenson, a le premier inventé cet art éminent; mais ceci est un mensonge manifeste, car ils vivent encore ceux qui peuvent témoigner qu'on imprimait des livres à Venise avant l'époque où Jenson vint s'y établir et se mit à y tailler des lettres et à pratiquer (2). Le premier inventeur de l'imprimerie fut un bourgeois

---

(1) On a voulu prouver par là que Zell n'a point fait allusion à la Bible de 42 lignes, parce que ses caractères ne sont comparativement pas assez grands pour des types de missel. Cependant la majeure partie des missels qui parurent vers la fin du xve siècle, fut imprimée en petites lettres. Seulement, le canon de la messe et certaines prières, devant être lus à distance, étaient en plus grands caractères. En 1466 et 1467, Zell imprimait réellement avec de petits caractères, de la grandeur de ceux du *Catholicon*, de Gutenberg, et du *Rationale Durandi*, de Schöffer. Les types de sa Bible latine et des *Gesta Romanorum* sont seuls un peu plus grands. En comparaison de ses petits caractères, il pouvait par conséquent fort bien appeler *grands* ceux de la première Bible imprimée à Mayence, en les rapprochant des types de missel, dont ils avaient exactement la forme.

(2) L'erreur commise par Ognibene de Lonigo (*Omnibonus Leonicenus*, et qui est combattue ici, se trouve dans l'édition de Quintilien de 1471. Jean

de Mayence, qui naquit à Strasbourg et qui s'appelait messire Jean Gutenberg (1). Après Mayence, cet art fut d'abord porté à Cologne, puis à Strasbourg et plus tard à Venise. Son origine et ses progrès m'ont été communiqués verbalement par l'honorable maître Ulrich Zell, de Hanau, qui est encore à cette heure, en 1499, imprimeur à Cologne, et par lequel ledit art a été introduit en cette ville (2). Il y a aussi des pédants (*vurwitziger man*) qui prétendent qu'on imprimait déjà des livres autrefois, mais c'est une imposture, attendu que dans aucun pays on ne trouve des livres imprimés de cette même époque. Un grand nombre d'ouvrages ont aussi été perdus, et il est impossible de les retrouver, parce que l'on en avait fait trop peu de copies : tels sont la plus grande partie de Tite-Live, les livres sur les dieux popu-

---

de Spire imprimait déjà cependant à Venise, en 1469. La date de 1461, apposée à un livre de Jenson (*Decor Puellarum*), repose sur une faute d'impression, ce livre n'ayant paru qu'en 1471.

(1) Étant instruit de la circonstance que Gutenberg fut, pendant un quart de siècle, absent de Mayence, et qu'il quitta Strasbourg pour retourner dans la première de ces villes, il n'est pas étonnant qu'on l'ait pris parfois pour un Strasbourgeois.

(2) Ulrich Zell, clerc du diocèse de Mayence, édita, en 1466, le premier livre imprimé, daté de Cologne (*Chrysostomus supra Psalmo quinquagesimo*). Panzer suppose (*Annales typographiques*, I, 274) que Zell importa déjà, en 1462, l'art d'imprimer, à Cologne ; du moins il y édita plusieurs imprimés non datés. Le plus ancien ouvrage, avec date, de Strasbourg, est le *Decretum Gratiani*, de Eggestein, de 1471, mais Mentel imprima à Strasbourg longtemps avant cette époque, quoique la plus ancienne date de l'une de ses publications de 1466, y soit seulement écrite à la main. La première date *imprimée* est de 1472. Tout bien considéré, les renseignements de Zell semblent être scrupuleusement exacts, et les doutes émis sur sa véracité par les partisans de Gutenberg, tant français qu'allemands, ne constituent dans leur polémique qu'une énorme faute qui ne peut s'expliquer que par un excès de partialité.

taires, par Tullius, les ouvrages sur les guerres entre les Allemands et les Romains, écrits par Pline, dont il reste peu ou point de trace. Comme toutes les choses de ce monde, cet art utile et divin trouve aussi ses détracteurs ; mais cela me semble par trop injuste, vu que l'on ne doit point interdire l'enseignement des choses qui sont bonnes à lire et à méditer. Quoi de plus utile et de plus salutaire que de s'appliquer à ce qui a rapport à Dieu et à notre salut ? L'Écriture Sainte n'est pas comprise de tous ceux qui la peuvent lire en latin. Il en est de même de ceux qui la lisent traduite en allemand. Mais pour peu que les uns et les autres veuillent s'y appliquer, ils acquerront, par la lecture du latin comme de l'allemand, beaucoup de lumière et de profit, comme je l'ai maintes fois constaté chez des personnes qui savaient parler des choses spirituelles avec conviction et assurance. Le plus souvent, ce mépris vient du côté de ces faux savants qui, par paresse et par ignorance, sont incapables de répondre quand d'honnêtes gens les interrogent et les couvrent de confusion. D'autres manifestent la crainte que l'imprimerie ne fasse surgir des erreurs. Mais lors même qu'il en serait ainsi, elles seraient bientôt réfutées par les savants. On a rarement vu et ouï dire que l'hérésie soit sortie du peuple, mais ordinairement, pour ne pas dire la plupart des fois, elle est due à la présomption des savants. Il en est également qui sont d'avis que la multiplication des livres engendrera le mal. Je voudrais bien savoir pourquoi. Pour ceux qui chérissent les arts et la gloire, l'époque présente est une époque heureuse et bénie, un vrai siècle d'or dans lequel ils peuvent cultiver le champ de leur intelligence en y semant la graine de choses innombrables et étonnantes, ou éclairer leur esprit par une foule de rayons divins. A ceux, au contraire, qui ne se soucient ni des arts ni du salut de leur âme, je dirai : Ayez de la volonté, et avec la moitié du travail vous apprendrez en peu de temps tout ce qu'autrefois on n'apprenait qu'en plusieurs

années. Tout cela est l'effet de la grande activité que déploient de divers côtés ceux qui impriment ces livres, qui surpassent incontestablement les manuscrits de jadis. Celui qui veut se faire du tort à lui-même, à qui rend-il service ? Un coq, dit Ésope, trouva un jour une pierre précieuse dans un fumier, mais ne sachant qu'en faire, il la jeta. Il est inutile de jeter les perles aux pourceaux. Heureux ceux qui mettent en œuvre les dons que Dieu leur a donnés et qui s'en servent pour en acquérir d'autres. » Voilà ce que dit la Chronique.

Personne ne le niera : nous avons affaire ici à un esprit lucide, ayant l'entière conscience de ce qu'il écrit, se rendant compte des destinées futures de la typographie et devançant son époque. Non seulement il ose blâmer sévèrement un clergé corrompu, mais il émet en 1499 ! des arguments contre la censure et le timbre des journaux (1). En s'appuyant sur l'autorité d'Ulrich Zell, le chroniqueur s'est donc rendu un compte exact de l'importance du fait qu'il raconte et l'on ne saurait porter assez haut la valeur de son témoignage qui est en même temps le discours polémique et apologétique le plus ancien qui existe relativement à l'imprimerie. Dégageons maintenant la partie importante de ce rapport, enfin d'embrasser d'un coup d'œil ce qu'il peut contenir d'intéressant pour notre question. L'auteur dit : L'imprimerie a été tout d'abord inventée à Mayence ; après un certain temps de recherches, l'œuvre même de l'invention était achevée en 1450 (c'est-à-dire l'année du contrat entre Gutenberg et Fust) et l'on commença l'impression du premier livre qui fut un bible latine. L'art dont on fit usage, c'est l'art de l'imprimerie « de la façon

(1) Le 4 janvier 1486 l'électeur Berthold, comte d'Henneberg, avait nommé une commission pour la censure des livres. Il y dit que l'invention de l'imprimerie a, par l'intervention divine, été faite dans la ville d'or de Mayence.

» qu'il est aujourd'hui généralement pratiqué » (c'est-à-dire la typographie). Le modèle, c'est-à-dire le prototype de cet art fut emprunté aux Donats imprimés antérieurement en Hollande » par une manière (le procédé de la xylographie) moins » magistrale et subtile que n'était l'art inventé à Mayence, qui » avec le temps devint de plus en plus ingénieux. » C'est un mensonge d'affirmer que Jenson aurait été le premier à inventer à Venise « cet art éminent; non, *le premier inventeur de l'imprimerie a été Jean Gutenberg à Mayence.* Il y a bien des pédants qui prétendent qu'on a également imprimé des livres autrefois, mais c'est une imposture, attendu que dans aucun pays on ne trouve même des livres contemporains de Gutenberg.

Voilà ce que contient le célèbre rapport de Zell avec la simple addition de deux termes techniques. Je reconnais que tout repose sur l'appréciation juste de cette terminologie, mais avant de lui donner son sens propre, je veux appeler l'attention sur le langage plein d'inconséquences que l'exégèse harlemoise substitue au récit clair et précis de l'auteur. En supposant un instant que Zell parle ici de Donats typographiques, donc d'une invention de l'imprimerie faite en Hollande, alors ce soi-disant « défenseur de Harlem » débite les belles absurdités que voici : « L'imprimerie a tout d'abord été inventée à Mayence entre 1440 et 1450. Non, l'art d'imprimer n'a *point* été inventé à Mayence, mais en Hollande, antérieurement à cette époque (c'est-à-dire *avant* que la *toute première* invention eût été faite !) Non ; l'art d'imprimer a *bien* été inventé en Allemagne, car le *premier inventeur* a été Jean Gutenberg à Mayence. » Admirable raisonnement ! Suivant la disposition d'esprit où l'on trouve, suivant le but que l'on se propose, ou simplement suivant son naturel, on se divertit, on s'indigne, on s'attriste tour à tour de voir les sauts de chèvre que fait une semblable logique. Je transcris ici la plus mûrie, la plus complète des explications harlemoises qui

aient été données du passage de la Chronique de Cologne. Elle date de 1862 et peut, je pense, se dispenser de commentaire. —

« Il y a dans ce récit de Zell, quelque chose de très-remarquable et de naïf, qui démontre de la manière la plus évidente, qu'il doit avoir été non seulement un disciple reconnaissant, mais encore un admirateur enthousiaste de Gutenberg. Celui-ci est à tel point l'objet de ses sympathies, qu'il s'efforce de le mettre aussi haut que possible et qu'il regarde comme un grand honneur pour ses compatriotes allemands qu'un homme aussi ingénieux ait été trouvé parmi eux. Oui, dans l'exaltation et le transport de son admiration passionnée, il va jusqu'à lui attribuer l'honneur de l'invention ; mais, après y avoir refléchi de plus près (!), il se croit obligé aussitôt de rétracter cette assertion et de la corriger (ah ! bah !) par un touchant amour de la vérité. Cependant il ne peut se résoudre (oh !) à modérer cet éloge exagéré (délicieux !) qu'en ajoutant expressément que tout en n'étant pas à proprement parler l'inventeur direct (où donc cela se trouve-t-il ?), ce maître tant admiré, avait néanmoins rendu la pratique de cet art beaucoup plus ingénieuse et plus subtile qu'elle ne l'avait été jusqu'alors et qu'il la perfectionna de plus en plus. Tous ces grands mots « exaltation, enthousiasme, admiration passionnée, entraînement, touchant amour de la vérité, » — constituent les mêmes artifices exégétiques au moyen desquels les rabbins ont tenté de prouver que la fosse où fut précipité Joseph et qui, selon l'Écriture, était « vide et dépourvue d'eau, » n'en était pas moins remplie de serpents. Une pareille explication est jugée rien qu'en la reproduisant.

Que restait-il donc bien à inventer à « ce premier inventeur » à ce Gutenberg admiré avec tant d'enthousiasme et que Zell tâche « d'élever si haut, » quand l'art d'imprimer proprement dit, avait déjà été inventé ?

De Pierre Schöffer, qui perfectionna la fonte des caractères, il

n'est question nulle part, mais toujours du « premier inventeur » antérieur à 1450, et dont les droits sont plaidés avec véhémence, contre l'erreur qui préconise Jenson, et les « pédants » qui prétendent qu'on avait déjà imprimé autrefois. Et de vrai, le chroniqueur dont le témoignage « défie toute constestation et ne saurait être mis en doute, » comme dit M. de Vries, ne range-t-il pas comme par anticipation ses interprètes harlemois parmi les gens téméraires (*vurwitzigerman)?* Le récit de 1499 constitue simplement un premier essai d'éclaircissement psychologique du fait important de l'invention de l'imprimerie proprement dite, de la typographie. L'inventeur aurait, par l'inspection d'un Donat (xylographique), conçu l'idée de la typographie, c'est-à-dire que la vue d'un *livre imprimé* a été pour son esprit l'éclair de l'invention, savoir : la multiplication plus rapide des livres au moyen de caractères *mobiles*. Cette fois encore le *Deus ex machina* se trouve exclu, l'on fait voir la relation causale entre le vieux et le neuf, entre ce qui existe et ce qui surgit et ce qui devient se trouve expliqué par ce qui est. Zell est le philosophe de notre thèse.

On sait comment Accurse considérait ce Donat hollandais et parlait de l'invention de Fust : *Admonitus fuit ex Donato Hollandiae prius impresso in tabula incisa.* Par rapport à la personne de l'inventeur il est, avec une foule de ses contemporains induit en erreur par l'impudence de Jean Schöffer, petit-fils de Fust, et quant à son hypothèse concernant les Donats il peut très-bien l'avoir empruntée à Zell, car *nulle part* il n'en a jamais été question soit avant, soit après. Or, comme Accurse appartient à la catégorie des compilateurs du seizième siècle dont on peut rejeter l'autorité, je ne veux point avoir recours à son témoignage et je retourne au texte de Zell.

A chaque invention qui vient d'être faite la langue cherche les mots les plus propres à la qualifier et il est tout naturel que le style défectueux du moyen âge n'y ait pas été préparé. Celui qui

s'attendrait à trouver dans la chronique de Cologne, une distinction subtile et scrupuleusement terminologique de la typographie et de la xylographie, ferait preuve d'ignorance. On y parle de deux manières (différentes) d'imprimer, dont l'une ingénieuse, subtile, généralement adoptée aujourd'hui et qui s'est de plus en plus perfectionnée ; et une autre manière ayant aidé à l'élaboration de la première conception (*die eyrste vurbyldung*, *admonitio)*. Qu'entend-on par le procédé adopté généralement aujourd'hui en fait d'imprimerie ? Rien d'autre que la typographie proprement dite, c'est-à-dire l'impression au moyen de caractères mobiles en fonte. Sinon, de quoi veulent parler Guicciardini et Eytzinger en se servant, encore en 1567 et en 1584, à peu près de la même phrase ? Le premier appelle l'imprimerie : *L'arte dello imprimere e stampare lettere e caratteri in foglio* AL MODO D'OGGI (selon la manière d'aujourd'hui), et Eytzinger traduit : « *So findt man auch, das in diser Stat Harlem, die Kunst der Truckerey auff* UNSER JETZIGE WEISS *mit Buchstabe und Caracteribus, auff Papir oder sonst zu trucken, durch einem (!) daselbst erfunden.* » Ces expressions désignent clairement la typographie, non seulement selon moi, mais aussi selon le docteur A. de Vries de Harlem (*Gedenkschriften*, 1824, p. 364). Pour ce qui regarde « l'autre manière d'imprimer, » pour les Donats hollandais, il ne reste donc que la xylographie, c'est-à-dire l'expression préparatoire de l'art d'imprimer dans un petit livre imprimé à l'aide de planches en bois gravées.

L'idée conçue par Gutenberg de multiplier les livres à l'aide d'un *autre* procédé que celui employé autrefois (la méthode xylographique) procédé plus ingénieux, plus subtil et plus intelligent en un mot l'emploi continu de caractères en métal mobiles, voilà ce qui constitue l'invention.

Attribuer à quelqu'un l'invention de la typographie par la seule vue d'un livre imprimé typographiquement, c'est l'élever

non pas à l'honneur d'être le *premier* inventeur, mais à celui d'être un *post inventor* d'un genre tout à fait spécial. Chacun avait pu voir mille fois des caractères imprimés sur les cartes à jouer, les images de saints, les lettres d'indulgence, en un mot sur tous les textes xylographiques et chalcographiques du quinzième et peut-être du quatorzième siècles. Mais Gutenberg fut le premier à concevoir une *autre* idée, alors que la xylographie abandonnait insensiblement les images et étendait de plus en plus les textes dans les productions. D'un autre côté, après l'invention de la typographie, il parut une foule de petits ouvrages imprimés xylographiquement, dans un simple but d'économie, Un graveur pouvait plus facilement et à meilleur compte tailler quelques planches en bois que se procurer tout l'attirail d'une imprimerie. Pour ces imprimés xylographiques le choix tombait ordinairement sur des livres qui étaient constamment en usage, c'est-à-dire constamment vendus. Voici par exemple la souscription d'un Donat xylographique en petit folio (de 27 lignes) imprimé sur papier vers l'année 1475 : *Octo parcium oracionis donatus. || Per Cunradum || Dinckmut Vlmensis Oppidi || Ciuem impressus finit feliciter*. Et celle de l'édition allemande d'une *Biblia pauperum : Friedrich Walthern Mauler || zu Nordlingen und Hans Hurning habent das buch || mit einander gemacht* 1470. — Il existe même un *Ars moriendi* xylographique portant la date de 1504. L'art de graver sur bois de la fin du XVe siècle peut donc être considéré comme la stéréotypie de cette époque. (1) Or, que ces petits livres imprimés avant 1450,

---

(1) Si quelqu'un me fait ici une objection basée sur les Donats typographiques imprimés en Hollande, je lui répondrai que j'ai quelque connaissance de ce fait, attendu que je possède en propre un fragment de quatre pages sur parchemin ; mais qu'il n'est nullement question de savoir, si des Donats ont été imprimés en Hollande (et en Allemagne), mais de quelle *manière*

sur des planches en bois, nous soient venus de la Hollande, de la Néerlande méridionale ou bien de l'Allemagne, cela ne fait proprement rien à l'affaire, car celui qui a exécuté des ouvrages imprimés xylographiquement n'a *rien inventé* du tout. Et ceux qui, en qualité d'apologistes soit de Coster, soit de Gutenberg, leur font non seulement pratiquer, mais encore inventer la xylographie, prouvent par là qu'ils n'ont nullement compris la question et n'ont par conséquent aucun droit à émettre leur jugement. Des partisans prévenus et ignorants de Harlem ou de Mayence ont confondu la xylographie avec la typographie, ils ont imaginé de faire scier par Coster et Gutenberg des formes de bois, en petits morceaux, et de lesfaire imprimer ensuite avec ces fragments : mais l'histoire, et les documents vrais relatifs au fait de l'invention, ne savent *rien* d'un xylographe de Harlem appelé Coster ni d'un xylographe de Mayence ou de Strasbourg nommé Gutenberg. Du récit diffus et contradictoire de Tritheim, commençant par citer un inventeur (Gutenberg) pour finir par en nommer jusqu'à trois *(primi tres artis impressoriae inventores!)*, récit qui trahit visiblement des efforts pour amoindrir autant que possible l'invention de Gutenberg, et pour élever aussi haut que possible les améliorations faites par Schöffer — de ce récit rien ne doit prévaloir que les deux faits que voici, savoir : que Jean Gutenberg a inventé l'imprimerie à Mayence et qu'en 1450 on commença pour la première fois la bible. Et pour ce qui regarde ces dernières particularités elles ne nous apprennent rien

---

d'imprimer il est parlé dans la chronique de Cologne. Quant à faire de cette chronique un réceptacle de tous les fragments possibles de Donats, de même qu'on a chargé un aubergiste - échevin - typographe - bedeau - rentier - fabricant de chandelles - libraire - xylographe harlemois, de tous les incunables non datés (même allemands), c'est un enfantillage qui a cessé d'être de saison.

de plus en 1514, que les paroles mêmes de Zell, enregistrées à Cologne en 1499, du vivant de Pierre Schöffer. Enfin, si deux et deux font réellement quatre, la chronique de Cologne nous apprend, que *Jean Gutenberg a le premier inventé la typographie à Mayence.*

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

MISCELLANÉES

PAR M. LADRAGUE

Additions & Rectifications à Quérard (1).

MEJAKOFF (*A.*)

* *Tables chronologiques et synoptiques des écoles de peinture de l'Italie* (par A. MEJAKOFF). Moscou, impr. de W. Gautier, 1850, in-8° de IV-IV-110 pp. de tables chronol. et synopt.-II-XXXII pp. de tables des peintres.

MOISSY *(Alexandre-Guillaume-Mouslier de).*

(Rectification à la *Fr. litt.* de QUÉRARD,)

Essai sur l'Éducation, poëme (en V chants); *par* A. G. M. DE MOISSY; avec cette épigraphe:

Posteri! Posteri! Vestra res agitur.

St Pétersbourg, de l'impr. de l'Acad. imp. des sciences, 1773, in-4° de VIII-52 pp.

Moissy vint en Russie en 1772, appelé comme précepteur

---

(1) Les titres des ouvrages anonymes sont précédés d'un *.

dans la maison Panin ; voy. une lettre de recommandation de Diderot à Falconet, 27 avril 1772 (*Revue moderne*, février 1867, p. 323.)

PELATIER (.....), alors professeur adjoint à l'université de Kasan.

De l'Utilité de la chimie appliquée aux arts et aux manufactures; discours prononcé à l'assemblée solennelle de l'Université imp. de Kasan, le 5 juillet 1824, *tenue en mémoire de son inauguration par M.* DE PELATIER. Moscou, de l'impr. d'Aug. Semen, 1827, in-8° de 38 pp.

L'université de Kasan a été ouverte le 14 février 1805.

Exposé d'une Excursion faite par M. de Pelatier aux eaux minérales (ou plutôt aux grottes) *de Soukeeva, près Casan;* dans les *Nouv. Mémoires de la société imp. des naturalistes de Moscou*, I (1829) 173-179.

PLESCHTJEIEFF ou mieux PLESTCHEEFF (*Serge*) capitaine de marine et chevalier de l'ordre de S'-George.

Tableau abrégé de l'empire de la Russie d'après son état actuel, par Serge de Pleschtjeief, traduit (du russe) *d'après les premières éditions, y ajouté les changements survenus du depuis, selon la dernière édition de l'année* 1793, *par* M. B. T. *pour l'usage de ses élèves.* Moscou, dans l'impr. de l'Université, chez Rüdiger et Claudi, 1796, in-8° de VIII-236 pp.

Les augmentations indiquées concernent les annexions des provinces polonaises organisées par oukase du 19 décembre 1795.

L'ouvrage de Plestcheeff a été traduit aussi en allemand, Moscou, 1787, et 1790, in-8° ; et en anglais, Londres, 1792. in-8°.

QUILLET (*François*), né à Fribourg (Suisse), mort à Moscou vers 1860, âgé d'environ une trentaine d'années, précepteur.

* *Rachel couronnée par Corneille dans le sanctuaire du génie ; opuscule dédié à l'illustre tragédienne, par un habitant de Moscou* (FR. QUILLET). Moscou, impr. de W. Gautier, 1854, in-12 de 12 pp.

Le malheureux écrivain ne fut pas même payé de ses frais, par un sourire de l'illustre tragédienne; car elle ne consentit pas à recevoir l'auteur, garçon fort honorable du reste.

RIFFÉ (*F. J. E.* DE)

M. Riffé fut attaché au parquet de Versailles, je ne sais à quel titre; il vint en 1819, à St Pétersbourg, avec le comte de La Ferronnays, ambassadeur de France, en qualité de précepteur des enfants du comte. Après le départ de ce ministre, il resta dans cette ville, où il donna des leçons de français, notamment à l'école du corps des Pages; en dernier lieu, il était conseiller honoraire et maître de français à la communauté de Smolnoï.

* *Choix des fables de M. Kryloff, traduites en vers français par F. J. R.* (RIFFÉ). St-Pétersbourg, de l'impr. du département de l'instruction publique, 1822, in-8° de IV-VIII-128 pp.

Divisé en III livres, le Ier de vingt-trois fables, le IIe de vingt et une et le IIIe de vingt-cinq.

* *Fables en vers*, par F.-J.-E. DE R**** (RIFFÉ). St-Pétersbourg, J.-F. Hauer et Cie, 1835, in-8° de XXII-230-V pp.

Divisé en V livres, les trois premiers de vingt fables, le IVe en contient vingt et une, et le Ve vingt-deux; les pp. liminaires contiennent un traité sur les fables.

* *Cours préparatoire d'histoire universelle, à l'usage de la Communauté des demoiselles nobles de l'institut de Sainte-Catherine* (par M. M. TIMAJEFF, revu pour le style par M. DE RIFFÉ). S^t^.-Pétersbourg, impr. de la veuve Pluchart et fils, 1834, in-4° de 68 pp. avec 5 tableaux.

Théâtre de la communauté des demoiselles de Smolnoï, ou Recueil de pièces arrangées ou composées dans différentes circonstances pour les classes inférieures de cet établissement; par J. F. DE RIFFÉ. St-Pétersbourg, J. Hauer et comp., 1845. gr. in-8° de VIII-VIII-379 pp. contient:

La Fête interrompue, ou un Episode de pensionnat, com. en 1 acte, en vers, précédée d'un prologue.

Le Choix des actrices, ou l'Union des classes, divertissement en 1 a., en v.

Les Roses de la fée souveraine, ou la Pauvre fille, drame en 5 av., en pr., mêlé de chants.

La Pièce manquée, ou les prétentions, et les disputes, divertissement en 1 a., en pr. mêlé de chant.

La Fille de la dame de classe, com. en 1 a., en pr.

Le Voyage d'Ivan, ou le Parrain inconnu, com. proverbe en 2 a., en pr.

Il s'agit d'Ivan IV, grand duc de Moscou.

La Réconciliation, com. en 1 a., en pr.

L'Indélicatesse vertueuse, com. en 1 a., en pr.

La Curieuse, drame en 1 a., en pr.

Le Retour des Saturnales, com. en 2 a., en vers, imitée et mise en vers d'après une pièce de la comtesse de Cerey.

Malgré les initialismes différents : F. J. R ; F. J. E. DE R.**** ; J. F. DE RIFFÉ, ces ouvrages sont de la même personne.

(*A continuer.*)

CHRONIQUE

A classified Index of the XVth Century books in the collection of the late M. J. de Meyer, by Henri BRADSHAW. *London*, 1870, in-8°.

Tel est le titre d'un opuscule intéressant dû au savant bibliothécaire de l'Université de Cambridge. M. Bradshaw a fait preuve d'un grand esprit d'observation, en rétablissant l'origine de quelques incunables sur lesquels le doute existait, malgré les recherches consciencieuses de feu M. Holtrop. Les notes étendues sur d'autres impressions anciennes, dont l'origine est moins bien

connue, ont amené l'auteur à nous exposer un nouveau système de classification des incunables, d'après leurs types, sous le nom de *Palaeotypographie:* cette méthode appliquée par lui aux impressions de Zwolle et, à propos du *Kruidboeck in dietsche*, à divers ateliers produira ce nous semble, d'excellents résultats et c'est peut-être le seul moyen de remplir les lacunes qui existent encore, pour présenter l'ensemble de notre histoire typographique.

Nous recommandons vivement ce travail à l'attention des bibliographes qui s'occupent des produits des presses néerlandaises au XVe siècle. F. O.

— Le 16 mai dernier et jours suivants, a eu lieu à Francfort s. M. la vente de la collection des estampes recueillies depuis plus d'un siècle dans la famille Brentano-Birckenstock. Entre autres pièces remarquables, nous citerons le n° 159 *a* : *Le Triomphe de l'Empereur Maximilien*, par Hans Burgkmair, qui a atteint aux enchères le prix de 3400 florins (7208 fr.). Il est juste de faire observer qu'il s'agissait d'une suite unique de 137 gravures et que c'est la première fois qu'on la voit passer dans une vente. Elle se divisait en deux séries : l'une de 37 pièces, d'un tirage antérieur au commencement du XVIIe siècle, parmi lesquelles figurent les deux planches — *J. de Heerenberg* et le *Char triomphal* — introuvables et restées inconnues à la plupart des iconophiles, parcequ'il a été constaté à une époque déjà ancienne, antérieure à 1637, que les bois en étaient perdus; l'autre de 40 pièces, dont on rencontre de temps en temps des exemplaires, provenant d'un tirage fait à Innspruck, en 1777. Bartsch n'a connu que les 135 estampes de l'édition viennoise de 1796. — Voilà l'explication et la justification du prix élevé de ce lot.

Les 226 planches de *Marc Antoine* ont atteint 123,000 flor.;

Le Bachanal, avec le sacrifice à Priape, a été adjugé à M. Posonyi de Vienne, auprix de 7100 flor.; *Le Parnasse*, 2500 fl. ; *Didon*, 2151 flor.; *Le Jugement de Pâris*, 1700 fl.; Dans la série des Petits-Saints, le *S. Michel* a été poussé à 801 flor.; la *Ste-Vierge*, 659 fl. ; *Ste.-Lucie*, 480 fl. ; *l'Archange Gabriel* 420 fl.—*L'Homme avec les deux trompettes*, 901 fl. ; *Mercure*, d'après Raphël, 870 fl. ; *Orphée et Eurydice*, 750 fl. ; *l'Arche de Noë*, 4020 fl. ; *le Massacre des Innocents*, 3581 fl. ; la *Ste.-Cène*, d'après Raphaël, 3360 fl. ; la *Vierge au Palmier*, 1790 fl. ; *Ste-Cécile*, aussi appelée *la Félicité* 1000 fl. ; l'autre *Ste-Cécile*, 1310 fl. ; la superbe pièce d'après Titien, *l'Aretin*, 5340 flor. (Posonyi de Vienne) ; le *Guerrier surpris au bain*, de Michel-Ange, et les *Trois Chanteurs*, acquis par M. Holloway de Londres, à 4401 et 4000 flor. ; *La Poésie* et *la Peste*, 2700 et 2000 fl. à M. Amsler de Berlin. *La Théologie*, vendue 1900 fl. à M. Colnaghi de Londres.

En général les prix ont atteint dans cette vente, des hauteurs inconnues jusqu'ici : les 3537 numéros, estimés à 80,000 flor., ont produit plus de 200,000 florins. (*Boersenblatt.*)

— Monsieur F. van der Haeghen, nous transmet les renseignements suivants, à propos de l'imprimeur Gérard Smits, d'Anvers, à qui M. L. G. a consacré un article dans une des dernières livraisons du *Bibliophile*.

« Ce typographe, dit-il. a exercé son art jusqu'en 1577 ; il avait pour marque une vignette représentant l'atelier des Cyclopes, avec cette devise : DII OMNIA LABORIBVS VENDVNT.

« J'ai en ce moment sous la main deux livres sortis de ses presses en 1573 :

« 1° *Misprysinghe ende miserie des hœfs ende der hoocheyt [met lof van cleynen ende leeghen state] Ghemaeckt door dē seer Eerweerdyghen ende gheleerden Heer Anthonis van Gueuaer*

/Bisschop van Mondonendo. Nu eerst wt den Spaensche/ in Nederlantsche tale ouerghestelt.

« *T'Hantwerpen In onser lieue vrouwen strate in de gulden Roose / by Gheeraert Smits.* a° 1573.

« In-8° de 96 ff. chiffrés au r°, car. goth. Titre encadré. Le prologue et la fin sont en car. de civilité. Le privil. inséré au v° du titre est daté de Brux., 30 juin 1572.

« 2° *Institvtionvm Scholasticarvm Libri Tres... conscripti per Simonem Verrepaeum. Antverpiae, Apud Ioannem Bellerum...* M. D. LXX III.

« In-8°, 12 ff. lim, 349 p. et 2p. non cotées pour les errata, les approbations sans date et la souscription : *Antverpiae, Typis Gerardi Smits, Anno* M. D. LXX III. »

— Dans la bibliothèque de feu M. Bruce, vendue tout dernièrement à Londres, se trouvait sous le n° 665 un ouvrage fort rare imprimé à Londre, par Wynken de Worde. Voici la description du catalogue :

« CONTEMPLATION OF SINNERS : *Colophon* : Here endeth the treatyse called the contemplacyon of sinners, for every daye of the weke, a synguler medytacion. Emprentyd at Westminsster by Winken de Worde, the x. daye of july, the yere of our Lorde M. CCCC. LXXXX. IX. »

Ce petit volume de format in-quarto et imprimé en caractères gothiques est d'une insigne rareté ; il est orné de gravures sur bois entremêlées de vers ; cet exemplaire était dans sa toute première reliure, portant sur les plats les figures de saint Grégoire et de sainte Barbe; les feuillets de garde etaient quatre feuilles détachées du roman de Merlin, également imprimé par Wynken de Worde en 1510. Il a été vendu 210 livres sterling, soit 2750 francs au libraire Toovey. Cet ouvrage assez singulier fut préparé et publié à la requête de Richard Fox, évêque de Durham et Lord du sceau privé, ainsi qu'il résulte d'un passage du prologue. T.

LE PEINTRE GRAVEUR

DES PAYS-BAS

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

147. Dans le Stiermarkt.

L. 0,212. H. 0,170 .

Un torrent s'élance du fond vers le spectateur au milieu de rives très-escarpées.

Signé sur une pierre au bas de la droite : *Bagelaar d. et fecit* 1819.

148. La vue du Stiermarkt avec 2 pêcheurs.

L. 0,210. H. 0,169.

A droite, un grand rocher coupé à pic ; entre celui-ci et le bord opposé coule le torrent. La rive gauche est également rocheuse, élevée et à moitié éboulée.

1er état. Avant le ciel, le fond et l'eau ; planche inachevée.

2e état. La planche terminée, avec le ciel et le nom au haut de la gauche : *Bagelaar in Stiermarkt sculps.* 1818.

149. La triple porte.

L. 0,162. H. 0,198.

Un chemin mène à gauche à une première porte cintrée, puis

(1) *Suite.* Voy. pp. 5-15, 29-44, 77-91, 113-124, 154-156.

à une 2e porte encadrée de deux tourelles hexagonales — et enfin à une 3e porte massive. A droite on voit le fossé et le rempart.

1er état. Avant le ciel.

2e état Avec celui-ci.

150. L'entrée du vieux château de Saive près de Liège d'après Saftleeven.

L. 0,161. H. 0,203.

Une tour rasée se voit à gauche, plus en arrière il y a une flèche, puis un arbre et enfin le corps du château avec tourelles au toit.

Un pont et un chemin mènent à la droite. On y voit un homme enveloppé d'un manteau accompagné de son chien. Signé au bas contre la planche : *Saftleeven delin. Bagelaar sculpsit* 1818.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

151. Le troupeau de trois vaches dans l'allée d'arbres en hauteur.

L. 0,163. H. 0,202.

Une allée dans un bois, se dirigeant de droite à gauche. Dans celle-ci un pâtre et trois vaches. Signé dans la marge, au bas de la droite : *Major Bagelaar d. et f.* 1817.

1er état Avant le ciel et avant le fond ; eau-forte pure.

2e état. Retravaillé avant le ciel, avec le fond.

3e état. Avec le ciel.

(*A continuer.*)

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VI

JEAN VAN ZUREN *et* DIRK VOLKERTSZ COORNHERT

La propagation de l'imprimerie en Europe nous offre un tableau dont chaque détail se rapporte fidèlement à ce que nous avons établi jusqu'à présent à grands traits, d'après les témoignages du XVe siècle. Après avoir été importée de Mayence à Bamberg par Albrecht Pfister, peut-être déjà dès 1455, après avoir été peut-être enseignée à d'autres par Gutenberg, dans l'intervalle entre sa rupture avec Fust et la première grande œuvre sortie de son nouvel atelier, 1455-60, l'imprimerie fut universellement répandue après la prise de Mayence en 1462. Il est certain, dans tous les cas, que cette propagation générale se fit par des Allemands. Ce sont eux qui l'importèrent à Rome en 1465, à Paris en 1470, à Ofen en 1473 ; ce fut encore un Allemand qui imprima à Valence en 1475, et un autre à Stockholm, en 1483.

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66, 93-106, 125-145 et 157-180.

Le premier ouvrage anglais fut imprimé, il est vrai, par William Caxton, mais il le fut à Cologne où Caxton était venu apprendre le nouvel art et d'où il retourna dans sa patrie, afin d'aller fonder à Wesminster, la première imprimerie de l'Angleterre. C'est dans cette ville que parut en 1474 sa traduction anglaise du traité des échecs de Cessolis. La Hollande se trouva-t-elle en dehors de ce courant général? La chronologie des impressions datées nous fournit les indications suivantes :

1473 Utrecht, Alost.
1474 Louvain.
1476 Bruges, Bruxelles.
1477 Deventer, Gouda, Delft.
1478 St-Maartensdyk.
1479 Nimègue, Zwolle.
1480 Audenarde, Hasselt en Overyssel.
1482 Anvers.
1483 Leide, Culenbourg, Harlem, Gand.
1484 Bois-le-Duc.
1495 Schoonhoven.
1498 Schiedam.

L'on voit que nous sommes devancés par l'Italie et par la France et que, même au commencement du seizième siècle, bien des villes néerlandaises sont encore privées d'une imprimerie. Ainsi le plus ancien livre daté de la Haye est de 1518 et ce n'est qu'en 1577 qu'on imprima pour la première fois à Middelbourg. La part qu'ont prise les Allemands dans l'œuvre de la fondation de l'imprimerie en Hollande ne saurait donc être contestée plus longtemps. C'est ainsi que, d'après les recherches sérieuses faites par Monsieur HOLTROP (*Thierry Martens d'Alost : Etude bibliographique*. La Haye, 1867), nous pouvons admettre comme un fait désormais avéré, que le soi-disant premier imprimeur de la Néerlande méridionale a été un élève

de Jean de Westphalie, né à Paderborn ou à Aix-la-Chapelle et qui imprima à Louvain en 1474. Jean Veldener, du diocèse de Wurtzbourg, imprima également dans cette ville de 1476 à 1477, de même que Conrad Braem de Cologne en 1475, Conrad de Wesphalie de Paderborn en 1476, Herman de Nassau en 1483. Depuis 1477 Richard Paffroed, de Cologne, imprimait à Deventer. Si l'on y ajoute que nous rencontrons Veldener à Utrecht, de 1478 à 1481, et à Culenbourg en 1483 et que la réunion de toutes les œuvres imprimées par ces Allemands dépasse de beaucoup celles des Hollandais, non-seulement par le mérite de l'exécution, mais aussi et surtout par le nombre, l'influence des typographes allemands par rapport à la Hollande ne saurait être niée. Le seul moyen qui puisse nous donner sous ce rapport des renseignements précis c'est l'étude des *Monuments typographiques* de HOLTROP ; car c'est avant tout une question d'autopsie matérielle des livres.

Il a déjà été démontré que Harlem n'est pas au nombre des villes où l'on a imprimé le plus tôt. Nous devons cependant examiner de plus près l'histoire de l'imprimerie à Harlem. La plus ancienne impression harlemoise porte la date de 1483. Le 10 décembre de cette année, il parut un livre sur *la Passion de Jésus* avec 32 gravures sur bois, lesquelles avaient été employées une année auparavant dans le même ouvrage, par Gerard Leeu à Gouda ; la souscription du livre sur la Passion dit positivement qu'il a été imprimé à « Harlem en Hollande. » En 1484, la même presse fournit successivement, le 15 février, *Der sonderen troost* (*La consolation du pécheur*) le 31 mai ; la *Summe le roy* ; le 9 août, *Der sielen troost* (*La consolation des âmes*) ; le jour de la St.-Crépin, *Het boeck des gulden throens (Le livre du trône d'or)* ; et en 1485, *De Historien van Troyen (Les histoires de Troye)* et *De Historie van Jason* (*L'histoire de Jason*). Vers la fin de cette année apparaît pour la première fois le nom de

l'imprimeur, dans la souscription : « Ici finit ce livre appelé Barthélemy *De la propriété des choses*, la sainte veille de Noël, en l'année de Notre-Seigneur 1485 ; imprimé et achevé à Harlem en Hollande, à la gloire de Dieu et pour l'enseignement des hommes, par maître Jacques Bellaert, natif de Zierikzee. » Ce maître Jacques Bellaert de Zierikzee publie encore l'année suivante, le 8 avril, *Epistelen ende evangelien (Épîtres et Évangiles)*; le 24 juillet, *Doctrinael des tyds* (*Doctrinal du temps*) ; et le 20 août, *het Boeck van den Pelgherijm* (*Le livre du pèlerin*), après quoi nous le perdons tout à fait de vue. Durant la dernière année de ses travaux à Harlem, un second imprimeur, Jean Andrieszoon vint s'établir en cette ville : celui-ci édita, non compris trois œuvres non datées, quatre ouvrages portant les dates des 1er et 31 mai, 15 juin et 10 août de l'année 1486 ; de façon que les deux imprimeurs semblent avoir imprimé pour la dernière fois au mois d'août de la même année. Il n'existe guère de traces de leurs rapports avec la ville de Harlem ; la seule particularité vraiment harlemoise que l'on remarque dans leurs livres consiste en deux armoiries gravées sur bois dans un livre de Bellaert : celles de la famille van Ruyven et du chevalier Jacques van Cats qui fut bailli ou écoutète de Harlem de 1484 à 1489. Pour ce qui concerne les types dont ils se sont servis, Bellaert a imprimé avec ceux de Gérard Leeu, tandis que Andrieszoon a employé des caractères déjà passablement usés (voy. *Monuments typogr.*, pl. 34, 35 et 36).

La première œuvre imprimée après Bellaert et Andrieszoon, nous transporte au XVIe siècle. Du moins il existe deux petits ouvrages fort rares, en petit 8°, portant sur le titre un crucifix gravé en bois et intitulés, le premier : *Een soet meditacie hoe dat die verloren siel van den sone Gods gevonden is met synre heiliger passien* (*Une douce méditation sur la manière dont l'âme navrée du fils de Dieu s'est manifestée dans sa sainte passion*) ; l'autre : *Een*

boecxken van verduldich lyden dat sinte Bernardus bescrijft, etc. Gheprint tot Haerlem (Un petit livre de patiente souffrance décrite par St. Bernard. Imprimé à Harlem). Il a été démontré par MM. Holtrop et Campbell, que ce petit ouvrage a été imprimé peu de temps après l'année 1506, par le même typographe qui, en 1506, imprima à Amsterdam, in-8°, les *Wandelinghe in den hof der bloemen* (*Les promenades dans le jardin des fleurs*). L'Initiale *O*, employée pour les *Wandelinghe* s'y retrouve également, bien que déjà plus usée. Il est probable que cet imprimeur d'Amsterdam, qui demeurait « *bi der heiliger stede* » aura promptement quitté Amsterdam et fait une tentative tout aussi infructueuse pour s'établir à Harlem. L'histoire de la typographie nous apprend à connaître une foule d'imprimeurs nomades de ce genre : outre l'exemple déjà cité de Veldener, il faut mentionner encore, comme appartenant à cette classe, dans les Pays-Bas : de Leempt qui imprima à Utrecht en 1473 et 1474, à Nimègue en 1479, et à Bois-le-Duc de 1484 à 1490 ; mais surtout Geoffroi van Ghemen (Van Os) depuis 1486, imprimeur à Gouda, puis à Leide et qui vers l'année 1490 alla importer la typographie à Copenhague. Peut-être notre imprimeur inconnu avait-il déjà établi momentanément sa résidence à Harlem. En ce cas, il y aurait moyen de découvrir son nom. Du moins les registres de la grande église de Harlem présentent l'article suivant :

1502. « *Item*, de Hasback s'engage à imprimer cent lettres d'indulgence à 4 sous le cent, à afficher au-dessus de la tête des prêtres qui entendent la confession. J'y ajouterai deux sous de subside pour son papier. » (1).

---

(1) « Item *de Hasback* besteet hondert brieven te printen van onsse offelaet om de priesters die biecht hoeren over hoer hoeft te setten, dat hondert voor VI st. — des sal ic hem twee st. gheven tot hulp van sin pampier. »

Ce mot Hasback est probablement la prononciation aspirée de *Aschbach*; dans l'intervalle de son premier séjour en 1502 et de son deuxième en 1506, il peut avoir fait une résidence momentanée à Amsterdam. Du moins en 1504 l'église fait imprimer ses bulles d'indulgence à Leide. « *Item*, payé à maître Hugo, imprimeur à Leide, XX sous pour les VIc. copies qu'il a imprimées des bulles. » (1) Cet imprimeur est Hugo Janszoon de Woerden, qui imprima à Leide depuis 1494, puis à Delft en 1517 et à la Haye en 1518.

Durant les premières années du XVIe siècle on constate de nouveau une longue interruption dans la pratique de l'imprimerie à Harlem. Tout ce qui a été trouvé à ce sujet parmi les documents qui existent encore se réduit à ces trois annotations des registres de la trésorerie.

1546. « Le trésorier a payé à Thierri Volckertz (Coornhert) graveur de figures... XVI l. gagnées et demandées par ce dernier pour la taille de l'estampe et de l'affiche de la loterie, ouvrage qu'il a présenté à la satisfaction du bourgmestre et livré dans un très-court délai. »

1546. « Payé à Simon Claesz. Bijbel, la somme de dix livres pour prix de son labeur dans la confection de certaines pancartes de ladite loterie qu'il s'était engagé à fournir toutes, mais dont le bourgmestre l'avait chargé de suspendre l'impression, attendu que la loterie de l'année XLVIII n'aura pas lieu. »

1557. « Payé à Claes Symonsz, libraire imprimeur, la somme de six livres, prix de cent cinquante affiches imprimées chez lui pour compte de la ville et indiquant le traitement à suivre dans la maladie contagieuse de la peste et les précautions à prendre contre elle. »

---

(1) « Item meester Hugo die printer te leyen ghegeven xx. st. van de vic copyen die hy geprint het uut de bullen. »

1578. « Payé à Louis Laeckeman, pour qu'il les verse dans les mains de l'imprimeur de Leide, IIII l. et X sous, pour l'impression d'un millier d'annonces du marché au bétail y compris une figure gravée en bois. » (1)

Entre les années où l'administration communale pouvait faire imprimer à Harlem et où elle se trouvait dans l'obligation de le faire à Leide, c'est-à-dire entre 1557 et 1578, nous rencontrons l'imprimerie de Jean van Zuren, « imprimeur assermenté dans la ville de Harlem, » imprimerie fondée par lui avec d'autres associés en 1561, mais qui ne semble pas avoir été en activité au delà de l'année suivante. Ce n'est guère avant 1581 que nous rencontrons à Harlem un nouvel imprimeur nommé Anthonis Ketel, demeurant dans la rue dite Sneyerstrate et Gilles Rooman domicilié depuis 1587 dans la rue des Jacobins, à la Presse d'or (*Jacobinestrate in de Gulde Parsse)*, auxquels succéda, en 1611, Adrien Rooman. Avant de

---

(1) 1546. « De tresorier heeft betaelt... Dirck Volckertsz, (Coornhert) figuersnyder... XVI p. by hem verdient ende bedongen voor 't snyden van de figuere en chaerte van de lootherye, die hy in grooter diligentie de burgem. te dancke gemaect ende gelevert heeft gehadt. »

1546. « Symon Claesz. Bybel bet. de somme van thien pond... ter cause van gelycke somme by hem verdient... voor zyne moeyten ende arbeyt van dat hy zekere chaerten van de looterye voors. gedruct heeft ende 't selve by hem geheel aengenomen was om alle de chaerten te drucken. Ende naederhant hem by den burgem. gelast was nyet meer te drucken overmits dat de loterye van den jare XLVIII geene voortganck hebben en zoude. »

1557. « Clas Symonsz. bouckverkooper ende prenter betaelt de somme van zes pondens pryse als voren voir hondert vyftich charten by hem tot der stede behoeff geprent, roerende de contagieuse siecte der pestilencie hoe hem een yegelycken dragen en wachten soude. »

1578. « Betaelt Louis Laeckeman om te betaelen in handen van den drucker tot Leyen over seeckere duysent exemplaren van Ossemarct gedruct hebben met zeekere figure in hout gesneden hebben IIII p. x. st. »

nous occuper de l'association van Zuren-Coornhert qui est d'un si haut intérêt pour notre question, qu'il me soit permis de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ce qui précède.

Si la moisson des témoignages en faveur de Harlem est insignifiante sur le terrain de la typographie, elle est parfaitement nulle par rapport à la xylographie. Les actives recherches qui ont été faites dans ce siècle pour l'histoire de la gravure sur bois et sur métal, ces recherches qui ont jeté un jour nouveau dans cette histoire, font remonter forcément la pratique de la xylographie à la seconde moitié du quatorzième siècle. Son origine est encore entourée de ténèbres, mais nous savons que de 1400 à 1450, elle fut déjà activement pratiquée. A cette époque, elle participait moins de l'art que du métier et servait de moyen de communication à défaut de livres et de journaux. Toutes les pièces de ce genre, ayant ordinairement la grandeur d'une feuille, dessinée ou peinte d'abord, taillée en forme et imprimée ensuite, étaient appelées *brieven*, *(breve scriptum)* nom, qu'en latin du moyen âge, on donnait à tout écrit abrégé ou bref, en opposition avec le livre ; de cette façon chaque feuille isolée ou volante était appelée *brief*, lettre ou *bref*, que cette feuille portât une gravure, un texte, ou l'un et l'autre; de cette façon aussi, toutes les annonces, toutes les chartes et les diplômes, jusqu'aux jeux de cartes, étaient appelés *brieven* ou lettres : *Vracht-brief*, lettre de voiture, *Kaperbrief*, lettre de marque, la *gültbrief* allemande, lettre de gage, et autres. Ceux qui exécutaient ces feuilles, tailleurs ou imprimeurs de lettres, sont cités çà et là avec indication de noms et de dates ; tels que Wilhelm Kegel imprimeur ès-lettres à Nordlingen en 1428, Henne Cruse, *imprimeur* à Mayence en 1440, Hans von Pfedersheim à Francfort en 1459 et Pierre Schott à Strasbourg en 1464.

Avec les sculpteurs (*Pyldsnytzer*, *Beeldesniders*) les graveurs (*plaetsnyders*) et ceux qui professaient des métiers analogues, les

imprimeurs, *prenters* ou imagiers, formèrent bientôt des corporations : on en rencontre à Augsbourg en 1448, à Nordlingen en 1428, à Ulm en 1441, la confrérie de St.-Luc à Anvers en 1442, et celle de St.-Jean à Bruges, en 1451. Une semblable confrérie de St.-Luc a, déjà de bonne heure, existé à Harlem, mais quelque riche qu'elle ait été en peintres, sculpteurs et orfèvres, elle n'a fourni aux plus patientes recherches aucun nom de graveur, d'imprimeur de lettres ou de xylographe (1). Une série complète d'œuvres sur bois, exécutée pendant le cours du quinzième siècle à Harlem et attribuée deux, trois et jusqu'à quatre siècles plus tard, sans aucune vraisemblance, à un seul individu, c'est une chose qu'il faut donc faire rentrer dans le domaine de l'imagination. Mais revenons à la typographie..

Van Zuren (né à Harlem en 1517, mort en 1591 dans cette même ville) et Coornhert (né en 1522 à Amsterdam, mort en 1590 à Gouda) fondèrent en 1561, avec d'autres compagnons, une imprimerie à Harlem ; or c'est cette même association, qui sachant parfaitement que l'invention de l'imprimerie était considérée par tout le monde comme ayant été faite en Allemagne, n'en est pas moins la première à attaquer Mayence, et elle commence à attribuer indirectement l'honneur de cette invention à la ville de Harlem. Le premier pas fut fait par Van Zuren. Quand on consulte les écrivains qui ont écrit en faveur de Harlem, postérieurement à cette époque, on est porté à croire que Van Zuren, avait, entre 1550 et 1560, écrit un ouvrage

---

(1) Non seulement Koning a publié tout ce qu'il a trouvé, par rapport au quinzième siècle, mais les recherches minutieuses faites par un homme tel que le Dr. A. van der Willigen enlèvent tout doute à cet égard. Voyez ses : *Geschiedkundige aanteekeningen over haarlemsche schilders en andere beoefenaren van de beeldende kunsten, voorafgegaan door eene korte geschiedenis van het schilder- of St-Lucasgild aldaar. Haarlem*, 1866.

détaillé sur l'histoire de l'invention harlemoise de l'imprimerie, lequel ouvrage se serait perdu hélas ! pendant ou après le siège de cette ville. Nous allons voir ce qui en est. Le seul qui fasse mention de ce prétendu ouvrage est Scriverius, (*Lavre-crans voor Laurens Coster* ; Haarlem 1628, p. 28-34). Il déclare n'avoir vu que le titre, la préface et l'introduction : « quant à l'histoire même, quant à la preuve de ses allégations ingénieuses, elles ne s'y trouvent point et l'on ignore dans quelles circonstances et par quels moyens elles ont été soustraites ou égarées. » Et après avoir reproduit le fragment en question, il ajoute : « A cet égard je n'en trouve pas plus dans les chartes originales, lesquelles m'ont été procurées par un ami fidèle et (ceci est bon à noter) je ne puis constater si le même exemplaire dont je me suis servi a été poursuivi ou achevé. » Désormais il devient donc inutile de le rechercher davantage. Si l'on songe maintenant qu'en 1561, c'est-à-dire après l'époque où l'ouvrage supposé doit avoir vu le jour, van Zuren possédait une imprimerie en propre, et que, s'abstenant toutefois d'éditer son œuvre destinée probablement à la nouvelle entreprise, il appuie sans le rendre plus formel, le témoignage indécis de Coornhert ; si l'on songe, dis-je, que ce Van Zuren a été le contemporain de Junius et qu'il a survécu à la publication de l'œuvre de celui-ci, *Batavia*, 1588, sans que Junius ait seulement invoqué l'autorité de Van Zuren — son concitoyen et le fondateur de la question — alors il devient absolument impossible de considérer ce soi-disant « ouvrage perdu sur l'imprimerie de Harlem » autrement que comme un premier, mais timide et infructueux effort pour décerner à Harlem l'honneur de l'invention. Ceci d'ailleurs se trouve évidemment confirmé par le texte du fragment donné par Scriverius. Van Zuren a voulu écrire un *Dialogus de prima et inaudita hactenus vulgo et veriore tamen Artis Typographicae inventione.* Il ne prétend toutefois diminuer en rien la gloire que cette invention a

value à Mayence. Lui contester ce droit devenu légitime, à force d'ancienneté, ne serait *nec justum, nec etiam humanum!* Mais il veut empêcher que ce glorieux héritage, dont le souvenir se trouve encore si présent à la mémoire de nos parents et leur a été transmis par leurs aïeux, ne soit à jamais perdu et enseveli dans les ténèbres. La ville de Mayence, très-digne d'ailleurs d'être glorifiée, a été la première à introduire dans la vie publique cet art qui jadis lui est venu de nous. Mais les premières bases de cet art éminent, bases très-imparfaites, il est vrai, mais bases premières, ont été posées dans notre ville de Harlem. C'est ici que l'imprimerie a vu le jour et sans nul doute elle y fut longtemps pratiquée et étudiée, restant toujours pendant plusieurs années renfermée dans l'enceinte de ses murs jusqu'à ce que dédaignant, pour ainsi dire, l'indigence de la demeure paternelle, elle suivit un étranger et alla enfin se montrer publiquement à Mayence. Remarquons enfin l'incertitude de Van Zuren quant à ses propres intentions. Il reconnaît que l'invention est attribuée presqu'universellement à Mayence, puis il ajoute : « A ce sujet, mon fils, il m'arrivait souvent de me consulter tout bas, et même de tomber dans le doute s'il ne vaudrait pas mieux décider cette question entre nous et en secret, pour qu'elle soit entièrement ignorée de ceux qui ne regarderont pas d'un œil favorable que l'on dispute aux habitants de Mayence la gloire de l'invention et qu'on leur enlève, pour ainsi dire, la paisible jouissance d'une longue propriété. » Dans l'autre proposition de ce plaisant dilemme, il pose la question : si l'on ne prouverait pas mieux son amour pour la patrie en la réintégrant dans la possession d'un héritage paternel qui jamais ne fut perdu (!), advienne que pourra ; quels que soient d'ailleurs l'orage, voire même la guerre (!) qui en puissent résulter. Voilà le célèbre témoignage de Jean Van Zuren ! Sans faire mention ni de l'époque, ni du nom, ni du livre, ni de quoi que ce soit, que dis-je ? sans s'ap-

puyer sur le moindre *fait* qui ressemble à un témoignage quelconque, il se borne à *dire* que c'est à tort que le monde entier attribue l'invention de l'imprimerie à Mayence, attendu qu'elle a été découverte à Harlem, défectueusement et incomplétement il est vrai, mais néanmoins assez développée déjà pour pouvoir s'étendre et prospérer *(sucrescere)*. Notre vieux bon sens national reconnaîtra, je crois, que pour renverser des faits historiques, un siècle après leur accomplissement, il faut quelque chose de plus qu'un simple colloque d'un père avec son fils.

C'est de la même source que provient le plus ancien témoignage imprimé, en faveur de Harlem. Vers l'année 1542 Coornhert, alors âgé de vingt ans, s'était fixé dans cette ville et s'y appliquait à la gravure sur cuivre. D'aucuns veulent même qu'il ait été le professeur. ou tout au moins le conseiller, du célèbre Goltzius. En 1561, il se fit notaire et s'associa avec Van Zuren, lequel publia dans cette même année, comme le premier né de leur nouvelle presse, le volume : *Officia Ciceronis, leerende watyeghelijck in alle staten behoort te doen.... nu eerst vertaelt in nederlantscher spraken door Dierick Coornhert.* Tot Haerlem, by Jan van Zuren. — C'est dans une dédicace à l'administration communale que Coornhert glisse son avis sur l'invention de l'imprimerie. Est-il à la hauteur de la question pour ce qui concerne l'histoire certaine de la typographie à Harlem? Ecoutons-le : « L'on m'a assuré maintes fois en toute confiance, dit-il, que l'art utile d'imprimer des livres a été primitivement inventé dans notre ville de Harlem, quoique d'abord d'une manière très-grossière et qu'après avoir été importé à Mayence par un domestique infidèle, ledit art y a subi de notables améliorations... mais que nos concitoyens se montrent tout à fait incrédules à l'égard des droits attribués au véritable inventeur, malgré la foi que professent sous ce rapport beaucoup d'autres dont le savoir mérite tout crédit, et que le fait se trouve positivement confirmé par

la commune croyance de la vieille bourgeoisie. Je n'ignore point non plus que cette réputation de Mayence constitue aujourd'hui un fait tellement invétéré dans l'esprit de chacun, qu'aucun témoignage quelque évident, quelque clair et irréfutable qu'il puisse être, n'aurait désormais le pouvoir de détruire cette vieille aberration dans le cœur du peuple. » Jusqu'ici l'associé Coornhert, que nous supposons d'ailleurs de bonne foi, n'est que l'écho de son éditeur. Or sur quoi sa croyance est-elle fondée ? Sur le témoignage digne de crédit « de vieilles et vénérables têtes grises, » qui non seulement lui ont fait part des liens de famille de l'inventeur en cette ville, mais « qui lui ont cité plus d'une fois les nom et surnom de ce dernier, qui lui ont raconté comment l'imprimerie y avait été pratiquée grossièrement d'abord et indiqué du doigt l'ancienne demeure de l'inventeur primitif. » Bien qu'il écrive cela « pour rendre à cette ville sa légitime gloire, » il ne dit pas le nom de l'inventeur ; il rapporte que les bourgeois se plaignent de ce que d'autres étaient en possession de la gloire usurpée de l'invention, sans que nul la leur contestât. Il en donne pour motif que personne n'exerçait la profession d'imprimeur à Harlem, et que, en conséquence, il fonde une imprimerie en l'honneur de cette ville. Coornhert ne nous communique donc rien de plus que Van Zuren. Seulement pour lui, l'imprimerie n'a pas accompagné un étranger à Mayence, comme le rapporte ce dernier (*extero cuidam se comitem dedit*), mais elle y a été importée « par un domestique infidèle. » Mais comment Coonhert peut-il représenter son imprimerie, firme Van Zuren, comme « un rejeton sorti de la racine d'un vieil arbre et qui commence à renaître et à refleurir ? Bellaert et Andrieszoon avaient imprimé à Harlem de 1483 à 1486, de Hasback en 1502, Simon Claeszoon, en 1506 et 1546, ce dernier ayant même imprimé des œuvres auxquelles Coornhert avait collaboré en qualité de graveur, et enfin Claes Simonszoon en 1557, par conséquent peu de temps

avant l'association Van Zuren. Il ne s'agit donc ici que d'une réclame de boutiquiers qui annoncent leur nouvelle affaire, et en de telles occasions il n'est pas rare de constater, même aujourd'hui, quelque grossière hérésie historique ou autre. Le grief sérieux dont on charge Coornhert à propos de cette négligence inexcusable de ne pas donner les nom et surnom de l'inventeur, ce grief est ordinairement réfuté par cette remarque, « qu'il était absolument inutile de citer aux bourgmestres harlemois un nom aussi généralement répandu. » Inutile ? Mais *jamais* encore ce nom n'avait été cité dans un écrit quelconque ! Inutile ! Mais alors, vis-à-vis de ces bourgmestres de Harlem, si bien au courant de l'invention de la typographie dans leur ville, toute cette petite histoire était aussi parfaitement inutile ! Coornhert nous en dit trop ou trop peu. Le but de sa préface est de revendiquer au détriment de Mayence les prétendus droits de Harlem à l'honneur de l'invention de l'imprimerie et, en présence de cette intention très-évidente, on ne peut répondre que par des faux-fuyants à cette juste observation de M. RUELENS (*Odyssée de Laurent Coster en Hollande*, p. 7.) : « Cet oubli de Cornhert nous a toujours paru une des particularités les plus colossales de la légende harlémienne. Comment ! voilà un homme très-savant, très-patriote, qui revendique avec fracas pour son pays l'honneur d'être le berceau de la plus grande des inventions modernes, qui apprécie l'importance de la découverte ; il sait le nom, le prénom, la famille de l'inventeur et il ne les divulgue pas à ses concitoyens ! C'est à ne pas y croire. Et que dire du bourgmestre Van Zuren ? Il écrit un traité spécial pour revendiquer la gloire de l'invention, au profit de la même ville dont il est le magistrat et l'idée ne lui vient même pas d'honorer la mémoire de l'inventeur, je ne dirai point par quelque monument, ce serait exiger beaucoup de sa part, mais au moins par une mention, un souvenir quelconque, son nom donné à une rue, moins encore, simplement écrit dans un

livre. On ne trouverait pas un second exemple d'un oubli aussi incroyable. »

Ah! je comprends tout à fait le regret énoncé par Scriverius, par rapport à Van Zuren (*Lavre-crans*, 34) :

« Hélas! comme il a retardé et affaibli notre gloire dans une telle découverte, par son triste mutisme! »

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

ESSAI D'UNE LISTE DE LETTRES OU OPUSCULES *ÉCRITS SOUS FORME ÉPISTOLAIRE PAR ÉRASME et qui ont paru séparément dans différents recueils, journaux, etc, de l'Allemagne*

PAR F.-L. HOFFMANN (1)

1. Lucubratiunculae aliquot Erasmi Canonici ordinis divi Augustini perquam utiles adolescentibus. — Dern. f°. : Impressum Hantverpiæ opera Theodorici Martini anno salutis supra millesimum quingentesimum tercio Mensis februarii.

In 4°, 110 ff. n. chiffr. Sign. A iii – Riiii.

Le titre est suivi de l'intitulé des sept opuscules d'Érasme que contient le volume, savoir :

Epistola exhortatoria ad cappessendum virtutem ad generosissimum puerum Adolphum principem Veriensem, etc., etc. Enchiridion militis Christiani, saluberrimis præceptis refertum contra omnia viciorum irrimenta (*sic*) efficacissimi : et ratio quaedam veri christianismi... etc. (2) Voyez VAN ISEGHEM pp. 219-220, n° 50.

---

(1) Pour rendre cette liste aussi complète que possible, nous y avons inséré les titres de quelques lettres d'Érasme, portés sur le catalogue de PANZER (*Annales typographici*). Voyez l'Index de cet ouvrage.

(2) Les titres sont rangés dans l'ordre chronologique, ou suivant le millésime de l'imprimé, ou, quand il y manque, suivant la date des lettres.

2. Desiderii Erasmi lucubratiuncule aliquot, Enchiridion militis christiani, cum odis sacris nonnullis. Hantwerpie opera Theodorici Martini anno MD. IX. vj. mensis novembris.

In-4°. Panzer cite suivant Maittaire : « Des Erasmi Roterod. Lucubrationes : Epistola exhortatoria ad capessendam virtutem etc., etc. (Van Iseghem, p. 228, n° 57, d'après le catalogue de la bibliothèque d'Oxford, 1843).

3. *D. Erasmi* Ro / terodami viri / vndecunq; doctissimi Lucu-/brationes, quarum Index / positus est facie / sequenti. *ἀλλά συ θαρσει, ἐπεὶθεῖον / γένος ἐστι βροτοῖσιν.* / *In libera Argentina* cum gratia, et priuilegio Im / periali ad sexennium. — A la fin : Excusum est hoc opus suma cura, labo-/req; prævigno. Argentorati apud Ma-/thiam Schurerium mense septemb. An / no M. DXV. / *Regnante Magnanimo Im / pe. Caesa. Maximiliano. / P. C. Avg. P. Q. P.*

Titre et le prem. f° encadrés.

In-4° 4 ff. n. chiffr. y compr. le titre, 285 ff. chiffr., 9 ff. n. chiffr. dont le dernier blanc. Sign. 3, A-. Bb iiij

Sur le verso du titre : Lvcubrationum index. Enchiridion Militis Christiani etc. Exhortatio ad virtutē, ad Adolphū principē Veriensem (dans le texte la suscription est : Oratio de virtute amplectenda, etc. etc.).

4. Die verteuschte Epistel Hernn Erasmus von Rotterdam von seinem handsbüchlein von dem christlichen Ritter, / mit viel christlichen / uterweysung getziert / M. v^c xxi.

Sans lieu, ni nom d'imprimeur. Au recto du dern. f. M. v^c xxj. Titre encadré ; au bas, la marq. typogr. de Schoeffer.

In-4° 22 ff. chiffr. y compr. le titre, dont le dern. blanc. Sign, Ar 2 — E. 4.

Au f° 2a : Dem Erenvesten und gestrengen / Bernhardt zu Hirfeld, Churfurstlichem Cammrer zu Sachssen, seiem besonder / günstigen geliebten freund enbeut / Georgius Spalatinus sein / gebeth und freuntlich / Dienst zuvor. /. *Daté :* Eilentz zur / Lochan, Donnerstag nach Quasimodo geniti / Anno domini M. v^c. xx. — *F° 3a :* Dem Erwirdigen und geistlich-/sten vatter Herrn Paulo Volzio Abt zu / Huysshofen wünscht Erasmus / Roterodamus heyl und / seligkeit.

(*A continuer.*)

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VII

HADRIANUS JUNIUS

La signification du passage d'Ulric Zell a été démontrée : il attribue l'invention de l'imprimerie proprement dite, formellement et exclusivement à Jean Gutenberg de Mayence; il traite de pédants ceux qui affirment, qu'avant l'époque de cette invention (c'est-à-dire de 1440 à 1450), on eût imprimé des livres à l'aide de la typographie ; il tente même un effort pour expliquer philosophiquement l'idée de cette invention par la vue de Donats xylographiques originaires de Hollande, c'est-à-dire la Hollande d'après la conception géographique et politique du quinzième siècle « *Hollandia*, dont la capitale s'appelle Utrecht, en langue, allemande, ou *Trajectum inferius* en latin, attendu qu'elle appartient à la Germanie, c'est-à-dire au pays des Allemands, tant à cause de sa situation que par ses mœurs, son gouvernement

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66, 93-106, 125-145, 157-180 et 189-203.

et sa langue. » (Harlem, 1485.) Il va sans dire qu'il n'entend pas prouver par là que Gutenberg emprunta à ces imprimés sur bois les éléments techniques de la *typographie;* des contradictions de cette espèce ne logent que dans des cerveaux fêlés et notre auteur n'appartenait pas précisément à cette dernière catégorie; mais il veut dire que la xylographie en étant venue à imprimer des *livres*, Gutenberg se mit à la recherche d'un procédé plus simple de multiplication et que le résultat de toutes ces réflexions et de ces recherches, fut la découverte de la typographie. Elle ne fut point l'effet du simple hasard, mais elle a été *méditée*; et ceci pour la première fois, nous dit Zell, environ l'année 1440, par Jean Gutenberg, un homme que nous connaissons d'ailleurs, par des dossiers de procédures authentiques et contemporaines comme un adepte d'arts soi-disants secrets, comme un talent industriel, comme un homme possédant toutes les conditions psychologiques et matérielles nécessaires à l'œuvre de l'invention.

Dieu, l'art et la typographie, ces trois choses n'en font qu'une, sous ce rapport du moins, que chacun prétend en savoir également long et s'en forme une soi-disant opinion individuelle, même ceux qui n'ont point lutté ni combattu ou souffert à la sueur de leur front, pour trouver le chemin qui conduit au temple du savoir. La croyance en Dieu ou l'athéisme du philosophe qui a exploré l'histoire de la science et de la pensée humaines, sont livrés au jugement absolument inepte de l'ergoteur ignorant et sans foi. Les chefs-d'œuvre du génie sont rabaissés à la nullité uniforme que la sottise désigne sous le nom de « goût. » Dans la genèse intellectuelle de l'invention de l'imprimerie, il n'est pas de cerveau creux qui ne se pose en coopérateur ou en *post*-inventeur à sa façon. Tel que Jocrisse, en entendant parler d'imprimerie, se rend compte à l'instant de la manière dont *lui* l'aurait inventée, telle sans doute, cette invention doit avoir eu lieu. Certes, rien de plus simple que l'impri-

merie : ce n'est, voyez-vous, autre chose qu'*imprimer*, et depuis un temps infini, une infinité de choses ont été imprimées en ce monde. Et Jocrisse regarde stupidement le plafond, tout confondu de ce que cette pauvre humanité ait dû attendre tant de siècles une chose aussi simple! Adam n'aurait-il point dû spontanément l'inventer, lorsqu'après avoir ratissé le paradis, il contempla pour la première fois l'empreinte des petits pieds d'Eve dans le sol, ou bien en voyant les traces de Caïn et d'Abel, revenant de l'école, par un jour de neige? Ces questions rendent Jocrisse profondément misanthrope. Ah! ces déplorables préjugés toujours prêts, avant les moindres recherches, et qui plongent toute question dans les ténèbres! Le plus commun des préjugés est cette supposition *a priori* qui n'est justifiée en rien au point de vue la science, et qui veut que l'impression en caractères mobiles n'est que le perfectionnement de celle qui se fait par des planches en bois gravées; qu'elle est par conséquent le produit de la gravure sur bois; qu'elle en a été le développement, l'amplification, l'heureuse interprétation, le dernier degré enfin de l'échelle, le degré des jeux de cartes, des images de saints avec ou sans inscriptions, ou textes sans images. En un mot, la xylographie en langage technique et logique serait la mère de la typographie, tandis qu'elle ne l'est qu'à titre de principe extrinsèque, pour avoir poussé indirectement à l'idée d'un moyen totalement *différent* de celui de la gravure sur bois ou la taille-douce; d'un « autre procédé » enfin à mettre en œuvre pour produire des *livres*. Zell attribue cette première impulsion aux Donats xylographiques de la Hollande, mais l'inspiration du génie, la première invention d'un art absolument particulier, d'un principe entièrement nouveau et n'ayant rien de commun avec la gravure sur bois et la taille-douce, il les attribue, avec tout le quinzième siècle et l'Europe entière, au seul Gutenberg. Dans l'esprit de Gutenberg a été conçue cette grande pensée, que toute

parole, tout écrit, toute langue, toute idée humaine pourraient être représentés au moyen d'un petit nombre, une vingtaine, de caractères différents rangés à volonté; qu'à l'aide d'une grande provision de ces caractères, on pourrait imprimer en une fois la page entière d'un texte quelconque, et qu'en répétant sans cesse la même opération, d'amples manuscrits pourraient être multipliés rapidement en tel nombre qu'on voudrait. *C'est de cette réflexion ou de cette conception qu'est sortie l'invention de la typographie;* c'est en cet instant même qu'elle fut conçue dans l'esprit de Gutenberg et « quand les temps furent accomplis » elle vint au jour. Toute autre version est à la fois anti-historique et anti-psychologique. En admettant que l'explication donnée par Ulric Zell, relativement à la genèse de l'imprimerie par les Donats « hollandais » soit complétement juste, alors ces Donats sont à la typographie, ce que la pomme tombant à terre, est à la théorie de Newton, et ce que le couvercle soulevé au dessus de la marmite par l'eau en ébullition est à la découverte de la puissance de la vapeur. Mais ériger un monument en l'honneur du jardinier qui fait tomber le fruit en secouant l'arbre, ou bien en l'honneur de la servante qui apporte l'eau bouillante pour faire le thé, ce serait se moquer de la science des grandes lois universelles de la gravitation et de la force de la vapeur. Et ce ridicule, toutefois, pourrait encore être surpassé! Ne serait ce point le cas si, par exemple, les lois immanentes de la nature, les forces centripète et centrifuge étaient, conformément à la tradition, magnifiquement représentées par quelque arbre artificiel chargé de pommes d'or, après quoi l'on se mettrait à discuter vivement sur la question de savoir quelle est, parmi les différentes espèces de pommes, la grenade, la pomme sucrée ou la pomme aigre, la pomme grise ou bien la pomme verte, quelle est celle dont la chute aurait donné à réfléchir au philosophe anglais? La chronique de Cologne nous rapporte deux choses : à savoir,

un fait l'invention de l'imprimerie, et un éclaircissement de ce fait. Or, c'est du fait objectif qu'il s'agit dans mes recherches et non de son interprétation subjective, laquelle peut être également vraie ou fausse, sans rien changer pour cela à la nature même du fait. Comme je dois me borner à dépeindre à grands coups de pinceau, et que j'abandonne les détails à l'imagination du spectateur, je ne me suis point permis, dans l'exégèse du célèbre chapitre, de faire des commentaires sur l'importance idéale que Zell ou l'auteur anonyme attribuent aux Donats dont ils font mention. Ceci néanmoins ne semble pas être généralement compris ; et d'aucuns se cramponnant à la dénomination de « Donats hollandais, » je me vois derechef obligé de montrer que cette expression est une erreur de géographie provinciale tout-à-fait innocente et *absolument* étrangère à la question; car ces Donats de la première moitié du quinzième siècle, dont parle Zell vers la fin de ce même siècle, étaient non pas hollandais, mais flamands, non de la Néerlande septentrionale, mais de la Néerlande méridionale.

« Mais du moins nous venaient-ils de la Néerlande ! » — Oui, certes ; et je n'entends pas attaquer la preuve que l'on tire des paroles de Zell, en faveur de l'état précocement florissant de la xylographie néerlandaise. Si je m'avisais jamais d'écrire l'histoire de la xylographie, j'invoquerais l'autorité de Zell contre les prétentions de l'Allemagne. Mais cette petite grammaire latine sur bois, intitulée *Donatus de octo partibus orationis* n'a avec la typographie que ce rapport historico-psychologique, qu'à l'époque où l'inventeur, Jean Gutenberg, conçut l'idée de la typographie *ex Donato Hollandiae prius impresso* IN TABULA INCISA, on faisait déjà de petits *livres* au moyen de planches en bois. Quant à ces petits livres, ils pouvaient tout aussi bien être allemands, français ou anglais ; mais le mot final « Hollande » (Néerlande) démontre l'application déjà ancienne de notre xylographie à l'in-

dustrie et, dans tous les cas, démontre que dans les contrées du Rhin, on croyait à notre supériorité sous ce rapport.

Quiconque désire s'amuser à des controverses ou à des finasseries polémiques, au moyen de phrases vides, ou veut se débarrasser de la question par des *sesquipedalia verba,* afin d'abaisser la science à n'être qu'une partie d'échecs jouée par des mazettes qui se dressent des piéges, qu'il aille à la recherche de quelque adversaire complaisant ; quant à moi, je ne suis pas son homme.

On a coutume de raisonner à coté de ce que contient le récit de la chronique de Cologne. Pour ce qui nous regarde, nous avons suivi une méthode plus honnête, c'est-à-dire plus scientifique, en nous transportant au sein même de ce récit : la prise de la forteresse a été notre récompense. Ou plutôt nous avons découvert que la forteresse harlemoise n'était pas plus réelle que les villages russes étalés par Potemkin aux yeux de Catherine. (1) Maintenant, il me reste à démolir les retranchements intérieurs. Ils sont faits de bambous et de courroies et ne peuvent par conséquent être détruits par la force ; il doivent l'être par la patience. Il n'est pas besoin pour cela d'un matériel puissant, il faut des outils bien tranchants et avant tout un peu de courage moral. On a tâché de défendre le conte de Junius à la façon des jardins accessibles ; on remplace une barrière réelle par un écriteau, en

---

(1) Mon appréciation personnelle de la chronique de Cologne est confirmée par un passage remarquable que je trouve dans une des dissertations de Sotzmann. « Cette excellente chronique, dit-il, a été remise en honneur par Niebuhr (Leben, II. 370) ; il la met, pour une partie, au rang de nos ouvrages classiques et considère l'auteur comme un homme de l'esprit le plus lucide et du cœur le plus vrai. Autrefois les jésuites et les obcurantistes de Cologne ne le nommaient pas autrement que le *damnatus chronologus*, mais cette épithète lui fit si peu de tort chez ses concitoyens, que l'on trouvait dans chaque maison un exemplaire de ce livre, tandis qu'il était rare hors de la ville. »

gros et méchants caractères, qui vous menace de trappes et de pas-de-loup, lesquels sont parfaitement absents. La même chose a eu lieu ici. Une formidable série d'épithètes étourdissantes et ronflantes ont rendu Junius inviolable. Il y a plus. La possibilité du fait historique se maintient ou tombe avec ce récit, car « du moment où ce dernier ne mérite point de crédit, toute foi dans l'histoire est désormais inutile ! » Ce n'est pas peu de chose en vérité ! Puisqu'il en est ainsi, examinons sérieusement et pour notre instruction cette pierre de touche historique. Jetons d'abord un coup d'œil sur les diverses circonstances de la vie du personnage.

Hadrianus Junius (Adrien de Jonghe, Adrian le Jeune) naquit à Hoorn, le 1er juillet 1511, et fut, encore enfant, envoyé à l'école latine de Harlem. Il fit ses premières études à Louvain. Plus tard, en 1537, il fit, en compagnie de Martin Costerus un voyage à l'étranger et reçut, en 1540, le grade de docteur en médecine à Bologne. Durant les deux années qui suivent ses lettres sont datées de Paris. A compter de 1542, il séjourne six ans sur le sol de l'Angleterre, attaché au duc de Norfolk en qualité de médecin en titre. Après la mort de ce dernier il retourne dans sa patrie ; mais plongé dans la plus complète misère, et dénué de tout secours, il se trouve forcé de retourner à Londres, où il édite en 1548 le dictionnaire grec de Ceratinus enrichi de près de six mille mots. En 1551, une nouvelle lettre est datée de Harlem ; mais Junius exprime le désir de se fixer dans sa ville natale. Il s'y voit néanmoins tracassé à cause de sa tonsure et il tombe une fois encore aux prises avec la misère. Afin de se procurer de l'argent, il écrit sa *Philippéide*, poëme sur le mariage de Philippe II avec Marie d'Angleterre. La récompense espérée ne fut pas princière, car elle suffit à peine à le dédommager de la moitié des frais du voyage qu'il fit à Londres pour avoir la consolation d'offrir lui-même son œuvre à Philippe. Junius

immortalisa le procédé du roi, par la comparaison épique suivante, tendant à démontrer tout ce qu'il y a d'injuste à récompenser plus richement un portrait de commande qu'un épithalame offert. Nous traduisons le quatrain :

Le portrait que tu fais en trois coups de crayon,
Artiste, on te le paie en bons écus solides ;
Poète, qui du prince éternises le nom,
Tu peux t'en retourner au logis les mains vides.

En 1559, Junius résidait à Harlem et y épouse Marie Wilhelmine Keizers. Celle-ci avait de la fortune et, dès ce moment, les lettres du mari cessent leurs plaintes réitérées au sujet des privations qu'il endurait et de l'ingratitude dont il se croyait l'objet. Quelques années après, il contracte un second mariage avec Adrienne Hasselaer, sœur de la célèbre Kenau, laquelle lui survécut. Vers l'année 1562, l'ambassadeur de Frédéric II, roi de Danemark, lui offrit la charge d'instituteur de l'héritier présomptif : cette offre lui fut faite probablement à la recommandation de son ami Costerus, attaché à cette époque en qualité de médecin à la cour de Copenhague. Ni le climat du Danemark, ni l'accueil qui lui fut fait en ce pays, ne paraissent lui avoir convenu, car il retourna dans sa patrie sans faire ses adieux au roi. Après ces retours sans cesse renouvelés, c'est-à-dire vers 1563, il est nommé médecin de la ville de Harlem et recteur des écoles latines : il remplit cette dernière charge jusqu'en 1569. Sa nouvelle nomination fournit à Junius le prétexte de solliciter l'exemption de l'impôt du vin et des bières étrangères, mais sa demande fut rejetée à l'unanimité par le conseil, le 23 novembre 1564. C'est à Harlem qu'il écrivit son *Nomenclator*, vocabulaire en huit langues, et la *Batavia*, dont nous allons nous occuper à cette heure.

Au commencement de 1573, deux mois après l'investissement de la ville par les Espagnols, Junius est mandé à Delft par Guillaume d'Orange, qui avait besoin des secours de l'art. Lors de

la prise de Harlem, sa bibliothèque fut pillée et plusieurs de ses manuscrits furent perdus. En 1574, Boisot lui accorda le titre de médecin de la ville de Middelbourg, avec une ample gratification annuelle et une habitation gratuite dans l'abbaye. Mais il ne supporta pas mieux le climat de la Zélande que celui du Danemark : le 16 juin 1575, il succombe à Arnemuide, selon toute probabilité chez sa belle-sœur Kenau Hasselaer, mariée à Nanning Borst, laquelle, pour prix des services qu'elle avait rendus à sa patrie, avait été très-poétiquement gratifiée par les états de la Hollande et de la Zélande, « de la recette de l'impôt sur les tourbes à Arnemuide. » Quatre années après la mort de Junius, son corps est transféré dans l'église collégiale de Middelbourg, où son fils Pierre fait ériger à sa mémoire un mausolée portant une longue épitaphe, dans laquelle entre autres il préconise son père comme l'auteur digne de foi de la *Batavia* et comme un homme d'une érudition sans bornes. Cette inscription avait disparu depuis longtemps. C'est pourquoi en 1842 — sans doute comme conséquence de la question costérienne — elle fut renouvelée et simplifiée en ces termes :

« A la mémoire d'Adrien Junius, qui fit, par son érudition, » l'ornement du XVIe siècle. Né à Hoorn et inhumé en cette église. » La Société zélandaise des sciences. » Si l'on ajoute à cela, que Juste-Lipse le déclare le plus savant des Hollandais après Erasme et qu'à l'inauguration de l'université de Leyde, Janus Douza l'apostrophe dans son *Carmen inaugurale* en ces termes : « *Adsis alter Erasmus et secundus nostri temporis*, *erudite Juni!* » alors personne je pense ne doutera que nous ayons en Junius un échantillon du savoir et de l'érudition du seizième siècle. Voyons maintenant son livre.

A l'assemblée tenue par les députés des états de la Hollande, à la Haye, le 14 septembre 1565, le président parlant au nom du prince d'Orange émit l'avis qu'il serait à désirer que l'on fît décrire sous forme d'histoire, les choses dignes de mémoire et les

anciennes institutions de la Hollande ; il proposa de confier ce travail à une « personne de qualité et d'érudition, du nom de M. Adrien de Jonghe, résidant à Harlem, qui avait été invitée par des seigneurs et des souverains tels que les rois de Hongrie, de Pologne et de Danemark, à les servir, mais qui préférait néanmoins rester dans sa patrie afin de lui vouer ses services .» En conséquence Junius fut chargé de cette mission, par l'appui du prince, et il fut reconnu en outre qu'il recevrait un traitement. Cette œuvre avait pour but la gloire et l'intérêt du pays, dont elle devait comprendre « toute l'histoire ancienne et de bonnes descriptions des contrées, de leurs subdivisions et quartiers avec leur topographie, leurs origines, leurs droits et ce qui s'y rapporte. » Le 26 de ce même mois, l'affaire fut présentée comme une « requête du Dr. Adrien Junius, à la recommandation du prince Stadhouder, afin qu'on lui confiât la charge d'écrire en langue latine, sous forme d'histoire et comme un monument éternel, toutes les choses qui peuvent avoir rapport au pays. » Il fut proposé incidemment d'octroyer à Junius une pension annuelle de 200 livres de gros (200 florins). Harlem, Delft, Leide et Gouda votèrent pour ; mais Dordrecht et Amsterdam demandèrent une remise. Dordrecht voulut savoir d'une manière plus précise « ce que devait être cette œuvre de Junius et si ce dernier avait la latitude de l'écrire et de l'éditer selon son bon plaisir. » En réponse à cette question, il fut décidé que cette description comprendrait « toutes les villes, tous les colléges, toutes les corporations, ainsi que les actions des souverains, le tout tiré d'histoires véridiques, de chroniques et d'actes, à soumettre à l'appréciation des états et à ordonner d'après leurs avis. » A l'assemblée du 17 novembre, Dordrecht consent, à la condition que la somme à payer sera prise dans les impôts généraux, que chaque année Junius sera obligé d'achever une partie de son œuvre, qu'il ne pourra néanmoins rien publier sans l'autorisation des états, dont il aurait à

suivre les instructions. Gouda se rétracte et Amsterdam déclare n'être point autorisé, dans ces moments difficiles, à acquiescer à cette demande et à imposer cette nouvelle charge au pays : moins encore ne veut-il pas se soumettre à faire « cette gracieuseté » la majorité des voix. Cette fois encore, on ne put arriver à une conclusion. Le 5 février 1566, Amsterdam et Gouda donnèrent enfin leur adhésion, pour autant qu'on se bornât à permettre à Junius « de faire quelque chose » après quoi on pourrait lui donner une gratification en connaissance de cause. Junius se mit à l'œuvre, mais le salaire promis se fit attendre dès la première année. Du moins, à l'assemblée du 13 mars 1570, il fut produit une requête par laquelle il réclamait le paiement d'une pension de 200 florins à lui accordée par les états en 1566, pour confection et livraison à ces mêmes états du « premier tome de l'*Historia Bataviæ*. Remise de la question à la prochaine assemblée, au 4 avril, où cette requête donne lieu à de « sérieuses difficultés. » On voulait ne considérer ces 200 florins que comme une largesse gratuite, pour inviter Junius à se mettre à l'œuvre, sans être tenu à lui payer une pension fixe. On estima également que l'époque n'était pas propice à la publication d'une histoire pareille dédiée aux états, d'un livre qui dans tous les cas devrait subir l'examen sérieux de personnes compétentes. Mais, attendu que Junius s'était donné bien des peines et avait été obligé à de grands frais, on émit la proposition de lui accorder en une fois une somme de deux ou trois cents florins. L'avis de la ville de Gouda fut comme suit : « La pension demandée sera refusée au Dr. Junius, mais on lui paiera la valeur du travail exécuté. » Après de longues délibérations, il fut résolu, le 11 avril, à la majorité des voix, qu'une somme de trois cents florins lui serait accordée comme don gratuit, avec défense d'éditer le premier tome de son ouvrage avec dédicace aux états et qu'il sera déchargé en outre de la continuation dudit ouvrage.

Telle est donc l'origine de la *Batavia* restée interrompue entre les années 1566 et 1570 ; c'est une œuvre proposée par l'auteur, commandée, non sans opposition, par le gouvernement, à la recommandation du Stadhouder, afin de pouvoir fournir à Junius des honoraires dans le but de le retenir dans le pays. Ces puissantes considérations ont donné le jour à un livre pitoyable et qui l'est d'autant plus, que l'œuvre beaucoup plus méritante de Luigi Guicciardini était là pour lui servir de guide. Persuadé que la plupart de ceux qui voudraient, par hasard, se donner la jouissance de lire cette exquise conception littéraire, succomberaient infailliblement à la peine, je dois justifier ici cette appréciation. P. Scheltema dit dans sa *Vie d'Adrien Junius :* « Il en est plusieurs qui n'ont pu concevoir comment la *Batavia*, une œuvre d'une telle importance et d'une érudition aussi étonnante, ait pu être achevée au bout d'un petit nombre d'années. » Quant à moi, rien ne me paraît plus surprenant que cet étonnement. La *Batavia* n'est autre chose qu'une de ces compilations sans critique, le fruit de l'acquis dans des livres et qui sont produites au moyen de cette recette de l'art d'écrire : prenez trois livres et en faites un quatrième. La nullité de la valeur historique du travail, sera prouvée, pour le lecteur le plus obstiné, par ces paroles de Scriverius. Ce même Scriverius qui, en 1628, se chargea de l'apothéose du héros de la fable harlemoise, édite en 1611 l'ouvrage du géographe Cluverius et il y fait cette déclaration qui n'a jamais été contredite : *Hadrianus Junius, melior medicus quam geographus aut historicus, male Batavorum fines descripsit.*

Un simple coup d'œil jeté sur la liste qui précède le livre de Junius et qui contient la nomenclature des auteurs cités et invoqués dans la *Batavia* et parmi lesquels Jamblichus et Sextus Empiricus n'ont pas été oubliés, ce coup d'œil suffit pour nous donner une idée du galimatias qu'on nous a donné en guise d'histoire de la Néerlande. Cette « étonnante érudition » de fort

pauvre aloi, n'est que de la moisissure classique, un étalage pédantesque de grec et de latin étouffant toute vie et toute spontanéité. C'est une érudition qui donne le frisson et celui qui la possède est, en quelque sorte, envahi par des cryptogames. Je n'exagère point. Est-ce que Junius se contenterait par hasard, en faisant la description de sa ville natale, de dire tout simplement qu'elle produit des carottes de Hoorn (*radices bulbosiores Hornanae dictae*) ? Mais non : il nous reste encore à apprendre que, selon Pline, Tibère avait les carottes en telle estime que chaque année il en faisait venir à Rome, du fond du château de Gelduba situé aux bords du Rhin. Que d'érudition et de lecture, en vérité, mais aussi comme ces *radices hornanae* nous paraissent desséchées à cette heure ! Plus loin, il va décrire la ville d'Edam : il nous apprend en quelques lignes, que nos pères ont appelé l'*Ydam* d'après *Ya* ou *Yda*, autrefois une rivière, que cette ville, renommée d'ailleurs pour ses excellents fromages, possède un superde chantier. Mais, juste ciel ! nous ne savions pas qu'il y eût des vaisseaux même dans l'antiquité. Oui vraiment ! le chantier d'Edam, un chantier superbe : *quae digna judices ubi Hieronis navis illa, quam Alexandriam nominavit, mons verius quam navis, fabricaretur ; tanta mole ac capacitate fabricata isthic navigia, summa naupegorum industria, in maris sinum deducuntur, ut non minore in admiratione sit horum habenda industria, quam Phileae Taurominitani, qui Hieroniam illam deduxit, aut quam Dioclidis Abderitae quod Helepolim immanis magnitudinis machinam ad oppugnandam Rhodum adduxisset.* — Edam, Hiéron, Alexandrie, Philéas de Taormine, Dioclès l'Abdéritain et, ce qui est plus classique encore : Edam est situé à deux lieues de Hoorn par eau aussi bien que par terre !

La gradation n'est-elle pas étourdissante et le produit des impôts n'est-il pas quelquefois fort mal employé ? On peut le dire : les états qui payaient par an deux cents livres de gros pour

fourniture de semblable érudition gaspillaient bien leur argent! « Fort bien, dira-t-on, mais Junius n'était pas non plus au dessus du mauvais goût de son époque. » Non certes! pas plus qu'il n'était affranchi de la superstition de cette époque, pas plus qu'il ne fut au dessus de l'ignorance de son temps, quant aux exigences de l'histoire. Et voilà précisément la raison pour laquelle nous devrons examiner de près ce que nous sert ce savantissime cuisinier qui ne sait pas faire un plat.

L'acquis ne constitue point une science, une tête farcie de choses apprises n'est pas nécessairement une tête lucide et une mémoire fidèle n'est pas la même chose qu'un jugement sain. Cette dernière qualité surtout ne se manifeste nulle part chez le soi-disant historiographe Junius, bien au contraire : il suffisait que l'une ou l'autre fable eût été répétée avant lui, que le souvenir en fût encore récent, que les commères y attachassent du prix ou que la légende possédât comme garantie..... une enseigne peinte, pour que notre savant la traduisît derechef en latin et l'enregistrât dans son histoire, à l'édification de ses concitoyens. Quant à sa probité sociale et à sa véracité personnelle qu'on nous oppose sans cesse afin de nous forcer à prendre au sérieux ses balivernes littéraires, ce sont des choses qui ne nous regardent point. Je crois volontiers que le docteur Junius n'a jamais pris plaisir à empoisonner un seul de ses patients, mais cela ne m'oblige nullement à admettre cette fable, que les frais de construction de l'église de Dordrecht ont été payés par la vierge Soter, laquelle ne possédait que trois deniers, mais qui rentraient toujours dans sa bourse. Je n'en doute pas un seul instant : quand on lui demandait l'heure, le recteur harlemois, répondait sans ambages et avec exactitude, mais cela ne fait d'aucune façon naître chez moi la pensée d'accepter, sur son seul témoignage, cette version que les Harlemois ont conquis la ville de Damiette. J'aime à croire que l'auteur de la *Batavia* a été on ne peut plus empressé

d'abord auprès de la brune et ensuite auprès de la blonde : mais déduire de là qu'un vaisseau chargé de onze mille vierges venant d'Angleterre serait entré dans le port de Verone — ville située jadis quelque part aux environs d'Alkmaar, mais dont il ne reste plus de trace, — ce serait donner à penser que je ne distingue pas une histoire d'un conte bleu. Encore une fois : j'estime le second Érasme comme un savant consommé et un parfait honnête homme; mais l'histoire qui veut que la pierre de l'église St.-Pancrace à Leide, ait été autrefois du pain, transformé, comme tel, à la suite de quelque malédiction, cette histoire il fera bien de la raconter en faisant sauter le petit Pierre de Jonghe sur ses genoux. Faudra-t-il rappeler encore le miracle de Loosduinen et la délivrance de Marguerite, comtesse d'Hennenberg, dont les 364 enfants vous font involontairement songer à un pot de crevettes renversé? Je sais qu'on a eu le courage de faire remarquer que Junius appelle ce cas un *partus incredibilis*, un *omnem fidem superans miraculum*; mais on oublie d'ajouter qu'après la première de ces qualifications, il ajoute ces mots : *nisi publici monumenti autoritatem convellere*, *etc.*, et que plus loin il dit formellement : *nos tabulae pensilis*, *quae in Losdunensi fano rei memoriae consecrata est*, *fidem sequimur*. On a également omis de rapporter qu'il ne veut pas refuser absolument toute créance au miracle de Loosduinen, mais qu'il fait allusion à une autre fécondité de ce genre racontée ailleurs et où les 350 enfants furent baptisés après une décision de la Sorbonne. Mais tout en protestant pour ma part contre cette croyance, après mûr examen, j'accorde à chacun la faculté la plus absolue de croire aux miracles et ne provoquerai point Junius sur le terrain de la théologie. Je ne prétends démontrer qu'une chose, savoir que son point de vue n'a pas besoin d'être adopté par nous; et que la distinction qu'on fait entre l'homme et sa valeur scientifique, ne doit pas être considérée comme un attentat

contre son caractère personnel. Si Junius traduit le mot *Duyvenvoorde* par *duw voort!* (allez en avant) ou qu'il explique *Haga Comitis* par *sepes e spinis dumisque opere topiario facta*, je prendrai la liberté de traiter de très-ridicule ce verbiage de faux-savant, quelque entouré qu'il soit de panégyriques, d'inscriptions et d'hommages surannés. D'absurdes étymologies interprétées par un honnête homme, ne cessent point pour cela d'être absurdes (1). Si Vlaming, le champion de Coster, dans son édition du *Hertsspieghel* (1730), est obligé de reconnaître que Junius n'était pas exempt d'amour pour les « puérilités légendaires et les contes de la mère l'Oie, » il nous sera aussi permis de réclamer le droit, assez peu radical au fond, de porter un jugement sur ses récits, sans être constamment poursuivi par l'argument banal et fastidieux de la « véracité de Junius. » L'esprit qui tout approuve est tout aussi superficiel que celui qui nie tout. Il y a des gens, d'ailleurs, qui dans ce qui concerne des questions purement historiques, n'ont pu s'affranchir encore

---

(1) C'est précisément sur ce terrain où il aime à montrer ses connaissances spéciales, que Junius fait de la critique, et où sa perspicacité est réellement amusante. Après s'être étendu sur l'étymologie de *Leiden* et avoir entre autres critiqué Noviomagus qui la dérive du mot *Geleide*, ce qui n'est pas plus fort que son *Duw voort*, il continue : *quae conficta risum etiam ipsi illi Crasso, qui Agelastos dictus est, excutere posse putarim. Adeo nullum tam impudens est mendacium, quod assertore careat.* Gerardus Noviomagus outre ses erreurs étymologiques semble en avoir commis d'autres en fait d'histoire ; du moins il écrit en 1520 : *Et, ut quod verum est addam, maxima omnium saeculorum inventa Germanorum sunt : bombarda videlicet, Typographia, pyxis chartaque nautica.* Et cela fut publié sans observation par Scriverius en 1611 ! A propos d'Alcmaar, Junius relève l'étymologie *al-meer*, selon d'autres pour *A-lec-meer*. Fi donc ! s'écrie Junius, par rapport à cette déclaration : *anile prorsus deliramentum ; quod ipsum satis nequeo mirari, cur Nannius homo doctus chartis illeverit !*

de l'influence des traditions apocryphes, des contes populaires et des légendes, des gens qui, à l'égard d'un événement tel que l'invention de l'imprimerie acceptent ce que disent des témoins parlant de choses arrivées plus d'un siècle avant leur époque. Ce n'est point pour ces gens-là que je publie cette étude. Ils n'en ont que faire. Je m'adresse à des hommes qui aiment la moralité dans la science, qui ont la passion de la vérité et qui admettent qu'une déclaration formelle comme celle de Coornhert ne signifie absolument rien et ne mérite même pas l'honneur d'être réfutée, lorsqu'elle n'est escortée d'aucun témoignage et se trouve en opposition directe avec d'incontestables vérités. Si l'on ne procédait point d'après cet axiome, les sciences naturelles, par exemple, seraient loin d'avoir atteint le degré d'avancement où elles sont arrivées aujourd'hui. Mais en fait d'histoire il règne plus d'orthodoxie qu'on ne le pense. Qu'il me soit permis d'en fournir la preuve en appliquant l'histoire Coster de Junius, à un autre cas.

Pendant le cours de 1710 à 1711, J. Müller, pasteur protestant allemand, à Leyde, conçut l'idée de la stéréotypie, c'est-à-dire de convertir en planche solide, en les soumettant à un moulage, les caractères mobiles typographiques réunis en une forme. Avec l'aide de son fils et d'un certain Vander Mey, il prit des empreintes d'abord avec de la résine, ensuite avec du plâtre. De cette façon, ils formèrent des clichés destinés à l'impression d'une bible hollandaise, dont les formes se trouvent encore en possession de M. Luchtmans à Leyde. Supposons maintenant que plus d'un siècle après, en 1820 par exemple, quelqu'un fût venu raconter l'histoire suivante : la stéréotypie n'a pas été inventée à Leyde, par l'allemand Müller, mais au Helder, par Jean Bakker, qui était déjà décédé dans cette ville en 1690. Jean Bakker était constructeur de navires. Un jour il renverse accidentellement le pot à goudron dont le contenu se répand sur un tas de copeaux. « Tope ! se dit Jean, voyant que le goudron fait

coller les copeaux les uns aux autres, voici quelque chose dont les imprimeurs peuvent faire leur profit! Après avoir composé une page entière, ils n'ont qu'à mouler les lettres avec de la terre glaise du côté supérieur; cette page pourra dès lors être conservée sans que, dans les réimpressions, il se glisse jamais des fautes. Quel excellent procédé pour imprimer des tables de logarithmes! » — Mais Jean Bakker avait un domestique qui portait le même nom que lui (on ne saurait certifier si celui-ci était Jean Müller, on ne garantit rien) et qui décampa, emportant avec lui à Leyde, le secret de la découverte faite par son maître. Or, d'où le rapporteur tient-il ces détails? Eh! notre homme allait à l'école au Helder en 1784. Son professeur, un vieillard vénérable, lui raconta à cette époque, comment il se souvenait d'avoir, dans son jeune âge, appris l'histoire de Nicolas le cordier, déjà vieux alors, mais qui, étant garçon avait, travaillé au chantier de Jean Bakker. Ce Nicolas devenait nerveux toutes les fois qu'il songeait à la façon ignoble dont son camarade Jean avait soustrait l'appareil stéréotypique pour l'emporter à Leyde, en passant par Purmerend et Amsterdam. Et qui plus est, les descendants de la famille Bakker montrent encore aujourd'hui une collection de tabatières faites des mêmes copeaux qui reçurent la provision de goudron au bienheureux jour où le fameux pot fut renversé. Or, en admettant même que le apporteur de l'an 1820 eût été instituteur en chef au Helder et père de famille sans reproche, cependant on n'aurait accepté cette histoire que sous bénéfice d'inventaire.

Et cependant le récit de Junius sur Coster, tel surtout qu'il a été interprété et appliqué jusqu'à présent, ne peut pas nous inspirer plus de confiance. L'aubergiste harlemois Louwerys Janszoen n'a pas plus à démêler avec la xylographie et la typographie que le constructeur de navires du Helder, avec la stéréotypie; je me crois par conséquent en droit de demander à Junius, à

l'homme qui écrit sans aucune critique, de lui demander en quoi consistent ses *preuves*. Ceci pourtant, ô fidèles apôtres de Coster ! ne doit pas être à vos yeux, pour me servir de votre langage, une « témérité imbécile. » Vos prêtres d'ailleurs n'en ont-ils pas agi de même envers l'abbé Trithemius, qui fut non moins savant et aussi bon catholique que Junius, mais qui était entaché de l'hérésie de Gutenberg ?

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

ERRATA.

Page 140, ligne 12, au lieu de *élévé*, lisez *élevé*.

Page 141, ligne 3, en remontant, le point final doit être transporté avant le guillemet.

Page 144, dernière ligne, au lieu de *premier*, lisez *première*.

Page 158, ligne 6, supprimez l'*s*, du mot *ratifications*.

Ibid. ligne 9, au lieu de *Uun*, lisez *Un*.

Page 159, ligne 17, au lieu de 1435, lisez 1455.

Ibid. ligne 18, au lieu de *lui de*, lisez *de lui*.

Page 165, ligne 9, lisez *Calchographiam*.

Ibid. ligne 24, au lieu de *Kistor, etc.;* lisez *Kist, dans le Kerkhistor. Archief.*

Page 167, ligne 19, au lieu de *Choniqueur*, lisez *Chroniqueur*.

Page 169, ligne 9, au lieu de *puisés*, lisez *puisées*.

Page 174, ligne 8, supprimez le guillemet.

Page 176, ligne 5, au lieu de *Constestation*, lisez *Contestation*.

CURIEUX DIALOGUE

ENTRE LE LIBRAIRE JEAN DE WAESBERGHE

ET LE GARÇON DE MAITRE PIERRE

(*Extrait d'un opuscule très-rare, style* MEURIER, *composé par Geeraert Van den Vivere, Gantois* (1).)

C. LE GARÇON DE MAISTRE PIERRE. — *N.* LE SERVITEUR DU LIBRAIRE. — *J.* JEAN WAESBERGUE, LIBRAIRE.

C. Dieu vous donne le bon jour, Jean Waesbergue. — *J.* Bon jour, mon fils, que demandez-vous? — *C.* Mon maistre m'a envoyé ici, et après vous avoir donné le bon jour, se recommande à vostre bonne grace, vous envoyant ce billet, lequel vos plaira regarder. — *J.* Comment se porte vostre maistre? — *C.* Il se porte assez bien, Dieu mercy. — *J.* Vous a il dit quelque autre chose de bouche.? — *C.* Ouy, Monsieur, il m'a dit que je demande si vous avez receu vos livres de Paris et de Lyon, et si vous avez ces livres ci qu'il demande : et vous lui ferez semblablement

(1) Dialogues flamen-françoys traictants du fait de la marchandise. Tzamensprekinghen in Duytsch ende Franzoys, tracterende van den handel des koopmanschappen. (Marque typogr.) A Rotterdam, chez Jean Waesberghe au marché à l'enseigne de la Fame 1607. Pet. in-8°. de 103 (104 feuillets cotés, le titre compris.

entendre le pris d'un chacun livre à part. — *J.* Bien. Nicolas, allez-vous quérir ces livres là sur nostre chambre. — *N.* Bien, mon maistre, mais je croy que les *Commentaires de Jules Cesar* sont failliz (uit zijn). *J.* Regardez y. — *C.* Attendray-je ici, ou lui tiendray-je compaignie? — *J.* Attendez ici, il sera incontinent de retour : vous direz à vostre maistre que ces livres que j'attends de France, ne sont pas encore arrivez, mais que j'ay receu lettres qu'ilz ont été empacquetez et sont desjà en chemin. — *C.* Bien, je luy diray. — *J.* Dites-luy que je attens d'heure à autre, et s'il peut avoir la patience encore deux ou trois jours, j'espère que je luy envoyeray un catalogue de tout ce que j'auray receu. — *C.* Je luy feray ce rapport. — *J.* Mais vostre seigneur, que fait-il? — *C.* Il estudie comme je pense. — *J.* Il faut bien qu'il face grand prouffit. — *C.* Comment! pensez-vous que mon maistre face train de marchandise? — *J.* Je ne dy point cela. — *C.* Quel prouffit feroit-il doncques? — *J.* J'enten prouffit honnerable à l'esprit, car il n'y a prouffit plus grand que cestuy-là, veu qu'il surpasse de beaucoup celuy du corps. — *N.* Voicy les livres que notre maistre demande, excepté un ou deux que je ne puit trouver. — *J.* Quels livres sont-ce? — *N.* C'est Pierre Belon, traictant des singularitez de la Grèce, Égypte, Arabie, et autres païs, et le livre de l'Empereur Marc Aurèle. — *J.* Il y a longtemps que les livres de Pierre Belon sont failliz. — *C.* Il faudroit bien la peine de les r'imprimer — *J.* Vous dites bien, si les figures ne coutoyent tant à tailler. Baillez-luy les livres et les empacquetez bien, qu'il ne laisse tomber. — *N.* Bien, mon maistre. — *C.* Waesbergue, il faut que j'escrive combien ilz coûteront. — *J.* Annotez-le, je le vous diray. — *C.* Donnez-moy un petit morceau de papier, s'il vous plait. — *N.* Tenez-là. — *J.* Les *Dialogues de Vivès*, latin-françois, coûtent quatre patars (stuyvers) la pièce. — *C.* C'est trop, je mettray trois patars par escrit. — *J.* Je ne les puis bailler pour ce pris là : prenez-

les pour trois patars et demy. — *C.* Non, non, c'est assez. — *J.* Vrayement, c'est trop bon marché. — *C.* Et ces *Lieux communs* en langue allemande, combien? — *J.* Ils valent sept patars. *C.* Vous en aurez six, c'est assez : regardez si vous les voulez vendre. — *J.* Or sus, prenez les doncques, le bargaigner n'y sert de rien : vous estes bon serviteur à vostre maistre. — *C.* Ne faut-il pas regarder au prouffit de son seigneur? — *J.* Ouy déa, je dy que vous faites bien : voylà les *Comédies de Térence*, ils vous coûtent en un mot quatre patars. — *C.* N'y a rien à rabatre? — *J.* Non, pas un denier. — *C.* Soit ainsi; combien valent ces *Offices de Ciceron*, latin-françois? — *J.* Huit patars et un liard. — *C.* Je n'en rabattray gueres, vous aurez ici sept patars. — *J.* Non, non, je n'y gaigneray rien, vous sçavez bien qu'il faut gaigner quelque chose : les livres qui viennent de France, coûtent beaucoup de voiture. — *C.* Il est vray, mais la quantité vous fait gaigner beaucoup. — *J.* Pour ce que je voy que vous estes si fidèle à vostre seigneur, escrivez, 7 patars et demi. — *C.* Je ne rabbatray qu'un bitternont doncques : et les *Commentaires de Jules César*, pour combien les donnez-vous? *J.* Ils valent neuf patars. — *C.* Je mettray huit patars avant. — *J.* Voici *l'Horloge des Princes*, qui vaut dix patars. — *C.* C'est assez de neuf. — *J.* La *Description des Indes Orientales*. — *C.* Combien cestuy-là? — *J.* Pour douze patars, je sçay bien que vous direz que c'est trop. — *C.* Aussi est il, vous n'en aurez qu'onze : mais cestuy-ci, l'*Histoire d'Heliodore* des loyalles et pudicques amours de Theagenes et Chariclea? — *J.* Vrayement, c'est un beau livre que cestuy-là, je vous asseure que c'est un langage bien fluide et commun : il vaut quinze patars, car il est en folio. — *C.* C'est une lettre qui me plait bien; de quelle impression je vous prie, de Lyon ou de Paris? — *J.* De Paris, de l'imprimerie d'Estienne Groulleau. — *C.* C'est de bon papier et blanc, mais vous me l'avez surfait, vous en aurez 14 patars — *J.* Escrivés qua-

torze. — *C.* Je le veux bien, mais à condition toutefois, que mon maistre en soit content. — *J.* Comment, vous voulez dire que vostre maistre me rabattroit encore du pris? Non, non, je n'en feray riens.— *C.* Vous sçavez bien, Monsieur, que le serviteur n'est pas par dessus son seigneur. — *J.* Ouy, mais je ne rabatray plus rien, dites luy hardiment cela. — *C.* Or sus doncques, faisons le conte net. — *J.* La somme totale monte trois florins et troys patars (dry guldens ende dry stuyvers). Etc.

CHRONIQUE

VENTE DE ROBERT P. ROUPELL, à Londres, 25-29 juillet 1870. — Voici quelques-uns des principaux prix atteints à la vente de la belle bibliothèque de Mr R. P. Roupell. Le *Roman de Fierabras*, imprimé à Lyon vers 1480. avec un feuillet en fac-simile, 3725 frs. — *Le Livre de la Diablerie*, en vers, Paris, 1508, 1075 frs. — Le *Gyron le Courtoys*, de Vérard, avec deux feuillets en fac-simile, 975 frs. — *Martin Franc, le Champion des Dames*, Lyon vers 1485, 1250 frs. — *L'Heptameron* en 3 vol. 400 frs. — *Le Roman de la Rose*, 1531, incomplet du dernier feuillet, frs. 187,50. — *Le songe de Polyphile*, avec les bois d'après les dessins de Mantègne, Bellini et autres maîtres, incomplet, 575 frs. — *Ysaie le triste*, imprimé par Bonfons, fr. 662,50. — *Le Vergier d'honneur*, de Petit, 220 frs. — *Hystoire de St. Greal*, Paris, 1523, 1250 frs. — *Tristan, chevalier de la Table Ronde*, 1496, Vérard, quelques feuillets manquants, 825 frs. —

Tristan le Léonnois, Paris, 1554, 275 frs. — *Laborde*, *choix de chansons*, 4 vol., 700 frs. — *Judas Macchabée*, Paris, 1514, 345 frs. — *Flores de Grèce*. Paris, 1552, 370 frs. — *Jacmyn*, *Œuvres poétiques*. Paris, 1575, 225 frs. — *Jodelle*, *Œuvres*. Paris, 1574, 235 frs. — La vente a produit en tout 52,250 frs.

T.

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VIII

LAURENTIUS JOANNES COGNOMENTO AEDITUUS CUSTOSVE

En 1440 demeurait à Harlem un certain Lourens Janszoon Coster, un homme qui, par la bouche d'Adrien Junius, vient en 1568 revendiquer l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie, honneur dont d'autres l'auraient injustement dépouillé et jouissent tout à leur aise. Ce Lourens Coster, un jour de fête, se promenant après son diner (*sumpto cibo*) au bois de Harlem, se mit à tailler des lettres dans des fragments d'écorces d'arbre. Ces lettres gravées à l'envers, il les imprima l'une après l'autre sur du papier et composa ainsi, en amateur, quelques lignes de texte pour les faire servir de modèles d'écriture à ses petits-enfants. Ayant réussi en ce point, il inventa une encre meilleure, plus visqueuse, plus compacte que l'encre ordinaire qui péchait par une trop grand fluidité : il fut aidé en ceci par son beau-fils (*gener*)

---

(1) *Suite*. Voy. pp. 61-66, 93-106, 125-145, 157-180, 189-203 et 205-223.

Thomas Pieterszoon. Celui-ci laissa quatre enfants, qui presque tous ont été revêtus de la dignité de bourgmestres.

Ensuite, il se mit à imprimer des feuilles entières d'estampes auxquelles il ajoutait un texte avec ses lettres de bois. Junius a vu un exemple de ce labeur, un livre écrit en Hollandais par un auteur inconnu et intitulé : *Spiegel onzer behoudenis* (*Speculum nostræ salutis).* Mais une invention n'étant jamais complète d'emblée (*nunquam simul et reperta et absoluta*), ce premier produit de l'art était opistographe, c'est-à-dire, imprimé d'un seul côté seulement, et l'on avait caché ce petit défaut en collant ensemble les versos des feuilles. Après cela, Coster changea ses caractères *(formas)* de bois en caractères de plomb et ensuite d'étain, afin qu'ils fussent plus solides et plus durables. Avec les restes de ces derniers on fondit des pots que l'on pouvait voir encore en 1568 dans la maison de Coster, où demeuraient alors son arrière petit-fils (*pronepos*) Gerrit Thomaszoon, un honnête bourgeois décédé en âge très avancé, vers 1560, et que Junius mentionne *honoris causa*.

Comme il arrive d'ordinaire, la nouvelle de l'invention excita la curiosité du public ; une marchandise inconnue jusqu'alors attira de toutes parts des acheteurs et donna de grands profits : l'amour de Coster pour son art s'accrut ; il fallut étendre la production et engager de nouveaux ouvriers. C'est de là que sortit tout le mal. Parmi ces ouvriers, se trouvait un certain Jean ; si, comme on le croit, ce Jean se nommait Faust, ou si c'était un autre Jean, c'est un point que Junius ne veut pas rechercher et dont il ne se préoccupe pas. C'est-à-dire qu'il donne clairement à entendre quelle est son opinion, mais il n'est pas assez sûr de son fait pour affirmer carrément. Ses successeurs y ont mis, plus tard, moins de ménagement.

Donc, ce Jean devenu imprimeur assermenté, attendit jusqu'à l'époque où il se crut foncièrement instruit en l'art de fondre des

caractères, de composer, etc. A point nommé, en 1441, il choisit le moment favorable, la nuit de Noël ; pendant que tous les chrétiens assistent à l'office divin, il se précipite dans l'atelier, rassemble la provision de lettres et d'instruments si industrieusement confectionnés par son maître (*choragium omne typorum involat, instrumentorum herilium ei artificio comparatorum supellectilem convasat*), enlève le tout et s'enfuit de la maison comme un voleur. Il se rend, par Amsterdam et Cologne, à Mayence où il ouvre un atelier et met à couvert le fruit de ses rapines. Car il est avéré qu'un an après le forfait, en 1442, l'imprimerie de Mayence produisit, avec les types de Coster : 1° Le Doctrinal d'Alexandre Gallus, grammaire très-renommée et très-usitée alors, et 2° les traités de Pierre d'Espagne.

Junius affirme qu'il a appris tout cela de personnes âgées et dignes de foi, et entr'autres de Nicolas Galius (Claes Lottijnszoon Gael), vieillard respectable ayant une mémoire de fer. Son second témoin est le bourgmestre Quirinus Talesius (Quirijn Dirksoon Talesius). Ces deux personnes ont connu un certain Cornelis, relieur de son état, mort en 1522, un vieillard de 80 ans qui avait été employé (*subminister*) dans l'atelier de Lourens Coster, qui pendant plusieurs mois avait couché dans un même lit avec ce scélérat de Jean, et qui chaque fois qu'il parlait du crime commis par ce dernier, fondait en larmes et accablait des malédictions les plus passionnées, l'infâme voleur de la gloire de son maître. Junius craint néanmoins de « chanter tout cela devant la demeure d'un sourd ; » mais quoiqu'il en arrive, il se réjouit d'avoir défendu autant qu'il était en lui la mémoire de l'inventeur et la gloire de notre ville de Harlem. Chez les hommes légers, qui ne prennent pas goût à la recherche de la vérité, il le sait néanmoins, le préjugé l'emportera toujours sur la saine raison et la démonstration la plus forte (!). Quelque dur qu'il soit, c'est un malheur qu'il faut digérer malgré toutes nos plaintes.

Notre perte serait moins cruelle, si notre gloire avait été transportée dans une des principales villes de l'Allemagne par la voie droite, et non pas par suite d'un vol. » En effet, de la manière qu'elle a été dérobée par Jean Faust, c'est vraiment trop dur.

Dans tout ce qui précède, j'ai donné le contenu réel et l'ensemble véritable du récit de Junius sans m'inquiéter des falsifications de texte que l'exégèse postérieure y a introduites. On peut s'en convaincre en consultant, en dehors du texte original de la *Batavia* devenue assez rare (édit. de 1588 et 1652), ce qu'ont écrit Bolt, Le Petit, van Meteren, Montanus (dans ses notes sur Guicciardini), Scriverius, Wolf, Meerman, Koning, Schaab, Wetter, Bernard, Berjeau, Paeile ou tout autre, pourvu que l'on ait le texte latin à côté de soi. Je ne me suis naturellement pas ému de la capucinade surannée qui sert à Junius de préambule à son récit, on la trouve entr'autres chez Paeile : il ne m'a jamais été démontré que les assurances les plus fortes, en quelque langue qu'elle soient dites, doivent être les preuves les plus certaines de la véracité d'un individu. Celui qui fait serment, dit Calvin, ne prouve pas qu'il ait raison, mais témoigne de son audace.

Ce que Coornhert et van Zuren, contemporains et concitoyens de Junius, avaient communiqué implicitement au public en 1561, Junius nous l'apprend d'une manière explicite : dans la critique de son récit est donc comprise un examen plus serré de la dédicace des *Officia* de Cicéron par Coornhert, examen dont je m'abtiens, de peur de me repéter. Nous prenons en main la *Batavia* comme le faisaient, en 1588, ceux qui ont reçu l'ouvrage à l'inspection de la part de leur libraire et qui n'avaient jamais lu et appris jusqu'alors, sur une invention de l'imprimerie faite à Harlem, autre chose que les trois pages de Coornhert.

Connaissant toute la littérature de l'invention jusqu'en 1588, ne lisons-nous pas ces pages avec étonnement, et n'allons-nous pas, comme les Samaritains, nous mettre à rechercher la vérité des choses qu'elles annoncent ?

Avant donc de commencer ainsi la dissection du récit de Junius, je prie mes lecteurs d'avoir du calme et d'oublier, pour un moment, tout ce qu'ils ont lu sur Coster jusqu'à présent. Sans cette précaution, leur vue pourrait être troublée et on ne saurait avoir l'œil assez clair dans une opération analytique.

« Il y a 128 ans, demeurait à Harlem, sur le Grand-Marché vis à vis le Palais Royal (l'hôtel de ville), dans une maison assez riche, (comme on peut s'en convaincre, car le batiment existe encore dans son entier) un certain Lourens (fils de), Jean surnommé le bedeau ou le sacristain de la charge lucrative et honorable que sa famille, très-connue sous ce nom, possédait alors héréditairement. »

En lisant cela en 1588, on se demande d'abord, tout naturellement : à quelle époque Junius écrivait-il? La *Batavia* a été publiée par Pierre Junius et Janus Dousa, avec la dédicace (interdite) aux États de Hollande et une préface, datées toutes deux de Leide et de Delft, 1575. Soustrayons en les 128 ans, nous obtenons 1447 ; et cependant le voleur imprimait déjà à Mayence en 1442 ; le récit nous donne donc déjà là une difficulté. On a reproché, plus tard, aux étrangers d'avoir soustrait les 128 ans de la date 1575. Mais le reproche n'est pas juste : on ne peut pas exiger d'eux que, pour bien comprendre l'écrivain, ils aillent d'abord consulter les résolutions des États de Hollande et les deux manuscrits de la *Batavia* qui sont à La Haye et à Harlem. Les deux éditeurs ont « certes considéré la reproduction minutieuse de l'ouvrage, comme un devoir sacré qu'ils remplissaient à l'égard du défunt qu'ils aimaient et estimaient au plus haut point ». Cela devait, du moins, être fait ainsi et, en treize ans, le temps ne leur a pas manqué pour le faire ; mais, parmi leurs devoirs les plus sacrés, ils ont négligé celui de mettre de l'ordre dans la chronologie embrouillée de la *Batavia ;* quoique « précisément dans ce but le propre fils de l'auteur se soit donné

la peine de recopier, au net, l'ouvrage de son père ». C'est au lecteur à essayer de redresser lui même les erreurs de dates commises dans un livre dont le manuscrit parait avoir été terminé en 1570, à en juger d'après des souscriptions biffées, mais qui renferme des additions faites en 1572, 1573 et 1574, entr'autres une couple de maigres renseignements sur les sièges de Harlem et de Leide. A l'article de Rotterdam, l'auteur parle d'un fort incendie et commence par ces mots : *annus ab hinc nonus agitur;* un lecteur peu attentif, calculant d'après la date du titre, traduirait cela par l'année 1579, tandis qu'un autre, plus perspicace, se basant sur la date de la préface, arriverait à l'année 1566. Quand l'incendie a-t-il donc eu lieu, en 1566 ou en 1579? Nullement, il faut descendre jusqu'en 1563! Nous connaissons cette date d'autre part et pour la mettre d'accord avec le texte de Junius, il faut calculer que celui-ci a écrit le passage en 1572, bien que dans le mst. ce passage se trouve dans le texte courant et de la main même de l'auteur; ce n'est donc pas une *addition*, la copie au net le donne également en texte continu. « Cela s'explique par ce fait que Junius ne recevait de l'argent des États qu'après avoir livré du travail. Il a donc, après la livraison, revu, corrigé et augmenté son ouvrage ». C'est pourquoi la date de la préface du manuscrit n'est, pas même dans un seul cas, un bon point de départ. Aussi la publication de la *Batavia*, bien que préparée depuis longtemps, a été faite sans critique et il nous reste, à nous, à en trouver le fil chronologique. Par la place que le récit occupe dans la manuscrit de la *Batavia* qui se trouve à la bibliothèque royale de La Haye, on a calculé que ce récit a été composé en 1568, ou en 1567, si l'on veut le mettre d'accord avec la date du décès de Louwerys Janszoen l'échevin, date qui a été découverte seulement en 1823. Cette approximation n'avait rien d'inadmissible : je m'étonne aujourd'hui que l'on ait été chercher si loin ce que l'on avait sous la main.

C'est un point capital pour Junius que l'histoire du vol, et il apporte un témoignage formel qui doit expliquer comment l'imprimerie est venue de Harlem à Mayence. Or, il avance que pendant l'année qui suivit le fait (*intra vertentis anni spatium*), en 1442, — c'est le chiffre donné par le mst., il n'y a donc pas question d'une faute d'impression, comme le croyait Ebert — en 1442, le voleur imprima ses premiers livres à Mayence, au moyen des types volés à Harlem. Que l'on commence l'année à Paques, selon le vieux style, ou au premier janvier, selon le nouveau, le vol a eu lieu à la Noël en 1441. L'approximation a donc été très bien raisonnée et devient une certitude : elle concorde tout à fait avec une note de Scriverius qui avait vu les deux manuscrits, celui de Harlem et celui de La Haye. « Junius, dit-il, a écrit ceci vers 1568. »

Il a commencé à écrire en 1566 et, vers la fin de 1569, il avait terminé la première partie livrée par lui : c'est dans le courant de 1568, à peu près, qu'il a composé l'article de Harlem. En retranchant 128 de 1568, nous avons 1440, qui est alors la date positive de l'invention de l'imprimerie à Harlem; le vol de Fust a donc eu lieu en 1441 et le commencement de l'imprimerie à Mayence en 1442. Dans un précédent article, je disais que le passage datait à *peu près certainement* de 1567 ; mais en ce temps-là, je me laissais encore aller à l'habitude de juger a priori : je le rectifie donc en disant que le passage date *positivement* de 1568. Quand, en 1823, Alétophile se permit de faire des objections à la date de 1423, fixée par la commission de Harlem pour être celle de l'invention de l'imprimerie, il lui fut répliqué par ce synode : « Si vous voulez relire attentivement le récit de Junius et si vous ne reniez pas tout à fait votre saine raison d'homme pour un aveugle parti-pris, vous devez voir clairement et reconnaitre que, dans tout ce récit, il n'est pas fait mention, même par un traître mot, de l'époque de l'invention. » Mais, quelque peu agréable qu'il puisse

être de devoir renier la saine raison, on ne peut pas davantage renier les règles d'une saine critique, on ne peut pas arbitrairement tenir le mot *habitavit* pour un euphémisme au lieu de *obiit*, et dire il *mourut* au lieu de il *demeurait* à Harlem, comme on l'a fait, mais après 1823. Quelqu'un que l'ont vient voler en 1441, n'est pas décédé en 1439. La question n'est pas de savoir ce que Junius aurait dû dire pour notre satisfaction, mais ce qu'il a dit en réalité.

En nous révélant le nom de son héros, Junius s'est encore une fois laissé aller à ce dilettantisme d'étymologue dont j'ai donné déjà deux ou trois exemples et qui lui fit écrire tout un chapitre : (le XXIIIe) *De significatione nominum et impositione veteribus usitata, tam gentium, quam principum et personarum.*

Cependant, il était si peu sûr de sa propre science que les mots *par droit d'héritage* (*hæreditario jure*) ne se trouvent pas dans le texte du manuscrit : ils ont été intercalés entre les lignes, puis biffés et, enfin, ils sont revenus dans le texte imprimé. C'est très caractéristique. Si le brave homme avait pu prévoir quelles tortures et quels fantômes il a évoqués avec sa chimère de sacristanie héréditaire, il aurait cette fois, par humanité, fait violence à sa manière habituelle de donner des éclaircissements et il eût tout simplement révélé le nom de son héros, sans plus. Après l'enquête à fond de de Vries « sur le nom de Coster et la prétendue charge de sacristain de Laurent Janszoon » (*Over den naam Coster en Lourens Janszoons Costers vermeende Kosterschap)*, on peut dire que la question est terminée. Mais que de nuits blanches d'épargnées, que de bévues historiques de moins, si Junius, se souvenant de son ami Martinus Costerus, avait écrit tout bonnement : *Habitavit ante annos* 128 *ad annum* 1440 *Harlemi... Laurentius Joannis Costerus* ! En tous cas, la vraie signification de ses paroles, dégagées de tout ce qui devait les

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VIII

LAURENTIUS JOANNES COGNOMENTO AEDITUUS CUSTOSVE

En 1440 demeurait à Harlem un certain Lourens Janszoon Coster, un homme qui, par la bouche d'Adrien Junius, vient en 1568 revendiquer l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie, honneur dont d'autres l'auraient injustement dépouillé et jouissent tout à leur aise. Ce Lourens Coster, un jour de fête, se promenant après son diner (*sumpto cibo*) au bois de Harlem, se mit à tailler des lettres dans des fragments d'écorces d'arbre. Ces lettres gravées à l'envers, il les imprima l'une après l'autre sur du papier et composa ainsi, en amateur, quelques lignes de texte pour les faire servir de modèles d'écriture à ses petits-enfants. Ayant réussi en ce point, il inventa une encre meilleure, plus visqueuse, plus compacte que l'encre ordinaire qui péchait par une trop grand fluidité : il fut aidé en ceci par son beau-fils (*gener*)

---

(1) *Suite.* Voy. pp. 61-66, 93-106, 125-145, 157-180, 189-203 et 205-223.

Thomas Pieterszoon. Celui-ci laissa quatre enfants, qui presque tous ont été revêtus de la dignité de bourgmestres.

Ensuite, il se mit à imprimer des feuilles entières d'estampes auxquelles il ajoutait un texte avec ses lettres de bois. Junius a vu un exemple de ce labeur, un livre écrit en Hollandais par un auteur inconnu et intitulé : *Spiegel onzer behoudenis* (*Speculum nostræ salutis*). Mais une invention n'étant jamais complète d'emblée (*nunquam simul et reperta et absoluta*), ce premier produit de l'art était opistographe, c'est-à-dire, imprimé d'un seul côté seulement, et l'on avait caché ce petit défaut en collant ensemble les versos des feuilles. Après cela, Coster changea ses caractères (*formas*) de bois en caractères de plomb et ensuite d'étain, afin qu'ils fussent plus solides et plus durables. Avec les restes de ces derniers on fondit des pots que l'on pouvait voir encore en 1568 dans la maison de Coster, où demeuraient alors son arrière petit fils (*pronepos*) Gerrit Thomaszoon, un honnête bourgeois décédé en âge très avancé, vers 1560, et que Junius mentionne *honoris causa*.

Comme il arrive d'ordinaire, la nouvelle de l'invention excita la curiosité du public ; une marchandise inconnue jusqu'alors attira de toutes parts des acheteurs et donna de grands profits : l'amour de Coster pour son art s'accrut ; il fallut étendre la production et engager de nouveaux ouvriers. C'est de là que sortit tout le mal. Parmi ces ouvriers, se trouvait un certain Jean ; si, comme on le croit, ce Jean se nommait Faust, ou si c'était un autre Jean, c'est un point que Junius ne veut pas rechercher et dont il ne se préoccupe pas. C'est-à-dire qu'il donne clairement à entendre quelle est son opinion, mais il n'est pas assez sûr de son fait pour affirmer carrément. Ses successeurs y ont mis, plus tard, moins de ménagement.

Donc, ce Jean devenu imprimeur assermenté, attendit jusqu'à l'époque où il se crut foncièrement instruit en l'art de fondre des

sordre produit à cette époque par des généalogies, nous savons que rien n'était considéré comme fabuleux ou incroyable, dès qu'il s'agissait de trouver des aïeux, ou de leur donner une certaine apparence. On en a un autre exemple dans l'arbre généalogique de la race des Coster de Harlem. Une honnête famille de cette ville avait raccroché son origine au légendaire Coster *qui le premier apporta l'imprimerie au monde*, ce qui nous fait voir d'un coup d'œil la source où Junius a puisé ses descendants de Koster et ses renseignements sur la famille de celui-ci, et d'où est venue cette confusion entre l'échevin, le trésorier, le bourgmestre Lourens Janszoon qui vécut, d'après les actes, de 1370 à 1439. Scheltema s'étonne de voir que Koning ne mentionne qu'en passant cette généalogie et y attache si peu de poids; mais c'est que Koning était trop habile pour ne pas cacher que la fable costérienne avait reçu tout son développement d'après cette faible autorité. »

Je dis que cette remarque date déjà de 1841. Et vous croyez que de Vries, qui doit l'avoir lue, vous croyez que le champion de Harlem, le bibliothécaire de la ville, s'est empressé de la refuter par la publication du fameux document? Il s'en est bien gardé; car le seul document qui existe de Coster renverse tout à fait le système de Harlem.

Fidèle au principe que chacun doit voir par ses propres yeux, je saisis cette occasion de publier, en toute loyauté, le n° 13 des *Kosteriana* qui reposent à l'hôtel de ville de Harlem. Le lecteur voudra bien comparer cette pièce avec les descriptions qui en ont été faites par Koning, Scheltema et de Vries.

Il faut remarquer que les six premières lignes généalogiques ont été écrites par une main du XVIe siècle. Les dates et la ligne finale sont d'une autre main, mais également du XVIe siècle.

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

CHRONIQUE

Le Courrier du Bas-Rhin trace un tableau navrant des irréparables désastres que l'invasion des armées de la Germanie a déjà infligés dans la ville de Strasbourg à la civilisation du bas-empire moderne. On sait que la splendide bibliothèque de cette ville (environ 200,000 volumes et 7 à 8000 manuscrits) a été réduite en cendres par le bombardement, sans nécessité, sans excuse aucune : « La bibliothèque, dit le journal français, l'église du Temple Neuf, le musée de peinture, les plus belles maisons du plus beau quartier ne sont plus qu'un amas de pierres noircies. La bibliothèque de Strasbourg, célèbre dans l'Europe ! Des manuscrits et des livres uniques dans le monde, des siècles de travail, de patience, d'études ! Des millions et des millions ! Plus rien, pas une feuille de papier, pas un parchemin, pas un document ! Le sol encombré de débris, et dans un coin une ou deux reliures carbonisées ! Voilà ce qui reste. »

éclaircir, n'est pas autre chose que : « En l'an 1440 demeurait à Harlem, Lourens Janszoon Coster. »

Quel personnage Junius a-t-il en vue? La réponse à cette question a d'énormes conséquences. Pour la résoudre, il faut examiner minutieusement les données du récit. Junius nomme le personnage, parle de sa maison, de son gendre (*gener*) Thomas Pieterszoon; celui-ci a laissé quatre enfants *(quaternos liberos)* qui presque tous ont occupé le poste de bourgmestre, un arrière-petit-fils (*pronepos*) Gerrit Thomaszoon, décédé quelques années déjà avant 1568, qui demeurait dans la maison de Laurent Coster et chez lequel on pouvait voir les vieux brocs d'étain, confectionnés avec les débris des types de Coster. Selon le récit de Junius, les quatre fils de Thomas Pieterszoon devaient exister en 1440 : presque tous, dit-il, furent bourgmestres; nous devons donc chercher, dans la deuxième moitié du XVe siècle, trois bourgmestres de Harlem du nom de Thomaszoon. Ils existent.

1. Pierre Thomaszoon, bourgmestre en 1472 et 1489.

2. André Thomaszoon, bourgmestre en 1473, 1474 et 1481. Il fut, ainsi que le précédent, assassiné en 1492.

3. Thomas Thomaszoon, bourgmestre en 1482. Le prétendu arrière-petit-fils, enfin, Gherryt Thomaszoon, contemporain de Junius, était échevin en 1545, receveur des bâtiments communaux en 1556 et années suivantes, marguillier de 1547 à 1552, et suivant Junius, il mourut quelques années avant 1568. Il peut avoir été le fils de l'un des Thomas susnommés, lesquels, à leur tour, d'après les époques et les noms, peuvent avoir été trois frères. Mais qu'on ne se laisse pas induire en erreur par des noms que Koning, Scheltema et de Vries y ont ajoutés plus tard. Gerrit Thomaszoon, par exemple, mourut vers 1560, dans un âge avancé; de Vries trouve un Thomas Thomaszoon et en fait tout simplement un frère « probable » de Gerrit. Mais qu'on

veuille bien m'expliquer comment un homme qui fut bourgmestre de Harlem en 1599, peut avoir été le frère de celui qui mourut en 1560, dans un âge avancé. On ne peut pas, sans preuves, attribuer une parenté commune à tous ces homonymes du XVe et du XVIe siècle.

Essayons, au moyen de ces Thomas, d'arriver sur la trace de notre Lourens Janszoon Coster. A ce propos, je pose d'abord un axiome. Si nous avons à choisir dans un grand nombre de personnes qui n'ont, historiquement, rien de commun avec l'invention de la typographie ni même avec la profession d'imprimeur, mais dont une partie porte les prénoms, une autre partie le nom tout entier du personnage propose par Junius, nous n'avons positivement pas le droit de prendre à notre gré l'un ou l'autre Lourens Janszoon ou l'un ou l'autre Lourens Janszoon Coster. Mais nous *devons* tâcher de trouver l'homme qui répond à la tradition écrite et qui, par la bouche de Junius, revendique expressément, et pour la première fois, une gloire depuis longtemps attribuée à un autre.

En second lieu, nous devons rejeter tous les individus décédés avant 1440. Par conséquent, nous ne devons aucunement prendre en considération les noms suivants mentionnés dans les archives : Louwerys Janszoon, aubergiste et échevin à Harlem, jamais il n'est nommé Coster et il est mort en 1439 ; Louwe Janszoon, fabricant de coffres, 1448 ; Louwe Jansoen, le cordonnier, 1470 ; Louris Jansz., charpentier, 1470 ; Louris Janszoon, maçon, 1487. On a dit que l'addition du nom de Coster était surperflue à cause de la rareté du nom de Lourijs ; mais en présence du riche contingent de Laurents que j'ai fourni et qui prouve que ce nom (Lou, Lourens) était au contraire très-commun à Harlem au XVe siècle, je puis tenir l'argument comme un prétexte malheureux.

Nous avons néanmoins ramené au jour le nom tout-à-fait

complet, le nom que donne Junius, mais que Koning et de Vries, de parti pris, passent sous silence. De 1408 à 1436, on voit apparaître à Harlem, dans les affaires des accises du blé, un certain Jean Coster ; en 1439, on trouve une Marguerite, veuve de Jean Coster : ce n'est pas émettre une hypothèse folle que de les considérer comme mari et femme.

En 1436, Lourys Coster hérite de son père Jean le siége n° 29 dans la confrérie de Noël ; il est donc un Laurent fils de Jean Coster (Lourens Janszoon Coster). Ce nom nous est apparu pour appartenir à un fabricant de chandelles, de 1441 à 1448, à un aubergiste en 1451, 1458, 1468, 1474 et, enfin, à un bourgeois de Harlem qui abandonne la ville en 1483. En 1452, les chandelles sont fournies par Gertrude veuve de Coster, de sorte que son mari, le livrancier de 1448, doit être décédé entre ces deux dates. On trouve déjà, il est vrai, en 1439 la mention d'une Marguerite veuve de (Jean) Coster, qui peut avoir vécu jusqu'en 1452. Mais, au point de vue du récit de Junius, il est difficile d'identifier l'aubergiste Lourens Janszoon Coster, jusqu'en 1474 ou jusqu'en 1483, avec le fabricant de chandelles, parce que en 1440, il doit être déjà grand-père depuis quelques années et qu'alors il eût été un peu décrépit en 1483, pour déménager dans une autre ville, à une époque où cela ne se faisait pas aussi aisément qu'aujourd'hui.

Le Coster de Junius est l'aïeul maternel des Thomas dont deux furent assassinés pendant les luttes intestines en 1492. De ces Thomas, Pierre Thomaszoon était aubergiste et Thomas Thomaszoon, fermier des accises ; André Thomaszoon fournit en 1457, pour 1 florin du Rhin, 3 sous, 4 deniers, une bannière « portant un lion en pied, dans la nouvelle Chambre » *(die de leeu in die voet heeft op die nuwe camer)* : il a donc exercé une autre profession. Nous avons vu que le siége de la confrérie de Noël est arrivé aux Thomas par la ligne Costérienne :

en 1436, « par suite de décés, » il échoit à Laurent Coster ; en 1484, un an après le départ de Harlem d'un Lourens Janszoon Coster, il tombe en possession de François Thomas Thomaszoon, et en 1497 de Gerrit Thomas Pieterszoon. La parenté entre les Coster et les Thomas a donc été historiquement établie par l'heureuse découverte du registre des siéges de la confrérie de Noël. Un autre rayon de lumière vient en aide pour éclaircir le brouillard où je puis me trouver encore dans le courant du XVIe siècle.

En 1724, on publie à Harlem, chez Willem, van Kessel et dans le *Laurier Krans* de 1726, in-4°, une feuille in-folio contenant l'arbre généalogique de Laurent Koster, jusqu'à Corneille Willemsz. Kroon, décédé célibataire le 24 mars 1724. Meerman l'habille en latin. On n'y trouve par le moindre indication des sources où l'on avait puisé.

Or, en 1809, dans une vente publique chez Haak, apparait tout à coup une pièce étonnante. Elle vient en possession de Koning qui la décrit ainsi dans le *Konst en Letterbode :* « Arbre généalogique, de la famille Laurens, sur très vieux parchemin, mais d'une écriture très-lisible. » Il commence par la fille de Louris Coster qui *le premier apporta l'imprimerie au monde*, en l'an 1441 *(Die d'eerste print in die werlt brocht, anno* 1441 (1440 ?) et se termine par ses descendants qui vivaient vers 1585 ». Les noms appartenant au XVIIe et au XVIIIe siècle, mentionnés par les deux éditions susdites et par Meerman, ne proviennent donc pas de ce dernier parchemin.

Cette pièce, ainsi qu'un antique fragment *d'horarium* gravé sur une planche de bois, aurait été conservée pendant deux siècles dans des familles connues de Harlem. Pour autant qu'on puisse suivre sa trace, elle était, au commencement du XVIIe siècle, en la possession d'Adrien Rooman, imprimeur de la ville, qui l'avait acquise d'un descendant de Coster, homme d'une

vieillesse respectable. Il la donne au docteur Jean Vlasveld, de Harlem, qui la transmit à ses enfants. Le 19 juillet 1734, elle fut vendue au Princenhof et acquise par Jean Maas, commis du Rhijnland, qui la légua à son beau-fils Jacques Mandt, de Gorcum. C'est de l'héritage de celui-ci qu'elle vint, avec la forme de bois, dans la possession de Jacques Koning.

Dans son mémoire couronné en 1816, Koning en dit quelque chose de plus : « Certaine généalogie originale de la famille de Laurens Jansz. Koster, liste dressée avant l'année 1560 (elle ne finissait donc plus, comme en 1809, vers l'année 1585), nous donne son écusson qui porte une colombe. Meerman, il est vrai, est d'avis que cet écusson a été appliqué postérieurement sur la liste par un ignorant, mais cela n'a pour moi aucune évidence ». En 1823, on fait une exhibition de la pièce et elle est de nouveau décrite en ces termes : « cette généalogie originale, sur parchemin, écrite en ou vers l'année 1550 (encore une fois vieillie de dix ans !), commence avec Louris Janssoens Coster qui *le premier apporta l'imprimerie au monde*, et a été continuée après 1560 par une autre main. »

Voici ce qu'en dit Scheltema en 1834 : « Relativement à Thomas Pieters et à sa famille, tout ce qui pourrait être entouré encore de quelque obscurité, a été éclairci par la découverte d'une généalogie authentique, ayant appartenu autrefois à Mr Koning et devenue maintenant la propriété de la ville de Harlem. Elle est écrite sur parchemin fortement bruni par temps, mais l'écriture est encore très lisible. Elle commence avec Thomas Pieters, dont la femme Lucie était la fille de Louris Coster qui *le premier apporta l'imprimerie au monde*. La filiation des membres de cette famille y est marquée avec une grande exactitude et puisqu'il résulte clairement de la pièce que la partie supérieure, celle qui est la plus ancienne, a été écrite avant 1560, et qu'une nouvelle suite a été commencée d'une autre main, après cette date,

j'ai souvent, dans ma correspondance avec Koning, représenté ce document comme étant d'une haute importance pour la question. »

Mais pourquoi donc Koning, d'ordinaire si diffus, et Scheltema, plus diffus encore, ne publièrent-ils pas cette pièce? Il s'agissait tout au plus d'une page d'impression.

Enfin, en 1862, elle est mentionnée officiellement dans la liste des documents reposant à l'hôtel de ville de Harlem : « vieille généalogie de Laurens Janszoon Coster, écrite sur parchemin entre les années 1550 et 1560, continuée par une autre main depuis 1650 (lisez 1560) jusqu'au décès de Willem Cornelisz. Croon, le dernier des descendants de Coster, décès qui eut lieu le 24 mars 1724. » Ce dernier point est en opposition directe avec la déclaration de 1809 et avec la vérité; l'original ne va pas au delà du *seizième siècle*.

Après tous les détails que je viens de donner, on demandera sans doute, non sans étonnement, pourquoi ce document d'une importance si extraordinaire, ce document, selon Koning, Scheltema et de Vries, antérieur non seulement au récit de Junius, de 1568, mais encore à la préface de Coornhert, de 1561, a pu être systématiquement tenu en réserve et à peine montré à distance? Tandis que de tous les coins de l'univers on fait venir tout ce qui, bon ou mauvais, pouvait servir au soutien du costérianisme, tandis que l'on accable d'épithètes amères celui qui ose objecter que Junius est le *premier* qui donne le nom de l'inventeur harlemois, on a là, sous la main, une pièce victorieuse, antérieure à 1560, portant le nom de Coster et affirmant son invention, et cette pièce, ce laurier suprême de la couronne de Coster, on le cache avec opiniâtreté, on l'étouffe sous l'insignifiante poussière de chroniques postérieures! En vérité, cela donne bien à réfléchir.

En 1841, déjà, Sotzman, en parlant des falsifications opérées par Faust, d'Aschaffenburg, écrivait : « Nous connaissons le dé-

Thomas pieterssoens eerst wijf was Jouffrou Janna van Alphen, die dochter Alijt van Alphen.	Janna van Alphen haer dochter Alijt vā Alpen.	Thomas Pieterssoen.	Sijn tweede wijff was Louris Janssoens Costers dochter die deerste print in die werlt brocht Anno 1440.	Lucije Louris dochter waer bij hij had deese nagescrevē kinderen.	Lou Costers Wapē. UXE COLOMBE	Pieter Thomass., Aandries Thomass., Thomas Thomass., Katrijn Thomasdr., Margriet Thomasdr.			
Het tweede wijff	Kathrijn Baerthous dochter sonder kinderen 1464.	Pieter Thomas bleeff in 't Casen broott spel met zij broeder Andries Thomass.	Sijn eerste wijff.	Margriet Jan Florisz. docht. waer bij hij had deese kinderen 1440.	Thomas Pieterss. Margriet Pietersdr.				
		Thomas Pieterss.	Zijn enighe wijff.	Claes Pieterss. dochter waer bij hij wan deese.	Gerrijt Thomass. Margret Thomasdr.				
		Gerrit Thomass.	Zijn eenighe wijff.	Ermingaert Jansdochter waer bij hij wan deese onder geschreven.					
Maritgen Gerrits dr. had twee kinderen die storven terstond na den baringe. doot.	Alijt Gerrits. dr. sturff. jong. doot.	Margriet Gerrits dochter.	Aeffgen Gerritsdochter struff jong. doot.	Thomas Gerrits bij. . . . hielt claerdochter deese kinderen 1559.	Cornelis Gerritsz. bij Geertruijt van Berckenro deese 1560 den 14 Jannarij getrout.	Claes Gerritsdr	Janna Gerritsdochter.	Anna Gerritsdochter.	
Jacob Thomass.. starff jong met Dirckgen Thomas doot.	Maritgen Thomasdochter.	Marritgen Thomasdochter alias Gerritsdochter.	Alijt Thomasr alias Pouwels dr.	den 13 january geboren Anna Cornelis dr, alias van Berckenro starff jong. doot 1561.	Margriet Cornelis dochte, alias Bartensdr. 1562 den 20 Augusti.	Gerrit Cornelisz. alias Thomass. 1563 den 30 Sept.	Willem Cornelisz. alias van Berckenro den 27 'Novembris 1565 starf den 14 Aug. 1566.	Cornelis Cornelis dochter 1566 den 7 Decembris.	Willem Corneliss 1563 den 4 November.	Op den. . . . . (illisible).
				Margriet Cornelisdr. alias van Berckenro won bij Gerrit Pieterss. Wit dese navolgende kinderen, getr. 1585 1 Februarij.	Claes Gerrets dochter wert geboren A°. 1585 den 1 December.	Etken Gerrits dochter de Wit wert geboren A. 1585 den 12 October.			

(Page 243.)

sordre produit à cette époque par des généalogies, nous savons que rien n'était considéré comme fabuleux ou incroyable, dès qu'il s'agissait de trouver des aïeux, ou de leur donner une certaine apparence. On en a un autre exemple dans l'arbre généalogique de la race des Coster de Harlem. Une honnête famille de cette ville avait raccroché son origine au légendaire Coster *qui le premier apporta l'imprimerie au monde,* ce qui nous fait voir d'un coup d'œil la source où Junius a puisé ses descendants de Koster et ses renseignements sur la famille de celui-ci, et d'où est venue cette confusion entre l'échevin, le trésorier, le bourgmestre Lourens Janszoon qui vécut, d'après les actes, de 1370 à 1439. Scheltema s'étonne de voir que Koning ne mentionne qu'en passant cette généalogie et y attache si peu de poids; mais c'est que Koning était trop habile pour ne pas cacher que la fable costérienne avait reçu tout son développement d'après cette faible autorité. »

Je dis que cette remarque date déjà de 1841. Et vous croyez que de Vries, qui doit l'avoir lue, vous croyez que le champion de Harlem, le bibliothécaire de la ville, s'est empressé de la refuter par la publication du fameux document? Il s'en est bien gardé; car le seul document qui existe de Coster renverse tout à fait le système de Harlem.

Fidèle au principe que chacun doit voir par ses propres yeux, je saisis cette occasion de publier, en toute loyauté, le n° 13 des *Kosteriana* qui reposent à l'hôtel de ville de Harlem. Le lecteur voudra bien comparer cette pièce avec les descriptions qui en ont été faites par Koning, Scheltema et de Vries.

Il faut remarquer que les six premières lignes généalogiques ont été écrites par une main du XVIe siècle. Les dates et la ligne finale sont d'une autre main, mais également du XVIe siècle.

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

CHRONIQUE

Le *Courrier du Bas-Rhin* trace un tableau navrant des irréparables désastres que l'invasion des barbares de la Germanie a déjà infligés dans la ville de Strasbourg à la civilisation du bas-empire moderne. On sait que la splendide bibliothèque de cette ville (environ 200,000 volumes et 7 à 8000 manuscrits) a été réduite en cendres par le bombardement, sans nécessité, sans excuse aucune : « La bibliothèque, dit le journal français, l'église du Temple Neuf, le musée de peinture, les plus belles maisons du plus beau quartier ne sont plus qu'un amas de pierres noircies. La bibliothèque de Strasbourg, célèbre dans l'Europe ! Des manuscrits et des livres uniques dans le monde, des siècles de travail, de patience, d'études ! Des millions et des millions ! Plus rien, pas une feuille de papier, pas un parchemin, pas un document ! Le sol encombré de débris, et dans un coin une ou deux reliures carbonisées ! Voilà ce qui reste. » Et que la Prusse et ses poëtes en éperons viennent encore après cela nous parler de la mission civilisatrice des races germaniques et de la décadence des races latines : mais ces gens-là c'est la barbarie civilisée ! c'est le vandalisme, sans l'excuse de l'ignorance et de la sauvagerie : ou plutôt, non : c'est quelque chose *sui generis*, c'est le *borussianisme* : *a Borussis, libera nos Domine !*

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VIII

LAURENTIUS JOANNES COGNOMENTO AEDITUUS CUSTOSVE

On peut constater d'abord que c'est dans les éditions de cette généalogie publiées à Harlem en 1724 et 1726, que Laurent Coster a été, pour la première fois, doublé de sa femme Catherine, fille d'André; mais, en revanche, et pour la première fois aussi, on le débarrasse de la date de 1440. En 1765, Meerman inscrivait honnêtement sur son tableau généalogique : *Laurentius Jo. fil. Aedituus (?) Harlemi, primus inventor typographiae a°* 1440. Mais il n'eut pas le courage de dissoudre cette union contractée au 18e siècle et il écrivit résolument : *Uxor Catharina Andreae filia.*

Et que fait Koning, qui posséda pendant des années le document de parchemin?

Dans son Mémoire, il réfute l'argument qui dit que, dans les

(1) *Suite.* V. pp. 61-66, 93-106, 125-145, 157-180, 189-203, 205-223 et 229-243.

archives, la femme de l'échevin Louwerys Janszoon est nommée Ymme, veuve de Lourens Janszoon, mais il répond hardiment (p. 125) : « Je sais très bien (!) que notre Laurent Janszoon a été marié à Catherine fille d'André,... mais cela n'empêche pas que cette Catherine puisse avoir porté aussi le nom d'Ymme ou que Laurent Coster se soit remarié avec cette Ymme. » Voilà ce que dit Koning, ayant sous les yeux son parchemin du XVIe siècle qui ne parle pas de la femme de Lourens Janszoon Coster ! Il le sait pourtant « fort bien » et du même trait de plume il donne non-seulement deux femmes à l'échevin Louwerys Janszoon, mais encore deux maris à la fictive Catherine : un échevin et un autre harlemois du nom de Laurens Janszoon Coster et qui vécut plus tard. Et s'il agit ainsi, ayant en main le document soigneusement tenu à l'écart, il agit de la même façon à l'égard de la provision de Laurents et de Costers recueillie par lui dans les Archives et passée sous silence avec mauvaise foi. Ayant tous ces noms sous les yeux, il nous parlera, par exemple, « du soin avec lequel dans les documents on le distinguait toujours (l'échevin aubergiste) du petit nombre d'individus qui portaient le même nom que lui », tandis qu'il est avéré qu'il n'y a pas la moindre distinction à noter. Et pourquoi donc l'aurait-on « distingué avec soin » ? De crainte, sans doute, que l'un ou l'autre homonyme ne se fût emparé de l'honneur d'avoir inventé l'imprimerie, chose sur laquelle ces documents si « soigneux » sont muets comme des poissons. Le lauréat académique Jacques Koning n'est pas seulement un écrivain de mauvaise foi, mais c'est encore un défenseur imbécile d'une mauvaise cause.

Faisons remarquer entretemps, que ce mariage mormonien de Coster renverse la supposition du Dr. Wetter qui veut que Coster ait été le beau-frère de l'imprimeur harlemois Jean Andrieszoon, supposition qui n'a pas le moindre fondement légendaire, ce que Wetter ne pouvait, du reste, pas savoir.

On voit, en second lieu, combien peu Scheltema avait le droit d'écrire : « la filiation des membres de la famille est dressée avec beaucoup d'exactitude ; » oui, cette exactitude est telle que Scheltema, tout en gourmandant Koning de ne pas ajouter assez de crédit à son parchemin, se garde bien de mettre cette superbe généalogie sous les yeux du public.

Le fait est que sous le rapport généalogique, ce document n'a pas la moindre valeur, ce qui n'empêche pas qu'il n'en ait une très-grande pour l'interprétation du texte de Junius, en nous faisant connaître l'état de la légende à l'époque de sa floraison, au temps où van Zuren, Coornhert et Junius se constituaient ses champions. « En 1440 Lourens Janszoon Coster apporte le premier l'imprimerie au monde » : voilà le point principal. La révélation nous donne donc l'année 1440 comme le moment précis où « la première impression (*print*) apparut sur la terre (1). Le mot *print* est bien suspect pour signifier le premier livre imprimé. En 1809, lorsque Koning fit l'acquisition de ce parchemin si paresseux à se produire, il n'était pas plongé dans les hypothèses, au point de mentir de propos délibéré; c'est alors que dans un moment d'abandon, il eut la naïveté de confier au *Konst-en Letterbode*, le chiffre périlleux. Plus tard, cependant, les autres l'ont passé sous silence, après mûr examen.

---

(1) Le texte porte : « die deerste print in de werlt brocht ». Le mot *print* signifie originairement *empreinte*, tout ce qui se reproduit par la pression. Si nous avons traduit le passage contenant ce mot par « qui le premier apporta l'imprimerie au monde, » c'est qu'il a toujours été entendu ainsi par tous ceux qui se sont occupés de la discussion relative à l'origine de l'imprimerie. En traduisant : « qui le premier apporta au monde l'impression ou l'empreinte ou l'image (car le mot *print* peut dire tout cela) » nous aurions écrit une phrase peu intelligible qui n'eût pas rendu le sens de la phrase originale.

Nous faisons cette observation pour servir d'éclaircissement à ce qui suit.

De même, la légende tenait positivement pour l'auteur de la première *print* (image ou livre?), un Lourens Janszoon Coster, et non seulement elle le nomme ainsi, mais elle lui attribue en termes exprès les armoiries de la famille de ce nom. On peut s'en convaincre par l'inspection de la carte héraldique d'Amsterdam : une colombe y figure dans l'écusson de Martin Jansz. Coster (est-ce le Martinus Costerus ami de Junius?), bourgmestre en 1578. Marshoorn, orfèvre et graveur d'armoiries à Harlem, exécuta en 1740 une médaille représentant au revers une presse typographique, à coté de laquelle on voit « l'écusson de Lourens Jansz. Koster, portant une colombe. » (Seiz, p. 106. Sur le titre de son ouvrage l'écusson à la colombe pend à une colonne sous le buste de Coster.) Rietstap dans son *Armorial général*, au mot Coster, Amsterdam, dit : « Maison éteinte, d'azur à la colombe au vol levé d'argent. »

Par cet exposé, je crois avoir démontré d'une manière irréfragable, qu'en 1568, Junius se fondant sur une tradition harlemoise, a fixé la date de 1440 à l'apparition du premier produit de l'imprimerie inventée là par Lourens Janzsoon Coster, la date de 1441, à la perpétration du vol et celle de 1442 au commencement de la typographie à Mayence. Il ne nous importe pas, en ce moment, de savoir que ces choses sont impossibles et ne peuvent pas avoir eu lieu : pour se débarrasser des fables historiques, il faut avant tout les présenter d'une manière nette et loyale, et maintenir intact tout leur ensemble. Après quoi on peut en prendre congé.

Les points essentiels de la tradition se maintiennent à Harlem jusqu'en 1628. En veut-on la preuve? que l'on ouvre la description et la louange de la ville de Harlem en Hollande (*Beschryvinge ende lof der stad Haerlem in Holland*) par Samuel Ampzing, publiée en cette année chez Adrien Rooman. Une estampe, représentant une imprimerie a pour titre : « L'imprimerie décou-

verte à Harlem vers 1440 » et porte quelques vers avec cette conclusion :

« O ville noble et sage qui avez découvert cet art. »

Mieux que cela : on lit à la dernière page : « *Secundum Junium inventa Harlemi typographia circa annum* 1440. » Mieux encore : en tête de son *Laure-Crans*, dans lequel il bouleverse toute la tradition, Scriverius nous donne le premier portrait de l'inventeur, mais avec cette inscription : « *Lavrentius Costervs Harlemensis Primvs artis typographicae Inventor circa annum* 1440. » Et pour coup décisif : « A la mémoire éternelle de l'homme et de la chose, le magistrat et la commune de Harlem » *(Boxhorn, Toonel*, 1634. p. 108) élèvent en l'honneur de Laurens Janszon Koster un monument public, une grande peinture à l'huile contre la façade de sa maison « la colombe d'or, » avec cette inscription en lettres dorées (*Ampzing*, p. 376) :

M. S.
TYPOGRAPHIA,
ARS, ARTIUM OMNIUM
CONSERVATRIX,
HIC PRIMUM INVENTA
CIRCA ANNUM CIↃCCCCXL.

Même en 1740, Seiz publie à Harlem son troisième jubilé de l'invention de l'imprimerie (*Het derde jubeljaar der uitgevondene boekdrukkonst)*, et on frappe les premières médailles en argent sur lesquelles l'année 1440 est indiquée pour être celle de l'invention ; d'ailleurs en cette 3e année jubilaire on était déjà si avancé dans la connaissance historique de la question, que Seiz était à même de dresser cette belle chronologie costérienne :

Anno 1428. Laurent Koster se promenant dans le Bois (abattu ?) de Harlem, y taille en guise de passe-temps quelques lettres dans une écorce d'arbre, etc.

1429. S'étant occupé de la même besogne pendant un an environ, et perfectionnant son invention de jour en jour — devenu donc xylographe par hasard — il commence

en 1430, à tailler dans le bois des figures entières, accompagnées de quelques mots de texte ; c'est ainsi que,

en 1431, il imprime les *Tentationes Daemonis*,

en 1432, les figures représentant quelques histoires du Vieux et du Nouveau Testament (la *Biblia pauperum*) ;

en 1433, celles du *Canticum Canticorum ;*

en 1434, celles de l'*Apocalypse* (un incunable allemand !)

En 1435, il commence à tailler sur planches de bois, et à imprimer un Donat (Ulric Zell !), mais remarquant (quelle malice !) que ces planches et ces lettres ne pouvaient servir à d'autres livres, il taille

en 1436, dans le plomb, quelques lettres isolées, afin de former par leur assemblage des mots et des lignes.

En 1437, voyant que ce procédé lui coûtait trop de temps et de peine, et que l'on n'arrivait qu'à de pauvres résultats, il découvre

en 1438, un procédé pour fondre des lettres de plomb et après en avoir fondu de quoi composer deux pages, il commence

en 1439, un *Donat*, un *Speculum humanae salvationis*, en néerlandais et il les imprima... le mieux qu'il lui fut possible de le faire.

En ce temps-là, Gutenberg, ému par la renommée de l'invention harlemoise, se rend à Harlem, se présente comme ouvrier chez Koster, pratique l'art de l'imprimerie, ce qui lui donna la réputation d'être *l'imprimeur de Harlem.*

1440 (Gutenberg se met à tailler des lettres ; il savait les tailler, mais non les fondre).

En 1441, il commence un atelier typographique à Mayence, et

en 1442, publie un *Abécédaire*, *Alexandri Galli Doctrinale* et *Petri Hispani tractatus logici*. Entretemps, Koster remplace par de meilleurs caractères en étain les caractères en plomb que lui avait dérobés Gutenberg, et après avoir remis son imprimerie en état, il exécute

en 1443, le *Speculum* pour la seconde fois, et

en 1444, le *Speculum humanae salvationis* latin. Le magistrat de Harlem voyant le succès de l'art nouveau, et prenant pour motif la fuite de Gutenberg, porte

en 1445, une loi qui défend à tout employé de l'atelier de Koster de se rendre de Harlem en d'autres pays, etc. (Pendant ce temps, Gutenberg dévoile quelque peu des secrets de l'art à Mentelin de Strasbourg; s'adjoint à Mayence, Gensfleisch nommé plus tard Faust, et Medinbach, deux riches bourgeois, etc., et ils décident,

en 1446, d'entreprendre l'impression d'une bible en latin, etc.

1450. Vers cette année, Koster parait avoir publié *Historia Alexandri Magni* (une impression de Ketelner et de Leempt à Utrecht).

1456. Koster avait, par une pratique constante, grandement perfectionné son art, et s'était adonné avec activité à la publication de nombreux ouvrages; sa réputation et aussi sans doute quelques-uns de ses livres, avaient passé en Angleterre, aux oreilles ou sous les yeux de l'archevêque de Cantorbery, Thomas Bouschier : celui-ci, émerveillé, donne connaissance de l'invention au roi Henri VI et l'excite

en 1457 à importer, à tout prix, l'art nouveau de Hollande en Angleterre, où l'on était persuadé que *Gutenberg, le premier imprimeur*, avait été à Harlem, et où l'on croyait même encore qu'il se trouvait en cette ville.

1458. Le roi Henri VI examina cette affaire dans ses rapports avec

d'autres, mais remarquant la grande jalousie de la ville de Harlem, suffisamment caractérisée par la défense sévère que le magistrat avait portée, il s'aperçut que l'introduction de l'art nouveau ne pourrait avoir lieu que moyennant de grands frais et des négociations secrètes dirigées par d'habiles agents. (On chargea de cette commission Robert Turnour et William Caxton, etc.)

1459 (Turnour et Caxton se cachent d'abord à Amsterdam, puis à Leide. Deux hollandais, gagnés à prix d'or, finissent par débaucher un compagnon de l'atelier de Coster, un nommé Fréderic Corsellis (le Cornelis de Junius). Un soir celui-ci, se déguise, quitte sournoisement la ville de Harlem et se rend à Leide chez Turnour et Caxton qui avaient affrété d'avance un navire, sur lequel ils s'embarquent tous trois. Ils arrivent en Angleterre : là, Corselis est mis sous bonne escorte, de peur qu'il ne s'échappe, et conduit à Oxford, où il parvint à fonder une imprimerie mais seulement vers l'année 1468.)

Après le décès de Lourens Koster à Harlem, et probablement aussi vers l'époque du décès de Gutenberg et de Faust, en 1467, l'atelier harlemois tombe en dislocation. Les ouvriers se dispersent et vont fonder, çà et là, des typographies dans les cités néerlandaises. C'est ainsi que les planches originales du *Speculum* viennent en possession d'un certain Jean Veldenaar qui imprime, en 1483, à Culembourg, ce même livre in-4° avec ces mêmes planches sciées par le milieu.

Ici, la fable est déjà devenue tout à fait insensée. La « téméraire étourderie de nos pères » (la *Socordia avita* de Coornhert et de Junius), est entièrement effacée par ce tissu de légendes bouffonnes. Si j'ai cru devoir ennuyer le lecteur en lui soumettant cette chronologie, c'est pour faire voir avec quel sang-froid Seiz tient son héros en vie jusque vers 1467, bien des années

après le vol. Cela se rapporte à l'un des nombreux et lamentables phénomènes de cette histoire : on *savait* déjà alors à Harlem, que Laurens Janszoon Coster, l'homme au nom révélé par Junius, apparaît dans les archives jusqu'en 1483. Seiz fit de ce renseignement un usage tout à fait naïf : ses successeurs, plus avisés, ne soufflent mot de la découverte quoiqu'elle fût en la possession d'une famille harlemoise depuis plus d'un siècle ; ils savaient combien elle mettait en péril le conte bleu de l'échevin, qui s'était déjà tracé sa petite voie. Je tiens ce fait d'un savant vieillard dont je dois taire le nom pour ne pas l'exposer aux rancunes mesquines d'une coterie.

A. VAN DER LINDE.

(A continuer.)

LA SOLUTION
D'UN
MYSTÈRE BIBLIOGRAPHIQUE

La rédaction du *Bibliophile Belge* a ajouté à ma notice sur la vie et les œuvres d'Adrien Romanus (t. II, p. 265) une note bibliographique ainsi conçue :

« Nous consignerons ici une particularité curieuse qui n'était pas venue à notre connaissance à temps pour que nous pussions l'insérer sous la date de 1595 (n° 10) où figure la première édition de ce livre : c'est qu'en cette même année parut à Francfort un ouvrage intitulé : *Theatrum urbium. Warhafftige Contrafeitung und summarische Beschreibung vast aller vornehmen und namhafftigen Statten, Schloessern und Kloester, wann*

dieselbige entweder anfenglich erbauwet oder hernacher bekrieget erweitert und bevestiget worden weiland durch M. ABRAHAM SAUR *von Frankenberg, susamen getragen... Getrückt zu Franckfort am Mayn duch Nicolaum Basseum*, M. D. XCV. (à la fin il y a MDCXV, mais c'est une faute d'impression). — A. SAWR (SAURIUS) après avoir énuméré dans sa préface les auteurs auxquels il a emprunté les éléments de sa compilation, sans toutefois parler de Romanus, ajoute : « Ce travail est pour » la troisième fois livré à l'impression et remis en lumière ; mais, » grâces à Dieu, tous les exemplaires s'en sont si bien écoulés qu'il » ne s'en trouve aujourd'hui plus un seul au prix de vente. C'est » pourquoi ledit imprimeur (Nic. Basse) m'a pressé, sans épargner » les frais, de retirer les trois premières éditions épuisées, de les » revoir et d'enrichir l'ouvrage de plus de cent nouvelles descrip- » tions de villes, châteaux, abbayes, etc., en y ajoutant une foule » d'autres détails. » Le volume de SAUR forme un petit in-4° (Bibl. roy. de Brux. 2e série des acc. n° 4761) : il est composé tout à fait sur le plan du livre de Romanus et *illustré des mêmes bois*. Les vers de W. Helbachius s'y trouvent également à la fin, mais traduits en allemand. Il y a là un mystère bibliographique que nous n'avons pu approfondir et que nous livrons à la sagacité de nos lecteurs : il s'agit d'une supercherie, d'une concurrence ou d'un plagiat. »

C'est ce mystère que je tiens à éclaircir pour démontrer que l'incrimination d'une supercherie ou d'un plagiat n'atteint en aucune manière A. Romanus, et que le soupçon engendré par des coïncidences si singulières en effet, est la juste conséquence des manœuvres que l'avidité au lucre et l'esprit de spéculation avaient suggérées au libraire Nicolas Basse de Francfort, sur qui seul doit retomber l'accusation.

En 1582, Georges Braun, Simon Van den Hoevel et François Hogenberg firent paraître leur somptueuse *Description des prin-*

pales villes du monde (1574) assurée dès 1572 contre la contrefaçon. par un privilége de l'empereur Maximilien.

A la suite des 59 planches avec texte allemand qui forment le premier livre, se trouve une table alphabétique de 6 feuillets précédée d'un préambule de l'Éditeur au *Cher Lecteur :* « N'ayant pu, dit Georges Braun, comprendre dans la description historique qui accompagne les vues des villes tout ce qui pouvait offrir quelque intérêt relativement aux petites localités, j'ai dû donner au présent Index quelques développements, plus considérables peut-être que ne le comporte une simple table, afin de ne rien omettre qui pût intéresser le renom et l'importance des villes citées. » La même précaution se reproduit aux livres suivants jusqu'au cinquième. Or, c'est de cette œuvre précieuse de G. Braun et de ses artistes collaborateurs qu'Abraham Saur, avocat, procureur et notaire *(Homo trium litterarum!)* né à Franckenberg dans la Hesse, fit un abrégé dont je n'ai pu trouver la première édition, mais qui porte le titre suivant dans une édition postérieure : PARVUM THEATRUM URBIUM, *das ist : Erster Anblick und Summarischer Ausszug von Erbawung und Ankunfft namhaffter Statt, Schlössen und Clöster, so vor und nach der Gebürt Christi im wesen gewesen, und zum theil noch sind jetz, widerumb auffs new durch* M. ABRAHAM SAUWRES VON FRANCKENBERG, *mühe und arbeyt an vielen orten revidirt, correct und vermerht aussgangen... Allen Studenten, Malern, Kauff und Wandersleuthen : nützlich und dienstlich... Gedruckt zu Franckfurt am Mayn.* M. D. LXXXVII.

12 ff. non signés, 296 pp.-31 feuill. non chiffrés, in-8°.

M. Abr. Saur dédie son livre à MM. les Recteur, Docteurs et Maitres-ès-arts de l'université de Marbourg : « Il y a plus d'un an, dit-il, que j'avais préparé ce petit livre du *Theatrum parvum urbium*, et que je l'avais livré à l'impression, sur les instances de l'imprimeur Nicolas Basse, après en avoir recueilli çà et là les ma-

tériaux dans les chroniques les plus célèbres telles que celles de Séb. Franck. et de Séb. Munster, dans les écrits de Ptolémée, de Pline, de Tacite, de Mélanchton, de Peucer, d'Irenicus, de Birkheimer, de Pasipodius, et de bien d'autres, ainsi que dans le splendide *Theatrum urbium* que venait de publier Abr. Ortelius, et dans quelques autres auteurs; mais grâces à Dieu, tous les exemplaires s'en sont si bien écoulés qu'à la dernière foire d'automne on n'en trouvait plus un seul en vente. Alors le même libraire est revenu à la charge et m'a prié de retoucher ma première édition, de la revoir, de la refondre et de la compléter en l'enrichissant de plus de cinquante villes, châteaux et abbayes avec d'autres additions utiles. »

Mais, circonstance étrange, l'abrégé d'Abr. Saur n'est que la transcription littérale dans l'ordre chronologique de l'index alphabétique de Georges Braun : j'en citerai un exemple au hasard :

Index de BRAUN, 1582.	SAUER : *Parv. Theatr.*, 1587.
Würtzburg, eine hauptstatt in Herzogthumb Francken, am Mayn, von Conrado Celtae Herbipolis genant, sonst Preapolis, Menopolis, und Herbeburgum, des Herebi und Plutonisburg oder Stadt von den Graecis nach dem Troianischen Krieg angefangen, von ihrem Gott Herebo Würtzburg geheissen, welches Cornelius Tacitus vor ein fabel helt.. etc.	Würtzburg, ein Hauptstatt im Herzogthumb Francken am Mayn, von Conrado Celte Herbipolis genannt, sonsten Preapolis, Marcopolis und Herbeburgum, des Herebi unnd Plutonis Burg oder Statt, von den Grecis nach dem Troianischen Krige angefangen, von ihrem Abgott Herebo Würtzburg geheissen, welches Cornelius Tacitus für eine Fabel helt... etc.

Dans cette édition, il n'y a presque pas de figures sur bois : elles sont remplacées par des cartouches noirs, destinés évidemment à recevoir plus tard de petites planches découpées. On y trouve cinq planches oblongues intercalées en regard des villes de

Nurenberg, Marbourg, Mulhausen, Erfurt et Rottenburg, dont elles représentent le panorama. On lit p. 188 : « Fin des villes, qui sont au nombre de trois cent trente et une ; » et à la fin du livre : « *Gedruckt zu Franckfürt am Mayn, durch Nicolaum Basseum. Anno* M. D. LXXXVII. »

L'édition plus récente que j'ai vue est celle imprimée également à Francfort en 1593, avec beaucoup de pièces de vers latines et allemandes, entre autres, p. 303 : *De eminentia et splendore Theatri hujus mundi... Carmen... scriptum a Wendelino Helbachio anno* 88., et la traduction p. 317 : *Schawplats allerley Volcks vnd Handtwercks. Jetz nemlich anno* 92 *auss dem Latein zierlich, durchein Liefhaber bey nahe von Wort zu Wort verteutschet.*

Le titre est le même que celui de l'édition de 1587, sauf les modifications suivantes :

PARVUM THEATRUM URBIUM, *das ist*, etc... *jetz widerumb... Correct und vermehret mit schönnen künstlichen Figuren, Abreisung der Statt aussgangen*, etc. *Gedrückt zu Franckfürt am Mayn.* MDXCIII. — gr. in-8°. 16 feuillets non chiffr., 421 pp.

Cette seconde édition, augmentée en quelques endroits, renferme les mêmes gravures que la troisième de 1595 et le *Parvum Theatrum Urbium* d'Adrien Romanus de la même année. Nous avons cité le titre de cette troisième édition en reproduisant la note du *Bibliophile :* c'est un gr. in-8° composé de 12 feuill. non chiffrés, 521 pp., et 6 feuillets n. ch.

Cette édition ne parut plus sous les auspices et par les soins de l'auteur, car Abraham Saur était mort en 1593 (1) ; ce fut tout

---

(1) *V. Friedr. Strieder : Grundlage zu einer Hessischen Gelehrten und Schriftsteller Geschichte ;* t. XII. 1799 pp. 207-208.

simplement une spéculation inspirée au marchand de livres Nic. Basse par l'appât du lucre : il n'en faisait qu'une simple opération mercantile, sans même prendre la peine de modifier certains détails caractéristiques : ainsi les deux tirages de 1593 et 1595 portent la même date : « *den* 28 *martii anno* 1593-1595. »

Adrien Romanus, de son côté, n'avait fait que transcrire *en latin*, pour son *usage privé*, *dans l'ordre géographique*, l'Index alphabétique de Georges Braun. Son manuscrit étant venu entre les mains de N. Basse, ce dernier fit les plus pressantes instances pour obtenir l'autorisation de le publier ; alléché par le succès du guide allemand de Sauer, il comptait sur un débit non moins considérable du guide latin de Romanus et il finit par triompher des répugnances de celui-ci. Du reste, Romanus ne laissa jamais planer l'ombre d'un doute sur la part qui lui revenait dans cette compilation : sa bonne foi serait encore au dessus de tous les soupçons, s'il n'avait pas pris soin de nous fournir des explications péremptoires sur l'origine de cette publication et sur les sources auxquelles il avait puisé (1) : la lettre qu'il adresse à N. Basse dans la préface de son *Parvum Theatrum*, dissipe toutes les obscurités de ce mystère : « En voyant un jour chez moi, lui écrit-il le 17 juin 1595, cette courte mais méthodique description des principales villes de l'univers, vous fîtes de vives instances pour que je vous permisse de l'emporter et de la livrer à vos presses. Quant à moi qui reconnaissais fort bien n'y avoir rien mis du mien, sauf l'ordre méthodique et la peine de colliger,

---

(1) Nous devons faire remarquer que les insinuations de plagiat ou de concurence dont il était question dans la note du *Bibliophile*, ne s'adressaient nullement dans notre intention à l'intègre et loyal professeur de Würtzbourg. Romanus ne nous a jamais été suspect à ce point de vue : seulement nous ne savions si l'accusation devait porter sur Basse, ou sur Sauer, ou sur quelque autre forban de lettres qui aurait pillé Romanus. (N. de la Réd.)

j'estimais plutôt qu'elle était bonne à jeter au feu. « Et il ajoute plus loin : « Pour la plupart des descriptions de villes, j'ai cru qu'il n'était pas possible de puiser à une source plus exacte que le *Theatrum Urbium* de Georges Braun... aussi avais-je chargé mon copiste de transcrire plusieurs endroits de cet ouvrage dans le nouvel ordre que j'avais adopté pour ma compilation. » Romanus informe en outre le lecteur qu'il intitule son travail *description méthodique*, mais que sauf la méthode, il n'y a rien mis du sien. Ce n'était dans sa première intention qu'un recueil de notes dont il comptait faire usage pour une sorte de géographie en vers, où l'histoire et la description de chaque ville eussent été résumées en deux ou trois hexamètres : « Je ne me serais certainement pas avisé, ajoute-t-il, d'en refaire la description complète après l'excellent ouvrage que Georges Braun a donné depuis longtemps au public... mais tout en copiant celui-ci j'ai seulement adopté un ordre différent ; si l'ordre est chose utile en toute circonstance, on peut dire qu'il ne l'est nulle part autant qu'ici. Notre distribution permet à l'amateur cosmographe et géographe de voir de suite quelles sont les villes d'un pays et réciproquement à quelles contrées et à quels climats appartiennent telles ou telles villes ; voilà pour l'ordre : quant au reste, j'ai déjà averti le public qu'il n'y a absolument rien de moi dans ce traité. »

Je pense que ces explications et la loyauté même de Romanus ne peuvent laisser planer l'ombre d'un soupçon sur sa mémoire, quant au plagiat incriminé. Abr. Sauer lui-même, n'est que le plagiaire de G. Braun, et le vrai coupable ici en définitive c'est l'éditeur Nicolas Basse, à qui Romanus écrivait : « Je vous envoie cet opuscule que vous avez attendu si longtemps, et je vous le dédie ; » c'est Nicolas Basse qui ajuste à l'œuvre de Romanus les mêmes figures sur bois qui lui ont déjà servi pour illustrer le *Theatrum* de Sauer, et qui y ajoute les vers de W. Helbach, uniquement pour donner à son nouveau *guide* la forme du premier ; ce sont

de ces petites finesses du métier dont les libraires modernes eux-mêmes, pourtant si honnêtes, ne se font pas toujours scrupule.

A. RULAND.

CHRONIQUE

Feu le poëte hollandais A. BOGAERS, mort à Spa le 11 août dernier, bien connu en Belgique par son titre de membre de l'Académie royale de Belgique et surtout par le beau poëme qui remporta la palme au concours ouvert par cette Académie à l'occasion de la mort de S. M. la Reine des Belges, a laissé une belle bibliothèque, fruit de soins assidus et intelligents.

Cette bibliothèque riche en bons livres, bien reliés, qui se rapportent à presque toutes les branches du savoir humain, est une preuve évidente que M. Bogaers s'était approprié le dicton de Térence : *Humani nihil a me alienum puto.*

Elle contient en outre bien des manuscrits sur vélin ou sur papier, monuments précieux de la langue à laquelle le poëte avait voué un culte éclairé, des incunables et des raretés bibliographiques qui ne dépareraient pas les collections les plus somptueuses.

La mort ayant empêché le propriétaire de ces trésors de prendre des mesures pour les sauvegarder et pour les empêcher de s'éparpiller aux quatre vents du ciel, Mademoiselle J. M. Bogaers, sa fille, a pris sur elle cette tâche pénible et délicate. Elle a invité M. le Directeur de la bibliothèque royale de la Haye, à faire dans la bibliothèque délaissée par son père un choix de tous les livres sans exception qu'il peut paraître désirable de faire entrer dans le dépôt littéraire confié à la garde de notre savant collègue ; une foule d'excellents ouvrages qui feraient double emploi à La Haye iront compléter la collection qui se forme à Rotterdam par les soins de la direction du *Leesmuseum*. On ne saurait assez s'empresser de signaler de pareils actes : le désintéressement éclairé qui les inspire est aussi honorable qu'il est rare.

L'INVENTION DE L'IMPRIMERIE (1)

VIII

LAURENTIUS JOANNES COGNOMENTO AEDITUUS CUSTOSVE

Avant 1628, il n'y a pas dans la tradition harlemoise, la moindre trace d'une date antérieure à 1440 pour l'année de l'invention. C'est Scriverius qui s'avise alors de faire un saut périlleux en dehors de la tradition et de fabriquer sur la main une histoire burlesque qui n'a *pas d'autre* fondement que son imagination. Nous dirons plus loin par quelle voie ridicule il y a été conduit. Je me borne à faire remarquer ici que de 1440 il saute à 1428 ; de là Boxhorn va jusqu'en 1420, et le versatile écrivain anglais Cogan, s'arrête d'abord à 1422 pour remonter à 1428 ou 1430. Koning mit fin à toutes ces incertitudes en 1822. Il avait eu le bonheur « de découvrir une base nouvelle et plus solide, pour *fixer* (Koning ne craint plus, dit-il, de se servir de ce mot) à l'année 1422, la date première à laquelle il faut reporter avec certitude l'invention de Coster. »

---

(1) *Suite.* V. pp. 61-66, 93-106, 125-145, 157-180, 189-203, 205-223, 229-243 et 245-253.

Et, en effet, il ournit une preuve, en comparaison de laquelle les mathématiques ne sont qu'un jeu d'enfant, et, pour comble d'esprit, il daigne nous apprendre que tout ce qu'il avance « est constaté par une généalogie authentique écrite sur parchemin et dont il est le possesseur, » c'est-à-dire qu'il l'a tirée du document que nous avons publié et où l'on trouve la date de 1440 ! que l'on jette d'abord un coup-d'œil sur la généalogie et ensuite sur le commentaire suivant extrait du *Konst en Letterbode* de 1822.

1370. Naissance de Koster (!).

1392. Koster âgé de 22 ans (!!) épouse Catherine, fille d'André (qui *n'est pas citée* dans le document).

1393. Naissance de Lucie, fille de Laurent (!!!).

1415. Lucie, âgée de 22 ans (!!!!) épouse Thomas, fils de Pierre.

1416. Naissance de Pierre fils de Thomas.

1417-1422. Naissance d'un ou de plusieurs enfants de ce dernier mariage.

1438. Pierre, fils de Thomas, âgé de 22 ans, épouse Marguerite, fille de Jean Floris.

1439. Naissance de Thomas, fils de Pierre.

1440. Naissance de Marguerite, fille de Pierre.

On ne pourrait désirer des preuves plus concluantes. Au moyen de tant de personnes ayant l'âge de 22 ans, il faut bien que l'imprimerie ait été découverte en 1422. Suivons le raisonnement de Koning :

« Que l'on avance ou que l'on retarde la date de la naissance ou du mariage de l'une ou de l'autre de ces personnes, de quelque manière que l'on calcule, on n'aura pas d'autre résultat que celui-ci : les petits-enfants de Koster, issus de sa fille Lucie, doivent avoir atteint en 1422 l'âge de deux à six ou sept ans et se trouvaient précisément dans cette tendre enfance où quelques lignes d'exemples, données par leur aïeul, pouvaient leur être de quelque utilité, et doivent avoir éte reçues par eux avec une joie toute filiale. »

C'est celui qui avait *deux* ans qui les aura reçues avec une joie filiale toute particulière! on les voit d'ici, les joyeux bambins, assis dans leur petits fauteuils et tendant les bras vers leur grand-père chaque fois qu'il revenait du Bois avec des lettres nouvelles. Et combien leur joie était plus grande encore, quand ce bon aïeul venait de terminer, avec l'aide de leur père, quelque *Pater* ou quelque *Ave salus mundi*, imprimés en latin à leur intention!

Voyez-vous ce charlatan qui parle de tous ces mariages invariablement célébrés à 22 ans, et qui en parle comme s'il avait assisté à la noce, le voyez-vous fabriquer des dates avec une ignorance sans bornes, et fonder sur cet ensemble la preuve que l'imprimerie a vu le jour à Harlem en 1422? Peut-on conserver le calme de l'esprit en présence de cette audace? Mais le public qui acceptait ces bourdes pour de l'argent comptant était mûr pour la « commission » qui a décidé, par ordre de dame Jacqueline, que le fait a eu lieu en 1423.

A côté du nom de l'inventeur inventé par Junius, à coté de ses petits-fils, on nous fait connaître aussi sa demeure : *Habitavit Harlemi in aedibus* SATIS SPLENDIDIS (*ut documento esse potest fabrica, quae in hunc usquè diem perstat integra*) *foro imminentibus e regione Palatii regalis.* » Junius parle ici avec son exagération habituelle, son penchant à l'enflure et au pathos; car, d'après le passage déjà cité de van Zuren, écrit antérieurement à Junius, la demeure de Coster était alors en état de caducité (*quamquam ruinosi*). En 1628, Scriverius nous apprend également que la maison a été « changée, subdivisée et achetée par trois différents propriétaires. La partie que l'on regardait toujours pour avoir été l'habitation de Coster, se nommait *la Grappe d'or*; quand elle fut visitée par John Bagford (*Philosophical Transactions de* 1707), elle était occupée par un marchand de fromage; jusques vers 1761, elle avait pour habitant : « Mozes van Hulkenroy, imprimeur sur le Marché, à Laurent

Coster, inventeur de la typographie », mais auparavant déjà, les autres parties formaient l'auberge *la Toison d'or*.

Vers 1813, la prétendue maison de Coster devint une gargote nommée *Het Bossche Koffijhuis*, et par le peuple, *het booze Koffijhuis*, c'est-à-dire le café borgne, et elle tomba en ruines le 13 mai 1818.

Si l'on fait attention aux diverses enseignes qu'a portées la demeure de Coster, il est manifeste que cette maison a été de tout temps une auberge. Des maisons de ce genre situées aux endroits les plus favorables, comme ici au grand Marché, au centre de la ville, ces maisons conservent ordinairement leur destination primitive de famille en famille. Et voyez : outre l'échevin Louwerys Janszoen, nous avons appris à connaître comme aubergiste Lourens Janszoon Coster, son soi-disant *petit-fils* Pierre Thomaszoon, également comme aubergiste, et nous trouvons chez Gerrit Thomaszoon, le contemporain de Junius et *dans la demeure de Coster*, de vieux brocs d'étain fondus avec les caractères typographiques de cet inventeur. En réunissant ces données, nous obtenons pour résultat que l'aubergiste Lou Coster a demeuré, peut-être jusqu'en 1483, dans la maison du Grand-Marché, qu'il a eu pour successeur dans son commerce, d'abord son *beau*-fils (et non pas son *petit*-fils) Pierre Thomaszoon, décédé en 1492 et plus tard un neveu de celui-ci, Gerrit Thomaszoon, décédé vers 1560. Tout cela nous fait comprendre l'histoire de la maison et des vieux brocs.

Terminons, du coup, toute la question héraldico-généalogique.

Tout en revenant, plus loin, sur la révolution opérée dans la légende harlemoise par Scriverius en 1628, je dois anticiper sur ce qui concerne la personnalité de Coster.

La tête farcie de préjugés, d'erreurs bibliographiques et de fanatisme anti-mayençais, Scriverius s'est mis, à sa manière, à

chercher l'inventeur harlemois à une date antérieure à 1440, date de la légende, mais abandonnée par lui. Et le voilà qui découvre, dans un document scabinal de 1431, la mention d'un habitant de Harlem dont le nom coïncidait, par hasard, avec le prénom de Coster : c'était un échevin nommé Louwerijs Janszoon. A l'instant, il en tire une conséquence aussi fausse que précipitée : à savoir que l'échevin et l'inventeur de Junius sont un seul et même personnage, et il écrit dans son *Lavre Crans* (p. 116). « Il faut savoir que je viens de trouver que notre Laurens a été échevin et scellait ici des actes en l'année 1431. » Ce grain de senevé de l'erreur, cette transformation spécieuse du personnage, a produit un arbre, ou plutôt un buisson qui n'a cessé de croître jusqu'à ce jour et qu'aujourd'hui seulement on peut livrer aux flammes. La pédantesque observation de Junius sur l'étymologie et l'origine du nom de Coster a donné le jour à la légende du sacristain, de ce non-être dont Malinkrot, — qui avait accepté pour argent comptant le fameux jeu de mots et le combinait déjà avec la découverte de Scriverius, — se scandalisait déjà en 1639. « Nihil dicam, disait-il, de Aeditui in primaria et patritia Laurentii istius familia hæreditario munere, quamvis *instar monstri* habere possit consularis hic Junii aedituus. »

Néanmoins, ce triangle circulaire eut pour défenseurs Meerman et Koning et fut détruit en 1841 par De Vries, mais seulement après qu'on eût affirmé, sans preuve historique, que cet infime emploi de sacristain constituait une fonction héréditaire et après qu'on l'eût orné d'un éclat digne des mille et une nuits, et cela en opposition avec les chartes et les coutumes les plus claires. Une parenthèse de pédant a été le point de départ de toute cette histoire. Depuis Scriverius donc, et sur la foi de cet unique témoignage, on a vu naître à coté de la légende du sacristain et mise en rapport avec elle, la légende de l'échevin. L'ondulation produite par cette pierre jetée dans le courant de la tradition,

s'agrandit de plus en plus, l'eau coula par dessus les rives, noyant le vieux récit, entrainant le Laurent Janszoon Coster primitif et jetant sur le sol un autre inventeur qui non seulement n'avait jamais songé à la typographie, mais que les harlemois du XVIe siècle n'avaient jamais eu en vue! Les recherches de Van Oosten de Bruin et de Meerman, vers 1765, mettent au jour plusieurs actes scabinaux munis du sceau de Louwerijs Janszoon. Et voyez! ce sceau porte un lion grimpant, avecun lambel (branche cadette) et la barre de bâtardise. Et bien qu'en 1740 on s'en tint encore à la généalogie originale, celle du Coster à la Colombe, on n'en fit plus jamais mention, mais on transforma l'inventeur en descendant bâtard de Brederode! Et pour trouver des Costers jouissant de cet honneur, Meerman abaisse tout simplement la race légitime des Van der Duin en branche bâtarde. Et tout en soulevant d'énormes nuages de poussière inutilement érudite, ces grands généalogistes ne songent pas un instant aux règles les plus élémentaires du blason ; ils oublient de répondre à la première question qu'ils devaient se faire dans tous les cas, avant de se mettre à leurs recherches et de déclarer entachée de bâtardise une ancienne famille, à la question de savoir quelle était la *couleur* du blason de leur échevin. Un lion grimpant ne signifie rien par lui-même, car déjà dans le moyen âge ces lions là foisonnent chez nous. Pourquoi ce lion est-il sans couleur sur un champ sans couleur, exactement comme l'écusson de Hollande? Pourquoi Laurens Janszoon n'est-il pas un cadet bâtard des van Heemskerk, des Berkenrode, des van Nispen, des Bouwens, des Van Eck ou de tant d'autres qui tous portent le lion? Que l'on jette un coup-d'œil sur les armoriaux. Dans l'armorial de Leiden on verra les armes de Guillaume Jacques Willemsz : un lion avec lambel de gueules sur or. Mais celui de Harlem possède une ménagerie complète de lions grimpants : Van Loo, argent sur azur ; Verbeek, azur sur argent ;

Damast, gueules sur argent; Schatter, sable sur argent, et ainsi de suite pour les familles Boeckhorst, Alkemade, Doortoge, van den Berg, Bronkhorst, Langerak, van der Leck, etc. En vérité, M. Alberdingh Thijm, le préfacier et l'annotateur du livre sophistique de Paëile, dans lequel l'échevin harlemois Louwerys Janszoon est toujours brederodisé, M. Alberdingh Thijm a parfaitement raison de dire (*Nederland*, p. 190), que « l'on a affublé de la livrée des Brederode plus d'un mannequin créé par l'imagination ou la complaisance des fabricants de généalogies. » Mais où voulait-on en venir avec ce charlatanisme héraldique? A opposer au gentilhomme Gutenberg un rejeton imaginaire de nos comtes.

L'échevin Louwerys Janszoon de Brederode pouvait bien être un sacristain, voire un sous-sacristain et, en cette qualité, chercher du vin pour l'église, mais pouvait-il être un aubergiste, un débitant de boissons? Le ciel devait l'en préserver. Aussi les témoignages qui le démontrent d'une manière irréfragable furent-ils furieusement torturés.

On continua de chercher ainsi, et de raisonner sur ces fausses prémisses, jusqu'à ce que la commission de 1821 vint à découvrir la date du décès de l'échevin Lourens Janszoon, l'année 1439. Et telle était la force avec laquelle la légende échevinale de Scriverius avait pénétré dans les esprits, tel était l'éloignement où l'on était arrivé, en toute conscience, de la légende costérienne de Junius, que l'on identifiait audacieusement le personnage mort en 1439 avec l'homme qui, selon Junius, invente l'imprimerie en 1440 et se laisse voler en 1441 par son ouvrier allemand! En un mot, la substitution de personnes operée avec tant de précipitation en 1628 par Scriverius a donné lieu à ce fait plein d'amère ironie, qu'en 1856 on a inauguré à Harlem une statue de bronze en l'honneur d'un échevin-aubergiste de cette ville, d'un homme qui n'a rien eu de commun ni avec la typographie inventée après

sa mort, ni avec la tradition libellée par Coornhert et Junius. Non seulement la critique historique et la science mieux renseignée de notre temps rejettent la statue, mais encore, si les témoins du procès pouvaient sortir de leur tombe, on verrait Adrien Junius protester contre l'entorse donnée à ce récit qu'il a dressé d'après les témoignages les plus solennels et couvrir de son indignation ceux qui rejettent cet *aedituus custosve* auquel il avait donné un si magnifique brevet de capacité. Et l'honnête échevin lui-même, le conservateur Louwerys Janszoon, les remercierait bien de leur procédé révolutionnaire; et en bon catholique qu'il était, il s'élèverait énergiquement contre la conduite de ce compatriote calviniste qui, deux siècles plus tard, s'avise de le débaptiser. Car enfin il n'était pas *Coster* (sacristain) et ne portait pas ce nom. Le seul point de rapport qu'il a eu avec Lourens Coster, Pierre Thomaszoon, Gerrit Thomaszoon, c'est la tenue d'une auberge. Seulement, toute cette suite d'aubergistes occupant la même maison pendant de longues années a pu, à l'aube brumeuse de la tradition et à cause du souvenir d'un Laurent, a pu donner lieu à une confusion de personnes tout à fait étrangères les unes aux autres.

En résumé : 1° la tradition originale de Harlem remontant au XVe siècle est unanime jusqu'en 1628 dans la croyance que Lourens Janszoon Coster a inventé l'imprimerie en 1440; 2° depuis le dix-septième siècle, un *autre* personnage prend sa place, un personnage qui n'est *pas* l'homme de la tradition primitive. 3° Depuis Scriverius, tous les défenseurs des prétentions antihistoriques de Harlem ont entouré cet intrus de leurs hommages. 4° L'érection d'un statue à l'échevin de Harlem est le résultat d'une méprise : l'aubergiste de bronze qui se pavane au Grand-Marché de Harlem est le Népomucène de notre vanité nationale, et n'a été canonisé que par l'ignorance et la tromperie.

A. Van der Linde.

CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ
BARTHÉLEMY MERCIER DE SAINT-LÉGER
avec FRANÇOIS TÖPSEL, prélat de Polling (1)

Gunther ZAINER, dont la famille était originaire de Reutlingen, ville libre de l'Empire, est sans contredit le plus important des typographes de la ville d'Augsbourg au XVe siècle. On ignore la date certaine de sa mort. En compulsant la correspondance de l'abbé Barthélemy Mercier de Saint-Léger avec François Töpsel, prélat de Polling, nous avons recueilli quelques renseignements sur la mort de cet imprimeur célèbre.

François Töpsel écrivait à l'abbé de Saint-Léger, le 18 mars 1772 (2), une lettre latine (3) dont nous traduisons le passage suivant :

« Quant à Gunther Zainer, je ne puis pour aujourd'hui vous marquer davantage que ce qui se trouve ajouté, concernant l'année de l'impression, à deux seulement des nombreux ouvrages sortis de ses presses et dont nous possédons un certain nombre :

» *Speculum vitae humanae ad annum* 1471. *Augustae Vindelicorum.* Et

» *Libros Ethimologiarum Isidori junioris. Anno* 1472.

« Mais je vais écrire au bibliothécaire de la chartreuse de Bux-

---

(1) Voy. le *Bibl. belge*, t. II 392-404.

(2) *Cod. Moll.* 54, p. 339

(3) Toute la correspondance de Töpsel est écrite en latin : nous traduisons ici les passages que nous lui empruntons.

heim (1) pour le prier de me communiquer les livres de Gunther

---

(1) Voici ce que Töpsel écrivait le même jour, à Franç. Krismer, bibliothécaire de la chartreuse de Buxheim : « Il n'y a pas bien longtemps que je m'entretenais avec un savant homme de la détermination de la véritable année en laquelle furent imprimés les quatre livres de l'*Imitation* par Gunther Zainer, les exemplaires ne portant aucune indication de date. Voici en effet ce qu'on lit à la fin de cette curieuse et rare édition :

> *Viri egregii Thome Montis sancte Agnetis in Trajecto regularis Canonici libri de Christi imitatione numero quatuor finiunt feliciter, per Guntherum Zainer ex Reutlingen progenitum literis impressi ahenis.*

» Michel Maittaire (*Annales typographiques* t. I, p. 298, n°. 7.), s'appuyant avec Rosweyd, Heser et plusieurs autres sur le nécrologe des chanoines réguliers de la Ste-Croix à Augsbourg, affirme expressément que *Gunther Zainer mourut le* 24 *avril* 1475. A ce témoignage mon interlocuteur m'opposa le nécrologe de la chartreuse de Buxheim, où le décès de G. Zainer est fixé et annoté au 13 avril 1478, ajoutant qu'il avait ouï dire qu'il n'y avait peut-être pas un livre sorti des presses de G. Zainer qui ne se trouvât dans la célèbre bibliothèque de cette chartreuse, cet imprimeur s'étant fait une coutume d'offrir en don à son cher couvent de Buxheim tous les ouvrages qu'il éditait. Mon savant ami joignit à son récit que ledit G. Zainer aurait pris soin d'ajouter à chacun des livres dont il gratifiait la chartreuse en question, l'année de la donation ou de l'impression, *que ces livres fussent imprimés avec un millésime ou sans millésime.*

» S'il en est ainsi effectivement, il vous sera bien facile de résoudre les questions suivantes :

» 1° Si réellement le décès de Gunther Zainer est annoté dans le nécrologe de Buxheim sous la date du 14 avril 1478? si ce décès est annoté par une main contemporaine? si la note n'a pas été seulement ajoutée après coup, par une autre main, dans les siècles suivants? si l'on n'y trouve pas aussi quelque éloge, ancien ou moderne. du même G. Zainer? ce qu'il dit?

» 2° Quel est le plus ancien ouvrage de G. Zainer avec date d'impression que possède la bibliothèque de Buxheim, et quel est également le plus récent, aussi avec date?

et de son frère Jean que possède ce couvent ; car j'ai appris il n'y a pas bien longtemps, que G. Zainer n'éditait pas un seul livre sans en offrir un exemplaire en don à la chartreuse en question. »

Le 30 avril 1772 (1) Töpsel rend compte à l'abbé de Saint-Léger de la correspondance qu'il a échangée avec François Krismer, qui paraît fort bien au courant de la bibliographie de son dépôt : « Dans l'entrefaite, lui dit-il, j'ai reçu la réponse de Fr. Krismer, bibliothécaire de la chartreuse de Buxheim, près Memmingen, en Souabe ; en voici les termes : « A la page 18 du » livre des bienfaiteurs, dont l'original cependant n'existe plus, » mais que transcrivit plus tard, en 1508, D. Uldaric Steinbach » de Memming qui fut admis dans la chartreuse de Buxheim et » au noviciat le 6 avril 1485, fit profession le 8 mai 1486 et mou- » rut le 30 novembre 1539, après avoir été le doyen d'âge et le bon, » diligent et habile directeur de notre maison de Buxheim, on » lit ce qui suit :

« *Item Dominus Guntherus impressor civis Augustae dedit nobis libros subscriptos propter Deum et animae suae salutem* 1474, *et sequentibus : primo Pantedogiam in duobus voluminibus ; Summam Johannis, Catenam auream S. Thomae, Bibliam in vulgari, insuper regali modo, Registrum B. Gregorii Papae, Wilhelmum de Fide et legibus dupliciter, Postillam super Epistolas et Evangelia in vulgari, Summam Pisani, libellum de legibus temporalibus in vulgari, Titulos Psalmorum*

» 3° S'il existe quelque ouvrage imprimé par ses soins après l'année 1475 ?

» 4° S'il est vrai que ledit Zainer ajoutât à chacune des éditions dont il gratifiait la chartreuse de Buxheim, même à celles imprimées sans millésime, la date de l'impression ou de la donation ?

» 5° S'il y a quelque indication spéciale concernant l'année en laquelle furent imprimés *les livres de l'Imitation du Christ*, par G. Zainer ? etc. »

(1) *Cod. Moll.* 54, p. 355.

cum Expositione, Textum Donati, Lumen animae in latino, Historiam Barlaam et Josaphat, et duo vulgaria confessionalia in vulgari. Qui obiit 1478 *et habet aniversarium perpetuum nobiscum in die S. Remigii pro se et parentibus, uxore et omnibus antecessoribus suis. Idem habuit plenum monachatum in domo hac sicut unus de Professis. Obiit Idibus aprilis.* »

» Voilà mot à mot ce qu'il me mande... on peut au moins en tirer cet enseignement que, Uldaric Steinbach, l'auteur de la note, qu'il ait été déjà contemporain ou seulement quasi-contemporain dudit Gunther Zainer, n'a pas mis beaucoup d'exactitude dans la liste qu'il dressait, et Krismer lui-même avoue que cette liste ne mentionne pas les ouvrages dans l'ordre des millésimes de l'impression. Elle est du reste encore fort incomplète et la bibliothèque de Buxheim possède elle-même, à l'heure qu'il est, bien d'autres ouvrages de G. Zainer. Mais il est surtout absolument faux que le *bienfaiteur* y inscrivît l'année de l'édition ou de la donation de chacun de ses ouvrages. Krismer rapporte toujours l'édition des IV livres de *l'Imitation du Christ* à l'année 1470. »

Mercier de Saint-Léger répond à Töpsel par la lettre suivante, écrite naturellement en français :

« Paris le 11 mai 1772.

« J'ai reçu les deux lettres, que vous avez pris la peine de m'écrire le 13 mars et le 20 (?) avril... Tout le détail que vous avez bien voulu m'envoyer sur *Gunther Zainer* m'a fait grand plaisir. Mais il reste toujours des difficultés sur l'époque précise de la mort de cet artiste.

» 1° Comment est-il possible que le nécrologe de *Ste-Croix* le fasse mourir en 1475 (date copiée par *Maittaire*) et celui de *Buxheim* en 1478 ? Puisque les chanoines de Ste-Croix sont morts aux lettres (1) et qu'ils ont perdu leur Nécrologe ou qu'ils ne

---

(1) Le prélat de Polling lui avait écrit : « Je n'obtiendrai assurément rien

peuvent plus le lire, il n'y a pas moyen d'en avoir extrait ; mais enfin,

» 2° dans le nécrologe de Buxheim la date 1478 étant écrite en chiffres, n'y a t-il pas là quelque erreur ?

» 3° Toutes ces difficultés peuvent être facilement résolues par les livres qui sont à Buxheim, imprimés incontestablement par *Zainer* avec dates ; en effet s'il y a dans cette chartreuse un seul livre imprimé par cet artiste l'une des années qui ont suivi 1475, il est manifeste qu'il n'est donc pas mort à cette dernière époque ; dès lors la date de Ste-Croix est fautive. Il serait donc bien plus simple de citer ces livres imprimés depuis 1475 ; la question serait résolue. Ce qui me fait pencher à croire 1478 la vraie date de la mort de ce *Zainer*, c'est que dans l'extrait que vous m'envoyez, *Steinbach* dit expressément : « *Guntherus... dedit nobis* » *libros... anno* 1474 *et* SEQUENTIBUS ; » or ces derniers mots indiquent que *Zainer* ne mourut pas l'année *suivante*.

» 4° Une chose qui me surprend, c'est que dans cette note des livres donnés à *Buxheim* par *Zainer* je ne trouve pas ceux qui sont connus de tout le monde pour avoir été imprimés par cet artiste, tandis qu'au contraire le grand nombre de ces livres n'est pas sorti de ses presses ou au moins ne sont pas connus pour en être sortis. Je vois bien que *Steinbach* a écrit sans beaucoup

---

du tout de nos chanoines de Sainte-Croix : j'ai fait auprès d'eux des instances redoublées ; j'ai écrit au supérieur dans les termes les plus pressants : il m'a répondu : sa réponse était tellement excentrique qu'on eût juré qu'il ne savait pas ce que c'est qu'un Nécrologe ; mais comme ils se servent d'un nouveau livre mortuaire, il est probable que l'ancien est enfoui dans quelque recoin à moins que le parchemin sur lequel étaient écrits les noms des défunts n'ait été détourné pour d'autres usages, comme il était passé en coutume de faire dans les deux derniers siècles, ce qu'il n'aiment pas trop d'avouer. » (*Cod. Moll.*, 54, p. 340).

d'attention, et c'est une raison pour le P. *Krismer*, que l'on dit très-habile, de nous donner un bon catalogue de tous les livres de sa bibliothèque imprimés dans le XVe siècle. Il me semble qu'il l'a promis au public. Mais pour les livres inconnus, il faut donner des notices claires et concises et ne jamais manquer de transcrire la souscription en entier, comme a fait *Weislinger* dans son *Armamentarium*. Permis ensuite au rédacteur de ce catalogue de faire telle conjecture qu'il voudra sur l'année précise de l'édition d'un livre *non daté*; mais quand il n'y a pas de date, il faut le dire et copier la souscription qui en tient lieu. Par exemple il fixe à 1470 l'époque de l'édition de l'*Imitation*, et il est évident qu'elle doit être à peu près dans ce temps là, mais seulement à peu près; car de ce que ce livre est relié avec un autre qui porte la date 1469 et de ce que les caractères employés dans tous deux sont semblables, on ne peut rien conclure précisément pour 1470, si l'artiste a pu donner en 71, ou 72 ou 73 un livre avec les mêmes caractères dont il s'était servi en 1469, et si ce livre sans date a pu être relié avec le daté, deux ou trois, ou quatre ans plus tard. La date précise de la mort de *Zainer* ne m'intéresse que parce que cet imprimeur est un de ceux sur lesquels j'ai rassemblé par moi-même quelques notes pour corriger *Maittaire*.

» Est-ce que vous avez jamais douté, Monsieur, de la fausseté de la date de la Bible latine imprimée à *Augsbourg* en 1466 par *Bamler*? Il me semble que plusieurs bibliographes et *David Clément* en particulier (dans sa *Bibliothèque curieuse* in-4°) ont bien prouvé que cette date était écrite à la main, c'est à dire que l'on n'y peut point du tout compter. Je pense depuis longtemps là dessus comme le *P. Krismer*, et je regarde *Gunther Zainer* comme le premier typographe d'*Augsbourg*; *Jean Keller* étant chimérique, au moins pour une époque si reculée; et *Schuszler*, dont on a un beau Josèphe, en 1470, fol., étant le seul

qui puisse disputer la primauté à *Zainer* ; si toutefois l'on trouve un livre antérieur à son Josèphe de 1470, ce dont je doute fort. » (1)

Töpsel répond à Mercier *(Cod. Moll.*, 54, p. 359) :

« Vous demandez ensuite s'il existe des impressions postérieures à 1475 publiées sous le nom de Gunther Zainer, comme l'assure le bibliothécaire de Buxheim, François Krismer. Je réponds que rien ne me le prouve jusqu'ores et que le digne Krismer n'a pas pu me montrer un seul ouvrage imprimé avec le nom de Zainer après cette date. Les deux livres dont me parle Krismer, sous l'année 1477, ne portent ni le nom de G. Zainer ni le lieu de l'impression ; le caractère seul offre quelque ressemblance avec ceux que Zainer a employés un peu auparavant ; mais son successeur, quel qu'il soit, a fort bien pu employer les mêmes caractères et les mêmes types que Zainer après la mort de celui-ci. Cependant Krismer insiste : il objecte d'après *le livre des bienfaiteurs*, qu'il y est dit que les livres donnés par Gunther aux chartreux de Buxheim leur avaient été donnés en l'année 1474 *et les suivantes ;* que si Gunther était mort en 1475, l'annotateur n'eût pas pu dire en l'année 1474 *et les suivantes*, mais qu'il eût dû dire et *la suivante* (2). Vous me direz si cet argument a plus de

---

(1) *Cod. gall. :* 574 *ou Cod. bav.* 3479 du catalogue des msc. de Munich.

(2) Plus tard le conseiller Georges-Guillaume Zapf, bibliographe célèbre, déclara que la véritable date du décès de Zainer est 1478. (Voyez *Augsburger Buchdruckergeschichte nebst der Jarbüchern derselber von* G. W. Zapf. avec planches. Augsbourg, 1786, in-4°, 1ere partie p. IX-XI : 2e partie *Augsbourg* 1791, p. VI.). « En 1468. dit Zapf, lorsque Gunther Zainer commença à imprimer à Augsbourg, il n'était pas encore bourgeois, mais simple résidant. Il ne fut inscrit qu'en 1472 au registre des impôts, à titre de *Scribe*, sous le nom *Gunther le Scribe ;* mais en 1473 il est nommé *Gunther Zainer le Scribe*, et il continue à y figurer jusqu'en 1478 sous la même dénomination. Cette date prouve la fausseté et le néant de l'opinion qui fixe son décès à

poids à votre avis qu'il n'en a au mien. L'annotation elle-même me paraît fort insignifiante et pour être par trop vague elle peut aussi bien embrasser plusieurs années qu'une seule, plus ou moins, à ce point que le critique ne pourrait pas interpréter sans risque ces *années suivantes.* »

A. RULAND.

Bibliothèque Ouwaroff. Catalogue spécimen. Sciences secrètes. Moscou, 1870. XI-217 pp. in-4° à 2 col. (Par M. A. Ladrague.) Tiré à 75 exemplaires.

L'auteur de ce catalogue est un bibliographe de la grande école : il a la science et la conscience, il se préoccupe d'instruire et d'être utile. Le spécimen qu'il publie du *Catalogue général de la bibliothèque Ouvaroff* est, à notre avis, un travail des plus remarquables : exactitude scrupuleuse des titres, description succincte du livre, classification bien raisonnée, dépouillement des recueils, notes intéressantes mais sobres, tout y est. On voit que l'auteur a vu le livre *intus et extra.*

Il a évité un écueil qu'il décrit fort bien dans son avant-propos : « Les bons catalogues que nous possédons maintenant, dit-il, font connaître aux bibliophiles les ouvrages rares qui se trouvent dans telle ou telle bibliothèque, la condition du livre, son état de conservation, quelquefois ce qui le fait rechercher ; en un mot, tous détails qui intéressent le bibliophile ou le

---

l'anné 1475 et qui se trouve ainsi absolument mise hors de cause. » Zapf n'a pas connu d'impressions postérieures à 1475.

bibliomane mais ne satisfont pas le travailleur. » En effet, la *rareté* est une sorte d'oïdium qui commence à envahir un peu trop les catalogues ; à voir certains d'entr'eux, on croirait que la mission du bibliographe est non pas de signaler les perles dans le fumier, mais de transformer celui-ci en perles. Découvrir des *raretés*, c'est l'idée fixe d'un grand nombre de gens s'occupant des livres. Et où arrive t-on avec cela ? A faire former par les amateurs des collections de curiosités, d'objets ayant peut-être une valeur marchande de pure convention, mais parfaitement exempts de valeur intrinsèque. Or, ceux qui ont un peu manié des livres savent s'il est bien difficile de dénicher des raretés de ce genre. Nous avons eu ici, à Bruxelles, un libraire qui savait à peu près lire et écrire et néanmoins dirigeait des ventes de livres. Or, dans la confection de ses catalogues, il usait d'un procédé très-ingénieux pour indiquer le degré de rareté d'un ouvrage. Tout bouquin imprimé au XVIe siècle recevait invariablement la gratification de *rare* ; s'il était en outre de mauvaise condition, il devenait *très-rare;* et enfin, s'il ne formait plus qu'un amas de feuillets jaunis, salis délabrés, bons à être jetés dans le magasin d'un chiffonnier, et qu'avec cela, il était imprimé en lettres gothiques, lettres dont le brave homme n'avait jamais pu saisir la valeur mystérieuse, l'ouvrage figurait au catalogue avec les épithètes extraordinairement rare, excessivement recherché et quelquefois même, on risquait à son sujet une note d'une érudition impayable.

Eh bien, ce procédé si primitif, si... bonhomme, obtenait un certain succès. Une petite classe d'amateurs ajoutaient foi à ces allégations biscornues et se disputaient les ouvrages ainsi titrés, pas à de hauts prix, sans doute, mais toujours au delà de leur valeur vraie. Le libraire passait à leurs yeux pour un bibliophile savant et j'ai connu moi-même un amateur très-délicat qui s'y est laissé prendre plus d'une fois. Je sais une collection où foison-

nent ces raretés portant encore, collées sur la garde, les attestations découpées du catalogue de vente. Hélas ! pour en garder la mémoire, il faudra que l'on fabrique un *Manuel* tout spécial.

La bibliothèque, dont M. Ladrague entreprend le catalogue, n'est pas de ce genre. A en juger par le spécimen, ce doit être une de ces collections hors ligne comme on les crée quand on a la science et la fortune et du temps devant soi. Elle se compose, dit l'auteur, d'environ 70,000 volumes et renferme toutes les grandes collections des historiens, des pères, des bollandistes, des académies, etc.

Pour dresser le catalogue de ces richesses littéraires, M. Ladrague s'est tracé un plan gigantesque. Écoutons-le parler.

« Maint et maint livre considéré comme de peu de valeur, contient souvent en appendice ou comme pièces justificatives, des articles qui ont une valeur importante ; des opuscules que l'on paye souvent très-cher, s'y trouvent réimprimés, soit en entier, soit en abrégé. Toutes ces richesses que l'homme laborieux peut seul estimer, voilà ce que je me suis efforcé de mettre en lumière. A l'exemple du savant J. M. Franck, dans le *Catalogus bibliothecae Bunavianæ*, j'ai entrepris le dépouillement de tout ce que contient notre bibliothèque ; le travail est rude, mais depuis quatre ans que je l'ai entrepris, je commence à y voir clair, et Dieu aidant, j'arriverai à bonne fin. »

C'est, en effet, un rude labeur ; mais il est digne de tenter le courage d'un vrai bibliographe, et M. Ladrague est de taille à le surmonter.

Le spécimen qu'il nous offre contient la partie de la collection consacrée à ce que l'on nomme ordinairemeut les *sciences occultes* et que M. Ladrague nomme les *sciences secrètes* en étendant un peu la compréhension du terme. Il divise cette partie en quatre sections :

1° Théosophie, illuminisme, mysticisme (n°s 1-174) ;

2° Sociétés secrètes philosophiques et politiques (nos 175-536) ;
3° Alchimie (nos 537-1645) ;
4° Sciences occultes (magie, cabale, démonologie, astrologie, pronostications, etc.), nos 1646-1883.

Il y a dans cette partie des choses éminemment curieuses et une réunion très-riche sans doute, cependant nous y remarquons des lacunes frappantes. Ainsi, le chapitre magie, sortiléges, etc, ne renferme aucun des *classiques* du genre : le *Malleus maleficarum*, les *Disquisitiones magicœ*, de Delrio, *l'Ars cabalistica* de Ricius, les *travaux* de Pomponace et ceux de Bodin, le *savant* traité de la lycanthropie de Prieur, la *Cautio criminalis* de Spée, etc., etc.

Mais pour ce qui concerne le travail du bibliothécaire, nous le répétons, il est fait avec le plus grand soin, et ceux qui auront occasion de s'en servir y trouveront de précieuses indications. Si M. Ladrague achève toute la bibliothèque de cette manière, il aura fait un catalogue qui restera comme celui qui lui sert de modèle.

C. R.

LE PEINTRE GRAVEUR
DES PAYS-BAS
AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE (1)

152. La rivière avec 4 roseaux à droite au 1er plan.

L. 0,161. H. 0,208.

Un cours d'eau s'enfonce en serpentant dans un paysage boisé.

---

(1) *Suite*. Voy. pp. 5-15, 29-44, 77-91, 113 124, 154-156, 187-188.

Il y a au 1er plan à droite une touffe formée de 4 roseaux. Signé au haut de la gauche : *Major Bagelaar d. et f.* 1812.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel et de nombreux travaux.

153. Tête de cheval.

L. 0,115. H. 0,105.
T. c. L. 0,107. H. 0,095.

A gauche l'extrémité supérieure d'une barrière, une tête de cheval vue des 3/4 à droite et semblant hennir.

Rarissime. La planche a été effacée après un tirage de huit épreuves.

154. La chèvre et le chevreau.

L. 0,116. H. 0,081 à 0,071.

La chèvre est couchée vers la gauche, le chevreau est accroupi et occupé à sucer le lait. Manière de crayon.

155. Le taureau de profil vers la droite.

L. 0,105. H. 0,092.
T. c. L. 0,098. H. 0,086.

Le taureau est représenté de profil vers la droite. Simple trait, peu travaillé.

1er état. Simple trait tiré à la sanguine.

2e état. Les ombres à l'encre de chine. Imprimé par un procédé de l'invention de Bagelaar.

156. La tête de vache au dessus de la palissade en planches.

L. 0,127. H. 0,104.
T. c. L. 0,105. H. 0,092.

La vache est du côté gauche de la planche et la tête est vue presque de face.

1er état. Avant le ciel et le travail à la pointe sèche.
2e état. Avec ceux-ci.

157. Mouton d'après Berghem.

L. 0,076. H. 0,065.

Il est couché vers la droite. Signé au bas à gauche : *Bagelaar*.

158. Mouton d'après Dujardin.

L. 0,076. H. 0,045.

Il est couché vers la gauche et presque de face. Signé au bas de la droite : *Bagelaar f.*

159. Le chien endormi au pied de la palissade.

L. 0,074 1/2. H. 0,066.

Une palissade en planches, au pied de laquelle est endormi un chien ramassé sur lui-même.

Signé au haut à gauche, dans le ciel : *Bagelaar ad viv. f.*

160. La vache couchée au bord de l'eau.

L. 0,074. H. 0,066.

Une vache est couchée à la gauche de la planche, de profil vers la droite, au bord de l'eau. Dans le lointain on aperçoit une tour ruinée.

161. Le pâtre assis au bord de l'eau.

L. 0,024. H. 0,047.

Un pâtre assis au bord de l'eau, son bâton est déposé à côté de lui ; en arrière on voit un autre personnage.

162. La tour au bord de l'eau.

L. 0,023 1/2. H. 0,045.

Cette pièce est la partie droite de la planche n° 160.

163-168. Croquis en contre-partie de 6 pièces de vaches gravées par A. Cuyp.

L. 0,075. H. 0,066.

1er état. Avant le nom avec les numéros.

2e état. Avec le nom : *Capt. Bagelaar fecit* 1810, *na A. Cuypp* 6 *st.* et les numéros.

169. Les deux vaches auprès des canards.

L. 0,140. H. 0,113.
T. c. L. 0,136. H. 0,108.

Une vache couchée à gauche, auprès d'elle la seconde est tournée vers la droite et boit : devant elle il y a quatre canards. Signé au bas de la droite : *Bagelaar fecit*, et de la gauche *Krausz delin.*

1er état. Avant le ciel

2e état. Avec celui-ci.

170. L'étalon blanc.

L. 0,140. H. 0,115.
Marge, de 2 à 3 millimètres

Dans un paysage rempli de rochers on voit un étalon blanc qui se cabre vers la droite.

Signé dans la marge du bas à gauche : *Jouy delin. Capt. Bagelaar fecit.*

171. Les trois vaches auprès du saule desséché.

L. 0,205. 1/2. H 0,158.
T. c. L. 0,195. H 0,136.

En avant d'une ferme entourée d'arbres auprès du tronc d'un saule, on voit deux vaches couchées et une 3e allant boire.

Signé au bas de la droite : *Kapitein Bagelaar fecit* 1814.

1er état. Épreuve d'essai, l'eau-forte a mal mordu il n'y a que la seule signature de : *Bagelaar*.

2e état. Avec le nom de : *Kapitein Janson delin.*, au dessous du coin de gauche, et le travail sur l arrière plan.

3e état. Les arbres et les ombres sont renforcés, le ciel est adouci au brunissoir.

4e état. La planche coupée ne représente plus que la vache qui boit; elle est tirée avec un papier qui ménage une marge et a L. 0,107. H. 0,123 de cuivre et L. 0,080. H. 0,093 de trait carré.

172. La vache et le veau d'après Kobell.

L. 0,204. H. 0,168.
T. c. L. 0,194. H. 0,135.

La vache est couchée de profil vers la gauche, le veau, debout à côté d'elle, beugle. Signé au bas de la gauche : *Kobell delin.* et de la droite : *Major Bagelaar f.* 1817.

173. Les deux vaches et les deux moutons d'après Kobell.

L. 0,208. H. 0,165 1/2.
T. c. L. 0,198. H. 0,138.

Deux vaches sont à droite auprès de l'eau. L'une boit; plus en arrière il ya deux moutons et une haie de verdure.

Signé au bas à gauche : *Kobell del.*, et à droite *Kapitein Bagelaar fecit* 1814.

174. La vache couchée et la vache debout tournées vers la gauche.

L. 0,277. H. 0,217.
T. c. L. 0,255. H. 0,183.

Au 1er plan une mare d'eau puis les deux vaches de profil vers la gauche, la 1re couchée, la 2e debout. En arrière d'elles un bouquet de verdure. Signé au bas de la gauche : *Bagelaar pinx. et fecit.*

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

175. Les vaches d'après A. Van de Velde.

L. 0,227. H. 0,222 1/2.
T. c. L. 0,259. H. 0,190.

Un paysage découvert, une vache de face. Une autre dans l'eau occupée à boire. A droite un groupe d'arbres derrière une haie en paille.

1er état. Avant le ciel.

2e état. Avec le ciel.

176. Les joncs au milieu du devant.

L. 0,123. H. 0,094.

Une partie de bois au milieu de laquelle on voit une nappe d'eau, au milieu du devant, dans celle-ci un rideau de joncs.

177. Combat de cavalerie près de Wurtzburg.

L. 0,142. H. 0,111.

Cette pièce est gravée avec Janson Emaüs de Micault : Bagelaar y a fait le paysage, un groupe d'arbres à droite et le château-fort à gauche. Le combat est gravé par Émaüs.

(A continuer.)

RECHERCHES

SUR

LES CARTES A JOUER

ET SUR

LEUR FABRICATION EN BELGIQUE

depuis l'année 1379 (1).

ANVERS. — Presque au moment où la fabrication des cartes vient à cesser à Tournai, elle apparaît à Anvers. Le plus ancien cartier dont on y rencontre le nom est Robert Peril, habile graveur sur bois, sur lequel M. le chevalier Léon de Burbure a publié une intéressante notice (2). Il figure comme faisant partie de la corporation des merciers en 1522; avec la qualification de fabriquant de jeux de cartes (*quaertspelmakere*). L'écrivain que je viens de citer est porté à croire que Peril était originaire de Liége : un fait plus certain c'est qu'il vivait encore en 1536. Après lui on trouve le nom de Jean Maillart, fils de Laurent, qui était natif des environs de Rouen. Ces particularités sont connues par la mention qui en

---

(1) *Suite*. Voy. tom. IV, pp. 5 à 13, 37 à 45 et 69 à 75.

(2) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXVII, p. 322.

a été faite dans les registres à propos de son admission à la bourgeoisie d'Anvers, le 6 août 1540. Il fut inscrit, la même année, dans la gilde de Saint-Luc, en qualité d'imprimeur *(printer)*. Trois ans plus tard, en 1543, deux autres fabricants de cartes à jouer, Robert Dieu et Claude Creemere, se font recevoir maîtres dans la corporation. Depuis lors jusqu'en 1625 le registre de la gilde (1) constate l'inscription de divers maîtres : j'ai réuni leurs noms dans la liste suivante :

Robert Peril, graveur sur bois, cité de 1522 à 1536.
Jean Maillart, reçu en 1540.
Robert Dieu, reçu en 1543.
Claude Cremere. reçu en 1543.
Jean Duchesne, cité en 1544. Il exerçait aussi la profession de peintre (2).

---

(1) Th. Van Lerius et Rombouts, *les Liggeren*, t. Ier, p. 137.

(2) La pièce qui établit ces faits est intéressante et mérite d'être publiée : « Jehan du Chesne, painctre et chartier, habitant en ceste ville d'Anvers, » a. de son bon gré et franche volunté, cogneult et confessé, cognoit et con- » fesse par cestes avoir receu et comme recepvoit en nostre présence de » Jehan Maillart, aussy chartier, habitant en ladicte ville d'Anvers, la » somme de sept florins karolus, à vingt pattars la pièche, et ce à telle con- » dition que pour rembourser audict Jehan Maillart d'icelle somme il pro- » mect sur sa foy d'homme de bien, en lieu de serment, de servir audict » Jehan Maillart, en sa maison, depuis six heures du matin jusques à huyt » heures au soir, de son mestier de cartier, et en toutes aultres choses licites » et honnestes, au pris de trois pattars par jour, tant et sy longuement que, » rabattant et donnant audict Maillart chascune sepmaine six pattars, il » aura déservy lesdictz sept florins et iceulx totalement remboursé et » payé audict Maillart. Promectz ledict Jehan du Chesne tout le susdict » audict Maillart accomplir et achever, obligeant pour ce et ad ce sa per- » sonne et ses biens présents et advenir, etc. Faict à la maison de moy » notaire ; présens : Hans de Poortere et Adrien s'Hertoghen, tesmoings, etc » (Acte du 17 mars 1545 (n. st.) passé par-devant le notaire Siger 's Hertogen, le vieux, aux Archives communales d'Anvers.)

Jean Huel, cité en 1545 (1).

Jean Paret, reçu en 1545.

Marie Chatourou, veuve de Jean de Langaigne ou de Langanie reçue en 1549. En 1550 elle avait un apprenti du nom de Philippe d'Arras.

Guillaume de Langenie, reçu en 1551.

Alain (*Alleyn*) Poyson, reçu en 1551.

George (*Joris*)...., reçu en 1567.

Nicolas Rommens, reçu en 1568.

Joachim Van Oproy, reçu en 1571.

Henri de Grove, reçu en 1573.

Jean Franck, reçu en 1576. Il est encore cité comme marchand de cartes (*quaertspelvercoper*) en 1588.

Richard del Ru, reçu en 1577. Il vivait encore en 1588.

Antoine Spirinckx, reçu en 1584. Il est qualifié de graveur de figures (*figuersnyder*) en 1599. Il mourut le 5 janvier 1625. Sa femme et lui avaient leur épitaphe dans l'église de Saint-Michel, à Anvers.

Jean Darest, reçu en 1585.

Jacques Verheyen, reçu en 1593.

Jacques Victoryns, Victorins ou Victorinx, reçu en 1610. Il vivait encore en 1626.

Corneille Van der Wouden, cité en 1623.

Balthazar Victoryns, cité en 1626.

Des comptes qui nous ont été conservés de la recette du droit d'un pour cent, percu dans les années 1543 à 1546 (1), sur la valeur des marchandises et denrées exportées des Pays-Bas, constatent que les cartiers d'Anvers faisaient des envois considérables à l'étranger. C'étaient des barils entiers que l'on expédiait soit vers l'Angleterre, par l'Écluse, Flessingue, Arnemuiden, Amsterdam, etc.; soit vers Cologne, Francfort et Nuremberg (3).

---

(1) L'acte qui mentionne son nom est imprimé textuellement plus loin.

(2) *Voy.* l'*Inventaire des registres de la chambre des comptes* (Archives du royaume), t. IV, p. 65.

(3) Voici deux citations pour exemples, extraites du registre n° 23369 de la chambre de comptes, aux Archives du royaume :

D'autres renseignements viennent corroborer ce grand débit de cartes d'Anvers à la même époque. Ils m'ont été fournis par M. de Burbure, qui les a recueillis dans les archives de cette ville (1). Ce sont des contrats passés par-devant notaire, qui nous apprennent qu'au lieu de porter le véritable nom du fabricant, les cartes étaient marquées de l'adresse indiquée par un signe, ou du nom des marchands qui les avaient commandées. M. de Burbure suppose qu'un grand nombre n'étaient que des contrefaçons de cartes françaises. Peut-être cette mesure avait-elle plutôt pour but d'empêcher la confiscation des produits de fabrication anversoise, car il faut remarquer qu'à la date des actes en question, Charles-Quint était en guerre avec François Ier, et que le droit d'un pour cent avait été établi, en janvier 1543, à l'occasion du conflit entre les deux souverains. Probablement aussi que de Londres les cartes étaient envoyées en France comme marchandises anglaises. Quoi qu'il en soit, nous savons par ces actes, tous passés par Jean Maillart, le cartier mentionné plus haut, qu'il a été fabriqué à Anvers, à cette époque, des cartes sur lesquelles on rencontrera les noms de Pierre Haynault, Jean Charpentier, Henri de Deux-Villes, Jean Pamier, Guillaume Anzier, Jean Gimir, Laurent Helbot, Guillaume Carpentier, etc., ou les marques suivantes : un porc rouge, un sanglier, une rose, etc. J'ajouterai que d'après la rédaction de ces documents il est évident que ce sont-là des attestations faites par le fabricant lui-même pour constater à la fois, d'une manière authentique, la livraison de sa marchandise, et pour servir de certificat d'origine aux négociants de Londres auxquels on devait les faire parvenir par l'intermédiaire d'un facteur. Un acte du

---

« Jehan Maillart, vers Angleterre, quatre barilles de cartes : xl livres gros.»

« Robert Bonar, vers Londres, deux barilles de cartes »

(1) Protocoles du notaire Siger 's Hertogen, le vieux.

23 février 1543 (n. st.), que je reproduis textuellement en note (1),

---

(1) Johannes Maillart, factor et mercator chartarum lusoriarum, et civis ac incola oppidi Antverpiensis, veluti testis productus ad instantiam et requisitionem Georgii Roux, servitoris Guillermi Guerardi, mercatoris Londinensis, ad dandum veritati testimonium nunc et in perpetuam eorum qui subsequentur memoriam, fide bona, certa et indubitata loco præstiti juramenti, dixit, declaravit, certificavit et deposuit verum et certum esse, quod ipse deponens vendiderit, die veneris proxime præterita, præfato Georgio Roux, quatuor vasa chartarum lusoriarum signata marcka ac signo in margine notato, videlicet : primum vas, notatum per numerum 1, et in se habens ac continens tredecim grossas et undecim duodenas cum dimidia chartarum lusoriarum, signatarum marcka ac signis Petri de Haynault et Henrici de Deux-Villes ; secundum vero vas, notatum numero 2, continens viginti grossas et octo duodenas chartarum lusoriarum (ex melioribus), signatarum marcka ac signis Johannis Gimir, signo rubro ; item, quatuor grossas septem duodenas cum dimidia chartarum lusoriarum, signatarum marca ac signis Johannis Maillart ; item, quatuor grossas duas duodenas cum dimidia chartarum (ex melioribus) Laurentii Helbot, et quatuor grossas cum dimidia chartarum prædicti Laurentii Helbot, signatarum marca rubra ; tertium vas, notatum numero 3, quod continet viginti et unam grossas quinque duodenas chartarum Petri Haynault, et undecim grossas et septem duodenas chartarum Henrici de Deux-Ville ; quartum et postremum vas, notatum n° 4, continet sexdecim grossas et octo duodenas chartarum signatarum nota Henrici de Deux-Villes ; item, unam grossam, quatuor duodenas chartarum signatarum marca præfati Johannis Maillart ; item, quatuor grossas undecim duodenas (ex melioribus) chartarum signatarum nota Laurentii Helbot ; item, unam grossam novem duodenas chartarum nuncupatarum *Maistresse*, signatarum marca rubra Laurentii Helbot ; et quindecim grossas parvarum chartarum nomine *Lantsknechts ;* et quod prædictæ chartæ respectivæ sunt factæ ac inventæ tam in civitate Antverpiensi quam in aliis partibus cæsareæ Majestati subditis ; affirmans idem testis insuper hæc se dixisse pro mera rei veritate, omnibus odio, amore, prece, etc., penitus et semotis, etc. Actum in dicto oppido Antverpiensi, etc., præsentibus ibidem Johanne Huel, factore chartarum lusoriarum et Henrico Van Uffele, clerico, testibus, etc. » (Protocoles cités.)

déclare que toutes les cartes qui y sont énumérées ont été confectionnées à Anvers et dans les pays de la domination de Charles-Quint.

LIÉGE. — Vers le milieu du XVIIe siècle il y avait des fabricants de cartes à Liége, et ils y étaient même assez nombreux. Je trouve la preuve de ce fait dans le préambule d'un règlement promulgué le 28 février 1669 (1), où on lit que les maîtres cartiers de cette ville ont adressé aux bourgmestres et conseil de la cité des représentations sur les abus qui s'étoient glissés dans l'exercice de leur profession, et que pour y remédier ils avaient eu plusieurs conférences afin d'arrêter quelques points dont ils demandaient l'approbation au magistrat. Le règlement proposé fut en effet approuvé par celui-ci et par mandement du prince-évêque. Il défend à qui que ce soit (à l'exception des maîtres actuels et de leurs fils) « de ne besoigner au futur en cette cité, franchise et » banlieu, comme maistres, sans avoir au préalable servi fidelle- » ment l'espace de quattre ans en icelle sous un autre maistre et » fait chef-d'œuvre, lequel consistera en la confection d'un jeu » de cartes finnes, accomply et rendu parfait suivant l'art, au » dire de deux maistres par les bourguemaistres à députer...; et en » cas que par faute de l'entreprenneur ledit jeu de cartes vien- » droit à ne pas réussir tel qu'il doit estre, et estre trouvé dé- » fectueux, ne pourra tel entreprenneur recommencer telle » preuve nouvelle qu'un an après la faute faite, et cela jusques » à trois fois après la révolution chasque fois d'une année, pen-

---

(1) Registre aux dépêches du conseil privé de 1667-1671 (K. 71), fol. 140, aux Archives de l'État, à Liége.

» dant quel temps pourra travailler chez un maistre de cette
» cité en qualité de serviteur. »

Le règlement de 1689 fut toutefois inefficace pour maintenir en bonne réputation les maîtres cartiers de Liége et pour empêcher qu'ils n'allassent s'établir à l'étranger, et particulièrement dans les Pays-Bas, au grand préjudice du commerce liégeois, car en 1685 on fut obligé d'ajouter quelques articles aux dispositions antérieures, qui furent approuvés par ordonnance de l'évêque Maximilien-Henri de Bavière du 19 septembre (1). Ces articles avaient surtout pour but d'interdire qu'un maître ne prît à son service plus d'un apprenti, afin de ne pas répandre la connaissance de l'industrie qu'il pratiquait, et de ne point nuire ainsi à la cité. Les points nouvellement arrêtés furent les suivants :
» Premier, que d'ors en avant nul maistre cartier devra ny
» pourra tenir, outre les maistres serviteurs, qu'un seul apprentier,
» lequel devra servir quatre ans avant de pouvoir faire pièce
» d'œuvre pour passer maistre; — que nul apprentier devra
» travailler à pièce si au préallable iceux ne sont jugez capables
» de ce faire par les députez des maistres cartiers ; — que tous
» maistres qui se trouveront contraventeurs, tant auxdits articles
» que règlement de l'an 1669, seront atteins de dix florins d'or
» d'amende pour la première fois, et, pour la seconde, du dou-
» ble, applicable pour un tiers à nostre officier. »

Les noms des maîtres cartiers de Liége sont à rechercher. Le sieur Mons y travaillait en 1751. Un des derniers assurément fut Jean-Pierre Philippart, qui vivait en 1789. Sa veuve continuait la fabrication en 1792 (2). En voici d'autres. L'enveloppe d'un jeu de cartes sur laquelle sont des annotations manuscrites

---

(1) Archives citées, registre aux dépêches de 1683-1687 (K. 43), fol. 201.

(2) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

de l'année 1777, représente, grossièrement gravé sur bois, un écusson avec un arbrisseau soutenu par deux femmes, et entouré de deux méchants vers : sous cette vignette on lit : CARTES. TRES. FINNES. FAITES. PAR. / IEAN. DAYWAILLE. MAITRE CARTIER / DEMEURANT. AUX 4 ROYS DERIER. LA / MAGDELAINE. A. LIEGE. La dame de pique d'un jeu de cartes du même temps, car elle est couverte au dos de notes de l'écriture dont je viens de parler, porte au milieu une banderole où le cartier a mis son nom : G. COLLEE. A. LIEGE. Les figures de ce jeu sont à deux têtes et peintes seulement en rouge et en bleu.

NAMUR. — La fabrication des cartes avait complétement été abandonnée en Belgique vers la fin du règne de Philippe IV. En 1663, un Français fit parvenir au gouvernement de nos provinces la requête suivante qui donne une triste idée de l'état de décadence où était tombée la manufacture du papier, industrie qui avait eu son temps de splendeur au XVe siècle : « Remonstre très-hum-
» blement le sieur Pierre Gaultier, seigneur de Beauvais, qu'il
» at le secret pour faire du papier blancq fort fin, comme aussy
» du bleu, de toutes sortes, de grande, moyenne et petite forme,
» tant pour escrire des lettres missives et aultres escrits que
» pour imprimer de mesme manière qu'on les faict en France,
» Italie et autres pays estrangers, comme aussy du papier propre
» à faire des cartes à jouer, qu'il prétend aussy de faire fabriqué
» par des maistres qu'il ferat venir par deça, dont l'un ny l'autre
» ne se faict jusques à présent dans les provinces des Pays-Bas ;
» quel secret il souhaitteroit de mectre en vogue, et faire faire les-
» dictes sortes de papier et cartes à jouer dans icelles, au grand
» avancement du négocé et de ses habitans, puisqu'il espère d'en

» faire fabricquer une telle quantité qu'il ne seroit pas besoing
» d'en demander des pays estrangers, lesquels présentement four-
» nissent tout le papier qui se consomme par-deça, etc. » (1)
L'octroi sollicité fut accordé par lettres patentes datées du 13 février 1664 (2) : le privilége était restreint au duché de Brabant et devait durer soixante ans. Je n'ai pas à entrer dans d'autres détails relativement aux avantages qui furent faits au concessionnaire pour l'établissement de sa fabrique ; ils sont consignés dans l'ouvrage de MM. Tarlier et Wauters : *Géographie et Histoire des communes belges* (3). Une seule chose est à constater : jamais probablement on n'y fabriqua de cartes à jouer. C'est ce qui semble ressortir d'une requête adressée au conseil des finances, en 1674, dans laquelle un nommé Jean-Constant Remy, natif d'Andenne (4), déclare qu'il a l'intention de rétablir cette industrie, et demande que l'on prenne certaines dispositions propres à la favoriser. Le procureur général du conseil de Namur auquel la pétition fut communiquée pour émettre son avis nous fait connaître ce qu'elle contenait :

« Messeigneurs, — écrivait-il au conseil des finances, le 30 jan-
» vier 1675 (5), Jean-Constant-Remy par sa requeste présentée à
» Vos Seigneuries Illustrissimes le premier de septembre dernier,
» remonstre qu'il désireroit bien introduire ès pays de l'obéissance
» la manufacture des cartes à jouer, que par l'expérience qu'il

---

(1) Avis en finances de la chambre des comptes de Brabant, année 1663, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 147, fol. cxxv r°, de la chambre des comptes, *ibidem*.

(3) Canton de Wavre, p 64.

(4) « Le 10 juillet 1673, Jean-Constant Remy, natif d'Andenne, at esté
» receu ou nombre des bourgeois [de Namur]. » (Registre n° 3431, fol. 85 r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.)

(5) Avis en finances de la chambre des comptes de Brabant, année 1675, *ibidem*.

» en a faict en la ville de Namur où il réside, il trouve que ceste
» manufacture en est aussy bonne, veoir meilleure que celle
» venant de France et d'aultres pays estrangers ; par laquelle
» manufacture il espère attirer l'argent dans le pays, en lieu que
» les estrangers en tirent des sommes considérables par la dé-
» bite desdictes cartes ; mais comme, dit-il, pour l'establir il luy
» convient exposer des notables sommes et qu'il a besoing
» d'estre appuyé de l'octroy et permission de Sa Majesté, il sup-
» plie icelle de luy vouloir accorder lettres d'octroy avecq per-
» mission de pouvoir faire marquer et couvrir sa marchandise
» d'une marque aux armes de Sa Majesté, de Son Excellence et
» de la province selon le desseing qu'il faict aller joinct, avecq in-
» terdiction à tous aultres de pouvoir contrefaire ladicte marque,
» soubs peine de confiscation d'icelle marchandise au prouffict
» de Sa Majesté et de faire entrer en icelle province des cartes
» manufacturées ès pays estrangers soubs la mesme peine, où
» à tout le moins que Vosdictes Seigneuries Illustrissimes soient
» servies d'augmenter les droicts d'icelle manufacture estrangère
» d'un liard sur chasque jeu, ou telle autre qu'elles trouveront
» convenir, aussy longuement que le remonstrant continuera le
» travail, et jusques à ce qu'il ait peu mettre sadicte marque en
» vogue et crédit, il luy soit permis de contrefaire celle des
» François et autres estrangers, etc. » L'auteur de cette lettre conclut que l'on peut faire dépêcher l'octroi sollicité par Remy mais il ne lui semble pas à propos toutefois d'interdire l'entrée des cartes étrangères, « d'aultant, — ajoute-t-il, — qu'il n'y a
» pas d'apparence que le suppliant par sa seule manufacture
» puisse furnir les cartes qui s'eschillent dans le pays ». Il propose d'augmenter le droit d'entrée sur les cartes pour favoriser le débit des produits de la nouvelle manufacture, et il croit que l'on ne doit pas autoriser la contrefaçon des marques des fabriques de France « parce que telles falsitez traisnent tousjours en
» crouppe des inconvéniens ».

Il fut aussi donné communication de cette demande à Pierre Gaultier, le concessionnaire de l'octroi de 1664, qui déclara ne pas s'opposer à ce que Remy obtînt l'exploitation de la fabrication des cartes dans la province de Namur, et se réserver celle de la province de Brabant. Lorsque toutes les autorités compétentes eurent émis leur avis, les lettres patentes furent dépêchées : elles portent la date du 22 octobre 1675 (1). On y lit que Remy « pourra faire et manufacturer seul et à l'exclusion de tous » autres en la province de Namur des cartes à jouer pour et » pendant le temps et terme de douze ans, et marquer sa mar- » chandise des armes du roi et de celles de la province ». Il y est fait défense « bien expressément à un chascun, de quelle » qualité ou condition il puisse estre, de faire ou manufacturer en » ladicte province de Namur des cartes à jouer, de quelque ma- » nière que ce puisse estre, à peine de confiscation de toutte la » marchandise ».

Un sieur Germain Charlet mit opposition à l'entérinement de ces lettres patentes par requête du mois de décembre de cette même année 1675, prétendant qu'il lui avait été accordé, en 1670, un privilége pour la fabrique du papier dans la province de Namur pendante trente ans, et que d'ailleurs les motifs invoqués par Remy pour obtenir son octroi étaient loin d'être vrais. En effet, Charlet établit dans un mémoire que la manufacture des cartes à jouer avait déjà été introduite à Namur dès l'année 1672 par Mechthilde Ticquet, veuve de Guillaume Motet, et qu'elle fabriquait des cartes aussi fines qu'on pouvait le désirer, et qui ne le cédaient en rien aux cartes d'origine étrangère. Remy, disait-il, avait débauché des ouvriers employés chez cette veuve, et qu'elle avait amenés avec elle ; il ajoutait que la fabrication

---

(1) Registre n° 834, fol. cxxix r°, de la chambre des comptes, aux Archives du royaume.

des cartes était du reste un métier que chacun devait être libre de pouvoir exercer ; enfin qu'une autre fabrique de cartes avait été fondée à Namur par Jean de la Fontaine depuis le mois d'octobre 1675, avant la date des lettres patentes conférées à Remy.

La chambre des comptes, le procureur général du conseil de Namur, le conseil des finances, etc., eurent à examiner cette affaire, et Remy fut mis en demeure de répondre. Celui-ci après avoir refuté plusieurs des allégations de son adversaire, consentit néanmoins à se désister de ses droits, sous la condition qu'il fût interdit aux deux autres fabriques déjà établies de faire des cartes qui ne fussent pas revêtues de leurs nom, adresse et enseigne (1). Enfin l'incident se termina au mois de septembre 1678 par l'annulation des lettres patentes du 22 octobre 1675 (2).

Voici quelques noms de fabricants de cartes de Namur de la seconde moitié du XVIIIe siècle (3).

Joseph Wespin, cité de 1756 à 1762.
Jean-Charles Bastin, cité de 1756 à 1771.
Jean Lemmens, cité de 1759 à 1761.
Jean Wespin, cité de 1760 à 1762.
Dieudonné-Joseph Verbelem, établi en 1768.
Hubert-Joseph Fossé, cité en 1770 et 1771.

Gand. — En 1685. Adrien de Baus qui se dit marchand cartier et papetier à Paris, présenta une requête au magistrat de Gand pour aller s'établir dans cette ville, et y fonder une fabrique

---

(1) Rescription du 13 septembre 1678 de la chambre des comptes au conseil des finances, aux Archives du royaume.

(2) Registre n° 834, cité, à la marge.

(3) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

de cartes à jouer. Le magistrat lui accorda nne demeure pour s'y installer, mais peu de temps après de Baus déclara ne plus pouvoir subsister par suite des logements militaires et des lourdes charges qu'il avait à supporter (1).

Un document qui date du milieu du siècle dernier nous apprend qu'il n'y avait point alors de fabrique de cartes à Gand. Les noms de Philippe Pharazyn et de J. Deporre, qui sont mentionnés ci-après sont donc postérieurs à cette époque. Le premier, se lit dans un cartouche sous le valet de cœur d'un jeu de tarots, qui renferme cette inscription : CARTES TARAUX FABRI / QUÉ PAR PHI PHARASYN DEME / SUR LE DRONGHEN HOF / PROCHE LA GRANDE RUE / DES CARMES A GAND. Au milieu de la carte représentant la dame de pique (carte à deux têtes d'un jeu ordinaire), le même fabricant a imprimé son adresse : DE CHEZ PHARAZIN A GAND. Pharazyn travaillait encore en 1786 (2). J'ai rencontré l'autre nom sur le valet de cœur d'un jeu de tarots : J. DEPORRE FAB^T. DE CARTES A GAND.

BRUXELLES. — Si l'on en croit les termes d'une lettre du magistrat de cette ville, en date du 20 septembre 1754, à propos d'une requête de deux cartiers de Bruxelles (les frères Galler) qui fut envoyée à leur avis, les fabriques de cartes à jouer y étaient supérieures à celles des états voisins « depuis plus de cent ans (3) ». Mes premiers renseignements ne remontent toutefois pas au-delà du XVIIIe siècle. Jean-Baptiste Galler est cité dès l'année 1738 : il travaillait probablement déjà depuis quelque

---

(1) Archives du conseil d'État, aux Archives du royaume.

(2) Archives du conseil des finances, liasses, *ibidem*.

(3) Registre intitulé : *Copye-boek*, n° 23, 1753-1754, fol. 185 v°, aux Archives communales de Bruxelles.

temps. Son nom figure dans des documents usqu'en 1755. D'autres cartiers ne tardèrent pas à s'établir à Bruxelles : Arnould Sarton exerçait son industrie en 1745 ; sa veuve, ainsi que Nicolas Bodet, Joseph Galler et Jean Demoulin sont mentionnés dans une pièce de l'an 1751. D'après un témoignage de cette même date il n'y avait alors aucune fabrique de ce genre à Gand, à Bruges, à Anvers et à Louvain. Les cartiers bruxellois se servaient de papier provenant des manufactures de Hastières et de Moulin. En 1752, l'un d'eux eut l'idée d'employer le papier du pays de Liége, et grâce à cette circonstance leurs produits acquirent bientôt de la réputation. Pour donner une idée de la consommation du papier que faisait J.-B. Galler vers ce temps et de l'extension de son commerce, il suffira de dire qu'il eut besoin, en 1751, de huit cent soixante rames de papier de Dinant et de douze cent soixante rames de papier du pays, avec lesquelles il fabriqua sept cent soixante grosses de cartes. Les frères Galler employaient, en 1754, vingt-quatre ou vingt-cinq ouvriers ; si le papier ne leur avait pas fait défaut, disaient-ils à cette époque, ils en auraient occupé une soixantaine (1). En voyant s'étendre leurs relations les cartiers de Bruxelles avaient cherché à attirer dans les Pays-Bas d'habiles ouvriers français, mais ils furent obligés de les renvoyer, faute de bonnes matières prémières. Les fabricants de Bruxelles, et François-Arnould Sarton en particulier, imitèrent les cartes anglaises et les cartes uisses. Sur les causes du développement de cette industrie dans cette ville, voici quelques renseignements extraits d'un mémoire de cette époque (2) adressé au conseil des finances par les cartiers eux-mêmes :

« Dans ce temps la fabrique des cartes de Bruxelles n'étoit ni

---

(1) Registre intitulé : *Copye-boek*, cité plus haut, fol. 184 v°.

(2) Ces détails sont extraits de diverses liasses des archives du conseil des finances, aux Archives du royaume.

» connue ni par conséquent en vogue nulle part ; ce n'est que de-
» puis la dernière guerre qu'elle a pris faveur. Les étrangers qui
» les ont vu les ont admiré et en ont vanté chez eux et la beauté
» et la bonté, tellement qu'ils ont procuré aux suplians des moïens
» de commencer à travailler pour les étrangers. Du depuis le droit
» que la France a imposé sur les cartes, joint à la deffense de leur
» sortie du roïaume, a augmenté le débit des cartes fabriquées à
» Bruxelles. Les négotians de Hambourg, de Hannovre, de Lubec,
» de Francfort, de Hesse-Cassel, de Dresde, de Lypsic, de Brons-
» wig, de Bremen, de Cologne, etc., qui tiroient ordinairement
» leurs cartes de Rouen, de Bourdeau, de la Rochelle, etc., infor-
» més que les cartes de Bruxelles surpassoient de beaucoup en
» beauté et en bonté celles fabriquées ès villes de France cy-
» dessus nommés, ont tiré et tirent encore nos cartes. Ce coup de
» la Providence joint aux envois que les suplians font des cartes
» de leur fabrique ès païs héréditaires de Sa Majesté, en Hollande,
» en Angleterre et même en France ont accrédités la fabrique des
» cartes de Bruxelles. Personne n'ignore qu'ils n'y aient des fabri-
» ques de cartes à Hambourg, à Hannovre et dans toutes les
» villes, païs, républiques et roïaumes cy-dessus ; cependant tous
» tirent des cartes de la fabrique de Bruxelles, preuve réèle et évi-
» dente qu'elles sont et plus belles et meilleures que celles qui se
» fabriquent dans tous ces endroits-là. »

En 1776, le prince de Kaunitz, chancelier de cour et d'État de l'impératrice Marie-Thérèse pour les affaires des Pays-Bas, à Vienne, demanda un mémoire détaillé sur les fabriques et manufactures de tout genre établies dans ces provinces. Quelques parties de ce curieux ouvrage dont la rédaction paraît avoir été confiée au conseiller des domaines et finances Delplancq, nous ont été conservées (1), et je crois intéressant pour mon sujet de reproduire ici ce qu'on y dit à l'article *Cartes à jouer :*

---

(1) Manuscrit intitulé au dos : *Essai d'un dictionnaire de commerce de la Belgique*, fol. 35, aux Archives du royaume.

« Les dispositions de nos anciens tarifs étoient peu propres à » encourager la fabrication des cartes chez nous. L'importation « n'étoit assujettie qu'à trois sols de droits à la douzaine, et il y » avait un sol de droits à la sortie : aussi nous n'avions dans les » Païs-Bas que quelques fabriques languissantes, qui ne faisoient » que de mauvaises cartes pour les villageois et le petit peuple des » villes. Toutes les cartes fines ou demi fines-venoient de l'étranger: » les premières de France, les secondes d'Allemagne.

» Mais peu de temps après que l'on eut fait succéder la régie » à l'admodiation, que les bons principes ne se trouvèrent plus » contrecarrés par l'opposition des fermiers et la crainte des vali- » dations, on revint de l'ancienne méthode, qui, en imposant de » droits à la sortie des cartes, empêchoit l'exportation et ne pro- » duisoit rien. On supprima les droits de sortie sur diverses mar- » chandises, et les cartes en furent affranchies en 1743. Cette fa- » veur n'eut guerres de succès. Nos fabriques de cartes qui » succomboient sous la concurrence étrangère dans le débit inté- » rieur, ne pouvoient se perfectionner ni soutenir à l'étranger cette » même concurrence qui y étoit encore plus difficile à combattre que » chez nous. Le gouvernement l'avoit sans doute prévu, mais les » circonstances critiques où on se trouvoit, ne permettoient pas de » faire mieux alors. Le surhaussement des droits d'entrée qui » devoit accompagner l'encouragement de l'exportation qui devoit » mettre les fabricans cartiers en état d'exporter, rencontroit des » obstacles du côté de la politique. On n'avoit pas encore pu reve- » nir de la contrainte que nous avoit imposée le traité de la Bar- » rière sur d'autres objets de fabriques bien plus importans que » celui des cartes. Mais peu après la paix d'Aix-la-Chapelle on » prit des mesures plus efficaces. L'article *cartes* ne fut pas oublié. » L'imposition prohibitive d'un sol par jeu de cartes à l'entrée fut » établie en 1751. On s'attendoit bien que la contrebande seroit » considérable dans les commencemens; elle le fut en effet. Mais

» les risques, les amendes, le bénéfice même de la contrebande » renchérit assez les cartes étrangères pour donner un avantage » décidé aux cartiers du païs. Leur industrie atteignit alors à la » beauté des cartes étrangères. L'importation et la contrebande » cessèrent. Il ne nous vient presque plus de cartes de l'étranger, » et nous en exportons au-dehors. Mais la façon dont on s'y est » pris n'est pas un exemple dont on puisse déduire un principe » général. La contrebande des cartes ne pouvoit se faire que pour » des merciers tenans boutique, qui n'achetoient des cartes étran- » gères que faute d'en trouver assez dans les fabriques du païs. » Nos fabriques étoient assurées de la préférence des acheteurs et » d'une prompte vente à mesure qu'elles s'accroîtroient. La con- » trebande enfin n'étoit pas un grand objet pour les revenus du » prince; elle ne tomboit que sur le commerce d'un petit nombre » de fabricateurs, qui étoient intéressés à la surmonter par leur » activité, et on étoit certain que cette contrebande manqueroit » bientôt d'aliment. Il auroit été dangereux d'en agir si brusque- » ment sur d'autres manufactures.

» La fabrique de cartes à Bruxelles qui étoit la plus ancienne, » s'est la plus accrue : elle est composée de treize maîtres qui » occupent ensemble quatre-vingt-six ouvriers. Il s'est établi » d'autres fabriques dans le Hainaut, le Tournésis, les chastelenies » d'Ipres et de Courtray, mais qui sont moins étendues, et ne pro- » duisent pas de cartes de la première qualité. La nouvelle fabrique » de Namur mérite le plus d'attention, après celle de Bruxelles. » Enfin il y a une fabrique de cartes communes à Wiltz, dans la » province de Luxembourg, qui est assez considérable, et qui par » le bon marché fait quelque exportation sur les païs de Liége, de » Stavelot et de Trèves.

» La fabrique de Bruxelles exporte annuellement environ » cinquante mille douzaines de jeux de cartes en Hollande. Elles y » entrent avec celles d'Allemagne dans les assortimens du com-

» merce des Hollandois. Il en passoit d'assez grandes quantités à » Petersbourg, mais ce débouché est perdu depuis quatre ou cinq » ans, que l'on a établi des fabriques de cartes dans ce païs-là.

» Nous exportons aussi des cartes en France, mais le trans- » port s'en fait clandestinement. On n'exige pas de déclaration aux » bureaux pour ces petites parties de cartes, afin que les contre- » bandiers puissent en faire le transport de nuit. L'imposition » excessive que les François ont établie sur l'usage des cartes dans » l'intérieur du royaume, a entrainé des formalités extrêmement » gênantes pour les fabriquans, et a privé la France de l'exporta- » tion étendue qu'elle faisoit de cet article d'industrie, exportation » que le ministère a voulu en vain distinguer de l'imposition mise » sur l'usage extérieur. Les Hollandois profitent de cette branche » de commerce, dont la France s'est privée. Nous pourrons par la » suite en profiter directement, sans passer par les mains des Hol- » landois, si nous parvenons à avoir des occasions plus fréquentes » et directes des ports de Flandres avec le Nord et les autres païs » de l'Europe qui tirent des cartes de l'étranger, parce que, comme » on aura occasion de le remarquer souvent dans ces mémoires, » il y a bien de petits objets de commerce qui ne pourroient séparé- » ment soutenir les fraix de l'établissement des correspondances » ni composer une cargaison, et qui devenant un article d'assorti- » ment dans un commerce varié, trouveroient des débouchés » étendus.

» Il reste à observer sur l'article des cartes que celle de la plus » fine espèce n'ont pu jusqu'à présent être fabriquées qu'avec le se- » cours de quelques papeteries liégeoises aux environs du comté de » Namur. On a reconnu par des essais réitérés que le papier qu'on » faitdans ces endroits est décidément meilleur que celui des Païs- » Bas pour la superficie des cartes fines ; qu'il se colle mieux et » surtout qu'il se lisse plus uni et sans rides, article essentiel, puis- » que le principal mérite des cartes est d'être bien glissantes. On

» attribue à la qualité des eaux l'avantage de ces papeteries liégeoises, mais comme elles sont situées dans des enclaves, et » qu'elles ne subsistent que par la consommation de nos fabriques, nous n'avons pas à craindre d'en être privés. Le papier » que nos fabricateurs de cartes font venir de ces papeteries ne » paie que des droits modiques en vertu de permissions particulières. Cela laisse une légère préférence aux papeteries du païs. » Il y en a une dans le comté de Namur, dont le papier approche » de la bonté de celui du païs de Liége. Il y a encore lieu d'espérer que la théorie de la fabrication, dirigée à vendre ce papier » propre pour la fabrique des cartes, réussira parfaitement par la » suitte, et surmontera l'inconvénient physique de la différence » des eaux, supposé que cet obstacle existe réellement. »

Au commencement de ce siècle, le ministre de l'intérieur de France avait désiré connaître l'état du commerce et des manufactures de chaque département comparé à celui de l'année 1789, et les moyens de leur rendre leur ancienne splendeur. Dans ce but il avait institué les chambres de commerce. J'ai sous les yeux le rapport que la chambre de Bruxelles adressa au préfet du département de la Dyle, le 15 messidor an XI (4 juillet 1803), (1) et voici comment elle s'exprime à propos de la fabrication des cartes à jouer de cette ville :

« Le nombre des fabriques de cartes à jouer est réduit depuis » 1789 de huit à quatre. Elle n'ont rien acquis ni rien perdu sous » le rapport de la perfection. Leurs produits toujours supérieurs » à ceux de pareilles fabriques, tant de l'intérieur que de l'étranger, sont cependant beaucoup moins nombreux, et l'exportation en est surtout sensiblement diminuée.

» Libres jadis dans leur manutention intérieure et dans leur

---

(1) Archives du département de la Dyle, aux Archives du royaume.

» expédition extérieure elles n'étoient pas gênées par des tenues
» de registres, des contrôles inquisitoriaux, par l'obligation de
» reproduction des acquits à caution dans un terme beaucoup
» trop court pour les exportations éloignées ; ni par mille autres
» formalités exigées aujourd'hui par les arrêtés de 3 pluviose et
» 19 floréal an VI, ainsi que par plusieurs décisions qui ont été
» la suite de ces arrêtés.

» Ce nouvel ordre de choses a tellement influé sur la prospé-
» rité des fabriques de cartes à jouer qu'en 1789 une seule don-
» noit plus de produits, et par conséquent employoit plus de
» bras, qu'actuellement toutes les quatre ensemble. Et si nous
» n'avions droit d'attendre de la part d'un gouvernement res-
» taurateur une modification au moins limitée des mesures
» fiscales qui empêchent l'exportation, il ne serait pas difficile
» d'assurer la prochaine décadence de cette partie de notre com-
» merce.

» Les matières premières employées à la fabrication des car-
» tes, sont des papiers du produit des papeteries des neuf dépar-
» temens réunis, des couleurs, telles que le bleu, le noir de fumée,
» le vermillon, la graine d'Avignon, la colle, etc. Les couleurs sont
» prises partie dans nos départemens, partie dans ceux de l'in-
» térieur. Les produits sont variés selon les formes et modèles
» usités dans les différens païs pour lesquels on travaille, comme
» l'Espagne, l'Angleterre, la Russie et autres.

» Les quatre fabricans de cartes sont : veuve Keuster, J. Du-
» moulin, Van den Borre, Wynants. »

La liste que j'ai dressée des cartiers de Bruxelles est sans aucun doute incomplète. Plusieurs d'entre eux se sont fait inscrire dans la corporation des merciers (1).

---

(1) Archives de la corporation des merciers, aux Archives du royaume.

Jean-Baptiste Galler (1), cité de 1738 à 1760. Il se fit inscrire dans le métier des merciers le 28 janvier 1751. En novembre 1759, il obtint pour son établissement le titre de manufacture impériale et royale.

Arnould Sarton (2), cité en 1742.

Sa veuve, citée en 1743.

Nicolas Bodet (3), cité de 1743 à 1751.

Joseph Galler, cité de 1751 à 1771. Il fut inscrit dans le métier des merciers le 28 janvier 1751.

Sa veuve, citée de 1774 à 1786.

Jean Demoulin (4), cité de 1751 à 1803.

Sarton, frères et sœurs, cités en 1755.

François-Arnould Sarton, cité de 1756 à 1767. Une personne portant les mêmes nom et prénoms fut inscrite dans le métier des merciers le 22 juin 1734.

Philibert Van Keerberghen, cité en 1760. Il avait été inscrit dans le métier des merciers le 18 mars 1751.

François-Jean Van den Borre (5), cité de 1762 à 1803. Il fut inscrit dans le métier des merciers le 23 juin 1769.

---

(1) C'est probablement à ce fabricant qu'il faut attribuer un jeu de cartes dont le valet de trèfle supporte de la main droite un écu à la licorne debout en mouvement, et à côté d'elle la lettre M; sur le terrain on lit : JEAN GALLER.

(2) Son nom (ARNOUL SARTON) se trouve aux pieds du valet de trèfle, qui tient de la main droite un écu où se voit une licorne debout et assise tenant un fruit entre les pattes de devant.

(3) Ses cartes sont marquées aux pieds du valet de trèfle de la signature suivante : M. BODET. L'écusson que tient la figure représente une licorne debout en mouvement.

(4) Aux pieds du valet de trèfle des jeux de ce fabricant se trouve son nom : IEAN DEMOULIN. Dans l'écusson qu'il tient on voit un écu aux armes. Le nom : BADIN se lit sur sa hallebarde.

(5) J'ai vu une enveloppe de jeu avec une vignette représentant un corps humain à deux têtes pour indiquer l'espèce de cartes qu'elle contenait, et cette adresse : CARTES TRES FINES DE LA / FABRIQUE DE F.-I. VANDENBORRE A BRUXELLES. Le valet de pique d'un jeu de tarots de ce fabricant est signé ainsi : *De chez F: I: Van den borre.*

Martin Dupont, cité en 1776.

Isabelle Van den Elsken, sa veuve, citée de 1774 à 1803.

Jean-Joseph Wespin, cité en 1771.

..... Biot, cité en 1771.

Pierre-Antoine Keusters (1), cité de 1768 à 1789. Il fut inscrit dans le métier des merciers le 13 décembre 1766.

Jean-Baptiste Van der Haert, cité en 1792. Il avait été inscrit dans le métier des merciers le 26 janvier de la même année,

T. Servaes (2). Fin du XVIIIe siècle.

Tournai et Équermes. — Au XVIIIe siècle on voit de nouveau des fabricants de cartes à jouer établis à Tournai. En 1727, un cartier du nom de Valentin-Louis Mouton adressa au magistrat de cette ville une requête qui fut lue dans l'assemblée des consaux du 1er avril. « Il est venu à sa connoissance — disait-il, — que, nonobstant le grand débit de cartes » à jouer, on n'en fabrique point en cette ville ny dans les places » voisines, ce qui expose les habitans à des grands frais en fai- » sant venir des cartes de l'étranger, pour à quoy remédier et

---

(1) *Voy.* le *Regiſtre aux protocoles du conseil des finances de* 1769, fol. 167 r° et 171 v°, aux Archives du royaume. Keusters fabriquait des cartes à deux têtes: j'ai vu une dame de pique sur laquelle on lit: PAR KEUSTERS A BRUXELLES. Le valet de cœur d'un jeu de tarots tient un écu aux armes de Lorraine, sous lequel on lit dans un cartouche: CARTES TARAUX FABRIQUÉ PAR P: A: KEUSTERS CARTIER DE LA COUR RUE DE LA MAGDELAINE A BRUXELLES. Il existe des jeux de cartes à deux têtes fabriqués en Belgique antérieurement à l'année 1783.

(2) On trouve le nom de ce fabricant sur le valet de carreau d'un jeu de tarots: T. SERVAES A BRUXELLES: La plupart des figures du jeu sont également signées de son nom.

» attirer en même tems icy les habitans des places voisines, le » suppliant souhaiteroit y pouvoir établir une manufacture de » cartes à jouer. » Puis il expose que l'établissement d'une telle manufacture entraine à de grands frais, car elle nécessite l'emploi de plus de vingt-cinq ouvriers, et que son démènagement lui occasionnera aussi de notables dépenses ; enfin il demande qu'on veuille lui accorder un logement convenable aux frais de la ville, au moins pour un certain temps, ainsi que l'exemption des impôts et droits de toute espèce. A sa supplique Mouton joignit un certificat du magistrat de Lille pour prouver qu'il avait son domicile dans cette ville, et un autre du curé de sa paroisse, constatant qu'il était catholique et de bonnes mœurs.

Le magistrat de Tournai qui cherchait toujours à encourager l'établissement de nouvelles industries accueillit favorablement les ouvertures qu'on lui faisait. C'est ce que constate la résolution prise dans l'assemblée des consaux du 8 avril, qui est conçue en ces termes :

« Du rapport de messieurs les chefs et conseil, qu'aïans exa- » miné la requête de Valentin-Louis Mouton, marchand fabri- » cateur de cartes à jouer, et ouy le suppliant qui a fait voir » diverses grosses de jeux de cartes de sa fabrique, et déclara » qu'il y a quatre fabricateurs de cartes dans la ville de Lille, et que » pour cette manufacture il sera obligé d'employer, d'abord » qu'elle sera établie, douze à treize personnes, et même jusqu'à » vingt-quatre à vingt-cinq personnes, autant que ladite manu- » facture ait tant soit peu de succès ; et veu aussy les certificats » mentionnez dans ladite requeste par lesquels il paroît que le » supliant est de bonne vie et mœurs, faisant profession de la » religion catholique, apostolique et romaine, lesdits sieurs chefs » et conseil estimoient qu'on pourroit luy permettre de s'esta- » blir en cette ville pour y fabriquer des cartes, et luy accorder » pour le logement, par provision, soixante florins, par an, à

» commencer du jour qu'il sera étably en cette ville, à charge de
» se représenter à l'expiration de chaque année. » (1)

Cette promesse ne satisfit probablement pas Mouton, car il ne transporta point sa manufacture à Tournai.

En 1731, Éloi Dieu, autre cartier, français aussi, selon toute apparence, fit remettre au magistrat de cette ville une requête dont le préambule semble avoir été copié sur celle de son confrère Mouton. Il disait également qu'il n'y avait pas de fabique de cartes à jouer à Tournai, et demandait, comme lui, un logement aux frais de la ville, et des priviléges quant aux droits et aux impôts. Les consaux lui accordèrent, par résolution du 7 octobre, dix livres de gros annuellement à titre d'indemnité pour son logement (2). Éloi Dieu se montra moins exigeant que son prédécesseur, et vint établir sa fabrique. Il résulte des comptes qu'il toucha cette somme jusqu'en 1734 (3).

Bernard Robinet avait une manufacture de cartes à jouer à Tournai, en 1752. A cette époque il se plaignit au conseil des finances de la concurrence que lui faisaient les cartiers d'Équermes, village situé aux portes de Lille, et qui formait une enclave dépendant du Tournaisis. Sa requête nous apprend que les fabriques d'Équermes, ou nombre de trois ou quatre, dans lesquelles ne travaillaient que des ouvriers français, y étaient établies depuis peu, et qu'elles tiraient leur papier de la France, sans payer aucun droit. Pour éviter ces fraudes il demandait à ce qu'il leur fût enjoint de se retirer dans des villes closes. Un décret du 13 novembre de la même année, rendu sur l'avis du conseil des finances et des officiers principaux des droits d'entrée et de sortie

---

(1) Registre aux délibérations des consaux, aux Archives communales de Tournai.

(2) Registre aux résolutions des consaux, *ibidem*.

(3) Comptes généraux de la ville de Tournai, aux Archives du royaume.

ordonna aux fabricants d'Équermes d'avoir à fermer leur établissement, sous peine de cent écus d'amende et de confiscation des outils et des matières premières, et défendit à quiconque d'en fonder d'autres (1).

Les noms des cartiers de Tournai du XVIIIe siècle que je connais sont :

Éloi Dieu, cité de 1731 à 1734.
Bernard Robinet, cité de 1752 à 1774 (2).
Jean-Baptiste Ghys, cité en 1758.
Mathieu Robinet, cité de 1758 à 1774.
Nicolas Bonné, cité en 1770 et 1771.

Dinant et Bouvignes. — En 1750, Jean Wespin et Marc-Antoine Jar, qui était natif de Givet-Saint-Hilaire, avaient chacun une manufacture de cartes à Dinant, ville dont les fabriques de papier étaient alors fort actives. Dans le but d'écouler leurs produits sur les territoires de la domination autrichienne, et tout en s'approvisionnant de matières premières dans les états du prince-évêque de Liége, l'un et l'autre fondèrent, l'année suivante, des fabriques de cartes à jouer sur un petit territoire situé à la frontière des deux pays, au-delà de la Meuse, en face de Bouvignes et dépendant de cette dernière localité. Wespin confia la direction de la sienne à son fils André. Jar employa son neveu, Jean-Joseph Mathieux, qui alla plus tard exercer la même industrie

---

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

(2) Son nom se trouve sur le valet de trèfle, qui tient en main un écusson représentant une licorne debout avec un fruit entre les pattes, absolument comme sur les cartes d'Arnould Sarton, de Bruxelles, et dessous : BERN^D. ROBINET.

à Charleroi. Quoique Jar et André Wespin se fussent fait recevoir bourgeois de Bouvignes, le 11 décembre 1751, les agents du gouvernement des Pays-Bas chargés de la perception des droits d'entrée et de sortie s'aperçurent bientôt que ces nouveaux établissements n'avaient été créés sur les limites du pays de Liége que dans une intention frauduleuse. Une ordonnance du conseil des finances du 25 août 1752 soumit les cartes provenant « de l'en- » droit apellé vis-àvis de Bouvignes » aux mêmes droits que les cartes étrangères. La fabrique des Wespin finit en 1754; on le trouve installé comme cartier à Namur en 1760. Jar cessa de travailler à Bouvignes en 1755; il continua sa manufacture à Dinant, où il était associé, en 1774, avec Louis Vidouze, son gendre. Jean-Joseph Mathieux revint continuer son métier de fabricant de cartes à Bouvignes même, au commencement de l'année 1757. Au bout de quelques mois, les officiers des droits d'entrée et de sortie qui craignaient toujours la fraude, et que l'on ne fît passer en fraude les cartes fabriquées par Jar, l'obligèrent à aller s'établir ailleurs (1). Cette famille de Mathieux a produit d'autres cartiers encore, ainsi que le prouvent d'abord le nom de PIERRE MATTIEUX aux pieds du valet de trèfle d'un jeu du siècle dernier, lequel tient une hallebarde sur laquelle se voit la lettre M, ensuite l'enveloppe d'un jeu de tarots, sous la vignette de laquelle on lit : CARTES . DE . TAREAU . FRANCOIS . DE . LA . FABRIQUE . DE . LA . VEUVE . H MATHIEUX . A . DINANT . SUR . MEUSE . PAYS . DE . LIEGE.

LUXEMBOURG et WILTZ. — Un document de l'année 1752

---

(1) Ces particularités sont extraites des Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

déclare que les fabriques de cartes existant dans ces deux localités suffisaient amplement à la consommation des habitants de la province de Luxembourg (1). La fabrique de Wiltz est encore mentionnée en 1775.

CHERATTE. — Voici la teneur d'une lettre du conseil des finances adressée, le 10 septembre 1753, aux officiers des droits d'entrée et de sortie, à Navagne, qui constate, semble-t-il, l'existence d'une manufacture dans cette localité, dépendant alors des Pays-Bas : « Il nous revient qu'un fabricateur de cartes à jouer du » pays de Liége auroit établi une fabrique de cartes à Cheratte. » Vous nous diré ce qui en est ; si la quantité de cartes qu'il y fait » fabriquer est considérable, et quel nombre d'ouvriers il y en- » tretient. » La réponse à cette dépêche n'a pas été retrouvée (2).

CHARLEROI. — Pierre-Joseph Mathieux et Jean-Joseph Mathieux, qui fut plus tard se fixer à Bouvignes, fabriquaient des cartes à Charleroi en 1754 et 1755 (3).

YPRES. — Il y avait au XVIIIe siècle deux fabriques de cartes dans cette ville : l'une, qui appartenait à Jacques Bellais, existait en 1755 ; l'autre, avait été fondée par Thomas-François Walwein, dont j'ai rencontré le nom en 1773 (4).

---

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibidem.*

NIEUPORT. — Germain le Boulanger, qui avait une fabrique de cartes à jouer à Dunkerque, se fit recevoir bourgeois de Nieuport, et fonda dans cette ville une semblable manufacture, vers le commencement de l'année 1755 (1).

HUY. — Le nom de Jean de Loy, cartier à Huy, se trouve dans un document de l'année 1756 (2).

MONS. — En 1761, il existait une fabrique de cartes à Mons, appartenant à Joseph Liberté (3).

BRUGES. — Pierre Paulmier, fabriquait des cartes dans cette ville, en 1761 (4).

OSTENDE. — Le conseil des finances autorisa, en 1775, P. Van den Bussche, à établir une manufacture de cartes à jouer à Ostende (5).

LOUVAIN. — Jean-Baptiste Van der Haert, qui était libraire et imprimeur, fabriquait des cartes à jouer à Louvain à l'époque

---

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.
(2) *Ibidem.*
(3) *Ibidem.*
(4) *Ibidem.*
(5) *Ibidem.*

de la révolution brabançonne, en 1787. Il transporta plus tard son domicile à Bruxelles qu'il habitait en 1792 (1).

BATTICE. — Cette localité est située à une demi-lieue de Herve qui faisait anciennement partie de la province de Limbourg. Au mois d'octobre 1792, François-Joseph Vieillevoye, qui est aussi connu comme imprimeur (2), y établit une fabrique de cartes à jouer. Il exportait surtout ses produits à Eupen ou Néau et à Aix-la-Chapelle (3).

A. PINCHART.

LES ŒUVRES DE
JEAN CARPENTIER OU LE CARPENTIER

Il y a quelques années M. Le Glay a publié une notice biographique sur Jean Carpentier ou le Carpentier, dans laquelle il a retracé les vicissitudes de sa malheureuse existence ; il y a ajouté une liste de ses œuvres (4) ; mais cette liste n'est pas complète, il ne dit rien d'un ouvrage qu'on peut cependant attribuer à cet

---

(1) Archives du conseil des finances, liasses, aux Archives du royaume.

(2) *Ibidem.*

(3) Voyez dans le *Bulletin du Bibliophile belge,* année 1866, les *Recherches sur l'introduction de l'imprimerie dans le pays de Liége,* par M. Ulysse CAPITAINE.

(4) *Archives du Nord de la France* tome II P. 385. Le Glay dit que le nom de notre auteur est Carpentier et non Le Carpentier.

auteur. C'est *Le tableau de la Noblesse de Cambrésis*. Quoique cet ouvrage n'ait été signalé dans aucune biographie, on ne peut douter de son existence, nous avons pour le prouver le témoignage de l'auteur.

I. Dans la dédicace de la 3e partie de son Histoire de Cambrai et du Cambresis, Le Carpentier parle d'un ouvrage qu'il avait publié antérieurement sur les familles nobles du Cambrésis, « J'avais, dit-il, jetté mon *Tableau de la Noblesse de Cambresis*: » dans une si grande presse d'Escrivains de l'art Hieraldique, » quasi avec ce sentiment, estimant que je portois un peu de » rosée dans une grosse rivière, & qu'après avoir dit quelques » veritez en passant, je m'ensevelirois à ma naissance dans le » Tombeau de tant de traictez de cette nature. Neantmoins je » vois que Dieu qui gouverne nos vies et nos plumes, a voulu » que ce petit ouvrage ait esté en quelque considération. — Cela » m'a mis de rechef la plume en main pour bastir de ce Tableau » un volume, à quoi tant de gens d'honneur m'ont porté par des » motifs si raisonnables, que je n'ay pas eu la hardiesse de le » refuser ».

Je ne sais s'il faut ajouter à ce travail une carte armoriale, qui, à n'en pas douter, a eu pour base les travaux de Le Carpentier, car elle contient les armoiries de toutes les familles dont s'est occupé cet auteur dans son *Histoire Généalogique des Pays-Bas*, ou bien si elle était destinée à faire partie de ce dernier travail. Cette carte armoriale est composée de 2 feuilles in-plano; chacune d'elles est divisée en 2 parties, dont l'une, d'après l'intitulé, contient les armoiries des familles *d'ancienne chevalerie*, l'autre celles des *anciens Ecuyers*. Au bas de la 3e feuille on lit les mots: *Avec privilège du* 13 *d'avril* 1655, *signé Nepveu Secret*. J'ignore si la première feuille avait un titre; car le seul exemplaire que j'en ai trouvé avait été découpé et collé dans un portefeuille qu'on avait intitulé: *Tableau de l'ancienne Noblesse de Cambresis*;

on avait mis à la suite: « zynde wapens afzonderlyke uitgegeven. » De beschryvingen over de geslachten vindt men zeer uitgebreid » in het werk Histoire Généalogique des Pays-Bas &ª.» A la fin du recueil on avait ajouté la note suivante qui ne me parait pas éclaircir beaucoup la chose : « aan het slot van den uitgave stond » de onderstaande Nota: Chers Lecteurs n'ayant peu comprendre » dans cet Abrégé la sixième partie des remarques de ma 1ᵉ » compilation, je les réserve pour en bastir une Histoire toute » entière, vous priant de contribuer du vostre à une si noble et » si haute entreprise, si le tout n'est pas à votre gout, ne me con- » damnez pas avant de m'avoir écouté ». On avait joint à ce recueil la planche des Etats du Cambrésis, mais sans l'intitulé.

II. *La véritable origine de la très illustre Maison de Sohier, avec une table généalogique de sa ligne principale et directe &ª. A Leyde, chez François Hacke*, 1661, un volume grand in-folio. C'est dans cet ouvrage que Le Carpentier a fait paraitre les documents et chartes tronqués ou fabriqués, que De Launay lui fournissait, pour établir la filiation de la famille Sohier, et qu'il a ensuite publiés dans son *Histoire Généalogique des Pays-Bas* (1). Cet ouvrage publié avec luxe n'a aucune valeur, mais je ne puis étendre ce jugement à son *Histoire Généalogique des Pays-Bas*, qui a été faite avec soin et qui a exigé de nombreuses recherches; malheureusement, il y a inséré une foule de documents qui ne méritent aucune confiance et qui ont enlevé toute autorité à son travail.

III. En 1664, parut *l'Histoire Généalogique des Pays-Bas, ou histoire de Cambray & du Cambresis, contenant ce qui s'y*

---

(1) Du Mortier, *Notice sur l'époque de l'introduction de la langue Française dans les actes publics du Moyen-Age*. Bruxelles 1843 — Le Glay. *Mémoires de la Société Royale des sciences de Lille*. Année 1835. P. 343.

est passé sous les Empereurs &ᶜ. Le tout divisé en IV parties, justifié par Chartes, Titres, Epitaphes & Chroniques, & embelli de plusieurs riches Mémoires de l'antiquité, qui servent grandement aux Nobles & aux Curieux. Par Jean le Carpentier. Historiographe. A Leide, chez l'auteur. M. D. C. LXIV, 2 volumes in-4°. La 3ᵉ partie de l'ouvrage porte la date de 1663. L'ouvrage doit contenir une carte du diocèse de Cambray : « *Nova Cameracesii descriptio. Auctore Joan. Carpentier Atrebate* », et une planche intitulée *Désignation des séances des Estats du Cambresis* représentant une séance des Etats de ce pays.

Le Carpentier avait, semble-t-il, l'intention de faire paraitre un autre travail plus étendu sur la noblesse du Cambresis, ou bien une seconde édition de son Histoire Généalogique. Ceci résulte d'une lettre qu'il écrivait, en date du 2 décembre 1666, à M. Foullon, chambellan et conseiller de l'Evêque de Liége, en réponse à une lettre dans laquelle Foullon se plaignait du silence gardé par notre auteur sur sa famille (1). Le Carpentier lui avoue naïvement les raisons de cette exclusion: « La plus forte, lui écrit-il, à vous dire » franchement, est demeurée dans ma plume, qui est fondée sur » une naturelle aliénation ou aversion fomentée depuis plus de » septante ans entre le conseiller Foullon défunt et mon ayeul, » pour je ne scay quel sujet.... Si j'avois sceu, Monsieur, que je » vous faisois tor par ce silence, je m'aurois bien gardé de me ven- » ger de la sorte. Au reste je vous proteste que je reparerai toutes » ces fautes dans mon grand œuvre et que je parlerai de vostre » maison en son rang. » Ce grand œuvre n'a jamais paru ; mais, en 1668, Carpentier donna une nouvelle édition de son histoire de Cambray, identique à la première, sauf un nouveau titre et quelques additions, dans lesquelles il ne mentionne pas la famille Foullon, malgré sa promesse formelle.

---

(1) Le Glay. *Spicilége d'histoire littéraire. Lille*, 1854, p. 79.

Brunet et Guigard, dans sa *Bibliothèque héraldique*, disent que les additions de l'édition de 1668 comprennent les pages 1097 à 1110. Quelques rares exemplaires de cette seconde édition contiennent des planches, au nombre de 21, de la grandeur du volume, avec un seul écusson sur chacune d'elles ; elles portent au verso le nom de la famille à laquelle appartiennent les armoiries.

IV. *Histoire généalogique de la très-ancienne & très-noble famille de Herlin, enrichie d'un bon nombre de généalogies des maisons qui luy ont esté alliées, & justifié par chartres de diverses églises, titres domestiques, Epitaphes, Chroniques & autres bonnes & fidèles Preuves. Imprimée à Leyde* M. DC. LXIX, in fol. de 277 pages avec la table.

L'ouvrage ouvre par une dédicace emphatique « aux Seigneurs » de la très-ancienne et très-noble famille de Herlin » signée J. Le Carpentier. Suit une allocution: « O noble! souviens-toy que tout » ce qui naist dans le temps, périt avec le temps, &c. » A la page 9 commence la table généalogique, qui va jusqu'à la page 18. A la p. 19, avec un titre spécial, commencent les « Preuves de la Table généalogique précédente ». Ces preuves, largement commentées par Le Carpentier, consistent en diverses chartes dont la plus ancienne remonte à 1004 et dont toute l'authenticité repose sur une attestation de Jean baron de Launay, en date du 13 juillet 1667. Naturellement, elles donnent aux de Herlin l'origine la plus digne d'envie; néanmoins l'auteur n'est pas bien sûr de leur en avoir donné pour leur argent : « Il ne me seroit pas difficile de prouver, dit-il, que notre famille de Herlin, descend par divers » degrez, sans estre obligé de monter jusques au douzième, des » maisons royalles de France, d'Angleterre, d'Italie, de Portugal, de Leon, de Jerusalem, etc., des anciens ducs de Bourgogne, de » Brabant, de Normandie, de Lorraine, de Bavière, de Saxe, de » Suève, des Comtes de Boulogne, de Ponthieu, de Hainaut, de » Flandres, d'Artois, de Champagne, de Troye, de Blois, de Sen-

» lis, de Cambray et autres Maisons illustres. » Rien que cela.

Enfin, pour terminer ce laborieux travail, Le Carpentier examine « diverses questions touchant la noblesse. » Elles sont au nombre de cinq : 1° s'il est louable de rechercher de quels parents on est issu; 2° s'il est utile et nécessaire que chaque noble ait sa généalogie; 3° si la noblesse est utile; 4° si la noblesse peut trafiquer; 5° si le noble perd sa noblesse par l'exercice du trafic. Sur ce dernier point, l'auteur conclut par la négative « pourvu que le » commerce soit de haute marque et en gros ».

Toutes ces questions sont traitées avec la meilleure rhétorique de Mr Josse, l'orfèvre. Or, il appert du contexte de cet ouvrage qu'il a été exécuté par Le Carpentier pour compte de M. Claude de Herlin, marchand à Hambourg, époux de dame Marie Vander Meulen, décédée le 6 septembre 1667 « fort regrettée des siens. »

Un exemplaire de ce rare et curieux ouvrage se trouve à la bibliothèque royale.

V. *Généalogie des Le Plat.* Cet ouvrage est mentionné par Le Glay.

VI. *Ambassade de la Compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine, faite par Pierre de Goyer, et Jacob de Keyser, le tout recueilli par J. Nieuhoff; mise en françois par Jean Le Carpentier, Leyde. J. de Meurs.* 1665. 2 parties en 1 vol. in-folio. (Brunet).

D. L. S.

CHRONIQUE

La librairie Tross de Paris, momentanément transférée à Londres, à cause des événements qui désolent la France, vient de faire une vente de livres rares et précieux. Malgré les circonstances peu favorables, les principaux articles ont obtenu d'assez forts prix. Nous citons les lots les plus remarquables.

N° 20. Boccaccio. Il Decamerone. *Brescia*, 1536, édition non épurée, 278 fr.

50. Il Pastor fido. *Parigi*, *Didot*, 1782. imprimé sur vélin, relié par Capé, 475 fr.

54. Horas de Nuestra Senora. *Paris*, *Thielman Kerver*, 1502, non décrit, fr. 512.

77. La Ste.-Bible, avec annotat. par Benoist, *Paris*, 1568, 3 vol. in-4° fr. 320.

98. Le Don Quixote, d'Ibarra, 1780, 4 vol. in-4°, maroq. rouge de Hardy, figg. de Coypel ajoutées, fr. 420.

118. Holbein, Images of the old Testament, *Lyons*, 1549, maroq. par Petit, fr. 280.

133. Apocalypsis cum figuris, in-folio. Manuscrit sur vélin, du XIVe siècle, avec 35 grands dessins, fr. 2675.

139. Bibïia Bohemica. (Première Bible en bohême à l'usage des Hussites). *Venetiis*, 1506, fr. 762.

140. La grant Bible en françoys historiée. *Paris*, 1538, fr. 750.

142. Biblia hollandica. Imprimée par ordre de Pierre le Grand; en lettres majuscules, 6 tom. en 5 vol. in-folio, fr. 525.

148. Boccaccio. Decameron (en allemand). *Ulm*, *circa* 1471, folio. Très-rare, fr. 1450.

181. Eplandian, Las sergas. 1525, fr. 840.

209. Lactantii Opera *In Monasterio Sublacensi*, 1465; le premier livre avec date, imprimé en Italie, fr. 5750.

210. Essai sur le méchanisme des passions, 1751. Ex. aux armes de Frédéric le Grand, relié pas Derôme, fr. 262.

224. Officium B. Marie Virginis, avec 5 petites miniatures, par un artiste de Bologne, en curieuse reliure du temps; fr. 1450.

257. Thomas a Kempis, de Imit. Christi. *Paris*, *Tross*, 1869. imprimé sur vélin, relié en maroq. par Lortic, fr. 750.

310. Dionysio a Rickel. Compendio de la manera de como se ha de hazer las Processiones. *Mexico*, 1544, (de la collection de l'empereur Maximilien) fr. 1025.

366. Passio Christi, avec 26 belles figures sur bois par Urse Graff. *Straszburg*, 1506. non décrit chez Brunet, fr. 750.

373. Psalterium cum comment. Manuscrit du XIIe siècle, en première reliure de métal doré avec émaux, fr. 1062.
Ce ms. a appartenu à l'abbaye de St-Lambert à Liessies près de Mons.

376. Recueil d'opuscules anciens en francoys. — Ms., sur vélin, de la fin du XIIIe ou commenc. du XIVe siècle, fr. 400.

390. Speculum humanae Salvationis. — Ms. sur vélin du XIVe ou XVe siècle, avec 136 miniatures, folio, fr. 1150.

398. Treitzsaurwein. Der Weiss Kunig, (récit des actions héroïques de Maximilien I) avec les figures de Hans Burgmaier et le facsimile des 8 planches perdues. En maroq., rouge, par Hardy. Très bel ex. fr. 370.

TABLE DES AUTEURS

ALVIN (L.). Supplément au Catalogue de l'œuvre des Wierix 45

ANONYMES. Chronique 27, 60, 91, 153, 183, 227, 244, 260, 319

Analecta-biblion 54

Une romance de Florian. 67

(D. L. S.) Jean Carpentier 313

DOURET (J. B.). Imprimeurs luxembourgeois à Cologne 106

GALESLOOT (L.). Admission d'un imprimeur anversois 1572 (G. Smits). . 16

HELBIG (H.). Édition de Bruxelles d'une traduction française de Don Quichotte. 145

HIPPERT. Le Peintre-Graveur des Pays-Bas au XIXe siècle, 1, 29, 77. 113, 154, 187, 279

HOFFMANN (F. L.). Addition à la Notice sur Senac de Meilhan 20

Essai d'une liste des lettres d'Erasme 203

Curieux dialogue, etc 224

LADRAGUE (A.). Miscellanées — St-Martin 24

Addition et rectifications à Quérard 68, 180

PINCHART (A.). Recherches sur les cartes à jouer en Belgique. . . . 285

RUELENS (C.). Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Royale . 21, 71

Bibliothèque Ouvaroff, par A. Ladrague. 277

RULAND (A.). La solution d'un mystère bibliographique 253

Correspondance de Mercier de S.-Léger avec Fr. Töpsel . 269

VAN DER HAEGHEN. Le *Montanus* illustré par les Wierix. 150

VAN DER LINDE (A.). L'invention de l'imprimerie, 61, 93, 125, 157, 189, 205, 229. 245, 261

TABLE ALPHABETIQUE
DES MATIERES ET DES NOMS CITÉS

Achard (A. J.), 7.

Analecta-Biblion.

VII Réduction de Bone, par Jean Bosquet, 54.

Anthonissen (H. J.), 13.

Anvers (cartiers d'), 285, sq.

Artan (L.), 15.

Bagelaar (E. G. J.), 29, 77, 113, 154, 187, 279.

Battice (cartiers de), 313.

Bauwens, 22.

Bibliographie.

Marques d'anciens imprimeurs flamands, allemands et anglais par J. P. Berjeau, 28. *Index of the XVth century books*, by H. Bradshaw, 183. Bibliothèque Ouvaroff, 276.

Bodet (N.), 298.

Bogaers (A.), 260,

Bosquet (A.), 56.

Bosquet (J.) 54.

Bouvignes (cartiers de), 309.

Brenart, 22.

Bricon (Ch.), 69.

Bruges (cartiers de), 312.

Bruxelles (cartiers de), 297, sq-301.

Carpentier (J.), 313.

Cartes à jouer, 285.

Charleroi (cartiers de), 311.

Charlet (G.), 295.

Cheratte (cartiers de). 311.

Cholinus (M.), 109.

Chronique.

La Bible de Trenck, 60; Mort de M. Holtrop, 91; Vente Dix, de Bristol, 153; Les incunables de J. de Meyer, par M. Bradshaw, 182; Vente Brentano, 184; Édition de Wynken de Woorde, 186; Vente Roupell, 227; Bombardement de Strasbourg, 244; Mort M. A. Bogaers et legs de sa bibliothèque, 260; Vente Tross, 319.

Clodius (M.), 25.

Coornhert (D. V.), 189 sq,

Coster (Laurent) 60, 61, sq.

Voy. Imprimerie (Inventionde l'). 134, 229, 245, 261.

Czernichew (G. de) 68.

De Maulde, 55.

De Meyer (J.), 183.

Demoulin (J.), 298.

Dinant (cartiers de), 298, 309.

Dinocour (A.), 68.
Doncker (F.), 16, 17.
Don Quichotte de Bruxelles de 1706, 145.
Duchesse (J.), 286.
Equermes (cartiers d'), 306.
Érasme, ses lettres, 203.
Errata, 223.
Fasmer (G.), 69.
Florian (romance inédite de), 67.
Fortuné, 69.
Fricx (G.), 147.
Galler (J.-B.), 297.
Gand (cartiers de), 296.
Gaultier (P.), 292, 295.
Genfleisch voy. Gutenberg.
Gérando (de), 69.
Godin (F.), 55.
Godon (Mme M.), 70.
Goulard, voy. Godon.
Gutenberg, 157.
Hastières (papeteries de), 298.
Hévin 55.
Holtrop (J. G.), 91.
Hony, 21.
Huy (cartiers de), 312.
Imprimerie (Invention de l'), 61, 93, 125 157, 189, 205, 229, 245, 261.
Imprimeurs luxembourgeois à Cologne, 106.
Janszoon (Louwerijs), 125, sq.
Junius (Hadr.), 205
Koning, 62, sq.
Krismer (F.), 275.
Ladrague (A.), 276.
Leunckens, 21.
Liége (cartiers de), 290, sq.
Linguet (S. N. H.), 69.
Louvain (cartiers de), 312.
Luxembourg (cartiers de) 310.
Maillart (J.), 285, 288.
Mameranus, (H.), 106.

Manuscrits de la Bibliothèque royale.

(*Extraits*) *Varia*, concernant l'ancienne Université de Louvain, 21.
— Prophétie d'Ezéchiel, 71.
Méjakoff (A.), 180.
Mercier de S.-Léger, 269.
Moissy (A. G. M. de), 180.
Mons (cartiers de), 312.
Motet (G.), 295.
Moulin (papeteries de), 298.
Mylius (A.), 111.
Namur (cartiers de), 292, 301.
Nieuport (cartiers de), 312.
Ostende (cartiers d'), 312.
Ouvaroff, 276.
Peintre-graveur (le) des Pays-Bas au XIXe siècle, 1, 29, 77, 113, 154, 187, 279.
Pelatier, 181.
Peril (R.), 285.
Philippart (J.-P.), 291.
Philosophe inconnu (le) voy. Saint-Martin.
Plantin (C.), 16, 18.
Plestcheeff (S.), 181.
Quillet (F.), 181.
Remy (J.-C.), 293.
Renouard (A. A.), 67.
Riffé (J. J. E. de), 182.
Robiano (M. de), 27.
Romanus (A.), 253, sq.
Saingenois (P.), 55.
St-Graal : fragment retrouvé, 28,
Saint-Martin (L. C. de). 24.
Sarton (A.), 298.
Sauer (A.), 254.
Senac de Meilhan, 20.
Smits (G.), impr. d'Anvers, 16, 185.
Sonnius (F.), 16, 19.
Speyaert (P.), 55.
Suze (le chevalier de), 26, 27.
Ticquet (M.), 295.
Töpsel (F.), 269.
Tournai (cartiers de), 306.
Trenck (baron de), 60.
Van Buggenhoudt, 21.
Van den Vivere (G.)224.

Van der Linde (A.), 60.
Van Zuren (J.), 189, sq.
Ventes. Dix, de Bristol, 153 ; Brentano, 184. Bruce, 186 ; Roupell, 227 ; Meulman, 251 ; Tross, 319.
Waesberghe (J. de), 224.
Wierix (les frères). 45, 55, 150.
Wiltz (fabrique de cartes à), 301, 310.
Wirix, 23.
Wynkens de Word, 186.
Ypres (cartiers d'), 311.
Zainer)G.), 269.
Zell (Ulrich , 167.
Zouboff (comte de), 20.